

Le Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées): état des connaissances, inventaire des remaniements et des restaurations d'une résidence élitaire

Rémi Laffont

▶ To cite this version:

Rémi Laffont. Le Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) : état des connaissances, inventaire des remaniements et des restaurations d'une résidence élitaire. Histoire. 2015. dumas-01416491

HAL Id: dumas-01416491 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01416491v1

Submitted on 14 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Rémi LAFFONT

Le *Castet Naü* d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) : état des connaissances, inventaire des remaniements et des restaurations d'une résidence élitaire

Volume I

Mémoire de Master 1 «Master Arts, Lettres, Langues»

Mention: Cultures, Arts et Sociétés

Spécialité : Histoire, Archéologie et Anthropologie

Parcours: Archéologie préventive

Sous la direction de :

Mme Nelly Pousthomis-Dalle, Université de Toulouse le Mirail et M. Alain Champagne, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Année universitaire 2014-2015

Dédicace

Le château d'Arras-en-Lavedan est aujourd'hui le reflet de l'homme qui lui a consacré sa vie.

Amateur d'art, passionné d'histoire et d'archéologie, ouvert à toutes les branches du patrimoine, cet érudit du XX^e siècle s'était spécialisé dans la pré- et protohistoire. Auteur de nombreuses publications, la communauté scientifique retiendra sa monographie sur les Espélugues de Lourdes, celle sur la grotte ornée de Labastide ou encore son inventaire des gisements préhistoriques et protohistoriques des Hautes-Pyrénées. Il s'ouvrait sur le médiévisme par le Castet Naü d'Azun, qui devenait son projet de vie, sa passion.

Honnête homme, Jacques Omnès m'a laissé entrer dans son monde. Pour m'aider dans cette recherche, il s'est efforcé à me transmettre ses connaissances, ses réflexions sur le château. L'enchaînement de nos séances de travail et le temps passé ensemble ont orienté mes pensées. Je me suis pris d'affection pour ce personnage de caractère cet homme de combat, franc et reconnaissant. Il a rythmé ma vie depuis notre rencontre, orienté mes décisions et c'est le cœur en larme que j'écris ces mots. En rédigeant les dernières lignes de ce mémoire, le Castet Naü d'Azun voyait s'éteindre son protecteur.

Attristé et désolé de ne pas avoir pu terminer, à peine plus tôt, la rédaction de ce travail pour lequel il m'était guide, je remercie ici Jacques Omnès, de la plus chaleureuse des manières.

À l'archéologue, l'homme, l'ami...

Remerciements

Il est certain que la composition de ce travail demanda plusieurs secours venant de différents horizons.

Dans un premier temps je tiens à remercier mes directeurs de recherche, Mme Nelly Pousthomis-Dalle et M. Alain Champagne, pour leur compréhension face à mes éparpillements. Membre du corps enseignant de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, je souhaite élargir mes remerciements à M. François Rechin pour ses conseils, son soutien depuis les années en licence mais encore pour l'intérêt qu'il porte à mes activités parallèles.

Parmi les personnes contactées en début de recherche, je remercie M. Jean-François Le Nail, ancien directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, pour ses recommandations et orientations bibliographiques.

En parallèle, je remercie les membres de la Société d'Étude des Sept Vallées avec en particulier son président M. René Escafre pour son optimisme envers ce projet de recherche. Encore, M. Christian Parrou, pour m'avoir laissé à disposition la numérisation de l'œuvre de Jean-Baptiste Larcher ainsi que le *Cartulaire d'Azun*. Il me faut enfin remercier M. Robert Lacrampe, généalogiste et paléographe, pour sa transcription d'un acte au *Cartulaire d'Azun* mais encore pour ses remarques avisées en matière de généalogie.

Au cours de cette recherche j'ai pu réaliser un stage au service de l'inventaire du patrimoine, ce qui était l'occasion de constituer une notice sur le château d'Arras-en-Lavedan. Cette démarche m'a permis de travailler plusieurs mois aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées et je remercie son directeur M. François Giustiniani pour m'en avoir donné la possibilité. De la même façon je remercie Mme Marion Fourcayran pour m'avoir encadré et mené sur le terrain durant ses missions mais aussi M. Thibaut de Rouvray pour nos discussions sur mon sujet de recherche. Par une formation au service de l'inventaire du patrimoine au Conseil régional de Midi-Pyrénées, les conservateurs M. Roland Chabert et M. Maurice Scellès m'ont aidé à constituer la notice et je les remercie de l'avoir validée.

L'approche du mobilier archéologique du *Castet Naü* m'a donné l'opportunité de publier un premier catalogue numismatique, en collaboration avec Jacques Omnès et je lui en suis sincèrement reconnaissant. Je remercie en parallèle M. Francis Dieulafait, du

bureau d'investigations archéologiques Hadès, premièrement pour l'intérêt qu'il y a porté mais encore pour ses orientations. Surtout, je le remercie pour les motivations qu'il a su m'apporter à plusieurs reprises lors de nos rencontres et sur les ouvertures qu'il m'a proposées.

Pour concrétiser ce travail, M. Jean-Luc Laplagne m'a donné une aide précieuse par sa relecture. Je lui en suis sincèrement reconnaissant et le remercie pour son sens de la motivation ainsi que pour ses mots.

Je remercie encore M. Sébastien Rougé, pour son aide à la mise en page.

Avec tant d'heures passées au cœur de la famille Omnès, il est évident que je leur adresse mes sentiments et remerciements, à tellement de points que ce volume n'est pas propice à les manifester. Simplement je remercie Pierre pour m'avoir accompagné si souvent au château, Jean pour ses conseils d'historiens et Emmanuelle, pour sa gentillesse.

Enfin, je reviens bien sûr vers mes plus proches. Mes parents, pour leur support permanent en toutes circonstances, ma sœur, pour son regard sur la structure du document et ma fiancée, pour être là et m'aider au quotidien.

Sommaire

Partie I - Etat des connaissances	9
Chapitre 1 : Inventaire et analyse des sources	10
A. Les documents d'archives	10
B. Bilan historiographique	29
C. Iconographie	52
D. Le fonds Jacques Omnès	58
Chapitre 2 : Mise en contexte	67
A. Le site dans son environnement	67
B. Occupation du territoire	74
C. Le contexte historique de l'implantation castrale	87
Chapitre 3 : Le château et ses occupants	102
A. Histoire du château	102
B. Essai de Généalogie	128
Partie II - Étude du bâti, inventaire des remaniements	143
Chapitre 4 : De l'abandon au début des restaurations en 1996, état sanitaire de la structure	144
A. Un site abandonné	144
B. Les constats de la fin du XIX ^e siècle à la fin du XX ^e siècle	148
C. La politique engagée par Jacques Omnès	151
Chapitre 5 : Inventaire des restaurations de Jacques Omnès	158
A. L'extérieur de l'enceinte	158
B. L'intérieur de l'enceinte	178
C. Le donjon central	193
D. La tour carrée	203
Partie III - Bilan et perspectives	217
Chapitre 6 : Le Castet Naü d'Azun, une résidence élitaire	218
A. Un site castral avec ses attributs	218
B. Une résidence du pouvoir	226
C. Un lieu de vie	236
Chapitre 7 : Les perspectives de la recherche	245
A. Par l'archéologie du bâti	245
B. Le mobilier, un catalogue général	247
C. L'intérêt de sondages archéologiques	248

Introduction

Situé dans le département des Hautes-Pyrénées, le château du village d'Arras-en-Lavedan est en permanente mutation depuis ces vingt dernières années. Une monumentale campagne de restauration s'est engagée à sa sauvegarde et reconstruction. Depuis l'acquisition de Jacques Omnès en 1996, le site se dégageait de sa végétation multi centenaire et laissait apparaître un potentiel d'étude. La structure bâtie évoluant rapidement, nous avons vu l'occasion de revenir sur les connaissances d'un château qui était jusque là laissé à son abandon.

Maillon du système défensif du Lavedan et plus largement de la Bigorre, le *Castet Naü* est installé à la descente des ports ouvrant sur l'Aragon et le Béarn. Dernier verrou de la vallée d'Azun, il participe au contrôle des voies qui mènent à Lourdes, assise du pouvoir comtal et entonnoir des flux vers la plaine. Il semble que cette position stratégique ait motivé sa fondation et qu'elle ait servi à l'émancipation de ses résidants.

Occupé par la branche dite de Castelnau, il devient possession anglaise dans le contexte du traité de Brétigny signé en 1360. Aux mains de Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre, il est pris au parti anglais en 1404 et devient propriété de Bernard de Coarraze en 1426. La lignée de cet autre sénéchal retrouvera celle de Castelnau, et la descendance de l'alliance en portera la seigneurie jusqu'au XVIII^e siècle. Par succession d'affermes et de ventes, le château finit par être démantelé puis abandonné.

À l'image d'une majorité de ses contemporains, le *Castet Naü* est peu documenté. Les sources anciennes, susceptibles de revenir sur les premiers temps de l'occupation, sont lacunaires. L'historiographie s'est donc construite sur un manque de connaissance et reflète une histoire du château que l'on peut qualifier de fragmentaire. La plupart des publications anciennes ont abordé le *Castet Naü* pour et par la généalogie de ses propriétaires et c'est une histoire décousue qui fait référence. En 1866, Anthyme Saint-Paul porte un premier regard architectural. La recherche est relancée en 1979 par la Société d'Étude des Sept Vallées et le renouveau est donné en 1996 avec l'arrivée de Jacques Omnès.

De ce discours en construction depuis Jean le Laboureur en 1659, plusieurs problématiques se sont révélées, amenant leurs parallèles de théories. Sur le plan historique, la date de fondation du *Castet Naü* n'est pas définie, l'identité de ses seigneurs

n'est pas claire ni le statut du château. Autant de manques qui demandent de revenir aux origines. De la même façon, l'occupation anglaise à la fin du XIV^e siècle n'est pas bornée, la passation entre Bernard de Castelnau et Jean de Béarn n'est pas clarifiée et la mise en service de Bernard de Coarraze n'est pas précisée. Enfin les évènements amenant à l'abandon du site, c'est-à-dire sa démilitarisation et son démantèlement ne sont pas connus, autrement dit le processus amenant à la ruine.

Concrètement l'histoire du château est ignorée, puisque trop peu abordée. Le constat est le même architecturalement. La construction semble s'être déroulée en deux temps mais les deux états du château n'ont pas été clairement mis en évidence.

C'est donc avec l'objectif de revoir ces manques que nous sommes entré dans cette recherche et la démarche adoptée est celle qui se généralise aux sujets de ce type.

Dans un premier temps ce n'est pas véritablement une question directrice qui rythme notre argumentation. Il s'agissait avant tout de revenir sur l'ensemble des sources et en constituer un inventaire. Nous l'avons voulu le plus complet pour concentrer en cette compilation l'ensemble des éléments dont nous avons eu connaissance. Cette base nous a servi à replacer le site dans son contexte géographique et historique. Les connaissances précisées, nous avons tenté de revenir sur le fait historique qu'est le *Castet Naü*.

Dans un second temps, nous nous sommes livré à une approche du bâti. L'objectif principal était de relever les restaurations de Jacques Omnès, surtout de les comprendre et d'en cerner la politique. De ces prospections à l'échelle du château nous avons essayé de mettre en évidence les différentes phases de la construction.

Cet état des connaissances historiques et architecturales réalisé, nous avons essayé de le synthétiser et le mettre en perspectives afin d'aborder le *Castet Naü* pour sa résidence. L'idée était de s'interroger sur la manière de pallier les lacunes qui persistaient.

Nous avons alors essayé de voir si architecturalement le bâti pouvait refléter un niveau d'élitisme. Nous nous sommes encore demandé en quoi et sous quelles formes cette résidence pouvait refléter le pouvoir de ses occupants. Enfin, s'il était possible d'approcher socialement les résidants à partir du mobilier archéologique. Ces interrogations avaient pour but de revenir sur le statut des possesseurs et le rang de la résidence.

Pour ce faire, nous avons abordé dans un premier temps le site castral et ses attributs en précisant les différents états du château aujourd'hui perceptibles, puis son rôle sur le territoire. Dans un second temps nous nous sommes intéressé aux possesseurs de la

résidence, à leur identité, leur grade et encore leurs droits. Enfin, nous nous sommes attaché au lieu de vie, à son organisation interne, à la hiérarchisation de ses espaces d'occupation ou encore à l'expression de son ostentation. Pour finir, nous avons tenté une ouverture par le mobilier archéologique de façon à mettre en lumière les éléments perçus par la documentation et voir son aptitude à pallier les lacunes.

Partie I

_

Etat des connaissances

Chapitre 1 : Inventaire et analyse des sources

Avant d'entrer dans l'édifice par son étude architecturale, nous allons nous intéresser dans un premier temps aux sources.

A. Les documents d'archives

Nous commençons notre travail par l'analyse des archives au sens large. L'objectif est de présenter la documentation dans laquelle nous avons puisé les éléments de cette étude. En parallèle, nous souhaitons proposer un dépouillement utile à la recherche sur la thématique. Nous savons ce travail non exhaustif mais nous nous sommes efforcé d'en poser ses limites et lacunes.

1- Les cartulaires, censiers et registres

Le choix se porte sur les cartulaires et censiers pour débuter cette présentation. Ceci est un moyen nous permettant d'entrer dans le contexte général en revenant sur les premiers écrits produits dans le comté de Bigorre. Nous avons voulu les aborder de manière chronologique, non seulement pour respecter l'empirisme de leur production mais aussi pour faciliter la consultation de cette base de données dont nous nous sommes servi tout au long du devoir.

a) Des enquêtes renseignant la situation du comté de Bigorre

Notre sujet porte sur un site de pouvoir. Il est abordé au sens administratif, pour quantifier les revenus potentiels qu'en tire son seigneur. Les documents issus des XIII^e et XIV^e siècles répondent à ces demandes, à l'échelle du comté. C'est le cas des enquêtes royales françaises ou anglaises.

La Montre de Bigorre, 1285

En 1251, à la suite du décès de Pétronille, comtesse de Bigorre, une crise de succession débute. Mariée à cinq reprises, la comtesse laisse plusieurs lignées de prétendants. Parmi eux, Edouard I^{er}, roi d'Angleterre se sent légitime et met sous séquestre la Bigorre le 25 mars 1285. Suite à cette prise de possession, il réalise une enquête sur le comté, faisant l'inventaire des villages, châteaux, biens et autres revenus potentiels. Dans leur itinéraire, entre les vendredi 9 et samedi 10 mars, les enquêteurs visitent la vallée

d' « *Asuu* » et nomment « Arras », dans la liste des « *Castris et villis* ». Cette source d'un grand intérêt fut publiée par Gaston Balancie en 1930 ¹.

L'Enquête de 1300

Dans la même logique, le roi de France Philippe le Bel, voyant ce conflit prendre des dimensions inquiétantes, saisit l'opportunité d'agrandir son territoire au nom de son épouse, Jeanne de Navarre. Elle était l'héritière des prétendus droits de Gui de Monfort, troisième mari de Pétronille. Par hiérarchie, le roi de France mit à son tour le comté sous séquestre en 1292, alors que l'héritière légitime Constance de Moncade invoquait ses droits. Il fit ensuite réaliser cette nouvelle enquête, afin d'évaluer les revenus du comté. Ce document renseigne alors sur les profits que le comte percevait des communautés de Bigorre. Il indique par ailleurs les familles nobles, leur revenu et statut. Le document fut publié et étudié par Gaston Balencie entre 1881 et 1883 ². Il nous rapporte plusieurs éléments importants, nomme les premiers sujets de la branche des Castelnau, précise leur revenu et indique leur lien avec la forteresse de Castet Nau ³. Au-delà du comté, il nous permet d'entrer dans le village d'Arras-en-Lavedan et ses familles.

Les Debita Regi Navarre

Au décès de sa mère Jeanne de Navarre en 1305, Louis X le Hutin devient roi de Navarre et comte de Bigorre. En 1313, il fait réaliser ce censier manuscrit étudié par Maurice Berthe dans sa thèse ⁴. Le document propose une liste de redevances dues en Bigorre au roi de Navarre. Les communautés sont classées par baylie, s'y trouve celle de Lavedan du folio 5 r° au folio 25 r°. L'ordre reflète l'itinéraire des commissaires, comme c'était le cas pour l'enquête anglaise de 1285. Censier du domaine comtal, le registre apporte des renseignements sur les villages. Dans sa construction il distingue les communautés comtales et « Mentionne à la suite du nom de la localité, les droits militaires et judiciaires du comte, puis les prestations exigées de l'ensemble des habitants. Hors du domaine comtal, le censier indique d'abord les noms du seigneur ou des coseigneurs de

¹ Balencie G., 1930, « La Montre de Bigorre de 1285 », dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, Imprimerie Lesbordes, Tarbes, p. 110.

² Balencie G., 1881-1882-1883, « Enquête de 1300 », dans *Souvenir de la Bigorre*, t. I-III.

Dans l'historiographie, le nom du château est orthographié sous plusieurs formes, celle francisée, « Castet Nau », la forme en langue gasconne « Castet Naü » ou encore « Castelnau » ou bien « Châteauneuf ». Selon le contexte, nous préférons employer les deux premiers termes.

⁴ Berthe M., 1976, *Le comté de Bigorre, un milieu rural au bas Moyen-Age*, Paris, SEVPEN, p. 9-10.

chaque lieu; ensuite il précise les droits militaires et judiciaires du comte » ⁵. Nous y trouvons mention d'un Bernardus de Castro Novo, qualifié de *domicellus* parmi les seigneurs. D'après les *Debita Regi Navarre*, il a Arras en possession, dans la baylie d'Azun ⁶.

Le Censier de 1429

Dernier censier que nous évoquons, celui de 1429 est lui aussi un document manuscrit non publié. Il a été réalisé « D'après l'ordre de Jean, comte de Foix et de Bigorre, par Bertrand d'Armagnac, juge ordinaire, Ramonet de Lavedan, trésorier, et Jean de Sacaze, procureur, commissaires et réformateurs du domaine de Bigorre », selon ce qui est porté au verso de sa couverture ⁷. À la différence des *Debita Regi Navarre*, ce registre est un censier général et présente aussi bien les communautés du domaine comtal que celles répondant des seigneuries vassales. Consuls, juges et chefs de familles rassemblés, indiquaient sous serment, entre autres : le nom du seigneur, la juridiction locale et l'inventaire des charges dues par chaque foyer au profit du comte de Bigorre ou bien des seigneurs particuliers. Il nous donne un témoignage de ces gens du village d'Arras, déclarant le Castet Nau comme propriété de Bernard de Coarraze, le tenant du comte ⁸.

Cet ensemble de registres reflète la Bigorre de la fin du XIII^e siècle au début du XV^e siècle. Même s'il s'agit d'informations brutes, plus chiffrées que parlées, nous pouvons en sortir des éléments pour notre étude. Mentions du château, de ses possesseurs, les droits qui lui sont joints, des informations qui permettent une mise en contexte.

b) Les cartulaires, recueils d'actes particuliers

Dans un autre style, les cartulaires sont actes de mémoire et comportent ce que leurs auteurs ont choisi de conserver. C'est une autre démarche de mise en archives, sélective et servant un intérêt.

Le Cartulaire de Bigorre XI^e - XIII^e siècle

12

⁵ Nous avons ici repris l'explication de Maurice Berthe pour sa clarté.

⁶ Berthe M., 1976, p. 127-128. Ceci sera repris dans le corps de l'exposé, c'est un élément qui rend compte du statut de seigneur de Bernardus de Castro Novo. Un argument qui se place dans le discours historiographique sur la terre noble de Castet Nau.

Maurice Berthe indique qu'il s'agit d'une note du XIX^e siècle qui devait reprendre les folios 1 et 2 aujourd'hui manquant. Le document est conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, sous la cote E 377 ainsi qu'aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées, sous la cote 1 Mi 46.

⁸ Volume II, annexe 6, document 7, p. 136-137.

Ce document est constitué de 79 actes et a été édité par Xavier Ravier et Benoît Cursente en 2005 ⁹. Il participe à la fois du censier et du cartulaire dans la mesure où il présente des fragments de censiers ainsi qu'un bon nombre de pièces dessinant le tissu relationnel du comté. On y trouve les *Fors de Bigorre* du début du XII^e siècle, aussi la soumission du comté à l'église du Puy en 1062 par Bernard II, comte de Bigorre. On trouve encore la charte contenant la lettre adressée au roi Philippe le Bel, le 9 octobre 1292, dans laquelle les États de Bigorre demandaient au roi de maintenir Constance de Moncade comtesse de Bigorre. Dans le lot se détachent de nombreux actes concernant la vassalité et notamment des redditions de châteaux. C'est ce qui nous intéresse en priorité. En confrontant les témoins de ces actes, les lieux, nous pouvons cerner le réseau dans lequel s'englobe le Castet Nau, le contexte de son érection. Nous pouvons porter l'exemple de l'acte n°51, le LI daté de 1179-1192 ¹⁰ passé au lieu de la Loubère à propos de Vidalos et mentionnant « La domengedura d'Aras d'en Arn- Guilhem ¹¹ ». En ce seul acte, nous entrons dans l'historiographie difficile concernant la terre d'Arras, son statut et ses seigneurs. Nous y reviendrons.

Le Livre Vert de Bénac

Ce registre se compose des titres de propriétés des vicomtes de Lavedan, seigneurs de Castelloubon ¹². Il est daté de la main de son auteur, « L'an 1405, Mgr Raymond-Garcie de Lavedan, fit commencer à moi Dominique de la Rivau, écrivain de lettre de forme, la transcription des cens, fiefs et devoirs... ¹³ ». Publié par Gaston Balencie en 1901 ¹⁴, le cartulaire comporte 57 actes dont le plus ancien est daté de 865. La majorité se place dans le courant du XIV^e siècle. Nous n'y avons pas trouvé d'indice quant à l'étude du Castet Nau ¹⁵, sa consultation doit être approfondie.

Le Cartulaire d'Azun, de Noalis

⁹ Ravier X., Cursente B., 2005, *Le Cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, dans collection de documents inédits sur l'histoire de France, section d'Histoire et Philologie des civilisations médiévales, série in-8° - Volume 36, Pau, édition du Comité des travaux historiques et scientifiques.

¹⁰ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69-70.

Domengedura signifie « Terre indominicale, terre noble », selon le Glossaire raisonné des formes Gasconnes, que l'on trouve dans Ravier X., Cursente B., 2005, p. 123-277.

¹² Castelloubon est une forteresse située au dessus du village d'Ourdis-Cotdoussan. Elle était le siège des vicomtes de Lavedan. Aujourd'hui ruiné, le château garde de riches vestiges dont le premier niveau de son donjon ainsi que des portions de murs d'enceinte.

Nous avons repris cette transcription de Berthe M., 1976.

¹⁴ Balencie G., 1901, « Le *Livre Vert de Bénac*, titres de propriétés des vicomtes de Lavedan 865-1405 » dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, Bulletin documentaire, t. I.

¹⁵ Volume II, p. 138-139, annexe 6, document 8 : Extrait du *Livre Vert de Bénac*, dans le *Cartulaire d'Azun*.

Julien Noalis était notaire dans le Lavedan. Natif d'Arras, il exerça cette fonction dès 1660. Il rédigea le Cartulaire d'Azun, comprenant plus de 500 feuillets. Ce registre regroupe les transcriptions qu'il a pu recueillir au sujet de l'histoire du Lavedan et de la Bigorre. Il est essentiel. Nous y trouvons par exemple des extraits du censier vicomtal, autrement dit Livre Vert de Bénac, qui ne portait pas ce nom du temps de Noalis. Il renseigne sur les droits du vicomte en vallée d'Azun. Sont présents aussi les extraits du Censier de 1429 concernant la vallée d'Azun, dont les passages traitant du Castet Nau, de son propriétaire et des droits lui étant greffés. Surtout, nous trouvons les actes qui touchent deux donations primordiales, faites par Jean de Foix, comte de Béarn et de Bigorre en l'année 1426. L'une cède la baylie d'Azun à Arnaud de Lavedan, le vicomte et l'autre livre le Castet Nau à Bernard de Coarraze. Siégeant à Aucun, ce notaire a pu réaliser un récolement précis de nombreux actes touchant l'histoire du château d'Arras. Les transcriptions présentent des informations sur les capitaines du Castet Nau, sur les alliances matrimoniales, sur les généalogies des branches liées à la citadelle. Autrement dit, elles témoignent de la place de la forteresse et de ses gens sur son territoire. Nous donnons un renvoi au volume des annexes pour consulter les folios du Cartulaire d'Azun 16 ainsi que certaines transcriptions qui intéressent cette étude.

Le second cartulaire, dit d'Arras

Julien Noalis réalisa un second cartulaire traitant précisément de son village natal. Au verso du folio 38 Noalis a fait la transcription d'un acte du 8 mars 1391 ¹⁷. Il s'agit d'une sentence arbitrale entre Arras et l'Estrème de Salles sur les usages du quartier de la Béda en vallée de Bergons. Au-delà de son contenu, le texte est intéressant dans la mention de « Bernard d'Arras, Sr de Castelnau ». Nous l'évoquons ici pour indiquer les difficultés liées aux reprises de ces textes par les chercheurs. Effectivement, le même texte nous est transcrit par Jean Bourdette, cependant il oublie de nommer ce Bernard d'Arras, Sr de Castelnau. Ce dernier amenant à revoir les théories de l'historien lavedanais. Nous analyserons ces textes dans le détail au fil de l'argumentation.

Nous avons pris le parti de distinguer les cartulaires de Julien Noalis du paragraphe qui suit, même si nous avons connaissance de son statut de notaire. La raison qui justifie ce choix réside dans le fait que ses deux registres nous apparaissent comme des recueils de référence, complets, de l'ordre de ce qu'aurait pu commander l'élite locale. Pour être plus

¹⁶ Volume II, annexe 6, p. 121-149.

¹⁷ Volume II, annexe 6, document 2, p. 126-127.

précis et pousser cet argument, nous pouvons souligner que le Juge Mage de Bigorre, Jacques Puyo, avait octroyé commission à Julien Noalis. Pour reprendre les termes de cette mise en service, la requête était de « Faire et procéder aux extraits des actes notariaux, vieux, titres et cadastres qui sont au pouvoir des notaires et autres habitants des montagnes du Labéda ¹⁸ ». Ce travail est en cela distant de l'élaboration d'un registre notarié « classique », c'est une démarche visant à la conservation des textes anciens.

c) Les registres de notaires

C'est en confrontant les sources que nous essayons de reconstruire les faits historiques liés au Castet Nau. Dans cette démarche, nous avons tenté d'approcher certains notaires locaux qui se trouvent nommés dans les textes rencontrés durant nos recherches. Ces notaires semblent être attachés aux différents possesseurs du château et parfois nous les retrouvons dans plusieurs actes. Ceci nous amène à dire que l'étude plus approfondie de leur fonds privé pourrait révéler d'autres renseignements. Nous n'avons pas poussé la nôtre si loin, face à la difficulté de la tâche et par soucis de temps. Ceci dit, nous portons ici ceux perçus à travers différents glanages et porteurs d'intérêts selon nous. D'autres pourraient enrichir cette liste non fermée.

Loubère, notaire de Marsous 19

Il semblait intéressant de relever ce notaire car il porte le nom de Loubère, que l'on retrouve dans la généalogie des Castelnau. Il est peut-être en lien étroit, avec ces seigneurs depuis l'union de Garcie-Arnaud de Castelnau avec Mahaut de Julos, héritière de la Loubère ²⁰. Devant lui est passé un acte daté du 14 octobre 1280 où nous trouvons la première mention du seigneur de Castelnau d'Arras et de son rôle sur la vallée. Jean-Baptiste Larcher le présente dans ses *Glanages* ²¹.

Bernard de la Plasse, notaire public de Pau et Johan des Tisners

Nous associons ces deux notaires car c'est à deux qu'ils signèrent l'acte de confirmation de donation du *Castet Naü* d'Arras, le 7 juin 1426 ²². La charte fut retenue par Johan des Tisners, coadjuteur du notaire public de Pau Bernard de la Plasse. Pour cela

¹⁸ Julien Noalis, *Cartulaire d'Azun*, Archives départementales des Hautes-Pyrénées, folio d'introduction.

¹⁹ Marsous est un village du Lavedan situé à environ 7 kilomètres du village d'Arras-en-Lavedan.

²⁰ Le Laboureur J., 1659, *Les Mémoires de Michel de Castelnau*, p. 11. Elle est nommée Mahaut de la Loubère.

²¹ Volume II, annexe 9 : Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère, acte du 14 octobre 1280, p. 166.

²² Volume II, annexe 10 : Acte de confirmation de donation du *Castet Naü* d'Arras, en date du 7 juin 1426, p. 181.

le document est signé « La Plasse ». Nous retrouvons ce même Bernard de la Plasse quelques années plus tard, en tant que notaire de Nay ²³. Il s'agit d'un acte du 21 janvier 1431 par lequel Bernard de Coarraze acquiert des biens venant de son neveu ²⁴. Ce Bernard de la Plasse semble donc dans l'entourage des Coarraze, dont la branche est issue du lieu du même nom ²⁵, situé à proximité de Pau et du terrain d'exercice de ce notaire. De la même façon, les Castelnau règlent leurs affaires en passant devant des notaires de la vallée d'Azun. Remarquons logiquement que ces relations reflètent les lieux de résidences de ces personnes, leurs attaches.

Jean de Pahus, notaire d'Arrens ²⁶

En 1477, Bernard II de Coarraze, seigneur de Bérat, petit fils du Bernard ayant reçu le Castet Nau, se retrouve en compagnie de sa mère Brunéta devant ce notaire du Lavedan. Ils afferment le Castet Nau d'Arras. Cet acte du 21 juin est le premier document mentionnant le château baillé par ses seigneurs. On y apprend les bénéficiaires, et les sommes engagées ²⁷.

J. de Bosco

Le 11 mai 1537, sans avoir plus d'éléments sur ce notaire, nous le voyons rédiger un document mentionnant Jean II de Coarraze. Ce dernier est le petit fils de Bernard de Coarraze, le premier des Coarraze seigneur de Castelnau ²⁸. Par cet acte, Jean II institue sa fille Brunéta de Coarraze héritière universelle de tous ses biens. Cependant il réserve la seigneurie du Castet-Nau d'Arras à son petit neveu Claude de Castelnau ²⁹ et la lui lègue. La condition fut de prendre le nom et les armes de Coarraze ³⁰. Un descendant de la branche de Castelnau se retrouvait à nouveau seigneur du Castet Nau, par jeu d'alliance matrimoniale.

²³ La ville de Nay se situe à une vingtaine de kilomètres de Pau et une cinquantaine d'Arras-en-Lavedan.

Volume II, annexe 9 : Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère, actes du 21 janvier 1431, p. 168.

La ville de Coarraze confronte quasiment Nay sa voisine et se trouve à environ 20 kilomètres de Pau, 20 kilomètres de Lourdes et à une quarantaine d'Arras-en-Lavedan.

Le village d'Arrens se situe à une dizaine de kilomètres d'Arras-en-Lavedan.

²⁷ Volume II, annexe 8 : Le *Castet Naü* dans le *Glanage* de Jean-Baptiste Larcher, inventaire des notes, acte du 21 juin 1477, p. 163.

Volume II, annexe 3 : Généalogie des maisons de Castelnau et de Coarraze, mise en évidence de la passation du *Castet Naü*, p. 118.

29 Claude de Castelnau avait pour grande perente Lavallet de Castelnau et de Coarraze, mise en évidence de la passation du Castel Naü, p. 118.

²⁹ Claude de Castelnau avait pour grands-parents Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze, Marguerite étant petite fille de Bernard de Coarraze, propriétaire du Castet Nau en 1426. Par sa grand-mère, Claude était donc lié aux Coarraze.

Volume II, annexe 9 : Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère, acte du 11 mai 1537, p. 175.

Barthelemy deu Matha, notaire d'Arras

Ce notaire est particulièrement bien connu grâce au travail de Jean Louis Lavit ³¹. Il s'est attaché à transcrire un registre notarial de Barthelemy deu Matha, notaire royal et comtal, dont les textes se placent entre 1563 et 1566. Après consultation de l'ouvrage, les seuls éléments qui intéressent le château mentionnent sa terre. Ainsi, l'acte n°106 32 présente la vente d'un champ appelé « Lo Haugara » d'un peu plus de deux journaux et confrontant la terre de Castet Nau. Aujourd'hui encore, la grange ruinée au-dessus du château est sise dans un lieu-dit nommé Haugara 33. Par ailleurs est nommé le bayle d'Azun, Monet de la Borda, donc en 1565. Le deuxième acte, n°164 ³⁴, présente le même intérêt. Nous avons la mention d'une parcelle nommée « Campselin » portant une grange. Il est indiqué que cette parcelle « Confronta ab terra de Castet Nau ». Cet acte est de 1566. D'autres de ses registres pourraient contenir de meilleurs enseignements. Nous ne sommes pas allés plus loin dans le dépouillement.

Pierre Fourcade, notaire d'Arras

C'est dans la première moitié du XVII^e siècle que ce notaire exerce. Par une série d'actes qui se placent ente 1631 et 1648, Pierre Fourcade rend compte du changement de statut du site. Plusieurs affermes engagent les seigneurs de Castelnau et le château n'est abordé que pour son terroir.

De façon à entrevoir d'autres notaires, nous avons abordé en parallèle la recherche de Jérémie Kuzminski 35. Son mémoire de maîtrise s'est concentré sur les minutes de notaires Lavedanais ayant exercé dans la seconde moitié du XV^e siècle ³⁶. Après consultation des 391 actes présentés, nous ne relevons aucune mention intéressant directement le Castet Nau. Seulement la présence d'un nommé Manaut de Majourau, en tant que seigneur de Soréac et du Domec d'Arras, donnant son accord dans le cas de vente

³¹ Lavit J.-L., 2011, *De mot a mot. Archives et chroniques des Pyrénées*, éd. J.-L. Lavit, Camins.

³² Lavit. 2011. p. 185.

³³ Le terme Haugara faisant référence à une fougeraie. Encore de nos jours, l'espace est couvert de cette espèce végétale. 34 Lavit, 2011, p. 243-244.

³⁵ Kuzminski J., 2013, Vivre dans la société lavedanaise du XV^e siècle. Conditions matérielles, relations sociales et systèmes de pensées à travers l'étude de sources notariales, mémoire de Master 2 sous la direction de J.-P. Barraqué, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

³⁶ Cette recherche s'appuie sur les minutes notariales de Me Pey de Sajous et Me Guilhem de Séris, notaires à Argelès, Me Domenge de Lacrampa et Me Bernat de la Trixayria, notaires à Villelongue ainsi que Me Guilhem de Noalis et Me Arnaut deu Troc, notaires à Marsous.

de propriétés sises à Arras ³⁷. Nous les relevons car les Majourau sont, dès le XV^e siècle, capitaines du Castet Nau. Dans le même registre, de Me Pey de Sajus 38, est mentionné un certain Johanoo de Nabona de Castetnau. Il est cité dans un litige contre Monicoo de Babalonia ³⁹. Rien de plus probant ne touche alors le château.

Nous avons ici porté un bon nombre de pièces tirées de Jean-Baptiste Larcher. Son travail ne se borne pas pour autant aux notaires. Les dépouillements auxquels il a procédé ont permis de donner matière à la majorité des recherches portant sur la région dans laquelle notre étude se place. Son œuvre nous était donc inévitable.

2- Les archives, par Jean-Baptiste Larcher

Jean-Baptiste Larcher est un archiviste du XVIII^e siècle. L'intérêt majeur de son travail est d'avoir pu transmettre des titres de documents disparus après ses copies et dont il ne reste que le témoignage qu'il leur a donné.

a) Un dépouillement en 25 tomes

Son travail

Entre 1746 et 1752, Jean-Baptiste Larcher recopie au fil de ses consultations les documents d'archives issus de la province ecclésiastique d'Auch. Il se penche plus précisément sur le diocèse de Tarbes et le comté de Bigorre. Les documents qu'il recopie dans ses registres se placent des origines des textes écrits conservés dans son secteur jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle. La nature de leurs contenus est extrêmement variée. On trouve, dans les 25 tomes de son œuvre, des renseignements sur les fondations d'abbayes, les enquêtes sur l'état du comté de Bigorre, des cartulaires et censiers divers, des notes sur les familles nobles évoquant leurs possessions, alliances matrimoniales, généalogies. Plus simplement, Jean-Baptiste Larcher, dans son œuvre manuscrite appelée Glanage ou Preuves 40, a certainement dû reproduire ce qui lui semblait être porteur d'intérêt. De fait, la masse d'informations est considérable, l'obligeant à remplir 25 tomes de 400 pages en moyenne. Il faut remarquer qu'il s'agit d'une compilation manuscrite dont l'écriture est parfois anarchique, compressée pour faire entrer un maximum d'information.

18

Mention de Manaut de Majourau dans les actes n°15, n°76 et n°92 des minutes de Me Pey de Sajus, conservées aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées, sous la cote 3E 44/2. Volume II, p. 182, annexe 11 : Actes issus des transcriptions de J. Kuzminski.

³⁹ Minutes de Me Pey de Sajus, cote 3E 44/2 conservées aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées, acte n°51, f°12, recto et verso. Il s'agit du testament de Monicoo de Babalonia. Le litige porte sur six barils de vins. Ce Jean de Nabona de Castetnau n'est plus cité dans les autres documents que nous avons consultés.

⁴⁰ Larcher J.-B., 1746-1752, *Glanage ou Preuves*, 25 tomes.

Les notes se succèdent dans l'ordre des dépouillements et la lecture s'en trouve parfois délicate. Dans la forme, il s'agit d'une compilation de notes. Se mêlent alors copies d'actes anciens, transcriptions, résumés, commentaires, notes de Jean-Baptiste Larcher ou d'autres chercheurs ayant argumenté le manuscrit. L'ensemble est ainsi écrit en français, en latin ou en langue gasconne. La richesse de cette œuvre réside dans le fait que par l'écriture de son manuscrit, Jean-Baptiste Larcher fit acte de mémoire. De ces textes originaux copiés, une forte partie est aujourd'hui perdue pour différentes raisons. Signalons simplement les dommages causés par l'incendie des archives départementales des Hautes-Pyrénées en 1808 où bon nombre de documents ont brulé. Son manuscrit garde donc le témoignage de l'information que contenaient ces originaux.

Ses sources

Dans sa démarche, Jean-Baptiste Larcher est un archiviste, il n'est pas auteur du contenu des textes. Ils proviennent par conséquent de sources multiples. C'est un fait dommageable pour le contenu. En effet même s'il est admis que Jean-Baptiste Larcher est une source fiable, il reste un transcripteur qui peut commettre des erreurs ou se perdre dans l'information récolée. En admettant que l'on puisse suivre ses informations, nous n'avons pas obligatoirement la source première du document. Nous avons pu constater, concernant des documents intéressant le Castet Nau, que Jean Baptiste Larcher avait porté en note des numérotations. Il s'agit peut-être là d'inventaires parallèles. Quoi qu'il en soit nous n'avons pas su les décrypter, limitant alors peut-être l'investigation.

Ceci étant dit, nous pouvons relever des références sur lesquelles s'appuie l'auteur de ces glanages. Il s'agit de ces textes originaux que nous avons évoqués en début de chapitre. Les enquêtes, cartulaires et censiers ou encore les différents registres provenant des notaires locaux ont fourni la matière au manuscrit de l'archiviste. C'est en ce point que son travail est d'un indéniable intérêt. Il a permis de conserver ce savoir. Certaines informations ne sont connues que par les volumes. Lorsque les notes sont trop muettes, il est devenu difficile voire impossible de les compléter.

Jean-Baptiste Larcher s'appuie sur les historiens l'ayant précédé. Il n'hésite pas à faire la copie de textes entiers, il cite ainsi des auteurs comme Pierre de Marca ⁴¹ pour son *Histoire de Béarn* de 1640. Il reprend des sections du cartulaire de Noalis. Il s'appuie sur

_

⁴¹ Marca Pierre de, 1640, *Histoire du Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre*, Pau, A. Dubarat, réédition de 1894-1912.

un auteur qui a abordé la question du Castet Nau, ou plutôt celle de la famille de Castelnau, à savoir Jean le Laboureur ⁴².

Les 25 volumes qu'il a laissés sont à mettre en parallèle avec son *Dictionnaire* ⁴³, un travail manuscrit complémentaire, où il avait organisé ses notes, mais qu'il n'a pas achevé.

Nous avons pensé opportun de dresser ici un bilan des glanages de cet archiviste en rapport avec le Castet Nau et ses possesseurs. Notre entreprise a pour vocation de servir à ce dépouillement difficile. Pour ce faire nous avons consulté l'ensemble des 25 volumes. C'est avec l'aide d'un répertoire des thèmes, communiqué par la Société d'Etudes des Sept Vallées ⁴⁴, que nous avons abordé le travail.

b) Le Castet Naü dans le Glanage de Jean-Baptiste Larcher

Nous portons au second volume l'inventaire des notes, copies, transcriptions et commentaires que nous avons pu trouver dans les manuscrits ⁴⁵. Nous avons fait le choix de les présenter chronologiquement et non pas suivant l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le travail de l'archiviste. Ceci pour la raison que l'auteur les a rédigés au fil de ses dépouillements, il n'y avait donc pas de sens à les rapporter dans le même ordre. Ceci dit, certaines notes ne portent pas de date, nous avons alors tenté de les replacer dans l'inventaire en fonction de leur contexte. L'objectif était de présenter un répertoire facilement consultable, mettant en avant un déroulé historique. Nous y avons joint les renvois au manuscrit. L'ensemble constitue un état des sources léguées par Jean Baptiste Larcher.

Notre décision de présenter ces sources répond à la difficulté de leur consultation. Ce travail était l'occasion de publier un inventaire précis des notes du manuscrit de Jean-Baptiste Larcher. Toutes les références ne sont pas directement exploitées par notre recherche mais constituent désormais une base de données qui concernent le Castet Nau.

Cette association s'intéresse au Patrimoine de manière générale, elle siège à Argelès-Gazost et nous lui devons remerciements pour son aide.

⁴² Le Laboureur J., 1659, *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, Paris, Pierre Lamy.

⁴³ Conservé aux archives départementales des Hautes-Pyrénées dans la Série F, de F 10 à F 20.

⁴⁵ Volume II, annexe 8 : Le *Castet Naü* dans le *Glanage* de Jean-Baptiste Larcher, inventaire des notes, p. 161-165.

c) Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère

Dans son entreprise, de la page 51 à 73 du tome 20 de son *Glanage*, Jean-Baptiste Larcher donne la copie d'actes provenant de plusieurs inventaires des titres de la maison de la Loubère. L'un réalisé en 1642, sous Etienne de Castelnau, baron de la Loubère suite au décès de son père du même nom. Un autre, réalisé en 1701, qui apporte des compléments. En 1738, après la mort de Roger César de Castelnau un dernier inventaire est réalisé. Très riches, ces extraits reflètent un bon nombre de renseignements. On y relève des actes qualifiés de forts anciens par l'archiviste et il précise aussi qu'il n'a pas tout transcrit des liasses consultées. Nous avons là encore pensé opportun de les présenter, pour proposer un récolement le plus complet. Nous distinguons ces titres des autres actes précédemment transcrits car ils constituaient un ensemble dans le travail de l'archiviste. Il s'agit d'un regroupement qui touche directement la branche de la famille de la Loubère et donc celle de Castelnau.

Nous donnons là un renvoi au volume des annexes pour consulter la transcription de l'ensemble des copies proposées par Jean-Baptiste Larcher ⁴⁶.

3- Les différents fonds

Pour aller plus loin et compléter l'état des sources d'archives, nous allons à présent signaler les différents fonds dans lequel on peut trouver informations sur notre sujet. Nous mettons là les références que nous avons rencontrées, avec simplement les entrées. Il s'agit de l'état actuel de notre connaissance des fonds. Il serait malhonnête de vouloir faire croire à une consultation de l'ensemble des dépôts. La liste n'est pas exhaustive, il manque par exemple les fonds de départements voisins comme la Haute-Garonne mais aussi les archives générales de Navarre ou encore les aragonaises. Nous pensons, que leur consultation aurait pu être abordée. C'est pourquoi nous précisons en amont que cette recherche serait à approfondir.

Ceci étant dit, s'intéresser au Castet Nau amène à s'ouvrir sur deux pôles, celui du parti français et l'autre du parti anglais. Effectivement, du fait de l'épisode de l'occupation de la Guyenne, le château d'Arras passa possession anglaise. Sur ce principe nous avons tenté d'approcher ces archives. Ainsi nous séparons les fonds sur ces deux axes.

21

⁴⁶ Volume II, p. 166-180, annexe 9 : Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère, au 16 octobre 1642, au 7 novembre 1701 et au 8 août 1738. D'après Jean-Baptiste Larcher, *Glanage*, Tome 20 p. 51 à 73.

a) Archives françaises

Nous portons l'inventaire des entrées qui touchent le Castet Nau au second volume ⁴⁷. Un parti pris que nous justifions par l'envie d'alléger le corps du texte. En annexe, cet inventaire listé présente les voies qui permettent d'entrer dans les sources évoquant le sujet. Sans indications contraires, les éléments présentés ont été consultés, personnellement ou par le biais d'un auteur auquel nous avons fait référence.

b) Archives anglaises

Dans l'épisode de succession de la comtesse Pétronille de Bigorre, le roi d'Angleterre avait mis sous séquestre le comté, nous l'avons vu. Approximativement un siècle plus tard, le traité de paix de Brétigny est signé. Le 8 mai 1360, Charles, fils ainé du roi de France, régent du royaume, livre le comté de Bigorre à la couronne anglaise. Entre 1252, décès de Pétronille et le début du XV^e siècle, la Bigorre se retrouve évoquée dans les archives de la couronne. Pour confirmer le Castet Nau en tant que possession anglaise, nous avons essayé de trouver sa mention dans ces archives.

Les « rolles » gascons

Ces archives ont été abordées par différents historiens. Ils présentent ces documents sous le nom de « rolles », venant du mot rouleau car les parchemins étaient conservés sous cette forme. Nous retrouvons alors dans l'historiographie l'appellation anglaise gascons rolls autrement dit rolles gascons. Dès 1743, Carte Thomas propose un Catalogue des Rolles Normands, Gascons et Français conservés dans les Archives de la Tour de Londres. La masse est considérable et les entrées difficiles. Jean-Baptiste Larcher a présenté un extrait du catalogue de Carte Thomas ⁴⁸. Parmi les actes qu'il relève, certains intéressent notre sujet. Nous les présentons dans le corps du texte car ils nécessitent d'être argumentés et permettent d'entrer dans le contexte.

Sur le rolle gascon ⁴⁹ dit de la septième année de Richard II, la membrane 7 présente au document noté n°6 : « De Castro vocato Seinte Marie cum Locis es partiis vocatis le val de Barège en Bygorre, concesso Joanni de Beaugert, armigero. Teste 20 januarii » 1384.

⁴⁷ Volume II, p. 184, annexe 13 : Inventaire listé, répertoriant les entrées dans les archives françaises.

⁴⁸ Larcher J.-B., *Glanage ou Preuves*, tome 9, p. 249.

⁴⁹ Noté en latin *Rotulus Vasconiae* dans le catalogue.

Ce document est très intéressant, il indique en effet le nom du capitaine du château de Sainte-Marie de Barèges, Jean de Beaugert, mis en service officiellement par le parti anglais en 1384. Sainte-Marie de Barèges étant un château comtal, il avait été cédé à la couronne anglaise.

La membrane 5, au document n°9, évoque Jean de Béarn, chevalier, châtelain de Lourdes et sénéchal de Bigorre : « De concedendo Joanni de Béarn, armigero, custodiam castri de Lourde es (Patriae) de Bigorre, rex non officium Senescalius de Bigorre. Teste 20. Januarii » 1384.

La Membrane 4, au document n°10, reflète peut être un problème d'interprétation dans l'historiographie : « De confirmatione pro (...) Johanne de Bearn, de insula de la Lande, ac de tertia parte Baroniae de la Tirane in medoc, de Loco de Gene in Bigorre, neo non de (Joppisio) in Burdegala. Teste 22 Januarii »1384.

Ce texte est difficile à cerner, il semble présenter trois terres en possession de Jean de Béarn, cependant le *Loco de Gene in Bigorre* pose problème. Nous pouvons nous demander si ce Gene est bien en Bigorre. Notons qu'il existe, dans les Landes, la terre de Geaune, seigneurie des Castelnau de Geaune et Geaune était alors nommée Genua sous Pierre de Castelnau, au XIV^e siècle. Comme Jean-Baptiste Larcher a copié un certain nombre d'actes concernant cette localité, il n'est pas impossible de retrouver ce lien ici.

Sur le rolle gascon dit de la huitième année de Richard II à la membrane 2, au document n°2, nous trouvons : « De confirmatione pro Petro arnoldo, milite, de Baronia de Astan, de Pojo, de Montagut, de Geloos. Teste Rege. Westminster. 6 julii » 1384. Ici il semble être question du château de Geu, dit Castet Geloos.

On trouve ensuite, au Rotulus Vasconiae de l'année I d'Henri IV, à la membrane 2, au document n°51 : « Pro Johanne de Béarn, Senescallo de Bigorra, habendo centum marcas annuatim. Teste Rege apud novum castrum super Tynam. 7 Augusti » 1400.

En aucun cas ce novum castrum n'évoque le Castet Nau. Ici, Novum Castrum super Tynam donne en anglais New Castle upon Tyne, le château neuf sur le fleuve nommé Tyne et se réfère à Newcastle upon Tyne, autrement dit l'actuelle Newcastle du nord de l'Angleterre.

A la membrane 9 de l'année 4 d'Henri IV, le document n°11 : « De confirmatione pro Johanne de Béarn, domino des angles, le bailliagio et peïagio de Hastinges. Teste Rege 15 martii. » 1403.

Jean de Béarn est ici qualifié de domino des Angles ⁵⁰.

Notons ici que les actes présentés sont issus des copies de Jean-Baptiste Larcher, c'est donc une sélection du catalogue produit par Thomas Carte. Il serait bon de consulter le reste du recensement de cet auteur mais nous n'avons pas amorcé ce dépouillement.

De même, il existe une œuvre monumentale en 16 volumes, publiée entre 1704 et 1713 par Thomas Rymer, intitulée *Foedera et Conventiones*. Il propose, entre autre, la transcription intégrale du traité de Brétigny ⁵¹. Nous ne sommes pas allés plus loin que la consultation de cette charte de paix. Nous n'avons pas abordé le reste et l'indiquons pour en stipuler l'intérêt.

C'est ensuite Jules Delpit qui poursuit l'entreprise en publiant en 1847 son volume intitulé *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* ⁵².

Enfin, Michel Francisque ⁵³, Trabut-Cussac par sa thèse de l'Ecole des Chartes ⁵⁴, Charles Bémont ⁵⁵ et Yves Renouard ⁵⁶ ont poursuivi l'entreprise visant à publier l'ensemble de ces documents sous le terme francisé « Rôles Gascons ».

Ces publications s'intéressent à l'administration anglaise, ceci dit le travail n'allait pas plus loin que le début du XIV^e siècle. Si ce n'est par le dépouillement de Thomas Rymer ou celui de Thomas Carte, les rôles concernant l'épisode du traité de Brétigny donc post 1360, n'étaient pas abordés.

Le projet Gascon Rolls (1317-1468) 57

C'est en 2009 que commence ce projet, nous sommes là dans une démarche récente qui en est à ses débuts. Son objectif vise à la mise en ligne de tous les rôles gascons produits entre 1317 et 1468 et aujourd'hui conservés aux Archives nationales anglaises, dans la série C 61. C'est donc la continuité des dépouillements opérés par les premières études que nous avons présentées. Le dernier financement pour le projet n'est que du

⁵⁴ Trabut-Cussac J.-P., 1949, *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Edouard Ier, de 1252* à 1307, thèse de l'Ecole des chartes.

24

⁵⁰ Il s'agit du château de la Baronnie des Angles, situé à une dizaine de kilomètres de Lourdes.

⁵¹ Rymer Th., 1713, *Foedera et Conventiones*, The Hague edition, t. III, p. 202-209.

⁵² Delpit J., 1847, Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre.

⁵³ Francisque M., 1885, *Rôles Gascons, (1242-1254)*, t. I.

⁵⁵ Bémont Ch., 1900, Rôles gascons, (1273-1290), t. II. Puis en 1906, Rôles gascons, (1290-1307), t. III. Bémont Ch., 1914, Recueils d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania), Paris.

⁵⁶ Renouard Y., 1962, Gascon rolls, (1307-1317), t. IV.

⁵⁷ En ligne à l'adresse suivante : http://www.gasconrolls.org/en/

1^{er} mai 2013, il n'est donc pas aujourd'hui possible de percevoir les informations comme elles seront présentées dans un futur proche. Cependant, les membres scientifiques impliqués dans cette mission, dont ceux de l'UMR 5607 – Ausonius de l'Université de Bordeaux Montaigne, ont déjà mis en ligne un bon nombre d'informations ⁵⁸. Sous le terme *calendars*, le comité scientifique souhaite présenter les analyses des rôles, et nous en avons consulté une partie à ce jour.

Le comité scientifique du projet souligne le caractère inédit de la publication des Rôles Gascons qui correspondent à la durée de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Même si Thomas Rymer et Thomas Carte les avaient abordés, c'était sous forme de notes, transcriptions et méthodes de leur temps. Le projet Gascon Rolls s'en détache par l'apport des nouvelles technologies qui s'offrent à la recherche. La numérisation de l'ensemble et l'analyse des documents viendront peut-être pallier les lacunes que connaissent les archives médiévales des zones impliquées. La recherche peut intégrer ces nouvelles données, difficiles d'accès pour les érudits chercheurs du XIX^e siècle ayant abordé la Bigorre, son administration et le Castet Nau.

Méthode de consultation

Notre sujet est donc concerné par les *Rotuli Vasconie* dont la production commence sous Edouard I^{er} en 1273-1274. Il semblerait que le Castet Nau soit possession anglaise à partir du traité de Brétigny en 1360 jusqu'en 1404 où il fut repris. L'objectif était alors de consulter les rôles produits sous les règnes d'Edouard III (1327-1377) et de Richard II (1377-1399) de la dynastie des Plantagenêt ainsi que des règnes d'Henri IV (1399-1413) et d'Henri V (1413-1422) de la dynastie des Lancastre. Avec le débordement des règnes d'Edouard III et d'Henri V, par rapport à la période d'occupation estimée, nous avons voulu couvrir une phase chronologique élargie et ainsi limiter les carences d'informations.

Les renseignements de ces rôles sont riches et variés et d'une manière générale, toutes informations seraient bonnes à prendre dans la mesure où nous n'avons quasiment pas de sources sur cette occupation anglaise du Castet Nau.

Nous pouvons signaler l'implication de différents chercheurs, à savoir côté français, l'implication de Françoise Lainé et de Frédéric Boutoulle chargés de la coordination de l'interface français du site mais aussi de Guilhem Pépin. Du côté anglais, Malcolm Vale de l'université d'Oxford, Paul Booth, de l'université de Liverpool, Paul Spence et Simon Harris du Department of Digital Humanities du King's college de Londres, Anne Curry, de l'université de Southampton et Philip Morgan de l'université de Keele.

Après dépouillement, nous avons tenté une traduction des calendars tirée de l'anglais. Voici les actes qui abordent le contexte de cette recherche ⁵⁹:

C 61/38 – Membrane 3d – n°114 – 30 juin 1326 : « Lettres de créances du Roi Edouard II données à Raimond Arnaud seigneur de Coarraze pour le comte de Foix ».

C 61/78 – Membrane 7 et Membrane $6 - n^{\circ}39 - 10$ mai 1365 : « Lettres examinées par Edouard III, issues de ses archives. Dont celle du 11 mai 1286, faite à Morlaàs au sujet de la succession de Constance de Moncade. Bernard seigneur de Coarraze est présent parmi les témoins ».

C 61/97 – Membrane $7 - n^{\circ}47 - 20$ janvier 1384: « Fait à Westminster pour Jean de Béarn, damoiseau. Le château de Sainte-Marie de Barèges avec sa terre, droits et profits est accordé par le roi et son conseil à Jean de Béarn pour son bon service, de la manière qu'il était tenu. Sous réserve que le château revienne entièrement au roi à la mort de Jean de Béarn ».

Notons qu'il s'agit du même acte que celui copié par Jean-Baptiste Larcher sur le catalogue de Thomas Carte. Cependant le *calendar* du projet *Gascon Rolls* ne parle pas du capitaine Jean de Beaugert 60.

C 61/97 – Membrane $5 - n^{\circ}57 - 20$ janvier 1384: « Fait à Westminster pour Jean de Béarn, damoiseau. La sénéchaussée de Bigorre est accordée par le roi et son conseil à Jean de Béarn, en considérant son bon service pour la garde du château de Lourdes et les places récemment prises ».

C 61/97 – Membrane $4 - n^{\circ}61 - 22$ janvier 1384: « Westminster. Confirmation à Jean de Béarn, capitaine du château de Lourdes, des acquisitions qu'il a faites pour lui et ses héritiers d'un îlot des Landes avec ses appartenances au seigneur de la Lande de Bordeaux ; un tiers de la baronnie de Tiran en Médoc avec appartenances, acheté au seigneur de Cannar; une rente de 10 tonneaux de vins chaque année du seigneur de Duras; la place de Gen en Bigorre avec ses appartenances à Ramon-Gassie de Lavedon, seigneur de Chastelbon; une maison avec appartenances dans la cité de Bordeaux, d'Arnaud Guilhem de Pommiers, bourgeois de la cité; et certaines cellules de la cités avec appartenances, de divers personnes. Le roi confirme la requête de Jean de Béarn, avec

⁵⁹ La densité de document est telle que nous avons pu passer à travers des éléments. Nous avons essayé de prospecter l'ensemble minutieusement.

60 Le calendar n'est qu'une transcription, pouvant être incomplète et abrégée.

assurance de ses droits souverains et à condition que rien de ces acquisitions ne se retourne contre la couronne, la principauté d'Aquitaine et qu'elles ne tomberont pas aux rebelles, contre le roi ».

Ici encore, nous avons un acte commun avec les copies de Jean-Baptiste Larcher, il posait problème quant à la mention « Loco de Gene in Bigorre ». Ce *calendar* va plus loin que le commentaire que nous avions. « La place de Gen en Bigorre avec ses appartenances à Ramon-Gassie de Lavedon, seigneur de Chastelbon ». Il s'agit de Ramon-Gassie de Lavedan et non Lavedon, seigneur de Castelloubon, et il est probable qu'il s'agisse du château de Geu et non Gene, ou encore Geaune. Il semble alors qu'en 1384, Jean de Béarn possédait le château de Geu, auparavant possédé par le vicomte de Lavedan Ramon-Gassie.

C 61/107 – Membrane 2 – n°175 – 12 août 1400 : « Newcastle upon Tyne. Accord à vie donné à Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre, capitaine de Lourdes, pour son bon service rendu à John de Gaunt⁶¹ et au roi, de 100 marks st. reçus chaque année au château de Bordeaux à Saint Michel et Pâques en parts égales ».

C 61/108 – Membrane 26 – n°2 – 15 novembre 1400 : « Fait à Westminster pour Jean de Béarn, kt ⁶². Accord à vie donné à Jean de Béarn, kt, pour son bon service au roi et à la couronne d'Angleterre, de la sénéchaussée, avec la garde du château de Lourdes et ses justices haute et basse, comme Jean avait pris par la force des armes : Sainte-Marie, Labat, Barèges, Lavedan, Ossun, le château de Vidalos, Peyrouse, Adé, Azereix, Lamarque et Ribère-Ousse avec leurs baylies, droits et profits. Il a la charge avec les revenus de ces châteaux avec leurs justices et les profits, mais la sénéchaussée et le château de Lourdes avec ses droits doivent retourner à la couronne à la mort de Jean de Béarn ».

Nous apprenons là que Jean de Béarn avait pris, par la force, différentes places avant ce 15 novembre 1400. Sainte-Marie semble être le château de Luz-Saint-Sauveur, dit Sainte-Marie de Barèges. Labat pose problème. Barèges semble faire référence ici au village actuel de Barèges, place différente du château ⁶³. Lavedan est difficile à cerner, on ne saurait dire s'il s'agit de la vallée, de la baylie ou d'un château nommé comme tel.

⁶¹ Duc de Guyenne et de Lancaster.

⁶² L'expression « kt » que l'on retrouve dans les documents anglais fait référence au terme « knight » signifiant « chevalier ».

⁶³ Le village de Barèges se trouve environ à 7 kilomètres de Luz Saint-Sauveur, où se dresse le château dit Sainte-Marie de Barèges.

Ossun peut évoquer le château comtal d'Ossun, le lieu, mais aussi Ossen ⁶⁴, situé en Lavedan. Le château de Vidalos est le château comtal. Peyrouse, Adé, Azereix, Lamarque et Ribère-Ousse, sont des places que l'on retrouve en quittant le piémont vers la plaine. La question se porte sur le Castet Nau, il n'est pas cité, alors que les châteaux de Sainte Marie et de Vidalos, comtaux, le sont. Nous pouvons nous demander si *Labat* y fait référence. *Labat* n'est pas un lieu évoqué dans l'historiographie, mais signifie « La vallée », peut être un rapport avec *la Bat d'Azü*, vallée d'Azun et un lien avec le Castet Nau d'Azun. Nous sommes proche de la surinterprétation. Par rapport à la topographie, Labat de Bun et Labat d'Aucun, sont deux vallées à proximité d'Arras-en-Lavedan. *Labat* peut s'accorder avec elles.

C 61/108 – Membrane $26 - n^{\circ}4 - 15$ novembre 1400: « Fait à Westminster pour Jean de Béarn. Ordre au connétable de Bordeaux de payer Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes, les arrérages de 100 m. st. par an, accordés à vie par le roi le 12 août 1400, et de lui payer cette somme à vie, au château de Bordeaux à la Saint-Michel et à Pâques en égales portions, pour son bon service rendu à John de Gaunt et au roi ».

C 61/108 – Membrane 26 – n°8 – 12 février 1401 : « Fait à Westminster pour Jean de Béarn, kt. Accordé à Jean de Béarn, kt, capitaine du château de Lourdes, à sa demande, de la haute et basse justice de la place et baronnie des Angles jusqu'à ce que la ville de Tarbes fasse allégeance au roi. Jean avait autrefois acheté cette place et baronnie pour la somme de 14 000 francs or ⁶⁵, mais cette vente était revendiquée par le connétable de France ⁶⁶. Si cette place était venue dans les mains de ce connétable, cela aurait été un grand dommage pour le roi, pour le château de Lourdes et pour les possessions du roi dans la localité car cette place est proche de Lourdes. Jean n'a pas la haute et basse justice de cette place des Angles, car, avant qu'elle ne vienne en ses mains, les Angles étaient depuis longtemps sous contrôle de l'officier français de Tarbes, de fait, aucun criminel ne pouvait être puni dans cette place et baronnies des Angles ».

_

⁶⁴ Le village d'Ossen se situe environ à 7 kilomètres de Lourdes.

⁶⁵ Le 21 septembre 1390, Jean de Béarn avait acheté la baronnie des Angles pour 14 000 francs au routier le capitaine Ramon Guilhem de Caupenne, capitaine du château de Carlat. Ce dernier l'avait auparavant acheté au comte d'Armagnac Jean III le 1er juillet 1388 pour 12 000 francs. Archives nationales J 302 125 6 et Bibliothèque nationale de France, Doat 204, fol. 82.

⁶⁶ Louis de Sancerre, connétable de France entre 1397 et 1402.

C 61/109 – Membrane 9 - n°98 – 14 mars 1403 : « Fait à Westminster pour Jean de Béarn. Déclaration du connétable de Bordeaux qu'il a vu les lettres du roi donnant le 12 août 1400 un revenu annuel de 100 m. st. à Jean de Béarn, seigneur des Angles, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes, il doit payer à Jean de Béarn les arrérages de cette rente depuis le 12 août 1400, et qu'il doit payer cette somme de 100 m. st. à Jean de Béarn tout au long de sa vie. Le connétable aura ces sommes allouées sur son compte à l'échiquier d'Angleterre ».

Le Castet Naü dans les documents anglais

Après avoir consulté les rôles gascons mis en ligne sur cette nouvelle plateforme, nous ne sommes pas en mesure d'apporter une simple mention certaine et concrète du château d'Arras-en-Lavedan. Nous relevons l'hypothèse du lieu Labat ou même Lavedan mais ceci ne constitue pas une preuve. Les traductions en anglais des rôles ne parlent pas plus, c'est ce que nous avons essayé de refléter par nos traductions en français de ces derniers. Nous avons pourtant approché le contexte en côtoyant Jean de Béarn, les châteaux de Lourdes, des Angles, de Geu, de Vidalos, de Sainte-Marie de Barèges mais rien sur le Castet Nau. L'idée admise dans l'historiographie en tant que forteresse possédée par le parti anglais n'est dans l'état actuel des connaissances, pas confirmée par les rôles gascons.

B. Bilan historiographique

Les documents d'archives ayant été présentés, nous allons maintenant revenir sur l'historiographie et évoquer les auteurs qui ont traité ce sujet de manière plus ou moins approfondie.

1- Les études anciennes

Par études anciennes nous entendons celles produites avant le XX^e siècle.

a) Le château abordé par la généalogie

Délaissé par les premières Histoires

Avant les historiens, au sens moderne, l'histoire de la Bigorre fut abordée par le chroniqueur Jean Froissart au XIV^e siècle. En 1388, il part à la rencontre de Gaston Fébus, comte de Foix et vicomte de Béarn. Dans son aventure il traverse la Bigorre, passe par

Lourdes, et en évoque quelques anecdotes au sujet de ses occupants. Il site Pierre Arnaud de Béarn ¹ et son frère Jean de Béarn ², ce dernier qui est abordé par les rôles gascons. Froissart passe par Mauvezin ³ et évoque le siège entrepris par Garsis du Chastel et le duc d'Anjou. Il présente de nombreux faits d'armes, dont la bataille d'Aljubarrota en 1385, au Portugal ⁴. Cependant il ne semble pas y avoir de mention portant sur le Castet Nau. Les chroniques évoquent simplement Raymond de Coarraze ⁵.

Les premiers historiens qui se sont intéressés au comté l'ont inclus dans des volumes imposants, complets, revenant aux origines. Le château d'Arras n'y apparaît pas. Guillaume Mauran, dans son œuvre, *Sommaire description du pais et comté de Bigorre* ⁶, dresse le tableau du comté en 1614. Il donne une description des lieux, une vallée après l'autre. Lorsqu'il aborde celle d'Azun, il oublie de citer le village d'Arras-en-Lavedan parmi ceux de la liste qu'il donne. Pierre de Marca réalise en 1640 une histoire monumentale ⁷, des origines et entourant le Béarn. Le comté de Bigorre y est englobé, la généalogie des comtes est présentée, le château de Lourdes est cité. La vallée d'Azun est évoquée au sujet de ses relations avec les frontières espagnoles mais rien ne touche le Castet Nau ni ses possesseurs.

Jean le Laboureur, 1659

Le premier à aborder le château d'Arras-en-Lavedan est Jean le Laboureur. C'est pour répondre à des questions de généalogie que ce prieur ⁸ revient sur la forteresse. En 1659, il rédige les *Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière*, une œuvre monumentale consacrée à ce personnage, Michel de Castelnau, et agrémentée de récits et faits historiques variés. D'abord, l'ouvrage rapporte les mémoires données par Michel de Castelnau, puis le Laboureur, par ses *Additions*, enrichit le volume et son contenu. Pour notre sujet, il s'agit d'une œuvre majeure. Effectivement, Jean le Laboureur

_

¹ Pierre Arnaud de Béarn est capitaine du château de Lourdes de 1363 à 1373 pour le roi d'Angleterre.

² Jean de Béarn est capitaine du château de Lourdes de 1377 à 1407 et sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre.

³ Mauvezin est un château comtal, situé à 15 km de Bagnères-de-Bigorre et à 50 km du Castet Nau.

⁴ C'est un fait intéressant, un certain nombre de lavedanais y prennent part et en reviennent.

⁵ Raymond de Coarraze est père de Bernard de Coarraze, seigneur du Castet Nau en 1426. Les chroniques de Froissart évoquent la légende d'Orton dont Raymond de Coarraze est le témoin.

⁶ Mauran G., 1614, *Sommaire description du pais et comté de Bigorre*, Chroniques publiée en 1887 par Gaston Balancie.

⁷ Marca Pierre de, 1640, *Histoire du Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre*, Pau, A. Dubarat, réédition de 1894-1912.

⁸ Pour cela on retrouve souvent cet auteur sous le nom de l'abbé le Laboureur.

a voulu présenter une *Histoire généalogique de la maison de Castelnau* afin de rendre hommage au lignage du destinataire de ce volume à savoir Jacques, marquis de Castelnau ⁹. Cette source est d'un grand intérêt, en 1659, le Laboureur eut le privilège de consulter des originaux mis à disposition par Jacques de Castelnau. D'une part, il consulte des actes épars, provenant des archives de Jacques de Castelnau mais par ailleurs, il consulte des enquêtes antérieures, d'un intérêt capital. En 1562, une première enquête est réalisée à la demande de Michel, Vespasian et Titus de Castelnau, frères. Titus de Castelnau devait montrer ses preuves de noblesse pour entrer chevalier de Malte.

« Cette première enquête de l'an 1562 est composée des témoignages de Messire Claude de Castelnau chef du nom et des armes de sa maison, baron de la Loubère, de Castelnau, de Coarraze, de Miélan, etc., du baron d'Antin son beau père sénéchal de Bigorre, du vicomte de Lavedan, et de messire Menaud de Bourbon, baron de Lavedan, beau frère dudit Claude baron de Castelnau, du baron de Gondrin et de Montespan, du sieur de Bazillac, du sieur de Marsan et d'Horgues, des sieurs de Barbazan frères et du sieur de Bénac et enfin du maréchal de Termes et du sieur d'Ossun capitaine de cinquante hommes d'Armes. Tous lesquels seigneurs reconnurent pour la plupart estre parents desdits Michel, Vespasian et Titus de Castelnau, et qu'ils ne pouvoient estre issus d'une plus noble maison en Gascogne qu'estoit celle des seigneurs de Castelnau et de la Loubère. Ce qui fut encore confirmé par le seigneur de Grammont lieutenant général pour le Roi au pays de Béarn et par le vicomte d'Orthez gouverneur de Bayonne, qui dirent être parents desdits sieurs de Castelnau, et par le seigneur d'Andoins ¹⁰ ».

Par cette citation, nous pouvons constater que la noblesse de la Bigorre reconnaît la parenté de Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière. En signant cette enquête, les différents seigneurs nommés confirment par ailleurs l'ancienneté de la maison de Castelnau, son origine et son statut. En 1582, Michel de Castelnau est nommé à l'Ordre du Saint-Esprit, il entreprend de produire ses preuves de chevalerie et charge un nommé Pierre du Perrey de cette nouvelle enquête. Ce dernier est envoyé en Bigorre afin d'établir les preuves des titres relevés en 1562. La requête est portée devant le lieutenant principal de la sénéchaussée de Bigorre et Jacques Abeauxis, notaire royal à Tarbes est mandaté pour « délivrer en bonne forme tous les actes dont il seroit requis, et procéder à l'audition de plusieurs témoins ». Parmi eux, Germain d'Antin, seigneur d'Ourout, est interrogé le 28 juin 1582, alors âgé de 38 ans, il déclara :

« Qu'il estoit parent à cause de Louise de Mayourau de Castelnau sa femme ¹¹, héritière de la seigneurie d'Ourout, et de plus qu'il estoit capitaine, comme ont pareillement esté trois

gouverneur de Brest.

10 Le Laboureur J., 1659, *Histoire généalogique de la Maison de Castelnau*, p. 4.

⁹ Jacques de Castelnau était Maréchal de France, lieutenant général des armées du Roi en Flandres et gouverneur de Brest.

¹¹ Louise de Majourau est dite de Castelnau car son père, Antoni de Majourau était capitaine du Castet Nau par hérédité. Le nom de la forteresse leur était alors souvent attribué. Germain d'Antin se dit parent du fait de

ou quatre de ses aïeuls et prédécesseurs seigneurs d'Ourout, pour les seigneurs de la Loubère, du chasteau et forteresse de Castelnau, assis aux montagnes de Lavedan sur l'entrée de la vallée d'Azu ».

Sans être la volonté première de le Laboureur, il nous permet d'entrer dans la forteresse et de revenir sur ceux qui semblent être les premiers capitaines. Le Laboureur indique par ailleurs qu'Abeauxis se rendit au château de la Loubère où il reçut le serment d'Etienne seigneur de Castelnau et de la Loubère 12. Il y consulte des titres qu'il dit avoir été sauvés du pillage du château de la Loubère durant les guerres de religions. Nous pouvons alors noter qu'Etienne de Castelnau ne vit pas au château d'Arras en 1582, il vit à la Loubère. Nombreux documents sont perdus en 1582, ceux remontant aux origines. Pour cette raison il est alors demandé à Abeauxis de faire signer un acte attestant du désordre des archives des Castelnau dû au pillage du château de la Loubère et des autres maisons. Un acte signé par de nombreux seigneurs ainsi que par Nogues, notaire ¹³, le 25 mai 1585. Après avoir souligné son incapacité à prouver les premiers degrés de la lignée des Castelnau, Jean le Laboureur rapporte la généalogie issue des enquêtes de 1562 et 1582. Il s'agit donc de celle faisant foi pour les membres de la famille de Castelnau la Loubère ainsi que pour les signataires des actes. Agrémentée de ses Additions, la généalogie portée par le Laboureur en 1659 est donc la plus complète de son temps. Il la démarre à Jean Bernard seigneur de Castelnau en 1280 et la poursuit sans preuve jusqu'à Bernard seigneur de Castelnau en 1400. Passé 1400, sa généalogie est dite fondée et justifiée en s'appuyant sur divers actes. Cette généalogie est ensuite reprise par différents auteurs, apportant des compléments, prenant d'autres partis ou lançant d'autres théories.

L'abbé Colomez, vers 1735

Entre 1659 et l'ouvrage de l'abbé Colomez, nous n'avons pas connaissance d'écrits abordant le château. Louis de Froidour rédige son *Mémoire du Pays et des Etats de Bigorre* ¹⁴, mais rien ne touche le Castet Nau d'Azun. Longtemps attribué à l'abbé Duco, de Loubajac, l'*Histoire de la Province et du comté de Bigorre* ¹⁵, écrite vers 1735, est en réalité le fruit de l'abbé Colomez. Ceci pour dire que dans l'historiographie on retrouve des

sa femme. Nous pouvons nous demander s'il s'agit d'un raccourci engagé par Jean le Laboureur du fait de l'assimilation du nom de Castelnau ou si cela atteste une véritable parenté entre les Majourau et les Castelnau.

¹³ La transcription de cet acte est donné dans Le Laboureur, 1659, p. 6.

¹² Etienne est dit âgé de 19 ans en 1582.

¹⁴ Froidour L. de, 1675-1685, *Mémoire du pays et des Etats de Bigorre*, publié avec introduction, notes et compléments par Jean Bourdette, Paris, Champion, Tarbes, Baylac 1892.

¹⁵ Colomez abbé, vers 1735, *Histoire de la Province et du comté de Big*orre, publiée et annotée par l'abbé Ferdinand Duffau, Paris, Champion, Tarbes, Larrieu, édition 1886.

mentions faisant références tantôt à Colomez, tantôt à Duco 16. Quoiqu'il en soit, nous l'abordons maintenant pour compléter l'exposé de Jean le Laboureur. En 1735, Colomez possède d'autres éléments, de nouvelles sources pour enrichir son discours. Il connaît les textes anciens, comme le Cartulaire de Bigorre ou l'Enquête de 1300, qui n'était pas abordés par le Laboureur et il cite Thomas Rymer et son inventaire des archives anglaises de 1704-1713. De Rymer, il relève des mentions concernant le château de Lourdes ou encore celui de Sainte-Marie. À la différence de Jean le Laboureur, Colomez concentre son étude sur l'histoire du comté de Bigorre. Son œuvre a longtemps été qualifiée comme étant la plus complète sur le comté et d'une érudition poussée. Concernant le Castet Nau d'Azun, il suit clairement le Laboureur. Il en reprend la généalogie à la différence qu'il l'aborde en entrant par la branche de la Loubère. Il en poursuit la postérité, celle que n'a pu connaître Jean le Laboureur. Dans sa structure, l'œuvre de Colomez présente le comté de Bigorre et entre géographiquement dans les différents lieux. Ainsi il offre une description de la vallée d'Azun, et dans cette description il aborde la forteresse de Castelnau d'Azun ¹⁷. Reprenant le Laboureur, il revient sur l'épisode du siège de 1404 dont témoigne le compte de la dépense de la guerre de Guyenne, rendu par Hémon Raguier ¹⁸. On y apprend qu'un certain Guillaume Arion avait le commandement de la place pour le compte de Jean de Béarn. La problématique du possesseur et de son statut après le siège entre dans l'historiographie. Colomez, toujours suivant le Laboureur, aborde par ailleurs la question des capitaines. Il va plus loin que son ainé. Alors qu'en 1659 n'était évoqué que Germain d'Antin et ses aïeuls, sans être nommés, en 1735, nous pouvons relever le nom de Majourau. Colomez précise que Gui Arnaud de Majoureau, seigneur d'Ourout était capitaine du Castelnau d'Azun en 1500 pour le seigneur de la Loubère et que son fils en conserva la charge et la transmit jusqu'à Germain d'Antin, seigneur d'Ourout 19.

Chérin, 1782

Dans la même logique que Michel, Titus et Vespasian de Castelnau de la Mauvissière, Jean-Paul-Isidore de Castelnau fait réaliser ses preuves de noblesses par

 $^{^{16}}$ Duco reste ceci dit l'auteur d'un manuscrit portant semblablement le même titre et à l'origine de la confusion.

¹⁷ Colomez, 1735, p. 207-208.

Hémon Raguier est Trésorier des Guerres sous Charles VII, il présente ce compte pour la guerre de Guyenne. Cette source serait à consulter mais nous n'avons pas su la retrouver.

¹⁹ Germain d'Antin épousa l'héritière du Domec d'Ourout, Louise de Majourau par contrat du 19 juin 1569. Il devient alors capitaine du Castet Nau en 1578, à la mort d'Antoni de Majoureau, père de Louise.

Chérin au cabinet des ordres du Roi au mois de juillet 1782 20. C'est encore sous la généalogie qu'est abordé le Castet Nau, par une enquête visant à revenir sur la lignée des Castelnau. Chérin indique qu'il s'appuie sur l'Abbé le Laboureur, il connaît les *Additions* mais il cite aussi l'enquête de 1582. Lui aussi présente les armes des Castelnau. Jean le Laboureur mettait en garde sur les premiers degrés de cette généalogie et ne débutait avec preuve que par un Bernard seigneur de Castelnau en 1400. De même, Chérin porte le premier degré à un nommé « Bernard d'Arras alias de Castelnau 21». Il est alors le septième degré de la généalogie proposée par Jean le Laboureur et issue des mémoires de la maison. Chérin le dit « damoiseau, seigneur de Castelnau et du chastel d'Arras ». Notons que Chérin indique deux sujets connus avant Bernard d'Arras alias de Castelnau. Il s'agit d'un certain « Jean de Castelnau, qualifié messire, vivoit en 1244 » et « Raimond-Garcie de Castelnau, aussi qualifié messire, lequel fit son testament en 1365 ». Chérin ne donne pas plus d'informations. Nous ne savons pas dire si ce Jean de Castelnau est à confondre avec le Jean Bernard de Castelnau constituant le premier degré de la généalogie de le Laboureur ou bien s'il s'agit d'un autre personnage. Nous pouvons imaginer qu'il est le père de Jean Bernard de Castelnau, selon la théorie de la conservation du prénom paternel, mais il peut aussi s'apparenter différemment, oncle, frère, fils. Par ailleurs, Chérin ne donne pas de source concernant cette date de 1244. Concernant le deuxième personnage, Raimond-Garcie de Castelnau, il peut s'agir du puîné ayant fait la branche des Castelnau seigneurs de la Mauvissière.

Davezac-Macaya, 1823

Dans la lignée de l'Abbé Colomez, Davezac-Macaya produit une histoire générale de la Bigorre ²². Il entre dans l'historiographie en abordant la terre de Castelnau. S'appuyant sur l'Enquête de 1300, il indique les possessions du comte en Bigorre et précise le nom de seigneurs particuliers. Parmi eux, il note « Ceux de Beaudéan, Ossun, Artagnan, Ozon, Uzer, Castelnau²³ ». Il fait des Castelnau des seigneurs particuliers selon ce qu'il relève de *l'Enquête de 1300*. Il évoque lui aussi l'année 1404 et indique que Jean de Bourbon, comte de Clermont accompagné d'Auger Cohite de Luz prit « Le château de

Davezac-Macaya M.-A., 1823, p. 69.

²⁰ Chérin, 1782, Preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du Roy au mois de juillet 1782, pour Jean-Paul-Isidore de Castelnau, Paris. Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 1 E 155. Voir le document au volume II, en annexe 7, p. 150-160.

Nous reprenons l'appellation exacte employée par Chérin en 1782. Le terme *alias* impliquant peut-être un doute sur la noblesse et le nom comme le souligne l'historiographie.

²² Davezac Macaya M.-A., 1823, Essais historiques sur le Bigorre, accompagnés de remarques critiques, de pièces justificatives, de notices chronologiques et généalogiques, Bagnères, 2 vol.

Sainte-Marie de Barèges, celui de Castelnau d'Azun, et tous leurs autres domaines, hors le fort de Lourdes, qui défendu par le baron des Angles en personne, résista seul à ses efforts ²⁴ ». Ce commentaire sera encore repris par Pierre la Boulinière en 1825 ²⁵. Davezac-Macaya propose lui aussi une généalogie des Castelnau la Loubère, il la reprend de Jean le Laboureur ²⁶.

Avec ces auteurs, nous avons vu que le château était perçu au travers de ses occupants. Il est abordé en tant que propriété des Castelnau. Les différents auteurs s'y sont intéressés par la généalogie. Leurs études ne sont donc pas portées sur l'histoire de la forteresse mais sur celle de ses possesseurs. C'est l'épisode du siège, au début du XV^e siècle, qui donne un autre élan à l'approche.

b) L'historien Jean Bourdette

Jean Bourdette est natif d'Argelès-Gazost, c'est un lavedanais et il s'est fait l'historien de sa région. Contrairement à ses prédécesseurs ou contemporains, il prit le parti de se consacrer pleinement au Lavedan. Certes il aborde le comté de Bigorre mais seulement pour servir son argumentation. Son œuvre est monumentale, il traite de tous les sujets. Agronome, scientifique retraité, dans la fin de sa vie il s'attache à donner au Lavedan une histoire globale. « Voulant, autant qu'il est en mon pouvoir, conserver le souvenir de nombre de petits évènements que la grave et sévère Histoire aurait sans doute élagués ou négligés ». Par cette citation issue de la préface du premier tome de ses *Annales*, nous pouvons cerner le caractère et l'ambition de cet historien du Lavedan. Considéré comme une source fiable, cet érudit du XIX^e siècle témoigne d'un patriotisme puissant pour sa région natale. Son œuvre s'en trouve teintée d'un chauvinisme certain. Par ailleurs, Jean Bourdette est très critique envers les auteurs qui l'entourent. Concernant notre recherche, cet auteur est essentiel et nous le citerons souvent. Ceci dit, nous nous sommes efforcés d'être vigilants face aux théories qu'il avance, restant critique et revenant aux sources tant que possible.

Les Annales

-

²⁴ Davezac-Macaya M.-A., 1823, p. 111.

La Boulinière P., 1825, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises*, Paris. Page 345 : « Le fort de Sainte-Marie fut enlevé en 1404, par Jean de Bourbon, comte de Clermont, à la tête de la noblesse bigorroise et aidé de barégeois, que commandait le brave Auger Cohite de Luz. Celui de Castelnau d'Azun eut le même sort ; il ne resta que Lourdes. »

²⁶ Davezac-Macaya M.-A., 1823, p. 233.

Jean Bourdette débute son travail en réalisant une histoire générale du Lavedan. En quatre volumes, les *Annales des sept vallées du Labéda* ²⁷ abordent le secteur, des origines jusqu'à l'heure où Bourdette termine sa publication, soit 1896. L'historien s'applique à exposer l'ensemble des faits historiques qu'il a parcouru dans ses recherches. Structurellement, il s'agit d'annales au sens propre, les faits sont par conséquent classés chronologiquement de sorte que l'on puisse entrer dans les volumes par années.

Le Castet Nau d'Azun est clairement abordé par Jean Bourdette. Il présente l'ensemble de sa connaissance sur le sujet. Il reprend les glanages de Jean-Baptiste Larcher qu'il cite souvent pour source. Il connaît *l'Enquête de 1300* et la présente, tout comme le Censier de 1429 ou encore le cartulaire de Noalis. Dans le discours historiographique, il est le premier a évoquer la donation du Castet Nau, en 1426, à Bernard de Coarraze. Il est encore le premier à présenter le Castet Nau comme château comtal et se détache des théories de ses prédécesseurs. Autrement dit, il est le premier historien à s'intéresser véritablement à l'histoire du château, au sens de l'édifice. Nous devons signaler qu'il rédige ses Annales en plusieurs années, bien que 1898 soit la date de leur publication. Il acquiert des connaissances tout en construisant son « Histoire du Lavedan » et dans notre recherche c'est un fait important. Effectivement, dans le dernier tome des Annales, J. Bourdette demande à faire des corrections sur les faits présentés dans les volumes précédents. L'étude des Annales de Jean Bourdette, sans tenir cas de ses corrections amène à l'erreur, notamment au sujet des seigneurs du château. Pour cela, nous considérons comme plus « aboutie » pour notre sujet, sa Notice des Seigneurs du Castet-Nau d'Arrasen-Labéda ²⁸ qu'il publie en 1907. Une dizaine d'années après, sa réflexion sur le Castet Nau a murie.

Les Notices

En parallèle à ses réflexions constituant les *Annales des sept vallées du Lavedan*, Jean Bourdette compose différentes notices portant sur les seigneurs de ces vallées. Il dresse ainsi un corpus de monographies qui touche la noblesse locale. Dans la notice de 1907, il traite des seigneurs du Castet Nau. Il a corrigé ses égarements commis dans les *Annales*. Cette étude devient alors la référence en terme de connaissances historiques sur le château. Il revient sur les déclarations des auteurs l'ayant précédé et il amène ses théories. Après une présentation historique du château, c'est à la manière de ses *Annales* qu'il tente

²⁷ Bourdette J., 1898, *Annales des sept vallées du Labéda*, t. I-II-III et IV, Toulouse, Privat.

Bourdette J., 1907, *Notice des Seigneurs du Castet-Nau d'Arras-en-Labéda*, Toulouse, Privat.

de retracer l'histoire de la forteresse. Il s'appuie alors sur une liste chronologique des possesseurs du château, et essaie de faire des liens avec les archives, pour chacun d'eux. En d'autres termes, les généalogies des possesseurs sont présentées et Jean Bourdette s'efforce d'appuyer son argumentation par un retour aux textes d'archives. Il fait alors souvent référence à Jean-Baptiste Larcher, et commente l'abbé Colomez et Jean le Laboureur. Jean Bourdette est âgé, c'est un historien et il puise son savoir de ses lectures. Il n'est pas archéologue mais il comprend l'intérêt de présenter le Castet Nau architecturalement. Pas en mesure de réaliser cette analyse lui même, il cite positivement la description proposée en 1891 par l'Abbé Fourcade ²⁹ et au contraire il blâme M. Cénac-Moncaut ³⁰.

M. Cénac-Moncaut ne propose pas d'analyse archéologique pour le Castet Nau. À la différence de ce qu'il a pu faire pour le château de Beaucens, dans son *Voyage archéologique*, il ne fait que citer le château. Il le dit possession anglaise comme celui de Lourdes ou Sainte-Marie et le qualifie de château du « Prince Noir ». Au-delà, il le positionne dans un « système télégraphique » de tours à signaux, permettant la communication de Lourdes à Sainte-Marie de Barèges ³¹.

L'abbé Fourcade propose en revanche une description que Jean Bourdette reprend. Simple, elle permet de cerner aisément les éléments clefs du site et rend compte de son état. Il évoque le donjon carré hors œuvre, la tour ronde au centre de l'enceinte et les fossés. Il donne des mensurations dont par exemple celles du jour de la basse fosse du donjon central, « Une ouverture de 25 centimètres dans les deux sens ³² ».

Notons dès à présent que Jean Bourdette ne fait aucune référence à Anthyme Saint-Paul ³³, ce dernier qui en 1866 propose pourtant la première étude architecturale du château.

Par son œuvre, Jean Bourdette met en ordre les connaissances sur le Castet Nau, il revient sur les théories admises et argumente le discours historiographique de son point de vue.

_

²⁹ Abbé Fourcade, 1891, *Monographie d'Adé*, Tarbes, p. 108.

³⁰ Cénac-Moncaut M., 1856, Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre, Tarbes.

³¹ Cénac-Moncaut M., 1856, p. 93.

³² Fourcade, 1891, *Monographie d'Adé*, Tarbes, p. 108.

³³ Saint-Paul A., 1866, « Une excursion archéologique dans le Bigorre », dans *Bulletin monumental*, Caen, F. Le Blanc Hardel, Imprimeur-Libraire, p. 33-36.

c) Les problématiques relevées dans le discours de ces historiens

Après avoir abordé les premiers auteurs qui se sont intéressés au château d'Arrasen-Lavedan, nous pouvons porter les problématiques principales du point de vue historique. Des problématiques engendrées par la perte des titres et documents de la famille de Castelnau la Loubère du fait des guerres de religion.

L'érection du château

Premièrement, notons que la date de fondation du site n'est pas connue. Nous n'avons, dans les sources, aucun élément pouvant la définir. D'après les généalogistes, nous pouvons remonter à 1244, et la mention de Jean de Castelnau comme premier sujet portant le nom du château 34. La forteresse est donc déjà fondée à cette date. Si l'on en croit la théorie de Jean Bourdette, le château serait une création comtale orchestrée par le comte Centulle III, aux environs de 1175. Une construction qui ferait suite à celle du château de Vidalos. Alors que le château de Vidalos est abordé dans le Cartulaire de *Bigorre*, et clairement qualifié de comtal ³⁵, il n'en est rien au sujet du Castet Nau.

L'identité des premiers possesseurs

Deux théories s'opposent dans l'historiographie. L'une, lancée par Jean le Laboureur, fait du Castet Nau une forteresse aux mains de puissants seigneurs siégeant sur le territoire d'Arras, possédant la terre noble dite de Castelnau dans la baylie d'Azun, avec droit de justice haute et basse. Il qualifie cette famille d'une « des plus illustres de ce royaume ». Pour témoin de sa grandeur il évoque une « tradition fabuleuse » locale qui les ferait remonter à un puîné de Castille et duquel ils tireraient leur noblesse. Notons que les armes des Castelnau, au XIIIe siècle, présentent un château à trois tours. Ceci a certainement du jouer dans l'assimilation d'une ascendance castillane qui porte un château similaire pour ses armes. Sans confirmer cette tradition, le Laboureur s'en sert pour montrer l'aura que devait avoir cette maison. Jean Bourdette, de son côté, va contre les dires de Jean le Laboureur. Pour lui, les Castelnau sont issus de « gentilshommes du pays » au nom ignoré, à qui le comte de Bigorre avait laissé la charge du Castet Nau. Après plusieurs années de service en tant que capitaines ou gouverneurs, ils en prirent le nom, donc de Castelnau et, avec le temps, le statut de seigneurs. Encore pour J. Bourdette, la terre de Castelnau n'existait pas, les capitaines avaient simplement le droit de justice basse

 ³⁴ Volume II, annexe 7 : Chérin, 1782, p. 150.
 35 Ravier X., Cursente B., 2005, p. 71. Acte n°53, LIII.

et le château n'était pas leur propriété puisque comtal. Les droits qu'ils possédaient étaient alors rattachés à la forteresse.

Le statut du château

Problématique essentielle du sujet, la question du statut du château se pose. Jean Bourdette le dit comtal, selon le principe qu'il fut livré selon lui au parti anglais en 1360 après le traité de Brétigny, en tant que bien du comté. Ceci dit, dans les sources que nous avons consultées, rien ne prouve une telle livraison en 1360. Par ailleurs, lorsque dans l'Enquête de 1300, les châteaux comtaux sont abordés, nous pouvons noter celui de Mauvezin, de Lourdes, de Sainte-Marie de Barèges, de Vidalos ou même de Campan 36. Celui d'Arras n'est pas mentionné. Chose attestée par contre, le siège du Castet Nau en 1404. Les Comptes de dépense de la Guerre de Guyenne de Hémon Raguier nomment même un certain Guilhem Arion ³⁷ tenant le Castet Nau pour Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre. Dans divers actes, Jean de Béarn est qualifié de chevalier seigneur des Angles et du Castelnau d'Azun, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes ³⁸. Alors que les sources ne présentent pas de preuves sur la livraison du château en 1360 au parti anglais, nous le voyons par contre sous Jean de Béarn quelques années avant qu'il repasse au parti français. Par ailleurs, Arnaud de Lavedan, chevalier qui fit hommage à Edouard, roi d'Angleterre en 1363, est dit seigneur de Castelnau par l'abbé Colomez ³⁹.

Le château semble donc bien être une possession anglaise à la fin du XIV^e siècle, mais il est difficile d'affirmer la date de prise de possession. Affirmer que le château est comtal est alors plus délicat que ne l'avance Jean Bourdette, même si plausible. Ce dernier, tout comme le Laboureur et ceux qui l'ont suivi, ne définissent pas qui en a la garde de 1404 à 1426. Le parti français semble en avoir la possession dès la fin du siège, mais les auteurs ne savent dire qui le tient. J. Bourdette est le premier à présenter Bernard de Coarraze. Pour lui, il s'agit du premier propriétaire particulier, officiellement en fonction le 7 juin 1426 ⁴⁰.

2

³⁶ Colomez, 1735, p. 74.

³⁷ Le Laboureur, 1659, p. 14.

³⁸ Volume II, annexe 6, document 3 : f ° 281 v° du *Cartulaire d'Azun*, p. 128-129.

³⁹ Colomez, 1735, p. 204. Dans sa généalogie de la maison vicomtale de Lavedan.

Volume II, annexe 10 : Acte de confirmation de donation du *Castet Naü* d'Arras, en date du 7 juin 1426, p. 181.

Ces différentes problématiques sur l'histoire du château ont intéressé d'autres chercheurs. Ils ont posé un nouveau regard sur le site pour essayer de mieux le comprendre.

2- Prise d'intérêts pour une étude architecturale et archéologique

Les auteurs que nous allons à présent évoquer se sont placés dans une autre démarche pour aborder le château d'Arras-en-Lavedan, considérant le site comme un objet d'étude.

a) Les approches archéologiques

En 1856, M. Cénac-Moncaut était le premier à tenter une approche archéologique du comté de Bigorre. Même si elle ne touche pas le Castet Nau, il s'inscrit dans un nouveau courant de pensée.

Anthyme Saint-Paul

Natif de Montréjeau, Anthyme Saint-Paul rédige son *Excursion archéologique dans le Bigorre*, en 1866 ⁴¹. Il est alors âgé de 24 ans. Son objectif était de venir étudier les châteaux de la Bigorre pour établir des comparaisons avec ceux du Comminges qu'il avait étudiés et présentés dans un article précédent. Il entre ainsi dans les châteaux de la Bigorre méridionale ⁴². L'idée était de présenter des phases de datation pour la région. Son étude est donc poussée, c'est la plus riche sur le secteur à cette date. Il réalise des croquis et plans, s'approchant pour certains sites de la monographie, comme c'est le cas pour le château de Beaucens. Un travail qui reste, encore de nos jours, une référence.

Concernant le village d'Arras-en-Lavedan, il présente trois châteaux qu'il rencontre ruinés. Il est question de la tour de l'abbaye laïque, située entre l'église paroissiale et le presbytère ainsi que du donjon carré de Doumec dans le village. Le troisième château est le Castet Nau. Anthyme Saint-Paul le nomme château de la Loubère « Du nom des seigneurs qui l'habitaient vers la fin du moyen-âge ⁴³ ». Dans son bref commentaire historique sur la famille de Castelnau, il reprend 1260 comme première date évoquant les « seigneurs de Castelnau-d'Azun ⁴⁴ ». Il les fait seigneurs dominant sur plusieurs villages, dans la lignée

_

Saint-Paul A., 1866, « Une excursion archéologique dans le Bigorre », dans *Bulletin monumental*, Caen, F.

⁴² Il étudie ainsi les châteaux de Mauvezin, d'Asté, de Labassère, de Castelloubon, de Geu, de Vidalos, de Vieuzac, de Salles, de Sère, d'Arcizans, de Beaucens, de Sainte-Marie de Barèges et d'Arras-en-Lavedan.

⁴³ Saint-Paul A., 1866, p. 33.

⁴⁴ Saint-Paul A., 1866, p. 33.

de la théorie de Jean le laboureur. La particularité d'Anthyme Saint-Paul est de se livrer à une étude architecturale. Il ne s'attarde pas sur l'histoire floue du château et de ses occupants. Il donne des éléments essentiels pour le sujet en faisant un état du château. Il indique les parties ruinées. Précise des caractéristiques stylistiques. Surtout, il propose un croquis en élévation ⁴⁵. Il s'agit de la plus ancienne vision connue du château. Il propose encore le premier plan ⁴⁶ du Castet Nau.

Anthyme Saint-Paul révolutionne la perception du château d'Arras. Au contraire de Jean Bourdette, qui ne semble pas avoir connaissance de ses travaux, les chercheurs et auteurs postérieurs s'intéressant au Lavedan et au Castet Nau, vont consulter cette source indispensable. C'est notamment le cas de Gaston Balencie et Raymond Ritter.

Gaston Balencie et Raymond Ritter

En 1936, une nouvelle étude est publiée ⁴⁷. Elle est réalisée par Gaston Balencie, archiviste des Hautes-Pyrénées et Raymond Ritter, auteur de nombreux ouvrages sur les fortifications militaires, propriétaire et restaurateur du château de Morlanne ⁴⁸. C'est donc un œil de spécialistes confirmés qui est posé sur le château d'Arras et comme Anthyme Saint-Paul, Raymond Ritter propose un plan d'ensemble ⁴⁹. Chose nouvelle, l'étude est agrémentée de deux clichés. L'un date de 1915 et présente le donjon central en ruine, pris dans la végétation ⁵⁰. L'autre présente l'entrée du Castet Nau vue de l'extérieur. Ils sont les premiers à définir deux phases de constructions de la forteresse, avec une reprise « aux environs de 1400 ⁵¹». Ils sont encore les premiers à réfléchir aux espaces de circulation et à la distribution des lieux de vie. Ils considèrent que le premier état du château remonte à la fin du XIII^e siècle et le second état au début du XV^e siècle.

Comme Anthyme Saint-Paul, leur étude est un itinéraire, et ils abordent le village d'Arras-en-Lavedan en relevant deux ensembles intéressants. Ils présentent le cliché de la porte monumentale d'un logis du XV^e siècle ⁵². Par ailleurs ils relèvent la démolition, en

⁴⁵ Volume II, figure 14, p. 19.

⁴⁶ Volume II, figure 8, p. 15.

⁴⁷ Balencie G., Ritter R., 1936, *De Lourdes à Gavarnie*, Toulouse-Privat, Privat et Didier.

⁴⁸ Le château de Morlanne est situé dans les Pyrénées-Atlantiques.

⁴⁹ Volume II, figure 9, p. 15.

⁵⁰ Volume II, figure 100, p. 71.

⁵¹ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 99.

⁵² Toujours visible de nos jours.

1890, de la maison noble de Doumec, celle qu'Anthyme Saint-Paul avait présenté dans son *Excursion archéologique*, en 1866.

Avec ces chercheurs, le Castet Nau est abordé pour ses caractéristiques architecturales et techniques, des datations sont proposées, tout comme les premiers plans, croquis et clichés. Cependant il n'y a pas véritablement de correspondances ou mise en parallèle avec les sources écrites, et le commentaire historique est réduit.

b) La dynamique de la Société d'Étude des Sept Vallées

Fondée en 1974, dans l'élan des fouilles archéologiques réalisées sur l'abbaye de Saint-Orens ⁵³, la Société d'Étude des Sept Vallées est une association pleinement dévouée au patrimoine de son territoire. De manière générale, tous les sujets touchant le patrimoine des vallées du Lavedan, sont abordés et reflétés par une revue intitulée Lavedan et Pays Toys. Active, cette association s'efforce de maintenir la mémoire locale et s'attache à faire connaître les monuments que sa région concentre.

L'exposition de 1979, Châteaux-forts des sept vallées

Dans cet esprit, entre les mois de juillet et septembre 1979, l'association lance une exposition intitulée *Châteaux-forts des sept vallées* ⁵⁴ et en même temps un appel aux chercheurs pour venir combler certaines lacunes. La publication, qui découle de cette exposition, donne les bases à de nouvelles études. À la manière d'Anthyme Saint-Paul, les différents édifices sont abordés, par les clichés et en plans. Des synthèses historiques sont dressées, une étude comparative des fortifications est donnée et un état sanitaire des monuments est affiché. Concernant la notice sur le Castet Nau, le commentaire historique provient de Jean Bourdette et la description s'appuie sur celle de l'abbé Fourcade, publiée dans la *Notice des seigneurs du Castet Nau d'Arras-en-Labéda* ⁵⁵. On trouve une liste des possesseurs du château, jusqu'à M. Lucien Lavit, qui en était le propriétaire en 1979. Un plan schématique de Bernard Pousthomis est publié, dans la continuité d'Anthyme Saint-Paul et Raymond Ritter. Enfin, un cliché de Nelly Pousthomis-Dalle illustre le commentaire en présentant la porte d'entrée du château.

Dans cette émulation un certain nombre d'articles ont été publiés sous la revue Lavedan et Pays Toys. Parmi les premiers, nous pouvons évoquer celui

⁵³ Elle est située au-dessus du village de Villelongue, à 10 km de la ville d'Argelès-Gazost.

⁵⁴ Société d'Étude des Sept Vallées, 1979, *Château-Forts des sept vallées*, Exposition Argelès-Gazost, juillet septembre 1979.

⁵⁵ Bourdette, J., 1907, p. 10.

d'Annette Parrou ⁵⁶. Elle revient sur la question des différents châteaux du village d'Arras. Le village a en effet compté le château de Montperlé, disparu, le Doumec, démoli en 1890, l'Abadie, dont il reste le donjon près de l'église et le Castet Nau. Par cet article, Annette Parrou retrace l'hypothèse qui tend à expliquer l'appellation de *Castet Naü* ou château neuf. Elle le dit ainsi nommé en raison d'un château vieux ou *castet biey* que l'on pourrait assimiler à l'un des châteaux dressés sur le village. Autrement dit, le Castet Nau serait le château nouvellement érigé sur Arras, les autres ou au moins l'un d'entre eux lui serait antérieur.

Françoise Galès, Un nouvel éclairage architectural

Dans le courant de pensée de cette exposition de 1979, Françoise Galès réalise un mémoire de maîtrise en 1995 ⁵⁷. Sous l'intitulé *Châteaux forts des sept vallées de Lavedan*, le travail colle pleinement au sujet de l'exposition. C'est un nouvel éclairage sur les monuments de cette région, dans la lignée d'Anthyme Saint-Paul. Riche d'illustrations son exposé propose une comparaison architecturale et stylistique des différentes fortifications en essayant de poser des typologies. En ce qui concerne le Castet Nau, Françoise Galès tient pour source Jean Bourdette ainsi qu'Anthyme Saint-Paul, Gaston Balencie et Raymond Ritter. Elle propose un plan schématique du château et, à la différence de ses aînés, elle y place les différents percements. Cette étude a été suivie d'un D.E.A portant sur les châteaux forts des Pyrénées occidentales ⁵⁸. Une expérience qui permet à Françoise Galès d'apporter une hypothèse rapprochant le Castet Nau d'Azun du château de Montaner. Bercée par l'idée d'un plan fébusien utilisé à Arras, Françoise Galès avance donc une théorie nouvelle où le maître d'œuvre du Castet Nau prend pour modèle Montaner. Dans son article ⁵⁹ paru en 1997 dans *Lavedan et Pays Toys*, elle compare alors structurellement les deux forteresses.

Jacques Omnès, Renaissance du Castet Naü d'Azun

En 1996, le Château d'Arras-en-Lavedan est racheté par Jacques Omnès. Après une première phase de travaux sur le Castet Nau il publie un premier article dans *Lavedan et*

-

⁵⁶ Parrou A., 1977, « Les quatre châteaux d'Arras en Lavedan », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 51-62.

⁵⁷ Galès Fr., 1995, *Châteaux forts des sept vallées de Lavedan*, Mémoire de maîtrise sous la direction de N. Pousthomis, Université de Toulouse le Mirail.

Galès Fr., 1996, *Inventaire des châteaux forts des Pyrénées Occidentales*, mémoire de D.E.A présenté à l'Université de Toulouse le Mirail en septembre 1996.

⁵⁹ Galès Fr., 1997, « Castet Naou d'Arras, un nouvel éclairage architectural », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 43-50.

Pays Toy 60. Il réalise des campagnes de restaurations urgentes du site, puis en 2009, il présente son travail dans la revue de la Société d'Étude des Sept Vallées 61. Cette publication est une synthèse complète. Imprégné du site, Jacques Omnès fait le parallèle entre le discours historique de Jean Bourdette et les faits archéologiques. Il différencie architecturalement les deux phases de construction du château et tente une datation. Il porte alors la fondation aux environs du milieu du XIII^e siècle et la reprise dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Jean-François Le Nail et Jacques Omnès, Les ardoises gravées du Castet Naü

En collaboration avec Jean-François Le Nail, Jacques Omnès publie un nouvel article en 2015, au sujet de sources archéologiques ⁶². Depuis le début des travaux sur le site, un certain nombre d'ardoises ont été mises en évidence et analysées. Parmi ce mobilier certaines pièces présentent des graffitis. On y trouve des jeux, divers motifs décoratifs comme le très représenté « nœud de Salomon », mais aussi un texte ancien. C'est au sujet de cette épigraphie que Jacques Omnès demanda la collaboration de Jean-François le Nail, ancien directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées. Suite à une étude paléographique, le texte indiquerait le droit du seigneur de Coarraze sur le marché de la ville d'Argelès-Gazost ⁶³.

Les articles de la Société d'Étude des Sept Vallées sont concentrés sur ce territoire. En parallèle, le discours historiographique est repris dans des entreprises visant à dresser des inventaires sur des zones territoriales qui vont au-delà du Lavedan.

c) Mise en inventaire

Dans la série des auteurs ayant abordé le château afin de nourrir des inventaires, nous pouvons aborder des prospections de différentes ampleurs

À l'échelle des Hautes-Pyrénées

Dans la filiation des premières prospections réalisées au XIX^e siècle, sous des appellations du type « Itinéraires », « Voyages » ou « Excursions », des auteurs contemporains se sont attachés à construire des « recueils de sites ». Parmi les

44

⁶⁰ Omnès J., 1999, « Arras-en-Lavedan, Renaissance du Castet Naü d'Azun », dans *Lavedan et Pays Toy*,

p. 159. 61 Omnès J., 2009, « Le Castet-Naü d'Azun : 1996-2009 », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 143-146. ⁶² Le Nail J.-Fr., Omnès J., 2015, « Les ardoises gravées du Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toys*, p. 15-34.

⁶³ Volume II, p. 115-117, annexe 2 : L'ardoise gravée et son texte.

compositions les plus récentes, nous pouvons brièvement relever le travail de Raoul Deloffre et Jean Bonnefous ⁶⁴. En 1998, ils s'intéressent au Castet Nau, le visitent, en proposent un plan détaillant les percements. Ils reprennent le discours historique de Jean Bourdette, cependant ils ne font pas cas des corrections que ce dernier apporte dans son commentaire sur le château d'Arras. De fait, l'histoire qu'ils donnent du château et de ses occupants est erronée. Architecturalement, ils présentent quelques fautes d'interprétations. Nous relevons ici simplement la problématique des meurtrières. Ils en identifient plusieurs sur l'enceinte et la tour carrée, cependant nous devons signaler qu'ils ont fait erreur. Le Castet Nau ne présentait pas ces fentes de tir au moment de leur visite ⁶⁵.

Regroupant 114 notices, une autre tentative d'inventaire est portée par Pierre Gintrand en 2006 ⁶⁶. Lui aussi aborde le Castet Nau et son commentaire historique s'appuie sur l'étude qui lui était la plus contemporaine, à savoir celle de Françoise Galès. Il publie en parallèle un plan de Bernard Pousthomis pour illustrer son propos. Notons qu'il donne une généalogie des possesseurs du château, depuis le comte Centot III jusqu'à la famille Lavit.

Au delà du Lavedan et des Hautes-Pyrénées, certains chercheurs se sont intéressés à donner le maillage castral de vastes domaines. L'objectif était de procéder à des recensements, des mises en nombre permettant d'établir comparaisons et typologies.

Des prospections sur de vastes territoires

D'un degré scientifique élevé, ces études exploitent des zones étendues et concentrées en fortifications. Dans ce registre Jacques Gardelles propose un inventaire qui porte sur le duché de Gascogne ⁶⁷. Un périmètre défini géographiquement mais aussi politiquement puisqu'il se limite à présenter les châteaux qui sont entrés dans le territoire de la Gascogne anglaise, entre 1216, avènement d'Henri III et 1327, début de la guerre de Cent Ans. Cette définition du sujet lui permettait d'aborder des fortifications en contexte prospère. La notice qui traite le Castet Nau se fonde sur le commentaire historique de Jean

_

⁶⁴ Deloffre R., Bonnefous J., 1998, *Pierres des églises, châteaux et fortifications de la Bigorre, Hautes-Pyrénées*, J & D édition.

Les éléments relevés sont des trous de boulins et des évacuations d'eau. Les fentes de tir visibles aujourd'hui sont des restitutions interprétées de Jacques Omnès.

Gintrand P., 2006, Châteaux, Maisons Nobles des Hautes-Pyrénées, Bizanos, éditions du Val d'Adour.
 Gardelles J., 1972, Les Châteaux du Moven-âge dans la France du Sud-Ouest la Gascogne anglaise

⁶⁷ Gardelles J., 1972, Les Châteaux du Moyen-âge dans la France du Sud-Ouest la Gascogne anglaise de 1216 à 1327, Bibliothèque de la société française d'archéologie, Droz, Genève, et Arts et Métiers Graphiques, Paris.

Bourdette et sur les descriptions architecturales d'Anthyme Saint-Paul ainsi que de Gaston Balencie et Raymond Ritter.

Plus vaste encore, l'inventaire de Charles-Laurent Salch, en 1979 ⁶⁸, se veut être dans les limites de l'exhaustivité sur le territoire français. Il rassemble près de 30 000 notices dont une concerne le Castet Nau d'Azun. Elle repose sur le discours des mêmes auteurs.

Nous avons ici présenté un bilan historiographique concernant le château d'Arrasen-Lavedan. Il fait état des différents auteurs et chercheurs qui ont porté un intérêt sur le site. Il nous permet de cerner les différentes théories avancées, les problématiques. Il sert à nourrir notre connaissance du contexte mais il s'agit d'un état très local. De manière à pouvoir décortiquer nos sources sous un autre angle, avec un autre regard clairement plus contemporain, nous devions revenir sur le dernier état de la recherche en matière d'archéologie du bâti en contexte médiéval.

3- Point sur l'historiographie concernant le bâti et l'architecture médiévale : Colloques de Limoges, Pau et Chauvigny

Nous avons vu comment s'était déroulée la recherche autour de cet objet d'étude qu'est le château d'Arras. Ici nous allons essayer de cerner la manière dont l'archéologie médiévale opère et évolue depuis le lancement de cette triade de colloques. L'amorce de ces journées d'études majeures se tenait à Limoges en 1987 ⁶⁹, sous l'intitulé « Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées ». Les acteurs de l'archéologie médiévale de ce secteur revenaient sur la façon dont leur profession avait été abordée depuis son émergence au sens scientifique. Dans cette dynamique, le second volet choisissait Pau ⁷⁰, pour faire un point quinze années après le succès de la rencontre de Limoges. Les deux premiers épisodes ayant su compter et quantifier l'évolution positive de la recherche archéologique sur la thématique des résidences aristocratiques, la dynamique se poursuivait jusqu'à Chauvigny ⁷¹ en 2014.

⁶⁹ Barrière B. (préface), Desbordes M. (préface), 1990, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Age entre Loire et Pyrénées*, actes du premier colloque Aquitania tenu à Limoges du 20 au 22 mai 1987, Bordeaux, Fédération Aquitania, (Aquitania, suppl. 4.).

46

⁶⁸ Salch Ch.-L., 1979, *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Age en France*, Edition Publitotal, Strasbourg.

Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), 2006, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002*, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, CAML (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4).

⁷¹ Bourgeois L. (dir.), Remy Ch. (dir.), 2014, Demeurer, défendre et paraître : Orientations récentes de

a) Evolution de la perception du fait castral

Ces colloques font état de la recherche archéologique se pratiquant dans les régions Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, qui constituent, en somme, le grand Sud-Ouest. Couvrant une période de près de 40 années de réflexion, les appréhender permet de revenir sur l'évolution de la perception des objets d'étude, à savoir, les résidences aristocratiques au sens large.

Le monument, architecture militaire et objet d'art

Dans les premiers temps de la recherche, l'enjeu était porté sur l'analyse de sites s'imposant par leur monumentalité. L'architecture militaire a donc été la première forme de construction sondée par les études archéologiques. Le colloque de Limoges, rend bien compte de cet intérêt porté aux sites fortifiés et son titre témoigne du courant de pensée alors en vigueur. Les études ayant précédées cette première rencontre se concentraient sur le monument par une approche tenant de l'histoire de l'art. Les édifices étaient alors abordés pour leur programme architectural. Depuis les années 1960, l'objet d'étude était la structure avec ses attributs militaires, de défense plus ou moins active. Les publications s'attachant au sens strict de la structure castrale. L'archéologie du bâti d'aujourd'hui n'existait pas ou bien par bribes novatrices. Les différentes disciplines qui désormais font l'archéologie du bâti se mêlaient peu et l'appel à l'échange avait été donné en 1987. Les études ne faisaient pas suffisamment le lien entre archéologie et sources textuelles, historiques.

De la monographie à l'inventaire, de l'inventaire à la mise en réseaux

À la suite du colloque de Limoges, André Debord lançait un autre appel et demandait de procéder à des enquêtes de terrains qui viseraient à repérer les sites castraux. Une nécessité de « Mise en espace et mise en nombre » ⁷² qui devait permettre d'évaluer la répartition, la densité et la diversité typologique des différents sites. Les publications qui allaient suivre s'ouvraient sur des recherches territoriales et sortaient du cadre fixe de la monographie. Ainsi différentes façons de mener la recherche se définissaient. La première consiste à définir un territoire avec des limites géographiques fixes et à l'observer sur la durée. C'est une démarche de prospection-inventaire qui amène à établir un tri en associant les éléments selon des critères définis ; matériaux, type architectural, ou encore fonction

47

l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, APC, (Mémoires, LXVII).

⁷² Selon l'expression de B. Cursente.

sociale ⁷³. L'autre manière d'aborder l'inventaire consiste à s'intéresser au territoire d'une puissance à un moment donné. C'est alors une démarche d'enquête historique qui vise à restituer une logique de réseaux⁷⁴. Les sites, après avoir été étudiés sous l'angle de la monographie, devaient être comparés, mis en relation afin de comprendre une histoire où ils étaient en interaction.

Le site dans sa globalité

Par ces démarches d'inventaire, de nouveaux sites sont mis au jour et le maillage territorial s'enrichit. Il est souligné que trop peu de sites sont décortiqués. Certes ils sont sondés mais il manque une sphère d'informations. « Les inventaires repèrent et les études de cas renseignent », cette réflexion de Benoit Cursente rend compte des attentes après les journées de Pau. Même si les sites étaient identifiés, les questions de chronologies, d'occupations, de rôles joués sur le territoire manquaient au dessin. De fait, c'est dans sa globalité que le colloque de Chauvigny appelle à revoir le site castral. Le phénomène de la résidence aristocratique replace aujourd'hui le site dans son environnement. Sortir de l'édifice en lui même et le comprendre comme un fait historique. La vision de l'objet d'étude se fait sous une multitude d'angles, intégrant l'évolution de sa perception depuis l'approche en monographie monumentale. L'archéologie du bâti a joué ce rôle. En procédant à la manière d'une fouille stratigraphique sur une élévation, elle mettait en lumière des phases d'occupation que l'étude purement historique ne pouvait voir et que l'approche architecturale n'abordait pas. C'est donc en mêlant les disciplines que l'archéologie médiévale se pratique aujourd'hui.

A l'heure de Chauvigny la demande est portée sur des études qui prennent le site sous la multiplicité de ses caractères. Les attentes sont par exemple dirigées vers l'analyse du mobilier, sa mise en contexte historique, sa comparaison en réseaux de provenance et diffusion, afin de coller à l'objectif global et commun : comprendre le mode de vie des élites dans ces résidences, reflet de leur pouvoir.

_

C'est la méthode employée par Anne Berdoy dans le haut Béarn pour repérer les abbayes laïques. Berdoy A., 2006, « Abbayes laïques et domenjadures : l'habitat aristocratique en haut Béarn », dans Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Chr. (dir.), 2006, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002*, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, CAML (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4), p. 65-103.

⁷⁴ C'est la méthode employée par Françoise Galès dans son travail sur les fortifications des Foix-Béarn. Galès Fr., 2000, *Des fortifications et des hommes : l'œuvre des Foix-Béarn au XIV^e siècle*, Thèse de doctorat d'histoire de l'art. Université de Toulouse-le-Mirail.

b) Notion de résidence aristocratique

Le concept

Sous le terme de résidence aristocratique, on donne un aspect social à la résidence du pouvoir. Détenue par les élites, hiérarchiquement en haut de l'échelle sociale, cette résidence revêt une pluralité de caractères en fonction du statut de son détenteur. C'est donc un lieu de vie, architecturalement défini selon les motivations ainsi que les moyens de son propriétaire et dicté par son milieu d'implantation et les contraintes topographiques. Les différents colloques ont choisi ce terme pour cadrer les orientations des recherches. Plus général que celui de « Site défensif » ou « Site fortifié », qui considérait uniquement le fait castral en 1987, le terme de « Résidence aristocratique » englobe la diversité architecturale des sites possédés par les détenteurs du pouvoir.

Les différences typologiques

L'enjeu des colloques était de présenter le maillage territorial dressé par la recherche archéologique. Une trame qui donne donc un panel de forme à ces résidences élitaires. Le colloque de Chauvigny s'est intéressé à rendre compte des premières résidences aristocratiques, établies entre les VI^e - XI^e siècles donc aux origines du Moyen Âge. Celui de Pau voulait faire un point sur la « Mutation féodale » organisée entre les XI^e - XII^e siècles, tout en définissant l'expression de la résidence aristocratique entre les XIII^e - XV^e siècles. Après le troisième acte de ces colloques, c'est donc l'ensemble de l'ère médiévale qui est drainé. C'est dans cet espace temps assez considérable, que les chercheurs ont fait un inventaire des formes de la résidence élitaire.

Palais carolingiens, ouvrages de terres, châteaux de pierre, sites perchés comme les *castra* abritant des coseigneuries, sites sur éperon, tours féodales, tour résidences et tours maîtresses, maisons fortes ou abbayes laïques, résidences urbaines, résidences comtales, habitats des élites rurales ou enceintes de cités, sans être exhaustifs ⁷⁵, la diversité typologique de ces résidences aristocratiques est claire. Reste le problème du vocabulaire commun et d'un lexique adapté pour que la recherche s'organise sur le même plan ⁷⁶.

_

⁷⁵ Traiter de ces colloques dans le sujet est ici pour nous le moyen de cerner et présenter une manière d'appréhender la recherche, un objectif vers lequel tendre. Cependant, revenir en détail sur les typologies nous amènerait à sortir de son cadre.

⁷⁶ Berdoy A., 2014, « Le lexique de la résidence aristocratique dans les Pyrénées occidentales », dans Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, APC, (Mémoire, LXVII), p. 597-600.

La perception de la résidence aristocratique

Définir une structure en tant que résidence aristocratique passe par la compréhension de son expression. Le caractère architectural que revêt le site est l'élément palpable en premier lieu. Dans le cas de notre sujet, il s'agit d'un château, son caractère de résidence élitaire est donc certain. Au-delà de cet aspect morphologique il existe différents degrés hiérarchiques faisant l'élitisme du propriétaire. Le programme architectural participe donc à l'expression de la résidence aristocratique, le degré d'ostentation est alors à percevoir. En terme d'occupation, la logique de distribution des espaces de vie est aussi un indicateur, tout comme le confort intérieur et l'équipement lié à l'hygiène. Encore, c'est par le mobilier archéologique que nous pouvons cerner le degré d'élitisme des occupants, que ce soit par la vaisselle utilisée, les attributs militaires ou bien les restes de consommations. Autant d'aspect à prendre en compte dans une étude de cas qui voudrait tendre vers la monographie et l'étude d'un site dans sa globalité.

c) Les nouvelles façons d'entreprendre la recherche

L'ensemble des colloques nous a fait cerner l'évolution de la manière dont l'archéologie médiévale évoluait depuis ses débuts. Aussi, nous avons pu comprendre la place et le rôle de l'archéologie du bâti. Méthodologiquement, les actes s'affirment en guides.

L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité est un des atouts majeurs de la recherche actuelle, et l'ensemble des conclusions de la triade de colloques appelle à brasser les sujets d'études sous le regard de différents spécialistes de façon à comprendre les enjeux communs. Entre bilan bibliographique et étude des textes anciens par le retour aux sources d'archives, le travail de l'historien est à aborder. Les approches géologiques, hydrographiques et toponymiques font aujourd'hui partie du discours archéologique. Au-delà, les disciplines purement scientifiques entrent désormais dans la recherche.

Les sciences dures

Ouverte sur les possibilités qu'offrent les sciences que l'on qualifie de « dures », l'archéologie médiévale cerne des pans d'informations qui lui échappaient ne serait-ce qu'au temps du colloque de Limoges. Par la paléobotanique et ses disciplines que sont la carpologie, l'anthracologie ou la palynologie, des faciès de consommation peuvent être

définis, encore, une idée de la couverture végétale et des terroirs environnants. La dendrochronologie ou les analyses type carbone 14 peuvent venir peaufiner des datations, parfois confirmer une perception archéologique ou encore infirmer une vérité historique. L'archéozoologie et l'étude des restes de faune aident là encore à cerner les consommations et la relation de l'homme avec certains animaux, alimentaire ou domestique.

Les nouvelles technologies

Depuis quelques années, l'essor de l'informatique et le perfectionnement perpétuel des techniques ouvrent des champs considérables à la recherche. Dans l'inventaire et la mise en nombre, l'informatisation des données sous SIG devient indispensable au traitement des renseignements. Les prospections magnétiques et géophysiques deviennent un moyen, sinon de contourner la fouille archéologique, de pouvoir relever et cerner des espaces sans pénétrer les sols et donc les détruire ⁷⁷.

L'infographie

Le traitement informatique des données est donc, au delà d'une tendance, un outil devenu indispensable. En matière de relevé architectural, et donc en archéologie du bâti, l'utilisation du théodolite laser permet de recaler des photographies numériques servant de bases au relevé pierre à pierre. Le dessin assisté par ordinateur permet d'aller plus loin dans la restitution de phasages chronologiques des constructions. De la même manière les restitutions, les axonométries sont un atout pour une étude ⁷⁸. Désormais, les restitutions en trois dimensions permettent d'aller plus loin dans la compréhension des sites ⁷⁹.

Le bilan historiographique que nous venons de proposer avait pour vocation de donner non seulement un aperçu sur l'ensemble des auteurs en lien avec le sujet mais encore de cerner les problématiques qui questionnent le château d'Arras-en-Lavedan. Il nous permet de pouvoir donner des références aux arguments que nous allons développer. Par ailleurs, nous avons souhaité intégrer ce point traitant la thématique de la résidence aristocratique dans le but de renseigner sur la méthodologie dans laquelle nous aimerions ancrer le sujet sur le long terme.

⁻

 $^{^{77}}$ Nous pouvons relever ce type de démarche récemment utilisée sur le château de Montaner.

⁷⁸ À l'image de celles proposées par Françoise Galès sur les résidences de Gaston Fébus.

⁷⁹ En témoigne l'espace muséographique de Montaner qui présente une restitution en trois dimensions du château au dernier quart du XIV^e siècle.

C. Iconographie

Dans cet inventaire des sources, il nous fallait faire état de l'iconographie sous ses différentes formes. Une iconographie qui permet de visualiser le site au cours du temps.

1- La cartographie

En premier lieu, nous abordons succinctement la cartographie. Les cartes nous donnent la première représentation du site dans son territoire.

a) Les cartes de l'Ancien Régime

Deux représentations cartographiques anciennes nous permettent de cerner le château d'Arras.

La carte de Roussel et la Blottière

La carte de Roussel et la Blottière représente le territoire des Pyrénées. Commandée en vue d'une éventuelle guerre contre l'Espagne, elle a été levée entre 1716 et 1719 par les ingénieurs du roi, les nommés Roussel et la Blottière. Au niveau du village d'Arras, nous pouvons lire la mention : « Chau ¹ de Castelnau ruiné ». L'intérêt de cette levée étant militaire, il fallait porter à la connaissance la présence de bâtiments pouvant aider en cas de conflits.

La carte de Cassini

Dans le même registre, la carte de Cassini ², a été réalisée en 1771 pour la partie du territoire concernant la Bigorre et le Val d'Azun. La mention, qui indiquait le château sur la carte de Roussel, n'est plus. Ceci dit la présence du site est matérialisée par une tour inclinée vers la gauche, symbole indiquant un château ruiné ³.

Sur ces représentation, le château, même si ruiné, conserve son caractère militaire.

b) Le cadastre napoléonien

En ce qui concerne le village d'Arras-en-Lavedan, le cadastre napoléonien a été donné en 1834. Il permet d'entrer dans le parcellaire, chose qui n'était pas envisageable

-

Le mot « château » est abrégé en « Chau » et ce dernier porte un tilde marquant l'abréviation.

² Volume II, figure 4, p. 11.

³ Selon l' « Explication des caractères géographiques employés dans la carte de France de l'Académie ».

avec les cartes antérieures. Nous pouvons y cerner l'évolution du village, son expansion mais aussi aborder les parcelles dans lesquelles le château s'inscrit. Ici nous présentons deux extraits.

L'un portant le village d'Arras-en-Lavedan qui se trouve à la section A, sur la troisième feuille du plan cadastral ⁴. L'autre qui cible le château pris dans le parcellaire l'englobant ⁵.

Nous essaierons de faire une analyse du cadastre plus loin dans le devoir.

c) Les cartes IGN

Les cartes de l'Institut national de l'information géographique sont une autre manière d'aborder le site. Elles offrent la possibilité de voir le château dans son écrin paysager, une couverture végétale que l'on comprend en évolution depuis 1962.

Effectivement, si l'on s'intéresse à l'extrait de carte au 1/25 000^e datant de 1962, on remarque que le Castet Nau, comme tout le quartier dit du château, est sans couverture végétale. Le site est exploité, les parcelles sont en pâture. Il en est de même en 1977, sur la carte au 1/100 000^e. Cependant, sur l'édition de 1994, tout le quartier est sous la végétation. L'exploitation agricole a cessé. Dans les dernières éditions, le site est hors zone verte et le château y est mentionné. Sur la carte au 1/80 000^e le château est inscrit sous le nom « Forteresse Castelnau d'Azun » sur celle au 1/25 000^e, il est noté château ruiné.

2- Les premières prises de vues

Nous allons maintenant aborder le château de plus près, par les plus anciennes représentations connues à ce jour.

a) Le croquis d'Anthyme Saint-Paul

En 1866, lorsqu'il réalise son *Excursion archéologique dans le Bigorre*, Anthyme Saint-Paul produit la plus ancienne représentation du château. Par le croquis, il illustre son analyse et dessine une « Vue du château de Castelnau-d'Azun » ⁶.

Présentation

⁵ Volume II, figure 5b, p. 12.

⁴ Volume II, figure 5a, p. 12.

⁶ Volume II, figure 14, p. 19.

Nous pouvons noter différentes caractéristiques architecturales importantes représentées. Le donjon central est en élévation, percé et ruiné on note ceci dit des corbeaux à son sommet. Concernant la tour carrée, les deux ouvertures du premier étage sont aussi sur le dessin. L'enceinte présente un alignement de corbeaux, elle est percée d'une porte en arc brisé et flanquée de la tour carrée. Disposée parallèlement à la façade de la tour carrée, une élévation en partie ruinée délimite un sas d'entrée. Au niveau du paysage environnant, le site est représenté sain, entretenu et exploité.

b) Farnham Maxwell-Lyte

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la photographie commence à se développer mais peu de ces incunables touchent la vallée d'Azun. Les sites emblématiques sont approchés par les premiers photographes, mais il faut attendre la fin du siècle pour que le château d'Arras-en-Lavedan soit abordé. Cependant, il semble qu'un photographe nommé Maxwell-Lyte soit venu prendre des clichés avant 1860.

Le catalogue

Conservé aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, un catalogue déposé en 1860 ⁷ nous ramène sur un ensemble de clichés concernant les Pyrénées. Sous l'intitulé, « Vues, Costumes, Monuments, etc., des Pyrénées », le catalogue renferme les titres de près de 160 clichés ou vues au nom de Maxwell-Lyte et près de 70 vues stéréoscopiques. En parallèle, il présente les titres de clichés d'autres photographes, des nommés Heilmann, Stewart, Subercaze et Langlumé. Le catalogue fait référence à un ensemble de vues prises sur des sites particuliers et atypiques des Pyrénées. De nombreux châteaux sont référencés et parmi eux le « Château d'Arras, val d'Azun ». Pour aller plus loin, Maxwell-Lyte est d'origine britannique. Né en 1828, pour raison de santé il vient vivre en France en 1853 et s'installe à Luz Saint-Sauveur, dans les Hautes-Pyrénées. On le retrouve ensuite à Pau, où il s'entoure des photographes John Stewart, Jean-Jacques Heilmann et Pierre Langlumé. Ces photographes que l'on retrouve nommés dans le catalogue. Il est de ceux qui ont fondé la *société française de photographie* et est vice-président de la société Ramond ⁸. Il reste en France de 1853 à 1880. Nous pouvons alors

.

⁷ Volume II, p. 183, annexe 12 : *Catalogue de Vues, Costumes, Monuments, etc., des Pyrénées*, conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, sous la cote E 175.

⁸ Société savante fondée en 1864, entre autres, par Emilien Frossard et Henry Russel et installée à Bagnèresde-Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées.

supposer que cette vue du château d'Arras-en-Lavedan date de ces années, le dépôt du catalogue, fait en 1860, définit la phase 1853-1860.

Cet incunable du Castet Nau serait donc la plus ancienne prise de vue connue aujourd'hui. Cependant nous n'avons pas su retrouver une image de ce cliché au collodion du château d'Arras, il faudrait consulter d'autres fonds privés pour aller plus loin.

c) Les premiers clichés

Nous présentons maintenant les premiers clichés du château, conservés et transmis, pour la majorité, du fait qu'ils aient servi à l'édition de cartes postales ou carte-photos. Ils témoignent de l'état du site à l'instant de la prise. Ils constituent une source indispensable à l'étude d'archéologie du bâti. Ils nous offrent le moyen de voir des éléments en place au tournant des XIX^e - XX^e siècles. Ils ont été modèles dans les travaux de restauration.

Nous donnons là encore un renvoi au second volume pour consultation du lot et les présentons de façon chronologique ⁹.

Le cliché Viron

Il semble que ce soit le plus ancien cliché. Viron était photographe à Lourdes dès 1865 et en analysant le cliché nous pensons pouvoir dire qu'il est antérieur au reste du lot. Effectivement, le château n'est quasiment pas boisé, et le site est dégagé. Nous sommes très proche du croquis d'Anthyme Saint-Paul. Les éléments décrits sur le croquis sont présents sur la photographie. Il s'agit là d'une carte postale, « 195 – Vallée d'Argelès. – Château du Prince Noir ¹⁰».

Une autre carte postale, inscrite « 344. Arras (H.-Py.) – Ruines du Château. D. T., Editeur, Lourdes ¹¹ », ne présente pas non plus de date. Nous la pensons plus récente que le Viron. Au dos est noté avant «1905 » mais nous ne pouvons pas aller plus loin.

Un cliché issu de la collection Jean Bourdette ¹², en possession d'un descendant. Noté « Arras », il présente au dos un commentaire, « Capitaine Paquet, Villa des roses, Argelès-Gazost ». Là encore, nous n'avons pas la date de prise. Nous pouvons seulement dire que l'historien du Lavedan est décédé en 1911. Le cliché est donc antérieur.

_

⁹ Les clichés ne sont pas tous datés, nous avons essayé ce classement par déduction. Nous avons pris en compte des éléments architecturaux et d'autres indicateurs.

¹⁰ Volume II, p. 20, figure 15 : Cliché Viron : « 195 – Vallée d'Argelès. – Château du Prince Noir ».

¹¹ Volume II, p. 21, figure 17: « 344. Arras (H.-Py.) – Ruines du Château. D. T., Editeur, Lourdes ».

¹² Volume II, p. 22, figure 18 : Cliché de la collection Jean Bourdette, « Arras ».

Un cliché sur papier R. Guilleminot 13, portant la note « Ruines du château du Prince Noir ¹⁴ ». Sous cet angle de vue, on distingue bien le donjon central. Nous pouvons y relever deux baies. A proximité de l'entrée du château, se tient un petit aménagement en bois, une cabenère, ou levté ¹⁵. Nous la retrouvons sur les autres clichés. Elle est toujours en place de nos jours. Nous distinguons un percement au pied de la tour carrée, à l'angle avec l'enceinte.

Le cliché pris par Raymond Ritter en 1915 et publié dans De Lourdes à Gavarnie 16 présente le donjon encore élevé. L'intérieur de la cour ne semble pas véritablement aménagée en exploitation agricole¹⁷.

La carte postale Labouche frères est légendée : « Les Hautes-Pyrénées - 916.-Vallée d'Arrens - Arras, près d'Argelès. - Ruines du château ¹⁸». Elle provient des éditions des frères Labouche, et le type de mise en forme est celui que la société utilisait avant les années 1930. Nous pouvons constater l'installation de l'exploitation agricole. La tour carrée possède une toiture, l'entrée du château est aménagée. En parallèle à sa restauration, de la chaux a été appliquée sur l'encadrement du percement au pied de la tour carrée. C'est le signe de l'utilisation en étable ou bergerie de la tour. La chaux servant à l'assainissement. La cabenère est en place. On remarque des pierres de taille disposées sur le mur du sas d'entrée.

Une autre carte postale, légendée « C.C. -13- Vallée d'Azun – Arras – Les Ruines du château du Prince Noir (XIIIe siècle)¹⁹ », présente les mêmes caractéristiques que la précédente. On distingue un peu mieux les pierres de taille sur le mur du sas. L'arrachement au chaînage d'angle de la tour carrée est prononcé. La légende indique pour la première fois un contexte historique, rapportant le château au XIII^e siècle.

¹³ R. Guilleminot était fabriquant de plaques et de papiers pour les photographies. La mention de son nom renvoie à sa société de fabrication. Il n'est ni photographe ni éditeur.

Volume II, p. 21, figure 16 : « Ruines du château du Prince Noir ».

¹⁵ Ces petites structures de pierre, généralement fermées d'une porte en bois, servent à conserver au frais le lait issu de la traite. Elles se tiennent donc à proximité d'exploitations et servaient à conserver au frais tout autres types d'aliment pour les gens travaillant sur les lieux.

¹⁶ Volume II, p. 71, figure 100 : « Tour Cylindrique du Castelnau d'Azun », 1915

¹⁷ Nous portons le cliché R. Ritter à ce niveau du classement mais les clichés suivants peuvent cependant lui être antérieurs. La vue reflète l'intérieur de l'enceinte, nous ne pouvons pas la mettre en parallèle aux autres.

Volume II, p. 23, figure 19 : « Les Hautes-Pyrénées - 916.- Vallée d'Arrens - Arras, près d'Argelès. -Ruines du château ».

¹⁹ Volume II, p. 23, figure 20 : « C.C. -13- Vallée d'Azun – Arras – Les Ruines du château du Prince Noir (XIII^e siècle) ».

Un dernier cliché peut être cité, on le trouve publié par Gaston Balencie et Raymond Ritter dans leur présentation du château en 1936. Il s'agit d'une prise à partir du même point, seulement la partie sommitale du donjon central n'apparaît plus comme sur les vues précédentes.

Avec ces documents nous avons pu donner une image du château entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Nous avons choisi 1936, pour délimiter notre inventaire, du fait de l'effondrement du donjon central.

3- Des clichés plus contemporains

Pour continuer cet inventaire, nous présentons des clichés du XX^e siècle. Le but étant de continuer à comprendre l'évolution du site.

a) Le fonds Francez

Conservé aux archives départementales des Hautes-Pyrénées, sous la cote 16 J des érudits locaux, le fonds de l'architecte Francez renferme des clichés du village d'Arras-en-Lavedan.

Nous donnons l'ensemble du fonds qui touche le sujet d'étude, ce qui représente onze photographies ²⁰. Nous ne sommes pas en mesure de dire qui est l'auteur de ces clichés, par contre ils datent des années 1960. Ils sont encore une fois une source qui a été consultée par le propriétaire actuel dans les restaurations du château.

b) La collection de Christian Parrou

De la même façon, nous portons une autre collection au récolement. Elle est propriété de M. Christian Parrou et des copies enrichissent le fonds Omnès. Nous ne pouvons pas non plus dire qui sont les auteurs de ces photographies et pour cela nous présentons les clichés sous la collection Christian Parrou. Nous avons par contre les dates indiquant qu'ils s'échelonnent entre les années 1960 et 1970.

Nous donnons le renvoi au second volume. L'analyse de cet ensemble de photographies se fera en abordant architecturalement le site.

Ici l'objectif était de compléter notre inventaire des sources en proposant d'apercevoir le site au cours du temps.

-

 $^{^{20}}$ Nous les aborderons au fil des prospections.

D. Le fonds Jacques Omnès

Propriétaire du Castet Nau d'Azun depuis 1995, Jacques Omnès, en érudit du XXI^e siècle, récole, réfléchit, écrit et publie les informations que livre le château. Nous présentons ici son fonds. Il englobe à la fois sa production écrite et iconographique mais encore ses récolements opérés depuis le lancement du projet.

1- Le suivi des restaurations

Dans ses restaurations, Jacques Omnès opère d'une manière réfléchie et pose sur papier les projets à court et long terme. Il s'efforce de conserver et transmettre ce qu'il voit et comprend du site.

a) Une couverture photographique depuis 1995

Dès le départ, et avant même l'acquisition, J. Omnès a procédé à un quadrillage complet du château par la photographie, avec ce souci de garder le souvenir du fait, avant de le modifier. C'est donc par des prises quasi quotidiennes que s'est constitué le dossier photographique propre au château.

Un volume considérable, vingt années de chantier

C'est donc un volume considérable de photographies qui s'est enrichi en vingt ans de travaux sur le site. Entre phase de nettoyage, où toutes journées amènent ses découvertes architecturales, et campagnes de restaurations qui demandent d'être couvertes par la photographie, le lot semble impossible à présenter. Nous ne sommes pas ici en mesure de retracer le suivi complet de la couverture photographique des restaurations. Nous allons alors présenter des exemples clefs, marquants. Sous le principe simple d'un avant / après commenté et mis en image par les clichés. Nous pensons cela dit que le traitement de l'ensemble serait une source intéressante.

Intérêt d'une mise en ligne

Sur du long terme, nous avons là un chantier de restauration qui se place sur un site simplement abandonné et non dénaturé. Pouvoir intégrer l'ensemble de ses phases de reprises nous semble être une richesse. À des fins de conservation et valorisation et dans les dynamiques actuelles de l'informatique, constituer une base de données pour proposer une mise en ligne de l'ensemble serait un atout. À ce jour, nous avons numérisé l'ensemble

de ces photographies. Elles sont donc conservées et les offrir à la consultation en ligne est alors envisageable. C'est un moyen de cerner l'impact des restaurations assez facilement.

Ceci étant dit, nous donnons là un renvoi au second volume pour consultation des photographies que nous avons utilisées pour mener cette recherche. Les commentaires se feront en temps voulu.

b) Des restaurations illustrées

Avec toujours le même souci de garder mémoire du travail accompli, J. Omnès s'est attaché à illustrer l'ensemble de ses démarches affectant l'édifice.

Un plan général de la propriété du château

En arrivant sur le site, le propriétaire se lance dans la réalisation d'un plan d'ensemble ¹. Il reprend alors un travail datant de 1906, où l'idée est de cerner le bâtiment et son emprise sur le parcellaire. Le château centré, l'ensemble des éléments de son proche terroir est placé au dessin. Couverture végétale, moraines, indications topographiques et renseignements sur les parcelles voisines l'aident à visualiser son entreprise.

Le plan au sol et son carroyage

Jacques Omnès amorce en suivant la réalisation d'un plan au sol ². Un plan qui présente le site en décembre 1998. Nettoyée, l'enceinte est dégagée des arbres et autres contraintes qui avaient pu gêner les chercheurs contemporains. Nous retrouvons là le bâtiment central identifié par Anthyme Saint-Paul en 1866. Pour aller plus loin, J. Omnès décide de définir un carroyage sur le château. Ainsi, tous les travaux sont référencés et cadrés. Par ailleurs les artefacts qui se révèlent sont localisés et positionnés sur une trame fixe.

Les dessins et croquis

Jacques Omnès travaille sur papier et non pas informatiquement. Il dessine ses projets de restauration. Son fonds est donc constitué d'un grand nombre de planches, tout est conservé et classé. Pour exemple, nous pouvons présenter le projet de restauration de la porte du premier étage du donjon central ³ où se mêlent croquis, état des vestiges,

59

¹ Volume II, p. 16, figure 10 : « Plan général de la propriété du château », réalisé par Jacques Omnès d'après l'étude du notaire chargé de la transmission de l'héritage de Sabine Latapie à son fils Dominique Montagnez en 1906.

² Volume II, p. 16, figure 11 : « Plan au sol du *Castet Naü* d'Azun », par Jacques Omnès.

³ Volume II, p. 76, figure 106d : « La porte du donjon », Jacques Omnès.

mensurations des éléments et projet de restitution. De la même façon que la couverture photographique pourrait être mise en ligne, ces planches de dessins constituent aussi une source essentielle pour le futur du site. Nous avons numérisé l'ensemble des éléments qui composent un lot de carnets de chantier.

c) Des restaurations commentées

Cet ensemble de planches que nous venons d'évoquer provient de carnets de notes qui suivent le propriétaire-restaurateur dans son quotidien sur le château.

Les carnets de chantier

Les carnets rassemblent la totalité des questionnements, raisonnements, projets et objectifs de Jacques Omnès. Ils fournissent une matière extrêmement riche, offrent des commentaires sur le déroulement des travaux. Nous trouvons par exemple les matériaux employés, leur provenance, les artisans qui ont collaboré aux campagnes. Surtout, ils témoignent des éléments en place et de l'état des vestiges avant les reprises.

Concrètement, en évoquant ces carnets, nous voulions montrer que les restaurations de Jacques Omnès sont réfléchies et mesurées. Surtout ses réflexions sont écrites et conservées. Depuis cette étude, elles sont numérisées.

2- Le mobilier archéologique, état des collections

Nous l'avons dit, dans cette entreprise de restauration, un bon nombre d'artefacts ont été découverts. En vingt ans de restaurations sur le château, c'est un volume de mobilier conséquent qui fut mis au jour. Comme nous l'avons présenté, dès le départ un carroyage du site avait été fixé. Ainsi, le mobilier découvert est positionné en plan. Nous présentons ici simplement un état des collections du fonds J. Omnès, afin de quantifier son volume. Nous avons choisi de le présenter de façon typologique.

a) La céramique

D'une manière générale concernant le mobilier, nous voulons préciser que l'ensemble des éléments découverts est traité avec soin par J. Omnès. Avec minutie, le mobilier est lavé, marqué et conditionné. Dans le cas de la céramique, parfois des ensembles de tessons sont recollés pour constituer des profils prêts au dessin.

Le volume

Pour le Castet Nau, le conditionnement est fait en caissons de 60 cm de long pour 30 cm de large et 25 cm de haut. Nous considérons le caisson pour unité de mesure. À ce jour le volume en tessons est de l'ordre de douze unités.

Le faciès

Concrètement, le lot présente un large éventail de profils. Avec certains individus quasiment complets. De la céramique commune, de cuisine à la céramique de table, vernissée. Signalons la présence de céramique à pâte blanche, attestée sur le château de Mauvezin ⁴.

b) La faune

Nous considérons la même unité de mesure pour cette catégorie. Le lot représente un volume de cinq unités.

Les restes osseux sont eux aussi traités, conditionnés et marqués. Mis à part les esquilles, qui sont simplement conditionnées, les restes de faunes sont généralement identifiés. Statistiquement, aucun profil de consommation n'a été entamé.

c) Le mobilier lapidaire

Certains éléments lapidaires proviennent de pierriers de démolitions, d'autres sont des découvertes fortuites. Notons par exemple un meneau retrouvé dans un mur de soutènement en bord de route. Nous pouvons ici aborder quelques exemples intéressants.

Des éléments architecturaux

Dans le même esprit, que le meneau tout juste évoqué, ont été retrouvés :

- des pierres de seuil de portes,
- des fragments de fûts de colonnes ⁵,
- un décor en damier, qui se rapproche d'un décor de billettes ⁶.
- un fragment de corbelet 7 , type utilisé sur le programme architectural du donjon,
- un possible fragment de chrisme 8 ,

⁴ Vié R., Barlangue Cl., 2004, *Mauvezin Le Château et le Village archéologie et histoire*, Serres Morlàas, éditions Reclams. Robert Vié s'interrogeait sur la diffusion de ce type localement. Des parallèles sont à faire.

⁵ Volume II, figure 131a, p. 98.

⁶ Volume II, figure 131b, p. 98.

⁷ Volume II, figure 131c, p. 98.

Lié à l'aspect défensif du site, on trouve un lot de boulets en tuf⁹,

Des ardoises gravées

Nous avons déjà abordé l'exemple de l'ardoise gravée portant le texte qui mentionne le droit sur le marché d'Argelès ¹⁰. Ceci dit, cet élément entre dans un lot de 87 pièces gravées. Un ensemble suffisamment conséquent pour avoir été publié ¹¹. Nous présentons ici des pièces qui reflètent ce lot. Elles laissent voir une série de graffitis géométriques variés, des motifs décoratifs comme les nœuds de Salomon ¹², ou encore plusieurs types de jeux de plateau, « poursuite du lièvre ¹³ » ou bien mérelle ¹⁴.

Le chapiteau double

Dans le cadre de la constitution d'une notice à l'inventaire du patrimoine ¹⁵, au sujet du château d'Arras-en-Lavedan, nous avons pu présenter une pièce majeure et emblématique du site ¹⁶. Cet élément architectural retrouvé lors de travaux réalisés dans la partie orientale de la cour est un chapiteau double ayant conservé ses astragales. Découvert entre le donjon et le corps de bâtiment du logis, il devait servir d'ornement à une arcature ou à une baie. Mesurant 40 cm de long pour 20 cm de large comme de haut, il présente quatre figures humaines à chacun de ses angles. Ces figures humaines, frustes, possèdent encore les traits qui définissent leur visage. Une chevelure identique est schématisée par un bourrelet coiffant aux retombées grossières. Sur l'une des grandes faces, on relève un entrelacs qui remplit l'espace entre les deux figures humaines. La face parallèle présente en revanche un entrelacs plus petit mais accompagné d'un serpent dont la queue prend son départ entre les deux astragales. Nous ne nous risquons pas à en donner une datation précise ici, mais il présente les caractéristiques d'une œuvre que l'on peut situer entre les

⁸ Volume II, figure 131d, p. 98.

⁹ Volume II, figure 131e, p. 98.

¹⁰ Volume II, p. 115-117, annexe 2 : L'ardoise gravée et son texte.

¹¹ Omnès J., Le Nail J.-Fr., 2015, « Les ardoises gravées du Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toys*, p. 15-34.

Volume II, p. 100, figure 133a : Ardoise gravée, avers présentant des décors géométriques variés dont des nœuds de Salomon ou encore d'énigmatiques triangles. Ces triangles sont peut-être des dessins anatomiques stylisés.

Volume II, p. 100, figure 133b : Ardoise gravée, revers présentant un jeu de poursuite du lièvre, un signe solaire type svastika, des nœuds de Salomon et les triangles dits anatomiques.

Volume II, p. 100, figure 134 : Ardoise gravée, présentant un jeu de mérelle

Voir la notice sur ce lien : <a href="http://patrimoines.midipyrenees.fr/fr/rechercher/recherche-base-de-donnees/index.html?notice=IA65001032&tx_patrimoinesearch_pi1%5Bstate%5D=detail_avancee&tx_patrimoinesearch_pi1%5Bniveau_detail%5D=N3&RechercheId=5485358f203ee

¹⁶ Volume II, p. 99, figures 132a à 132h : Chapiteau double figuré.

XIII^e et XIV^e siècles. Il semble que cet élément appartienne à la première phase de construction du château.

d) Le mobilier métallique

En ce qui concerne le mobilier métallique, nous n'allons présenter qu'un extrait du lot, la masse étant là encore conséquente.

Divers éléments de ferronnerie

En volume, cette catégorie ce chiffre en 3 unités. Constituées de clous de charpentes pour la majorité de la masse, de scories, et divers éléments non identifiés.

Des objets liés à l'armement

Certains objets rendent compte du caractère militaire du site, c'est le cas des carreaux d'arbalètes, bouterolles ¹⁷, éperons ou fragments d'armures ¹⁸.

Des objets particuliers

Parmi ce petit mobilier, nous relevons par exemple un certain nombre de plaques boucles 19, d'aiguilles et d'épingles en bronze 20 ou encore une fine plaque de bronze représentant un personnage féminin ²¹.

Par ailleurs, nous pouvons évoquer la présence de gonds d'origine, encore en place sur le château ou bien dans le fonds de J. Omnès.

L'ensemble de ce mobilier que présente le fonds J. Omnès constitue une base solide à l'étude globale du château. Le matériel inventorié est typiquement celui d'un site castral et reflète l'occupation du lieu. Il nous permet de cerner la vie de cette résidence élitaire. Nous l'avons dit, les éléments découverts sont inscrits en plan. Il est donc possible, au mètre près, de dresser un tableau de la répartition du mobilier dans l'espace. Par cette démarche, nous pouvons appréhender la hiérarchisation des espaces d'occupations ²².

¹⁷ Volume II, p. 101, figure 135g-1 et figure 135g-2.

¹⁸ Volume II, p. 101, figure 135a.

¹⁹ Volume II, p. 101, figure 135f-1 et figure 135f-2.

²⁰ Volume II, p. 101, figure 135c.

²¹ Volume II, p. 102, figures 136.

En prenant en compte, à ce jour, seulement les zones sondées. Autrement dit, les zones affectées par les travaux de restaurations, ce qui en plan se concentre au pied des élévations. Les niveaux stratigraphiques y sont perturbés du fait des échafaudages et reprise des fondations.

e) Le lot monétaire

Ensemble majeur du fonds J. Omnès, le lot monétaire provenant du *Castet Naü* d'Azun rassemble près de 170 monnaies ²³. Nous avons tenté d'identifier le lot et en collaboration avec J. Omnès nous avons publié un essai de catalogue dans la revue *Lavedan et Pays Toy* ²⁴.

Le catalogue

Nous avons élaboré ce catalogue ²⁵ en essayant de coller au mieux aux normes typographiques de la discipline. Ceci dit, il s'agissait pour nous d'une première expérience en numismatique et nous préférons ici nous excuser si le rendu n'est pas scientifiquement net. Outre ces problèmes de normes, notre manque d'expérience a pu nous amener vers des erreurs d'identifications ou des manques. Nous avons pour objectif de reprendre ce travail dans un futur proche. Non seulement pour agrémenter le catalogue des prochaines monnaies qui pourraient être mises au jour, mais encore pour venir corriger et aller plus loin dans l'interprétation de la répartition et diversité du lot. Nous donnons là un renvoi au second volume pour sa consultation.

Identification

Il semble que le corpus issu du Castet Nau s'étende de la première moitié du XIII^e siècle à nos jours. Ceci dit, l'identification du monnayage féodal, venant de la vicomté de Béarn et celui du royaume de Navarre n'est pas pleinement aboutie. Le lot de monnaies type « Centulle » n'est pas clairement calé. Ceci motivant une prochaine identification que nous espérons plus précise. Mises à part ces interrogations, les monnaies qui constituent le lot remontent à la première moitié du XIII^e siècle, avec des deniers tournois de Saint-Louis (1226-1270) ou des deniers de Jean 1^{er} d'Aragon (1213-1276). Audelà de quelques types isolés dans le corpus, il est intéressant de retrouver des monnaies royales françaises dès la première moitié du XIII^e siècle en relation avec des royales aragonaises. Par ailleurs, le corpus contient un lot de monnaies du royaume du Portugal couvrant une période allant de la seconde moitié du XIII^e siècle jusqu'au premier quart du XV^e siècle. Leur présence dans la région est attestée sur d'autres sites comme l'abbaye de

²³ Nombre retenu en 2014, au moment de la publication du catalogue.

Omnès J., Laffont R., 2014, « Catalogue monétaire du Castet Naü d'Azun, Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toy*, n°45, p. 81-90. Nous faisons ici remarquer une erreur au moment de cette publication. En effet, nous parlions de « catalogue monétaire » alors qu'il est préférable de parler de « catalogue numismatique ». Nous utilisons désormais la seconde expression, plus convenable.

²⁵ Volume II, p. 103, figure 137 et p. 106-114, annexe 1.

Saint-Orens ²⁶. Ce monnayage est à mettre en parallèle avec celui de la couronne anglaise. Sur le Castet Nau, on retrouve des monnaies couvrant la période d'Edouard III (1317-1355) à Henri VI d'Angleterre (1422-1436). Le XVI^e siècle est marqué par une abondance du monnayage béarno-navarrais.

Interprétation

Par l'étude de ce lot monétaire, il est possible de cerner des logiques de circulation, de réseaux et les flux économiques d'une zone de frontière. Au-delà d'aider à la datation, une mise en contexte sur l'occupation du territoire est envisageable. Effectivement, le corpus, riche de par sa provenance, colle aux relations historiques des différents centres de diffusion des monnaies. Les relations entre la Bigorre et l'Aragon sont palpables par la numismatique, le contexte anglais et sa domination sur le secteur aussi. Parallèlement, le monnayage du royaume du Portugal est à considérer selon un rattachement de ce dernier avec le parti anglais. Effectivement, en 1384, le royaume du Portugal demandait aide aux anglais, pour résister aux tentatives d'annexion de Jean 1er de Castille. Le roi d'Angleterre enverra 600 vétérans de la guerre de Cent Ans qui permettront le couronnement de Jean 1er de Portugal. Cette alliance, après la bataille d'Aljubarrota, sera renouvelée par le traité d'aide mutuelle de Windsor, en 1386, et renforcée par le mariage de Jean avec Philippa de Lancastre. Une part de la noblesse lavedanaise participait à ces campagnes, les monnayages transitaient ainsi par les troupes ²⁷.

Ici l'exemple de ce que peut apporter un intérêt pour l'étude monétaire. Il serait bon de donner une valeur statistique au corpus. Le comparer et l'intégrer dans la recherche sur la thématique nous permettrait de mieux cerner les logiques de circulations, non seulement monétaires mais humaines.

À l'issu de cet inventaire du fonds de J. Omnès, et par ce point fait sur le mobilier archéologique du château d'Arras, nous pouvons imaginer l'intérêt d'élargir le rayon de l'étude. Chacune des disciplines spécialisées amènerait des informations utiles à la reconstitution de ce fait historique qu'est le château.

Cette très dense partie, consacrée à l'inventaire analytique des sources, était le moyen de revenir sur les informations disponibles portées à notre connaissance. Nous la

²⁶ Saves G., 1982, « Les monnaies trouvées à Saint-Orens-de-Lavedan », *Revue de Comminges*, t. XVII, fasc. 2, p. 211-221.

Omnès J., Laffont R., 2014, « Catalogue monétaire du Castet Naü d'Azun, Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans Lavedan et Pays Toy, n°45, p. 81-90.

savons lourde, mais elle nous semblait nécessaire de façon à disposer d'un corpus suffisamment complet pour mener la suite de notre étude. Il aurait été possible de synthétiser plus succinctement mais nous voulions conserver l'esprit du discours historiographique. En parallèle, nous voulions rassembler et porter à la connaissance les éléments touchant l'histoire du château d'Arras-en-Lavedan, quitte à ce que le propos semble disproportionné. C'est un inventaire, certes non exhaustif mais qui comprend les connaissances actuelles publiées sur le sujet et réunies en un même document. C'était notre objectif.

Chapitre 2 : Mise en contexte

Nous allons nous attacher à présent à contextualiser ce phénomène castral, par une approche géographique dans un premier temps puis historique dans un second.

A. Le site dans son environnement

L'objectif est ici de localiser le château d'Arras-en-Lavedan, l'insérer dans un réseau et comprendre les raisons de son implantation au sens territorial.

1- Situation géographique et topographique

L'idée est de cerner le paysage dans lequel s'inscrit le Castet Nau pour comprendre son implantation.

a) Situation

Le Castet Nau d'Azun prend une position dominante sur le village d'Arras-en-Lavedan. Situé à 675m d'altitude, ce village est implanté entre le gave d'Azun et le pic de l'Arragnat, sur des pentes douces. Il est traversé par l'axe menant d'Argelès-Gazost, aux Eaux-Bonnes, autrement dit la route du col du Soulor, qui fait la liaison entre Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques. Sortant d'Argelès-Gazost en direction de l'Aquitaine, Arras-en-Lavedan est le premier village de ceux de la vallée d'Azun.

La vallée d'Azun

Traversée par le Gave d'Azun, la vallée porte huit communautés, à savoir d'ouest en est, Arrens-Marsous, Marsous, Aucun, Gaillagos, Arcizans-Dessus, Bun, Sireix et Arras-en-Lavedan. Le territoire couvert par ces villages constitue donc la vallée d'Azun. Elle est délimitée à l'ouest par le Béarn. Elle fait frontière avec l'Espagne au sud. Elle se limite à l'est par la Ribère de Saint-Savin et au nord par l'Estrème de Salles. Avec l'Estrème de Salles et la Ribère de Saint-Savin, la vallée d'Azun entre dans le territoire dit des sept vallées.

Les sept vallées

Ce territoire des sept vallées est aussi nommé Lavedan. Il est limité au sud par l'Espagne, à l'est par la vallée d'Aure et le Haut-Adour, à l'ouest par le Béarn et au nord

par le territoire de Lourdes ¹. Divisé en deux par le gave de Pau, le Lavedan est donc constitué de sept entités nommées Batsurguère, Estrème de Salles, Estrème de Castelloubon, Vallée d'Azun, Davantaygue, Ribère de Saint-Savin et vallée de Barèges. Un territoire qui s'inscrit dans la Bigorre et qui constitue la partie méridionale des Hautes-Pyrénées.

b) Approche géologique du milieu

Le château est érigé au débouché de la vallée d'Azun, sur un épaulement glaciaire. Il est installé sur des terrains du Quaternaire. Sa situation topographique, sur une terrasse reflétant une auge glaciaire, lui confère des caractéristiques qui lui sont propres. Il est en effet bâti sur un terrain à peu près plan, pris entre deux banquettes morainiques et domine le village d'Arras depuis le flanc du pic d'Arragnat. Il se distingue en cela des fortifications avoisinantes élevées sur promontoires ².

Topographie

Du point de vue topographique, le château est ceinturé de fossés sur ses courtines ouest et nord. La parcelle est plane et forme deux terrasses entre le nord et le sud-ouest où se trouve l'entrée du château. Les courtines sud et est du château sont élevées en bordure de la banquette morainique. Cette dernière donne sur une pente abrupte qui descend vers le village et participe à la défense du site. Dans cette zone de banquettes morainiques, nous pouvons retrouver un jeu de terrassement d'envergure. Les parcelles sont constituées des blocs plaqués par le glacier, utilisés en mur de soutènement et formant des terrasses qui rythment la pente jusqu'au col entre les deux sommets voisins ³.

Le réseau hydrique

À flanc de montagne, le site bénéficie de la descente d'un ruisseau qui prend source à 915m d'altitude entre le pic d'Arragnat et le mont de Gez. En descendant rejoindre les eaux du gave d'Azun, il longe le château à une distance de 100 mètres. Nous pouvons relever une déviation qui constitue un drain et traverse la terrasse directement au nord de l'enceinte, en sous sol. Le filet d'eau actuel s'écoule dans le fossé bordant le château au nord-ouest et en ressort en longeant la courtine, pour replonger dans la pente vers le village.

² Carte géologique de la France, feuille d'Argelès-Gazost à 1/50 000°.

¹ Bourdette J., 1898, Annales des sept vallées du Labéda, t. I, p. VII.

³ Volume II, p. 16, figure 10 : Plan général de la propriété du château.

L'affleurement rocheux

Entre le mont de Gez, qui culmine à 1050 m d'altitude et le pic d'Arragnat culminant à 1345 m, le château se trouve à proximité de deux points d'extraction de matériaux. Il semble que le mont de Gez ait pu fournir du marbre teinté de rose, alors que le pic d'Arragnat aurait pu fournir le marbre gris bleuté ⁴. On parle de marbre ou de calcaire blanc à grain très fin, teinté de rose, rouge ou de vert pour l'affleurement du mont de Gez ⁵ et gris bleuté pour l'Arragnat. De la même façon, le schiste employé dans la construction pourrait provenir d'un affleurement situé entre le village d'Arras et celui de Bun, au franchissement du gave d'Azun au lieu-dit Nouaux. En parallèle, le placage morainique sur les versants de la vallée alimentait le chantier en matériaux de construction.

Notons que dans ce contexte pyrénéen, le secteur est soumis à de fortes contraintes sismiques qui ont régulièrement traumatisé la structure bâtie.

2- Une position stratégique

Nous venons de présenter le contexte topographique d'implantation du château. Nous allons analyser désormais les logiques géographiques et économiques qui ont motivé le choix de cette position.

a) Plaque tournante de la vallée

Le village d'Arras-en-Lavedan s'avère être une place importante de l'économie locale, et ceci pour différentes raisons.

Un lieu d'échanges

.

Situé à l'entrée de la vallée d'Azun, il diffuse les biens venus des montagnes sur la vallée d'Argelès où se tient le principal marché du Lavedan ⁶. Comme dernier village de l'enfilade descendant des ports frontaliers avec l'Aragon, il est un relais essentiel. Le commerce avec l'Aragon est attesté par différents documents d'archives ⁷, les liens entre

⁴ Ce raisonnement répond de prospections et comparaisons d'échantillons par Jacques Omnès au début des travaux.

⁵ Barrère P., Bois J.-P., Bois, Soulé J.-C., Ternet Y., 1980, *Carte géologique de la France à 1/80 000, feuille Argelès-Gazost*, BRGM, p. 13.

⁶ Attesté dès 1292, où les hommes de la vallée d'Azun rendent hommage à Constance de Moncade. Voir au second volume, p. 161, annexe 8, l'acte du 15 octobre 1292 transcrit de l'inventaire des notes de J.-B. Larcher.

⁷ En 1390, Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre, intervient au sujet de désordres récurrents entre les vallées de Lavedan et celles de la Tena. Il règle les conflits par un traité de libre commerce et circulation et définit un territoire d'application. Ces *passeries*, sont réglées arbitrairement par

les vallées sont réels dans la mesure où les familles puissantes se rendent les hommages et s'unissent par le sang. Dans le même principe, les transitions avec la Navarre sont possibles, par le Béarn. En parallèle à ce commerce, aragonais et navarrais, le Béarn est lui aussi ouvert sur la vallée. Par le col du Soulor actuel, les biens transitent de Laruns et Arthez-d'Asson à Arras. Ces villages sont les débouchés des deux versants.

Par ailleurs, Arras se trouve à moins de sept kilomètres de l'abbaye de Saint-Savin, l'un des deux centres religieux majeurs du Lavedan avec le monastère de Saint-Orens. La vallée d'Azun et la Ribère de Saint-Savin se distinguent au gave d'Azun. Ce dernier dessine le fond de vallée

Une frontière

En même temps qu'il est un lieu d'échanges avec les communautés frontalières, le village d'Arras est aussi soumis à l'arrivée de troubles. Nous avons vu dans l'historiographie que ce serait pour répondre à ce phénomène que le comte de Bigorre décida l'érection du château. Les habitants de la vallée de Tena entraient parfois en conflit avec ceux de la vallée d'Azun pour des problèmes liés au pacage. En témoigne la sentence arbitrale de 1390 où intervenait Jean de Béarn 8. Au-delà, en cas d'arrivées de troupes aragonaises, c'est bien par le port d'Azun qu'on entrait dans le comté de Bigorre.

De la même façon, en cas de crises avec le Béarn, c'est par le col du Soulor que pouvaient venir les troubles. C'est encore la voie vers l'Aquitaine et son duché. Un paramètre à considérer dans le contexte de l'occupation anglaise.

La situation du village force à le défendre, les biens circulent mais les flux humains aussi. Qu'ils soient pacifistes ou non, les rapports demandent un contrôle. Un rôle que devaient assumer les élites locales.

b) Le plateau du Bergons

Le plateau du Bergons se situe au nord du village, avec le château directement dans l'axe, ce qui ne semble pas anodin.

Le grenier des vallées

les deux versants. L'enjeu était de venir mettre un terme aux incursions des tézins en Lavedan, et aux réponses meurtrières de chaque parti. Voir Bourdette, J., 1898, t. II, p. 124-136.

⁸ Bourdette, J., 1898, t. II, p. 124-136.

Le plateau dit du Bergons s'inscrit entre deux lignes de montagnes. La première est constituée des massifs du pic de l'Arragnat et du mont de Gez, dont les pentes exposées au sud sont sur le territoire d'Arras. La seconde est le massif du Pibeste, véritable barre rocheuse dont le point culminant se trouve à 1526m d'altitude. Cette crête montagneuse donne au terroir un micro climat favorable à la culture. De fait, le Bergons qui est majoritairement un terrain plat, représente un potentiel agricole qui a du jouer un rôle majeur dans les sociétés locales ⁹. La problématique pour la communauté d'Arras vient du fait que le plateau n'est pas strictement dans le territoire de la vallée d'Azun ¹⁰. Pour cette raison on trouve diverses sentences dans les archives qui mentionnent des conflits sur le pacage ou le bois. Les villageois se heurtent avec ceux de l'Estrème de Salles qui usent aussi des profits de cet espace ¹¹.

Le col ouvert sur le plateau

Dans ce contexte, le château occupe alors une position déterminante. Effectivement, l'actuel chemin, dit du château, monte directement en direction du col tracé entre les deux massifs du territoire de la vallée d'Azun. Il longe donc le château, parallèlement au ruisseau dit de la Moulette que nous avons évoqué. Le Castet Nau est alors directement au carrefour entre cette voie vers le plateau agricole et l'axe qui ouvre vers l'Aragon au sud et vers le Béarn à l'ouest. Il a en vue la route vers l'abbaye de Saint-Savin. Par ailleurs il reste dominant sur le village d'Arras.

Au-delà du fait de se situer sur la monté vers le Bergons, il est aussi sur la descente. Nous pensons que ceci est un point majeur sur le choix d'implantation.

La liaison entre Béarn et Estrème de Salles

Le plateau du Bergons est donc un bien convoité, ceci peut expliquer la mise en place d'un château au village de Salles, un autre sur celui de Sère. Le chemin du Castet Nau est donc la voie vers ces territoires. En prenant plus de recul, on comprend aussi qu'au débouché du plateau du Bergons, par l'ouest, se trouve une voie donnant directement sur le Béarn. Par le col de Spendelles on arrive au village de Ferrières, de là en descendant la vallée, Arthez-d'Asson puis Coarraze et la plaine. Autrement dit, c'est

⁹ Encore aujourd'hui en prospection, il est possible de repérer une importante couverture d'aménagements. La zone est tapissée de granges.

¹⁰ Volume II, p. 11, figure 4 : La vallée d'Azun sur la carte de Cassini.

En 1390, une sentence arbitrale est prononcée entre Arras et L'Estrème de Salles sur les usages en vallée du Bergons. Jean de Béarn traite l'affaire le 8 mars 1390. Voir Bourdette J., 1898, t. II, p. 138-140.

totalement une voie ouverte vers le Lavedan, offrant une alternative au col du Soulor. Surtout, elle évite de longer les villages d'Arrens-Marsous, Aucun, Gaillagos et Arcizans-dessus qui assuraient des points de défenses alors que le Bergons ne possédait pas de point de contrôle. Nous voyons l'érection du Castet Nau en ce point pour prévenir d'incursions par la voie parallèle. De la même façon que les établissements de Salles et de Sère préviennent le débouché de leur vallée et les voies vers Lourdes, par le village d'Ouzous et vers Argelès-Gazost par le village de Gez. Nous pouvons ici remarquer que le château de Vidalos se trouve implanté à la sortie de cet axe à flanc du massif du Pibeste. La décision comtale de son implantation semble avoir considéré cette voie par le Bergons.

c) Trame des voies de circulations

Nous revenons ici sur les voies de circulations évoquées, pour en donner une trame et les mettre en évidence.

Les voies du Béarn à la Bigorre

Dans un premier temps nous présentons les voies qui vont du Béarn à la Bigorre. Nous en portons trois :

- La voie Laruns, Argelès-Gazost par le col du Soulor.
- La voie Arthez-d'Asson, Argelès-Gazost par Ferrière et le col du Soulor.
- La voie Arthez-d'Asson, Argelès-Gazost par le col de Spendelles, le plateau du Bergons puis Arras-en-Lavedan. Un même accès qui s'oriente vers Lourdes par Salles puis Vidalos.

Il existe aussi les voies qui vont de l'Aragon à la Bigorre. Nous en portons quatre :

- La voie de la vallée de la Tena à Arras-en-Lavedan par le port d'Azun, Estaing et Labat de Bun ¹².
- La voie de la vallée de la Tena à Arras-en-Lavedan par le Port d'Azun, Arrens-Marsous et Arcizans-Dessus. Elle est la voie majoritairement empruntée par les Jacquaires.
 - La voie de Panticosa à Cauterets, par plusieurs ports.
- La voie de la vallée de Broto à Luz-Saint-Sauveur par le col de Boucharo, dit Port Vieux, le vallon des Espécières, Gavarnie puis Gèdre ¹³.

¹² Pour revenir sur ce que nous avions vu dans les *gascons rolls* où Labat était mentionné parmi les possessions de Jean de Béarn. Il nous semble que le Labat cité évoquait ce Labat de Bun.

Nous ne détaillerons pas ces voies connues et nous contentons du commentaire concernant la voie passant par le col de Spendelles.

Ceci dit, nous allons nous intéresser à présent d'un peu plus près à la circulation qui touche le village d'Arras. Effectivement, il est bon de souligner que la route qui traverse actuellement le village n'existait pas dans les temps de fondation du château. D'Argelès-Gazost, au niveau du château de Vieuzac et de la place du même nom, un chemin 14 démarre parallèlement à la route moderne pour venir déboucher à l'entrée du village d'Arras. De là, le chemin médiéval se perd dans le village mais on peut penser qu'il rejoigne les axes clés, église, maisons nobles, châteaux 15. Ce que nous voulons montrer, c'est que le chemin qui descend du plateau du Bergons arrive lui aussi au village. En oubliant la route actuelle on peut imaginer le tracé pour rejoindre les villages de la vallée d'Azun d'une part, puis les ports. Il semble alors que les villages étaient desservis par une voie plus au nord que la route actuelle, ce qui explique qu'ils soient à l'écart de l'axe moderne, décalés. Par ailleurs, pour rejoindre Saint-Savin, que l'on doit inscrire sur le circuit de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle, il nous semble envisageable de voir une alternative à la route moderne. Un chemin dans la continuité de celui du château, qui longe le ruisseau de la Moulette jusqu'au gave d'Azun. La voie demande de border l'église et traverser un lieu dit Castéra, situé dans un méandre en bord du Gave. Il suffit ensuite de remonter directement sur le village d'Arcizans-Avant et, de là, poursuivre jusqu'à Saint-Savin ¹⁶. De Saint-Savin, la route vers Barèges se poursuit jusqu'au col du Tourmalet, quittant le Lavedan pour passer dans les vallées du Haut-Adour et Campan.

Le château est donc implanté à une position stratégique. Il quadrille la circulation dans la vallée, permettant un contrôle des flux. Il se positionne en verrou en cas de descentes de troubles, qu'ils soient aragonais ou béarnais et qu'ils arrivent de l'axe d'Arrens, de Bun ou bien du col de Spendelles. En parallèle, il surveille les circulations économiques en lien avec le plateau du Bergons. Enfin il marque son statut sur le village d'Arras en le dominant de sa position.

-

¹³ Il existe une alternative par le port de Boucharo.

¹⁴ Le chemin est dit « Saut du procureur », en référence à un épisode dans la tradition locale où les habitants avaient jeté dans le ravin le procureur du comte. L'épisode remonterait à la première moitié du XV^e siècle, semble-t-il après 1427, soit peu après la donation de la baylie d'Azun à Arnaud de Lavedan.

¹⁵ Volume II, planches 5 et 6, p. 12-13.

¹⁶ Nous apportons là nos propres hypothèses issues de constatations sur le terrain et appuyé par le toponyme Castéra.

B. Occupation du territoire

Nous allons maintenant nous intéresser à certaines résidences élitaires, celles qui structurent le territoire à différentes échelles.

1- Le maillage castral rencontré en Lavedan

Dans un premier temps, nous allons revenir sur les sites de défenses qui, avec le Castet Nau, ont contrôlé le Lavedan. L'intérêt étant d'insérer le château d'Arras dans un réseau de fortifications ¹.

a) Les fortifications des sept vallées

Nous l'avons vu dans le bilan historiographique, le Lavedan a été abordé par des chercheurs intéressés au patrimoine castral de la vallée. Par plusieurs notices, ils ont abordé les sites majeurs. Nous entrons là dans cette approche, et renvoyons vers leurs études. Anthyme Saint-Paul ², pour cerner l'état des lieux en 1866 ainsi que pour les plans qu'il a dessinés. Gaston Balencie et Raymond Ritter ³, pour les datations et analyses architecturales qu'ils proposent. Puis Françoise Galès ⁴ pour les synthèses et relevés architecturaux qu'elle a réalisés.

Les différents sites

Nous commençons cet inventaire succinct par le sud, pour descendre vers le nord et l'ouverture du Lavedan sur la plaine. Nous avons présenté les sept vallées qui bornent le Lavedan, la première sur laquelle nous revenons est celle de Barèges. Frontalière avec l'Aragon par Gavarnie et avec le Haut-Adour par le col du Tourmalet, elle renferme le château de Sainte Marie de Barèges.

Sainte-Marie de Barèges est un site sur promontoire, il possède aujourd'hui deux tours, l'une circulaire, ancrée dans le mur d'enceinte, et l'autre carrée, à l'intérieur.

La Ribère de Saint-Savin tient son nom de l'abbaye homonyme, centre religieux du Lavedan. Elle est frontalière avec l'Aragon par Cauterets et le secteur du Boucharo. Dans

¹ Volume II, figures 1, 2 et 3, p. 8-10.

² Saint-Paul A., 1866, « Une excursion archéologique dans le Bigorre », dans *Bulletin monumental*, Caen, F. Le Blanc Hardel, Imprimeur-Libraire.

³ Balencie G., Ritter R., 1936, *De Lourdes à Gavarnie*, Toulouse-Paris, Privat et Didier.

⁴ Galès Fr., 1995, *Châteaux forts des sept vallées de Lavedan*, Mémoire de maitrise sous la direction de N. Pousthomis, Université de Toulouse le Mirail.

ses limites avec la vallée d'Azun se dresse le château d'Arcizans-Avant. Le plan que propose Anthyme Saint-Paul ⁵ présente un édifice rectangulaire, greffé d'une tourelle d'escalier à pans coupés, d'une tourelle carrée flanquant la porte d'entrée ainsi que d'un donjon massif, carré lui aussi.

La Vallée d'Azun fait partie de cet ensemble, nous y entrerons en détail plus tard. Ceci dit nous relevons à présent une maison forte qui, pour caractéristique principale, présente un dispositif de défense à triples meurtrières. Elle entrait dans le système de défense global de la Vallée d'Azun, située sur la voie principale des descentes de ports, au village d'Aucun.

Le Davantaygue est limitrophe avec le Haut-Adour et porte l'autre centre religieux du Lavedan, l'abbaye de Saint-Orens. Sur ce secteur se dresse le château de Beaucens, en haut d'un promontoire. Il est décrit par l'ensemble des auteurs comme un exemple d'architecture militaire. Anthyme Saint-Paul le présente comme « Un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire de la fin du moyen-âge dans le midi de la France ». Édifice complexe, nous ne pouvons pas le résumer en quelques ligne et donnons le renvoi vers les auteurs qui ont déjà dit ce que nous répèterions.

L'Estrème de Salles est bordée par les sommets du massif du Pibeste, elle porte le plateau du Bergons et nous avons déjà abordé deux édifices qui s'y tiennent. Le premier est le château de Sère, dont il reste le donjon et quelques pans de mur pris dans une habitation qui s'y est greffée. Le second est le château de Salles distant de deux kilomètres. Restauré, il présente un donjon carré agrémenté de deux baies géminées. Dans la limite de l'Estrème de Salles, au cœur de la plaine d'Argelès-Gazost et au bord du gave de Pau, se trouve le château de Vidalos. Elevé sur un mamelon qui sert de promontoire, le château s'identifie aujourd'hui par son donjon carré et son enceinte conservée en fondation. Au plan simple, il ne reste que peu d'élévation du château comtal dont l'érection remonte aux environs de 1175.

L'Estrème de Castelloubon est ouverte sur Lourdes et marque l'entrée des sept vallées en parallèle à Batsurguère. Sur ce territoire se dessinent deux promontoires exemplaires. Le premier se situe sur la commune de Geu. À son sommet apparaissent encore les vestiges du Castet Gelos, qui se résume aujourd'hui à peu d'élévation. Là

⁵ Saint-Paul A., 1866, p. 36.

encore, le meilleur reflet du site reste le plan au sol d'Anthyme Saint-Paul 6. Enfin, au niveau du village actuel d'Ourdis-Cotdoussan, un second promontoire qui a motivé l'élévation de la forteresse vicomtale de Castelloubon. Le plan d'Anthyme Saint-Paul reste encore une référence pour s'intéresser à son architecture 7. Pris entre trois voire quatre lignes de défense, naturelles et maçonnées, le château présente un donjon central rectangulaire en son centre. Encore en élévation jusqu'au premier niveau, il laisse apparaître sa basse fosse et un appareil réglé de moellons. La forteresse est dressée au bord d'une falaise qui la protège par le nord. Les autres faces sont défendues par une pente abrupte et un jeu de plusieurs lignes défensives.

Nous sortons du Lavedan pour citer le château de Lourdes, à l'entrée des vallées, une forteresse comtale érigée sur un promontoire au bord du gave de Pau. Son donjon carré est monumental. Le fort est doté de tout un appareil de défense résultant d'une occupation militaire permanente jusqu'aux dernières guerres contemporaines où il servit de prisons.

Encore, nous présentons le château des Angles, situé dans la baronnie du même nom. Bordé de fossés atypiques pour la région, c'est un château sur motte qui porte un donjon central circulaire de dimensions monumentales. Une enceinte, encore en élévation sur certains pans, participe à la défense du site. L'ensemble est entouré d'un véritable glacis, donnant au château une position dominante.

Nous avons ici présenté des résidences élitaires, lesquelles sont sujettes à parallèles avec le Castet Nau. Elles entrent dans son histoire pour différentes raisons. Il est certain que d'autres maisons nobles, sites ruinés ou disparus auraient pu entrer dans ce succinct corpus mais nous serions sorti du cadre du sujet.

b) Quelques caractéristiques

Dans ce corpus, quelques caractéristiques sont à relever. Nous allons dans un premier temps aborder deux particularités architecturales.

Les promontoires

Premièrement, il ressort de cette approche que nombre de fortifications du Lavedan sont élevées sur promontoires. Sur onze châteaux cités sept présentent cette caractéristique. Cinq sont sur de véritables éperons. Nous pouvons aussi souligner que les châteaux de

⁶ Saint-Paul A., 1866, p. 27. ⁷ Galès Fr., 1996, p. 40.

Salles, de Sère et d'Aucun s'apparentent plus à des donjons habités, ou tours résidences. Sous cet angle, les forteresses présentées et munies d'enceintes sont au nombre de huit. Sur ces huit édifices sept sont donc perchés. Si l'on exclu les châteaux de Lourdes et des Angles, qui ne sont pas dans le Lavedan, l'ensemble du corpus appartient alors à la catégorie des sites perchés. Ceci pour relever le particularisme du Castet Nau, positionné à flanc de montagne.

Les tours cylindriques

Avec la même démarche, sur onze sites, seulement deux présentent une tour cylindrique. À savoir, Sainte-Marie de Barèges et le château des Angles. Il est vrai que Castelloubon présente en plan une tour ronde, mais il s'agit d'une tour d'angle, de flanquement et d'une superficie limitée. Elle ne semble pas avoir valeur de résidence mais uniquement de défense. Notons d'ailleurs que le château des Angles est compté, ce qui fait que seul le château de Sainte-Marie se dote de ce dispositif dans le Lavedan.

La question des possessions

Il faut souligner ici que les châteaux de Vidalos et de Barèges sont des possessions comtales 8. Les châteaux de Castelloubon, Geu et Beaucens sont des possessions des vicomtes du Lavedan. Les autres châteaux appartiennent à des seigneurs particuliers faisant l'aristocratie des vallées. Ensemble, ils constituent un réseau où si chacun défend ses possessions et vise à les agrandir, l'idée partagée est de conserver une domination sur le territoire commun. De fait, en cas de crise, l'objectif est bien de revenir au premier rôle, c'est-à-dire, maintenir le contrôle dans la vallée pour éviter des descentes sur la plaine.

Concernant les datations

Nous ne portons aucunes hypothèses personnelles ici et nous nous raccrochons à ce qui est établi dans l'historiographie sur ce corpus. Il semble alors que le château de Castelloubon soit fondé dans les premiers temps du comté de Bigorre, par les vicomtes. Au tournant du X^e siècle. Il est vrai que ses dispositions architecturales et en particulier son appareillage, dénote cette origine ancienne. Le château comtal de Vidalos remonte quant à lui au XII^e siècle, en témoigne une série d'actes qui revient sur les tenants de cette fondation aux environs de 1175 ⁹. Pour les autres sites, malgré interprétations sur analyses architecturales, les sources d'archives étant muettes, nous ne pouvons pas poser de dates

Le château de Lourdes est aussi comtal mais situé en dehors du Lavedan.
 Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69-71.

précises. La fin du XII^e siècle est retenue pour les premières élévations, dans la politique d'érection voulu par le comte Centulle III. Pour le reste les datations sont plutôt des phases et l'on retient l'idée des XIVe et XVe pour l'état des forteresses visibles aujourd'hui en élévation. Nous avons donc une période allant de la fin du XII^e au XV^e siècle, qui laisse libre les hypothèses.

c) Cartographie

Nous présentons là une carte des éléments évoqués, de manière à donner du recul à l'argumentaire.

Nous renvoyons vers le second volume ¹⁰.

2- Le village d'Arras-en-Lavedan

Nous allons nous intéresser à ce maillage élitaire, en nous concentrant sur le village d'Arras-en-Lavedan. Nous avons évoqué les questions de la circulation dans la vallée, il faut alors garder l'image de carrefour de flux sur lequel le village doit émettre un contrôle et en assurer la défense 11.

a) Les différentes résidences aristocratiques

Dans ce contexte de circulation, c'est à l'échelle du village que s'organise le processus de contrôle, il y a ainsi plusieurs acteurs avec différents rôles qui se combinent. Ces puissants habitent des résidences qui reflètent leur statut et nous allons aborder celles qui nous sont portées à connaissance.

L'Abadie

Dans un premier temps nous nous intéressons à l'Abadie, pour la simple raison qu'elle est le dernier édifice encore en place. Située dans le village, entre l'église paroissiale et le presbytère, elle se résume en une tour cylindrique, vestige d'un ensemble sur lequel nous n'avons pas d'emprise 12. Anthyme Saint-Paul indique que l'Abadie « Enclavait dans son enceinte l'église paroissiale 13 ». Gaston Balencie et Raymond Ritter en font le manoir des abbés laïques d'Arras 14. Jean Bourdette revient quant à lui sur leur

 $^{^{10}}$ Volume II, p. 9-10, figure 2 et figure 3 : Occupation du territoire dans le Lavedan et mise en relation.

¹¹ Volume II, planches 5 et 6, p. 12-13.

¹² Il faut peut-être considérer le bâtiment du presbytère comme emplacement de l'ancienne structure.

¹³ Saint-Paul, A., 1866, p. 36.

¹⁴ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 98-99.

généalogie 15. Cette association abbaye laïque – église paroissiale tient son parallèle audelà du col du Soulor, dans les vallées béarnaises 16. En particulier le cas de la « tour Abadie » de la commune de Castet, dans la vallée de Laruns ¹⁷. Il ne faut pas s'étonner de retrouver ce système à Arras, en cohabitation avec les autres élites en places. Architecturalement, la tour cylindrique est l'exact parallèle au donjon du Castet Nau ¹⁸. Au premier niveau, elle dispose d'une basse fosse voûtée et a été percée d'une porte ultérieurement. Au premier étage se trouve la porte d'entrée, à linteau plat sur corbelet. Nous avons abordé le château de Sainte-Marie de Barèges, il est dans le Lavedan, l'unique château présentant une tour ronde en élévation. Le percement de son premier étage est identique à celui de l'Abadie, donc un linteau plat reposant sur corbelet. L'Abadie présente un deuxième étage, percée d'une ouverture carrée. Il lui manque son dernier niveau et est couverte d'un toit en ardoise.

Le Domec

Toujours dans le bourg se trouvait une autre résidence dite Domec. Démolie en 1890, Anthyme Saint-Paul livre un commentaire important ¹⁹. Il présentait un « Donjon carré, accompagné de quelques bâtiments », un édifice à deux niveau dont il dit que « La hauteur a été diminuée au moins de moitié ». Il indique par ailleurs que l'édifice lui paraît antérieur au Castet Nau et à l'Abadie, alors qu'il donnait l'Abadie et le Castet Nau contemporains. En 1873, Joseph Dulac écrivait :

« On entrait dans le château par une baie en plein cintre en pierre d'une grosseur énorme, ayant un rayon de 1,40 m et une hauteur de 3,37 m, depuis le seuil à la clé ²⁰».

Cette remarque n'est pas relevée par Anthyme Saint-Paul ni par Gaston Balencie et Raymond Ritter. Ces derniers indiquent que le château avait été démoli en 1830 mis à part son donjon ²¹. On ne peut en dire plus sinon qu'aujourd'hui l'emplacement présente un

¹⁵ Bourdette J., 1902, Notice des Seigneurs du Doumec et Abbaye Laye d'Arras en la Vallée d'Azu, Toulouse, Privat.

¹⁶ Berdoy A., 2006, « Abbayes laïques et domenjadures : l'habitat aristocratique en haut Béarn », dans Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, Xe-XVe siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, p. 65-103.

Berdoy A., 2006, «Castet (Béarn): le château tour Abadie », dans Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, p. 411-412.

¹⁸ Y voir un programme architectural commun est intéressant.

¹⁹ Saint-Paul A., 1866, p. 36.

²⁰ Dulac J., 1873, « Fronton épigraphique », dans *Revue de la Gascogne*, p.8.

²¹ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 99. Ils indiquent que les matériaux issus de la démolition de 1890 ont servi

corps de bâtiment important qui a sans doute réinvesti une partie des murs. Selon un commentaire d'Annette Parrou, il semblerait que le Domec réponde à deux phases de construction : « Les Majourau, construisirent un château flanqué d'un donjon carré qu'on appelait Castet de Domec, sur l'emplacement de leur ancien manoir ²² ». Nous ignorons la source de son commentaire. Cependant nous avons pu relever dans un acte au *Cartulaire de Bigorre* daté de 1179-1192 ²³, passé au lieu de la Loubère à propos de Vidalos, la mention de « la domengedura d'Aras d'en Arn- Guilhem ²⁴ ». Selon Anne Berdoy, un *domec* est l'expression de la *domengedura* ²⁵. Le terme « En », de l'expression « d'en Arn-Guilhem » est une particule honorifique ²⁶. Il semble alors qu'on puisse ici cerner la représentation matérielle de la terre noble du dit Arn-Guilhem, par le Domec qui en est son expression architecturale.

Le château de Montperlé

L'historiographie évoque un château dit de Montperlé comme étant l'ancien château du village. Ses seigneurs, du même nom, s'étaient implantés sur le territoire de Sireix. Dès la fin du XII^e siècle, ils auraient contracté une lignée dans la branche des Lavedan et le nom de Montperlé disparut. Jean Bourdette indique seulement qu'en « 1408, il était encore debout et habité par Aougé d'Arras, donzel, qui en était gouverneur pour Janéta de Labeda, dame de Beaucens et de Montperlé ». Ce point étant dit, nous ne pouvons pas repérer ce château matériellement sur le plan du village.

Nous venons de présenter les principales résidences des élites du village. À eux revenaient donc les droits mais aussi les devoirs. Le Castet Nau se place dans cet ensemble de « châteaux » structurant Arras. Nous avons vu que l'historiographie donne le Domec et Montperlé comme étant plus anciens, d'où le nom de château neuf ou Castet Nau. Il est dit aussi que l'Abadie lui est contemporaine.

à construire l'école du village.

²² Parrou A., 1977, « Les quatre châteaux d'Arras en Lavedan », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 53.

²³ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69-70.

²⁴ Domengedura signifie « Terre indominicale, terre noble », Selon le Glossaire Raisonné des formes Gasconnes, que l'on trouve dans Ravier X., Cursente B., 2005, p. 123-277.

Gasconnes, que l'on trouve dans Ravier X., Cursente B., 2005, p. 123-277.

Berdoy A., 2014, « Le lexique de la résidence aristocratique dans les Pyrénées occidentales », dans Bourgeois L. (dir.), Remy Ch. (dir.), 2014, Demeurer, défendre et paraître: Orientation récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, APC, (Mémoires, LXVII), p. 597-600.

²⁶ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 195.

b) Rayonnement architectural

En parallèle à ces résidences aristocratiques évoquées, nous pouvons aborder quelques éléments remarquables dans le village.

Une demeure du XV^e siècle

Gaston Balencie et Raymond Ritter datent cet ensemble du XV^e siècle. Il s'agit d'un corps de logis imposant qui se distingue par un programme architectural remarquable. Une porte cochère présentant un arc en tiers-point doublé d'un arc en plein cintre ouvre sur un passage qui était voûté en anse-de-panier. Le bâtiment possède par ailleurs d'autres percements en tiers-point. Cette résidence est nommée Domec de Granhou ²⁷.

Les réemplois

En parcourant le village, on se rend compte du caractère ostentatoire que devaient avoir certaines demeures. Effectivement, outre le nombre imposant de pierres de taille monumentales et linteaux employés, dans le chaînage d'angle de maison XVIII^e et XIX^e siècles, nous pouvons relever des éléments décoratifs intéressants. Les rues du village comportent des chapiteaux sculptés, réemployés dans différents contextes. L'un se trouvait sur la fontaine du village, d'autres sont scellés sur des montants de portails maçonnés, et on en trouve un pris dans le parement d'une élévation, en décrochement sur la rue. Ils marquent clairement la volonté de préserver ces attributs nobles. L'élément décoratif hérité et conservé sur la demeure, en témoignage de la valeur qu'il conférait à la résidence. Ces éléments sont donc conservés symboliquement.

L'église

Dans l'enceinte de l'Abadie, l'église, pôle majeur de la société médiévale, a été très remaniée. Elle présente des fondations romanes, en témoigne l'épaisseur de certains de ses murs, ainsi qu'une porte basse, dite des cagots.

c) Cartographie

Nous proposons ici de cerner ces éléments sur un fond cadastral où nous les avons représentés.

Nous donnons donc un renvoi au second volume ²⁸.

²⁷ Bourdette J., 1902, p. 16.

²⁸ Volume II, planches 5 et 6, p. 12-13

3- Etude cadastrale

Dans un premier temps nous allons présenter les différents cadastres sur lesquels nous nous sommes appuyés, pour ensuite essayer une approche toponymique du secteur.

a) Les différents cadastres

De façon à comprendre l'évolution du village dans les deux derniers siècles, nous avons consulté le cadastre napoléonien pour le confronter à l'actuel.

À l'échelle du château

Premièrement, sur le cadastre napoléonien ²⁹, le quartier dans lequel s'inscrit le Castet Nau est nommé quartier du château. Le château en lui même est représenté sous le numéro de la parcelle 600. En parcelle n°569, on trouve un autre bâtiment, accessible par le chemin longeant le Castet Nau. Il s'agit d'une grange située au lieu dit Haugara. Elle fait partie de la propriété du Castet Nau et semble remonter au XVI^e siècle ³⁰. Alors que le château est une unité cadastrale en 1834, il est ensuite divisé en deux parcelles. Ceci témoigne de l'exploitation agricole, où la tour carrée couverte, se séparait de l'enceinte sans toit. Sur le cadastre actuel, la parcelle n°380 résultant de la division de la parcelle principale du château numéroté 597 au cadastre napoléonien, porte un bâtiment. Il s'agit d'une grange construite donc après 1834.

À l'échelle du village

À l'échelle du village, nous pouvons réaliser que la route départementale D918, n'existait pas en 1834. Sa création a totalement remodelé la partie nord du village, délaissant l'artère principale qui régulait auparavant la circulation. Cette modification de voirie a fait émerger une série de constructions modernes, attirées par la nouvelle route. Les parcelles au sud du château, qui était vierge de constructions en 1834, sont aujourd'hui aménagées. Pour exemple, la démolition du Domec qui en 1890 servit à construire l'école. Elle se trouve précisément dans ces nouveaux îlots. La départementale a été tracée à travers les parcelles les plus vierges en 1834, même si certains bâtiments ont du être démolis. Le bourg médiéval d'Arras est donc à appréhender suivant son axe central qui de la route d'Argelès menait droit vers l'église et l'Abadie. Il est intéressant de noter que le ruisseau de la Moulette traversait cet axe. Aménagé de constructions utilisant sa force

²⁹ Volume II, p. 12, figure 5a et figure 5b. : Cadastre napoléonien, section A, 3e feuille, 1834.

³⁰ Elle est nommée dans différents actes venant de Barthelemy deu Matha, en 1565 et 1566, puis en 1634, 1638 et 1641, sous Pierre Fourcade. Nous les avons présenté dans l'inventaire des sources.

hydraulique, il passait au pied de la tour de l'Abadie et devant l'église. L'ensemble abbaye-laïque église formait un îlot, à l'entrée sud du village ³¹. Autre paramètre important, le chemin qui contournait le bourg arrivait directement en face du Domec de Granhou, dernier bâtiment du village sur le chemin vers le haut de vallée. Au nord, le chemin du château montait vers le Bergons, avec le Castet Nau en gardien. De la même façon, on pourra constater que le Domec tenait une position stratégique, perceptible en 1834. Compris dans la parcelle la plus importante du bourg en superficie, il était construit à l'entrée sud-est du village, sur la voie vers Arcizans-Avant.

Interprétations

Par l'analyse de ces cadastres, on constate l'impact de la nouvelle route sur la physionomie du village. Elle remodèle son plan d'urbanisme. Si l'on en fait abstraction on arrive à identifier la trame que devait avoir le village médiéval. Le long du chemin venant d'Argelès-Gazost, se dessine un axe principal. Les constructions s'y greffent en le bordant. Le chemin arrive ensuite au bourg et se divise en le contournant vers le nord-ouest et vers le sud-est dessinant le bourg médiéval. Il est possible de voir là le *castrum* mentionné dans la *Montre de 1285* ³². Nous distinguons alors un bourg constitué de quatre îlots réglés par un *cardo* ayant pour axe celui de la vallée croisant au centre du bourg l'axe Bergons / Arcizans-Avant. En parallèle à cet ensemble se distinguent trois parcelles. L'une porte le Domec de Granhou qui constitue une entrée du bourg. Une autre loge le complexe Abadieéglise ceinturé de son enceinte et se positionne aussi à une entrée. Encore, la parcelle portant le Domec est elle aussi située à une entrée. Le Castet Nau, domine l'ensemble sur son flanc. Reste alors une entrée, libre de résidence aristocratique référencée, qui est par ailleurs sur l'axe principal. Des prospections serait à approfondir sur cette zone où les bâtiments en élévation aujourd'hui semble avoir conserver leur position de 1834.

b) Essai de toponymie

En parallèle à cette étude du cadastre, nous avons voulu tenter une approche du village par la toponymie. L'idée était de cerner des éléments qui n'auraient pas été abordés dans l'historiographie, pour venir étoffer l'argumentaire. Nous avons alors porté notre attention sur trois points. Le premier concerne la voie vers le plateau du Bergons, le second

³¹ Un îlot qu'Anthyme Saint-Paul dit avoir été clos d'une enceinte. Un cliché du fonds Francez en rend compte, on y discerne un pan de mur en arrache sur la tour de l'Abadie.

³² Balencie G., 1930, « La Montre de Bigorre de 1285 », dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, Imprimerie Lesbordes, Tarbes, p. 109.

touche le toponyme Labat de Bun et le troisième aborde des toponymes pouvant révéler la présence de sites défensifs.

Le chemin du Bergons

Dans un premier temps nous avons cherché à donner des arguments à l'utilisation de cette voie menant au plateau du Bergons. Le cadastre, mais aussi les cartes IGN au 1/25 000^e ont révélé quelques indicateurs. Sur le chemin du château, le toponyme Moulette apparaît. Il fait référence au ruisseau du même nom mais nous pouvons aussi souligner que le terme renvoi à un « petit moulin ». Il faut alors mettre le terme en relation avec la densité d'aménagements que l'on peut identifier sur le ruisseau. Que ce soit sur le cadastre de 1834 ou bien en prospections. En fond de vallée, au point où la Moulette se jette dans le gave d'Azun, un véritable complexe est en place en 1834.

En direction du Bergons, un toponyme Barthélémy nous renvoie à une chapelle. Effectivement, d'après un sondage archéologique réalisé en 1986 ³³, sur les abords du plateau, la chapelle au vocable Saint-Barthélémy avait été étudiée. Sans aller plus loin disons que sa présence confirme alors une réelle circulation sur cet axe.

Voisin de cet espace attribué à la chapelle Saint-Barthélémy, on trouve le toponyme « Bayle ». Nous pouvons nous demander à quoi renvoie ce terme situé au niveau du col. En prospection il existe un enclos maçonné d'une superficie importante. Nous ne savons pas aller plus loin sans surinterpréter.

Au croisement entre le chemin venant du château et le plateau du Bergons, une source est nommée « Source des inglès », marquant ainsi par la transmission orale inscrite dans la toponymie, la présence de partisans anglais sur le territoire.

Le toponyme « Labat de Bun »

En présentant les *gascons rolls* nous avions abordé un *calendar* ³⁴ qui renvoyait aux possessions de Jean de Béarn. Le nom « Labat » était cité. La plateforme du projet Gascon Rolls, permet de faire des renvois cartographiques, et pour Labat, ce renvoi donne dans la vallée de Bun. Il est donc vrai que dans leur étude, les chercheurs ont associé le Labat en question au toponyme « Labat de Bun », situé au débouché de la vallée de Bun. « Labat » donnant « la vallée ». De la même façon, nous nous sommes demandés si le terme

 34 L'acte est le C $^{61/108}$ – Membrane 26 – $^{\circ}2$ – 15 novembre 1400, que nous avons présenté dans l'inventaire des archives anglaises.

³³ Varichon E., 1986, « Arras-en-Lavedan, sondage à la chapelle saint Barthélémy », dans *Lavedan et Pays Toy*.

renvoyait à un site de défense aux mains de Jean de Béarn ou s'il s'agissait d'un terme faisant référence à la vallée en son sens large. Il s'agit de la vallée menant au port d'Azun, elle a donc un réel intérêt, suffisant en tout cas pour être mentionnée parmi les possessions du sénéchal de Bigorre. La tradition orale accorde au territoire de Bun un ancien château, une motte castrale est évoquée. Ceci serait à confirmer en prospection. Par la toponymie nous relevons le bois dit de « Castet Merdet ». Nous ne savons pas aller plus loin.

c) Les sites de défense par une approche toponymique

Avec la même approche, nous avons étudié les différentes sources pour tenter d'apercevoir des sites non référencés pouvant faire ressortir l'implantation d'édifices de défense. À l'issue de cette prospection, deux toponymes se distinguent, « Garde Loubou » et « Castéra ». Méthodiquement nous avons juxtaposé les fonds du cadastre avec les photographies aériennes, de sorte que la toponymie se cale aux nuances topographiques ³⁵.

Le cas du toponyme « Garde Loubou »

Dans le cas du secteur du lieu-dit « Garde Loubou », c'est d'abord le nom qui interpelle. La référence à Castelloubon, résidence vicomtale est frappante ³⁶. Le complément « Garde », renvoie peut-être au rôle, celui d'être placé sur la voie des ports. Par la photographie aérienne et la topographie, il semblerait que se dessine une structure. Elle est prise en compte dans la délimitation du parcellaire et dans l'exploitation des terrains agricoles. Une prospection pourrait éclaircir la question.

Le château de Montperlé

L'historiographie rend compte du château de Montperlé, non localisé. Nous avons vu qu'il pouvait prendre part à la défense du village d'Arras, à l'entrée du bourg où il n'y a pas de maison noble référencée à ce jour. Ceci dit, l'historiographie le rapprocherait du territoire de Sireix. Dans cette idée nous avons essayé d'approcher ce secteur. Sireix est fondé au débouché exact de la vallée d'Estaing et donc du port d'Azun. C'est clairement une position stratégique. Nous n'avons pas relevé d'indices évidents. Cependant, à midistance entre Arras et Bun, au bord du gave d'Azun, on trouve le toponyme « Castéra ». Le cadastre napoléonien nomme aussi ce lieu dit « Castera ». Topographiquement, le site se tient au bord du gave d'Azun qui le délimite. Sur ce secteur, une petite éminence formée par le gave et culminant à 603m d'altitude aurait pu motiver la mise en place d'un

³⁵ Volume II, figure 7a et figure 7b, p. 14.

³⁶ Castelloubon dérive de la forme « Castel loubou ».

établissement qui aurait inspiré ce toponyme ³⁷. Il est établi directement à côté des structures utilisant le ruisseau de la Moulette. Là était peut-être son intérêt. Son accès le long du ruisseau n'est pas éloigné du village d'Arras, il aurait pu d'ailleurs offrir une alternative plus courte dans le franchissement du gave d'Azun. Ici encore la prospection pourrait aider. Nous ne sommes pas allés plus loin.

Nous avons tenté d'intégrer le Castet Nau dans un réseau de résidences aristocratiques qui semblent avoir tenu un rôle semblable au sien. L'enjeu était de comprendre la place que le château d'Arras tenait dans le maillage castral du Lavedan. Par ailleurs de cerner comment s'organisait le village qu'il domine.

-

³⁷ Volume II, figure 7b, p. 14.

C. Le contexte historique de l'implantation castrale

À ce jour nous ne sommes pas en mesure de proposer une date précise de fondation du château d'Arras-en-Lavedan. Par ailleurs, plusieurs phases de constructions ont été menées. De façon à cerner le Castet Nau et ses occupants, il nous fallait revenir sur les phénomènes historiques qui l'avaient engendrés. Pour cela, nous allons faire un point sur le contexte dans lequel s'est organisé la mise en place des principales forteresses du Lavedan.

1- La Bigorre dans le courant des XI^e – XV^e siècles

Nous choisissons d'évoluer dans cette phase chronologique pour cerner les débuts documentés des premiers comtes et de leurs applications politiques ¹.

a) La mise en place du comté

Le comté de Bigorre se met en place entre les IX^e et XI^e siècles, et la documentation ne permet pas d'établir un discours historique structuré.

La création des dynasties aristocratiques

Les premiers comtes, descendants probables de dynasties carolingiennes, ont lié des relations avec les puissances pyrénéennes. Nous revenons sur leurs alliances dans le courant du XI^e siècle. Garsinde, comtesse de Bigorre avait épousé Bernard-Roger, comte de Foix, de Couserans et Carcassonne autour de l'an 1010. Sa fille Gilbergue dite Ermesinde, avait épousé en 1036 le roi Ramire d'Aragon et son autre fille Stéphanie avait épousé Garcia Sanchez, roi de Navarre, en 1038 ². La noblesse de la Bigorre se lie avec des élites qui dépassent ses versant pyrénéens. Le royaume de Navarre et celui d'Aragon en parallèle aux comtés des Pyrénées occidentales, ouvrent des opportunités à la noblesse bigourdane qui cherche à élever son aristocratie.

Le vœu à l'église du Puy

Bernard II, comte de Bigorre, fils de Garsinde, soumet le comté à l'église du Puy en 1062. Cette soumission est essentielle dans l'histoire du comté puisqu'elle fut le prétexte au séquestre de la couronne de France. Outre cet acte, Bernard II prend pour épouse Stéphanie de Provence en seconde noces, avec qui il eut Béatrix.

¹ Cette mise en contexte s'appuie essentiellement sur les travaux de Ravier X., et Cursente, B, de 2005, ainsi que sur ceux de Berthe M., de 1976.

² Ravier X., Cursente B., 2005, p. XV-XXXVIII.

L'émergence des Centulle

En 1077, Béatrix devient comtesse de Bigorre par succession et se lie au vicomte de Béarn, Centulle, en 1079. Par cette union, la Bigorre et le Béarn se rejoignent. Un lien qui est renouvelé en 1085 par l'union de Gaston IV le Croisé, fils de Centulle I, avec Talèse, vicomtesse de Montaner ³.

À l'échelle des sept vallées, il semble que les vicomtes étaient déjà hiérarchiquement élevés. Le comte de Bigorre s'intéresse à eux au point qu'ils occupent une place de premier ordre dans le *Cartulaire de Bigorre*. Leur château, Castelloubon semble lui aussi érigé et il a dû servir à leur émancipation.

b) La politique des Centulle

Dans cette fin du XI^e siècle, Centulle I doit s'entourer des puissants seigneurs qui peuplent la Bigorre. Arrive le besoin de souder une entente durable pour faire face à des incursions venues du royaume d'Aragon. Dans ce contexte se met en place la féodalité Lavedanaise.

Les percées aragonaises

C'est le Roi d'Aragon Sancho Ramirez qui donne le premier coup aux relations jusque là pacifiques ⁴. Il est le neveu de la comtesse mais n'hésite pas à venir afficher son autorité. Entre 1082 et 1086, Sancho Ramirez et Centulle I se rendent les hommages mutuellement. Pourtant en 1089, Centulle I est assassiné dans la vallée de Tena. Cet événement amorce une période de troubles et le pouvoir comtal est bousculé. La comtesse Béatrix maintient son rôle et son fils Bernard III exerce le pouvoir jusqu'aux environs de 1112. C'est alors Centulle II qui devient comte de Bigorre. En 1114, il est marié avec Amable de Bézier, puis d'une seconde alliance, prend pour épouse Stéphanie, fille du comte de Barcelone. Il a participé à la Reconquista, au siège de Saragosse en 1118. Il prête hommage à Alphonse le batailleur, roi d'Aragon en 1122. C'est alors un homme d'arme qui doit assurer son rang dans son comté et au sein du Lavedan.

Seigneur de Lourdes

[.] __

³ Ravier X., Cursente B., p. XXI.

⁴ Le motif serait, selon Cursente B., et Ravier, X., le fait de la donation par Centulle du monastère de Saint-Savin à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, motivé par la mère de Béatrix, Stéphanie, appartenant à cette famille vicomtale de Provence.

Il apparaît que Centulle II soit le premier comte de Bigorre à porter le titre de seigneur de Lourdes. Ceci rend compte des enjeux qui courent sur le Lavedan. Effectivement nous constatons l'attirance vers l'Aragon, les vallées sont les voies vers ces dynasties outre Pyrénées et les élites en possession du comté se doivent d'y tenir leur rang. Se porter seigneur de Lourdes marque l'orientation politique de la dynastie des Centulle. Avec les fonds gagnés sur les campagnes militaires, les hommages rendus aux puissants d'Aragon, Centulle II entre dans cet élan de fondation castrale. Le pouvoir était instable après l'assassinat de Centulle I, alors que les seigneurs du Lavedan étaient puissants. Face à leur pression, Béatrix avait concédé des fiefs. Par les fonds qu'il possède, Centulle II remet la main sur des biens nobles. Lui succède Béatrix, sa fille, deuxième du nom. Elle épouse Pierre, vicomte de Marsan qui est qualifié comte de Bigorre dès 1130 ⁵.

Les « opérations structurantes ⁶ » de Pierre de Marsan et de son fils Centulle III

Certainement du fait d'un long règne de plus de trente années, Pierre de Marsan met en marche des projets qui structurent la Bigorre du XII^e siècle. En 1142, il interfère avec Béatrix dans la mise en place du monastère de Lescaladieu ⁷. En 1149, en lien avec son fils Centulle III, il donne la seigneurie de Bordères aux chevaliers du Temple. En 1151 il crée le *castrum* de Vic-Bigorre. C'est donc un homme de pouvoir, puissant qui s'attache à demander la reddition des forteresses de ses vassaux. Pour cette raison il entre en conflit avec le puissant vicomte de Lavedan. Le château de Lourdes l'aide à assumer sa hiérarchie et son autorité sur les sept vallées.

Dans la lignée de son père, Centulle III prend part à une forte orientation militaire. Obligé par des troubles incessants aux ports des vallées de Barèges et d'Azun, il se fait le restaurateur et constructeur de sites défensifs en Lavedan. Sa « politique féodale exige de ses vassaux tantôt des garanties, tantôt des serments de vassalité, tantôt la reddition de leur château » 8. C'est sous son règne que le château de Vidalos est fondé en 1175. Dans cet élan, fort de la politique et prestance de son père, Centulle III joue de son aura et de son autorité pour parfaire la couverture castrale du Lavedan. En parallèle à ces sources si parlantes qui touchent le château de Vidalos, la documentation ne renvoie pas d'informations sur les autres fondations castrales des sept vallées.

-

⁵ Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXIV.

⁶ Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXV.

⁷ Initialement implanté en vallée de Campan, au lieu-dit Cabadur.

⁸ Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXVI.

c) La succession de Pétronille

Centulle III semble être décédé avant 1185 ⁹, il avait eu de Matelle des Baux, fille de Raymond des Baux et de Stéphanie de Provence, une fille nommée Béatrix, troisième du nom ¹⁰. Cette dernière avait épousé le comte de Comminges Bernard IV mais il la répudie en 1192 ¹¹. De cette union était née Pétronille.

Du premier mariage de Pétronille à son testament

En tuteur, le roi d'Aragon décida du mariage de sa nièce avec le vicomte de Béarn Gaston VI de Moncade, en 1195. Comme elle avait pu le faire en 1177 lorsque Centulle III fut capturé par le duc d'Aquitaine Richard, à Dax, la couronne d'Aragon pèse sur la Bigorre et la soutient en même temps. Gaston de Béarn meurt en 1214, Pétronille épousa alors Nuño Sanchez, le neveu du roi Pierre d'Aragon. Cependant en 1216, Simon de Montfort, le croisé de la guerre albigeoise, fait rompre le mariage et fait célébrer à Tarbes celui de Pétronille et son fils Gui de Montfort. En parallèle, il fait le siège du château de Lourdes mais c'est un échec. Décédé à Carcassonne en 1220, Gui de Montfort avait donné deux filles, Alix et Pétronille, deuxième du nom. C'est alors Aymeric de Rançon qui devient le nouvel époux de Pétronille, choisi par le frère de Gui de Montfort. Une nouvelle fois veuve, Boson de Matha seigneur de Cognac, prend Pétronille pour épouse entre 1226 et 1228. De cette union naîtra Mathe qui sera l'épouse de Gaston VII de Béarn. Pétronille meurt en 1251 à l'abbaye cistercienne de Lescaladieu. Dans son testament elle nommait son petit-fils, Esquivat de Chabanais comme héritier du comté de Bigorre.

Les prétendants à la Bigorre

De la série des mariages de Pétronille, Alix fille de Gui de Montfort et Mathe fille de Boson de Matha vont jouer leur rôle dans la crise de succession. Alix prend pour époux Jourdain III, comte de Chabannes dont elle eut Esquivat le petit-fils de Pétronille désigné comme héritier par le testament de sa grand-mère. Or, en clause de testament, si ce petit-fils mourrait sans héritier, le comté devait revenir à Mathe, alors vicomtesse de Béarn, sa fille eue de Boson de Matha. De son côté, dans son testament Esquivat désignait sa sœur Laure comme héritière du comté. Cette succession contradictoire entraîne une crise dynastique sur le comté de Bigorre. Parmi les prétendants au titre nous pouvons citer différents protagonistes. En premier lieu, le vicomte de Béarn Gaston VII, veuf de Mathe.

10 Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXVII.

⁹ Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXVII

¹¹ Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXVII.

Il porte Constance, leur fille, comme héritière au vu du testament. Dans les documents d'archives, nous constatons que les élites du comté reconnaissent Constance comme légitime héritière. Laure, sœur d'Esquivat, se sentant quant à elle légitimement héritière en vertu du testament de son frère, fit hommage du comté de Bigorre au roi d'Angleterre, en 1283. Il mit sous séquestre le comté et dans ce contexte fit réaliser la *Montre de 1285*. Esquivat avait entamé ce rapprochement en faisant don du comté de Bigorre à Simon de Montfort afin que celui-ci le défende des prétentions de Gaston VII pour sa fille Constance. C'est par ce procédé qu'Esquivat s'est affirmé en comte de Bigorre. Simon de Montfort, après un hommage au roi d'Angleterre, était quant à lui comte de Leicester. Dans cette situation tendue, Jeanne, héritière du royaume de Navarre, épouse de Philippe le Bel demandait le comté en vertu de ses droits sur l'église du Puy-en-Velay. Elle faisait valoir le vœu qu'avait donné en 1062, Bernard II, comte de Bigorre.

Le comté sous séquestre du roi de France

Le roi de France mit le comté sous séquestre en 1292, réglant la question des possesseurs de droits et s'évitant la problématique anglaise. Dans cet élan il fit réaliser l'*Enquête de 1300* pour cerner les revenus du territoire acquis. Après Jeanne, c'est son fils Louis le Hutin qui devint roi de Navarre et donc comte de Bigorre en 1307. Il est à l'origine des *Debita Regi Navarre de 1313*. Enfin, lorsqu'il devient roi de France, c'est Charles le Bel qui prend le titre de comte de Bigorre, et en 1322, lorsque Charles devient roi à son tour, le comté est considéré comme faisant parti des biens de la couronne de France.

Il semble ainsi qu'à la mort de Centulle III vers 1185, le comté soit solidement structuré. L'autorité de la dynastie des Centulle a su poser les bases d'un système enraciné dans la fortification et le respect de la vassalité. Au contraire la période s'écoulant du premier mariage de Pétronille à la mise sous séquestre de Philippe le Bel, ouvre une phase d'instabilité du pouvoir comtal. Nous pouvons imaginer que cette période à vu les seigneurs des vallées lavedanaises reprendre en main les territoires sur lesquels ils doivent assumer leur statut. L'occasion d'ailleurs de s'imposer auprès du peuple comme un meilleur rempart face à un pouvoir comtal qui se délite dans la dispute des titres. Un phénomène d'émancipation qui a pu jouer un rôle dans l'ascension de familles aristocratiques du Lavedan.

2- La crise de la guerre de Cent Ans

Intéressé par le comté de Bigorre, la couronne anglaise se rapproche de ce territoire frontalier du duché d'Aquitaine. Avec l'épisode de 1283, et la *Montre de 1285*, nous pouvons réaliser les intérêts que voue la couronne au comté. La crise de la guerre de Cent Ans va accélérer un processus amorcé dès le décès de Pétronille.

a) Le conflit Anglais

Le conflit amorcé en 1337 entre le royaume de France et celui d'Angleterre s'explique sous différents angles.

Les motivations

Dans un premier temps ce sont des questions dynastiques qui perturbent les relations entre les deux partis. La problématique de la lignée directe et de la transmission de la couronne de France par les descendants mâles est posée. Après le décès de Louis X le Hutin, il n'y a pas d'héritiers mâles, ses frères portent la couronne mais la descendance directe ne vient pas. Au décès de Charles IV, en 1328, se pose la question du fils d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Pour éviter de voir Edouard III, roi d'Angleterre sur le trône de France, sous prétexte qu'il est fils d'Isabelle de France, les pairs de France décident pour Philippe VI de Valois. Ce dernier est le fils de Charles de Valois, frère cadet de Philippe le Bel. Dans cette problématique de succession dynastique, Edouard III, roi d'Angleterre se sentait légitime à porter la couronne. En parallèle, Edouard III est vassal du roi de France sur le territoire de la Guyenne. Philippe VI prend possession de l'Agenais qui faisait parti du fief. Ces éléments combinés et le fait que le royaume de France soutienne le parti écossais face aux Anglais, amène à une tension qui explose lorsque Philippe VI prend la Guyenne. La guerre éclate en 1337.

La défaite de Poitiers

Les combats sont lancés, et en 1346 la bataille de Crécy est un échec. S'en suit la même offense à l'armée française à Poitiers, en 1356. Les deux défaites sont cinglantes. Militairement le royaume de France est vaincu, en grande partie par les archers anglais et des tactiques de guerre novatrices. Jean II dit le Bon, roi de France, est fait prisonnier et le royaume doit faire face à une lourde rançon. La situation amène alors au traité de Brétigny.

Dans le Lavedan, le conflit ne se fait pas sentir, ceci dit c'est après 1360 que l'emprise anglaise touche les sept vallées.

Le traité de Brétigny

Le roi de France prisonnier de la couronne anglaise est une lourde problématique pour le royaume. La rançon demandée est imposante mais surtout le traité de paix qui doit être signé implique la cession de territoires du domaine royal. Le traité est ratifié à Calais, le 24 octobre 1360. Entre autres clauses et outre la rançon, l'acte ampute le royaume de la majorité de l'ouest de la France. Parmi les domaines cédés au roi d'Angleterre, on trouve « le païs de Tarbes, la terre et le païs et la conté de Bigorre ¹² ».

b) L'occupation anglaise en Bigorre

Le traité de Brétigny est signé comme un traité de paix. Cela amène à imaginer le contexte dans lequel se retrouve la Bigorre et les vallées du Lavedan.

Application du traité de Brétigny

« Le baron de Bazillac, sénéchal de Bigorre, reçut l'ordre de son souverain de remettre le comté entre les mains du roi d'Angleterre ¹³ ».

Il était question de la ville, du château et de la terre de Tarbes ainsi que du comté. Ensuite il fut ordonné au châtelain de Lourdes de délivrer le château. Enfin, le même ordre fut donné pour celui de Vidalos. Le 9 juillet 1362, les seigneurs de Bigorre rendirent hommages au prince de Galles et d'Aquitaine, dit Prince Noir, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre. Dans un premier temps, les partisans de la couronne anglaise prennent position, il n'y a pas de pression militaire.

Les représentants du parti anglais

Dans le camp anglais, il faut comprendre qu'au-delà de quelques hommes d'armes débarqués, il s'agit en grande majorité de vassaux, français, qui pour le territoire de Guyenne était déjà partisans de la couronne anglaise avant le traité. Ceci pour dire que le partisan d'un camp pouvait rapidement en changer en compensation de biens et que le même pouvait rester en possession de son domaine. La règle restait l'obéissance à son suzerain sous le principe du système féodal. Lorsque le Prince de Galles vint à Lourdes, il donna le commandement du château à un nommé Pierre-Arnaud de Béarn, cousin de Gaston Fébus, comte de Foix dont le prince savait la puissance. En 1368, les habitants de la Bigorre se plaignent au roi de France Charles V de l'imposition. Le roi d'Angleterre retire le comté au prince de Galles et en fait donation à Jean de Grailly, dit Captal le

¹² Berthe M., 1976, p. 183.

¹³ Berthe M., 1976, p. 16.

Buch ¹⁴. En 1369, Jean de Grailly est alors à la tête du comté et Pierre de Béarn est châtelain de Lourdes en compagnie de son frère Jean de Béarn.

Les partisans du roi de France révélés par le soulèvement de 1369

Embarrassé de voir Jean de Grailly à la tête du comté, le peuple bigourdan proteste et une part de la noblesse se soulève contre l'Anglais. Les Barons d'Antin et de Barbazan prennent la ville de Tarbes. Il semble que le Duc d'Anjou, frère de Charles V, prenne la plaine à la tête d'une armée et donne le commandement du comté à Jean, comte d'Armagnac. En 1369, Jean, comte d'Armagnac est alors à la tête du comté pour le roi de France. La plaine est prise et seules les places fortes sont possessions anglaises.

c) La reprise du comté en deux temps

Fort de cette opération qui lui permit de reprendre possession de la plaine de Bigorre, le duc d'Anjou rencontre les nobles du Lavedan pour présenter un traité visant à les amener à l'obéissance au roi de France.

Les préparatifs à une offensive du duc d'Anjou

Le parti anglais ne s'était pas encore imposé aux montagnes du Lavedan en 1370. Le duc d'Anjou voulait prévenir l'adhésion de la noblesse à la couronne anglaise. Parmi les offres de ce traité du 5 septembre 1370, les articles I, VI, VII et VIII ¹⁵ sont riches d'enseignement sur le contexte.

- « I. Les habitants de la vallée de Barèges seront maintenus et confirmés dans tous les privilèges, libertés, franchises coutumes et usages ».
- « VI. Et Comme le château de Lourde est occupé par les ennemis du roi de France, en attendant qu'il soit repris sur eux, des gens d'armes à cheval et à pied seront entretenus par le roi dans les sept vallées pour les défendre contre les ennemis ».
- « VII. Le comte d'Armagnac fera son possible pour amener sous l'obéissance du roi le château de Bidalos, qui, comme celui de Lourde, était de l'obéissance du Prince de Guyenne ».
- « VIII. Et attendu que les vallées sont mal approvisionnées d'armes, et qu'il y a beaucoup de passages à garder contre les ennemis, ce qui oblige les habitants de grands frais et dépens, le comte d'Armagnac leur fournira des armes, et leur fera délivrer mille livres, et fera fortifier les passages ».

Ces enseignements sont d'un intérêt capital, on cerne la démarche politique visant à protéger les vallées des conflits qui se préparent et le royaume de France propose son aide

15 Bourdette J., 1898, t. II, p. 102. *Traité du Duc d'Anjou*, Archives départementales du Gers, série I n°2.200.

¹⁴ Carte Th., 1743, Catalogue des Rôles Normands, Gascons et Français conservés dans les Archives de la Tour de Londres, t. I, p. 157-158.

pour récupérer habilement un territoire donné à la couronne anglaise par le traité de Brétigny. Nous pouvons nous demander si ces propositions de fortifications, de l'article VIII que l'on vient de citer, ont intéressé ou touché le Castet Nau dès 1370.

Les premiers sièges

Le parti anglais tenait en 1374 les places de Lourdes, Mauvezin et Vidalos. Il semble que le Duc d'Anjou lance sa campagne le 14 juin 1374. Le chroniqueur Jean Froissart ¹⁶ commente cette entreprise. Les français prennent Mauvezin après un siège de six semaines ¹⁷. Nous relevons la présence de Garsis du Chastel, maréchal de l'armée ¹⁸. Après cette prise, le duc d'Anjou se dirige vers Lourdes. Jean Froissart indique que les hommes du château « s'étaient grandement fortifiés 19 ». Après un long siège, le site de Lourdes ne peut être pris par la force du fait de sa topographie. Par un acte signé de Gaston Fébus ²⁰, on apprend que le Duc d'Anjou lui demande de négocier avec le châtelain en place, son cousin. Gaston Fébus demande Pierre-Arnaud de Béarn et lui ordonne de rendre la place de Lourdes. Selon Jean Froissart, le capitaine refuse et est assassiné 21. De cette façon son frère Jean de Béarn devient capitaine de Lourdes pour le roi d'Angleterre, à la place de son frère. Jean conserve la possession du château et assume son rôle. Il s'agit peut-être là d'une tradition historique, un raccourci tenant de la légende. Pierre-Arnaud semble « survivre » au siège de Lourdes et rester dans l'entourage de Fébus. Ceci dit, il n'est plus mentionné ni à Lourdes en tant que capitaine, ni en Bigorre.

Les sièges de 1404 et 1407

Après le siège manqué, mené par le duc d'Anjou et le comte Jean d'Armagnac, le parti français prend des distances avec le comté. Ce temps d'attente entre les deux campagnes offensives a permis à Jean de Béarn de reprendre les places du comté de Bigorre et notamment en montagne. Dans la première phase de conflits, les garnisons du parti anglais étaient réduites mais lorsque le comte de Clermont, Jean de Bourbon, revient en Lavedan, les forteresses sont occupées. Fort de sa manière de gérer le comté, Jean de

¹⁶ Arin Cl., 2006, Jean Froissart, Voyage dans les Pyrénées à la rencontre de Fébus, Chroniques (livre III), p. 36-42.

Bourdette J., 1898, t. II, p. 107.

Notons que dans sa généalogie de la famille de Castelnau, Jean-Baptiste Larcher fait correspondre ce Garsis du Chastel avec Garcie-Arnaud de Castelnau. Il semble peut probable que cette correspondance soit avérée, ceci-dit les sources sont si lacunaires que nous pouvons donner ce commentaire de l'archiviste. Il a peut-être consulté d'autres éléments le lançant dans cette réflexion.

19 Bourdette J., 1898, t. II, p.107.

²⁰ Archives des Pyrénées-Atlantiques, cote E. 301.

²¹ L'épisode est raconté par Jean Froissart.

Béarn tient la forteresse de Sainte-Marie de Barèges ainsi que le Castet Nau d'Azun. Les premiers assauts français vont se porter sur Sainte-Marie, qui se trouve au débouché du col du Tourmalet, route emprunté par l'armée venue faire campagne. L'historiographie traite le sujet de la campagne de 1404. Jean le Laboureur s'appuie sur les *Comptes de dépense de la Guerre de Guyenne* pour aborder les faits ²². Le comte de Clermont, lieutenant général de l'armée du roi Charles VI est aidé des Barégeois commandés par Auger de Cohite. Ils prennent le château de Sainte-Marie de Barèges puis font le siège du Castet Nau. Le Laboureur indique que le château était commandé par un nommé Guillem Arion, lieutenant de Jean de Béarn. Au terme du siège :

« Guillem Arion rend la place par composition, en récompense de quoi, et de ce qu'il prit le parti de France et qu'il ramena tous les nobles de la vallée d'Azun, le comte lui ordonna 1125 livres par lettres données à Castelnau en Azun, le 12^e jour d'octobre 1404 ²³ ».

Après ces deux défaites, les anglais abandonnent les châteaux de Vidalos et Geu pour se concentrer dans celui de Lourdes ²⁴. Le Lavedan retombe ainsi au royaume de France. Le siège de Lourdes n'aboutit pas en 1404. Il est reconduit en juin 1406 par le sénéchal de Toulouse Roger d'Espagne et celui de Carcassonne Robert de Chalus. Le siège est lourd, avec appui de machines de guerre et dure jusqu'en octobre 1407. Jean de Béarn et sa garnison se rendent et laissent le château de Lourdes.

Au départ des anglais

Arnaud de Lavedan est établi capitaine du château de Lourdes et sénéchal de Bigorre. En charge de la forteresse, il rédige un document qu'il signe avec Pierre Foucaut, viguier de Toulouse et connétable du château, pour demander de faire les réparations ²⁵. Nous y apprenons la date de début du chantier ainsi que le nom du responsable des travaux, « Maistre Bernat du Chastel, maistre des œuvres de la seneschancie de Toulouse, le XXVe jour d'octobre l'an mil quatre cent et sept » ²⁶.

,

Raguier Hémon, « Comptes de dépense de la Guerre de Guyenne », dans Le Laboureur J., 1659, Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, p. 14.

²³ Le Laboureur J., 1659, p. 14.

L'historiographie rend compte de ce phénomène et on attribut par ailleurs cet épisode de démantèlement du château de Geu comme le dernier état de son occupation.
 Certificat de travaux exécutés au château de Lourdes après sa reprise, délivré par Arnaud de Lavedan,

Certificat de travaux exécutés au château de Lourdes après sa reprise, délivré par Arnaud de Lavedan, capitaine du château. Archives départementales du Gers, série I, n° 12.116. On trouve sa transcription dans Latanne L., 1991-1992, *Le Château de Lourdes*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de L. Pressouyre, Université Paris-Sorbonne.

²⁶ Les travaux ont été ordonnés par Gauchier de Passac, seigneur de la Croizette pour le château de Lourdes et des Angles.

Le comté est repris aux anglais et est aux mains du royaume de France. Malgré son implication dans la crise anglaise, Jean de Grailly, comte de Foix et vicomte de Béarn est l'héritier légitime de Constance de Moncade. Elle qui depuis le séquestre du roi de France Philippe le Bel était en droit de posséder le comté. Jean porte donc sa demande au roi Charles VII. Ce dernier lui en fait donation par lettres patentes du 18 novembre 1425 ²⁷. Le 9 mai 1426, le comte Jean, institué du comté de Bigorre, fit donation de la baylie d'Azun à Arnaud IV, vicomte de Lavedan ²⁸.

3- La politique de Jean de Béarn

Après l'échec du siège de Lourdes, il semble que le parti français relâche la dynamique amorcée par le traité conclu avec les habitants des vallées. Peut-être avaient-ils lancé les fortifications entre 1370 et le siège de Lourdes en 1374. La documentation n'en dit pas plus. Nous pouvons constater par contre que Jean de Béarn assume la charge laissée par son frère et il mène une politique lui permettant de rester en place jusqu'en 1407. Pierre de Béarn avait le commandement du château de Lourdes depuis 1363, et Jean était son compagnon d'armes. L'homme reste alors plus de quarante années aux commandes du château de Lourdes. Cela prouve que cette forteresse a dû lui servir à s'imposer au comté. Dans ces trente années écoulées, entre le siège qui a vu l'émergence de Jean de Béarn et celui qui l'a vu tomber, sa politique menée sur le Lavedan lui a permis de gagner des positions.

a) Ses titres dans les documents d'archives

Par un retour sur les textes d'archives, nous proposons de cerner le parcours de ce capitaine du château de Lourdes, institué dans sa charge après son frère Pierre-Arnaud de Béarn suite au siège de cette place en 1374. Cette démarche nous permet en parallèle de comprendre comment s'est construite l'occupation du Lavedan.

Jean de Béarn, damoiseau châtelain de Lourdes

Le premier document anglais qui évoque Jean de Béarn est daté du 20 janvier 1384 ²⁹. Jean de Béarn y est qualifié de damoiseau. Le roi et son conseil lui accordent, en raison de son service, le château de Sainte-Marie de Barèges avec sa terre, droits et profits,

²⁷ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote E. 375, lettres du roi Charles VII.

²⁸ Volume II, annexe 6, document 4, p. 130-131.

²⁹ Voir le calendar C 61/97 – Membrane 7 - n°47- 20 janvier 1384. Nous l'avons présenté dans l'inventaire des sources.

avec la réserve que le château revienne au roi à la mort de Jean. À la même date, un autre *calendar* ³⁰ nous dit que la « sénéchaussée de Bigorre est accordée par le roi et son conseil à Jean de Béarn, en considérant son bon service pour la garde du château de Lourdes et les places récemment prises ». À la même date encore, on trouve un acte concédant le château de Sainte-Marie de Barèges à Jean de Beaugert, chevalier ³¹. Ces *calendars* du 20 janvier sont suivis d'une confirmation datée du 22 janvier 1384. Elle est essentielle, on y apprend que Jean de Béarn présente une requête pour prendre le statut de sénéchal, une requête acceptée par le roi d'Angleterre vu les services rendus par le capitaine du château de Lourdes et les acquisitions de Jean, à savoir, entre autres, la place de Geu en Bigorre avec ses appartenances que possédait Ramon-Gassie de Lavedan, seigneur de Castelloubon ³².

Jusqu'à cette date du 22 janvier 1384, Jean de Béarn est nommé damoiseau, capitaine du château de Lourdes. Sa requête est accordée et le roi d'Angleterre le fait sénéchal de Bigorre. Jean de Béarn est mis en possession du château de Sainte-Marie de Barèges et le roi en confie la garde au capitaine Jean de Beaugert. Par ailleurs le château de Geu, acheté au dit Ramon-Gassie de Lavedan est une acquisition de Jean de Béarn, pour lui et ses héritiers. Cette nuance permet de voir que Jean de Béarn est mis en possession du château de Barèges, et doit le restituer, certainement du fait qu'il était comtal, à l'inverse, Geu était propriété des vicomtes de Lavedan, Jean peut alors en disposer.

Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre, seigneur des Angles

Jean de Béarn n'apparaît plus dans la documentation anglaise jusqu'en 1400. Dans cette période entre 1384 et 1400, il est pourtant actif dans le Lavedan. Effectivement on le retrouve, en 1390, nommé « Jean de Béarn, chevalier, seigneur de Castet-Gélos, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes ». Il s'agissait d'une sentence arbitrale entre la vallée de Broto et les vallées de Lavedan pour régler des conflits sur les ports, concernant les pâturages. Il tente d'apaiser la situation et pour rétablir la paix on le voit mettre en place un système d'arbitrage avec des intervenants de part et d'autre des montagnes, proposant une liberté de commerce et établissant un contrôle des faits. C'est en d'autres termes un acte de paix et de libre commerce qui est mis en place ³³. L'année suivante, il règle une problématique entre Arras et l'Estrème de Salles au sujet des droits sur le plateau du

.

³⁰ Voir le calendar C 61/97 – Membrane 5 - n°57 – 20 janvier 1384. Au même inventaire.

Dans le relevé de Carte Thomas, le rolle de la septième année de Richard II - membrane 7 - document n°6.

Voir le calendar C 61/97 – Membrane $4 - n^{\circ}61 - 22$ janvier 1384. On y relève aussi les acquisitions de Jean de Béarn en dehors de la Bigorre.

³³ Archives départementales du Gers, série I, n° 2.141. Bourdette J., 1898, p.124-135.

Bergons ³⁴. Dans cette sentence arbitrale du 8 mars 1391, on retrouve « Bernard d'Arras Sr. De Castetnau ». Il est mentionné en compagnie d'autres nobles dont certains aristocrates du village d'Arras, devant le sénéchal de Bigorre ³⁵. À cette date, Jean de Béarn ne semble donc pas être en possession du château d'Arras.

Nous retrouvons Jean de Béarn mentionné dans les documents anglais à partir de 1400. Le 7 août, il est nommé sénéchal de Bigorre et reçoit cent marcs de pension annuelle ³⁶. Le 12 août, c'est un accord à vie qui lui est donné, en tant que sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes, pour les services rendu à John de Gaunt, duc de Guyenne et de Lancaster et au roi. L'acte ³⁷ confirme les cent marcs de pension annuelle, payés au château de Bordeaux. Le 15 novembre 1400, pour son bon service au roi et à la couronne d'Angleterre, un accord est donné à vie à Jean de Béarn ³⁸. On lui attribue la garde de la sénéchaussée, avec la garde du château de Lourdes et ses justices haute et basse. Par ailleurs, nous apprenons qu'à cette date, Jean avait « pris par la force des armes » les places de « Sainte-Marie, Labat, Barèges, Lavedan, Ossun, le château de Vidalos, Peyrouse, Adé, Azereix, Lamarque et Ribère-Ousse avec leurs baylies, droits et profits ». Le roi lui laisse la « charge et revenus de ces châteaux, avec leurs justices et les profits, mais la sénéchaussée et le château de Lourdes avec ses droits devront retourner à la couronne à la mort de Jean de Béarn ». Par cet acte, nous sommes en mesure de cerner l'évolution des possessions de Jean de Béarn dans sa conquête du comté. Notons que le Castet Nau n'est pas mentionné. Au-delà de renouvellements d'accord concernant sa pension ³⁹, en 1401, nous retrouvons Jean de Béarn mentionné pour la place des Angles. En effet selon acte du 12 février 1401, Jean de Béarn demande la haute et basse justice de la place et baronnies des Angles. Nous apprenons que Jean avait acheté cette place et baronnie, pour la somme de 14 000 francs or, aussi revendiquée par le connétable de France Louis de Sancerre. Il était connétable de France entre 1397 et 1402. Jean de Béarn avait acheté la baronnie des Angles le 21 septembre 1390 au routier Ramon Guilhem de Caupenne, capitaine du château de Carlat. Ce dernier l'avait auparavant acheté au comte

³⁴ Noalis, *Cartulaire d'Arras*, f° 30 à f° 38.

Notons que dans son commentaire, Jean Bourdette ne mentionne pas Bernard D'Arras Sr. De Castelnau. Voir Bourdette J., 1898, p. 138-140.

³⁶ Inventaire de Thomas Carte, le rolle de l'année I d'Henri IV - Membrane 2 - document n°51.

³⁷ Voir le calendar C 61/107 – Membrane $2 - n^{\circ}175 - 12$ août 1400.

³⁸ Voir le calendar C 61/108 – Membrane $26 - n^{\circ}2 - 15$ novembre 1400.

 $^{^{39}}$ Voir le calendar C 61/108 – Membrane 26 – $^{\circ}4$ – 15 novembre 1400 et C 61/109 – Membrane 9 - $^{\circ}98$ – 14 mars 1403.

d'Armagnac, Jean III, le 1^{er} juillet 1388 pour 12 000 francs ⁴⁰. D'ailleurs, un acte du 15 mars 1403 ⁴¹ le présente comme « domino des Angles » lui confirmant le baillage de Hastingues ⁴².

Seigneur du Castet Naü

En 1401, des lettres patentes du 18 septembre données par «Jean de Béarn, seigneur des Angles, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes», reconnaissent les services de Guichard de Domec d'Arras. Ce Guichard de Domec est dit « servidor » de Jean de Béarn, ce dernier lui donne par ces lettres, « toutes les finances, profits et émoluments des ventes de terres nobles faites sur la terre de Lavedan et d'Azun ». Ces lettres sont englobées dans un texte du 11 mars 1403, où le Guichard de Domec en question présente Jean de Béarn, « chevalier, seigneur des Angles et du Castetnau d'Azüü, sénéchal de Bigorre, capitaine de Lourdes ⁴³». Jean de Béarn est alors dit seigneur du « Castetnau d'Azüü ». Il est présenté aussi sous ce titre le 28 janvier 1402, dans une sentence entre les habitants d'Ost et Vidalos sur le pacage ⁴⁴. On l'y nomme Jean de Béarn, chevalier, seigneur des Angles et de Castelnau d'Arras, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes ». Enfin, le 12 août 1403, Pierre Faderne, notaire de Marsous rédige un acte évoquant une parcelle au terroir de Gaillagos, se plaçant sous les règnes « d'Henry Roy d'Angleterre et messire Jean de Béarn, sénéchal pour sa majesté en Bigorre, seigneur des Angles et Castelnau d'Azun et gouverneur de Lourdes ⁴⁵ ».

b) Une conquête progressive du comté

Nous venons de voir que d'après les documents d'archives dont nous disposons à ce jour au sujet de Jean de Béarn, il est possible de relever ses acquisitions dans le Lavedan. Au-delà des titres, nous pensons pouvoir nous en servir pour poser les bases de ses avancés militaires dans la Bigorre.

Un temps de rédaction à prendre en compte

Sur ce principe d'approche où l'on s'attache à tirer des hypothèses selon les dates inscrites sur les archives textuelles, nous devons considérer le temps de rédaction.

⁴⁰ Archives Nationales J 302 125 6 et bibliothèque Nationale de France, Doat 204, fol. 82.

⁴¹ Inventaire de Thomas Carte, le rolle de l'année 4 d'Henri IV – membrane 9 – document n°11.

⁴² Hastingues est située dans le département des Landes.

⁴³ Volume II, annexe 6, document 3, p. 128-129.

Volume II, annexe 8, acte du 28 janvier 1402, p. 162.

⁴⁵ Volume II, annexe 6, document 12, p. 148-149.

Effectivement, les archives anglaises nous servent ici de sources, or il faut remarquer que les écrits renvoient deux phases qui concentrent les informations. L'année 1384 marque le premier rapport fait au roi d'Angleterre et son conseil, les actes font état d'informations passées. Sur ce principe, la deuxième date, 1400, marque le second rapport. Ainsi nous constatons qu'à cette date, les prises de Jean de Béarn sont conséquentes. Plusieurs places sont citées. Ceci ne veut pas dire qu'entre 1384 et 1400 il ne se soit rien passé. Bien au contraire, comme entre 1374 et 1384, Jean de Béarn est bel et bien actif. Ces prises sont à considérer sous des phases chronologiques et non des dates absolues. Ceci dit de là même manière, lorsque Jean de Béarn est nommé dans un texte avec un nouveau titre, il faut considérer le temps d'assimilation de l'information.

De place en place à partir de Lourdes

Nous pensons pouvoir dire ici qu'après le premier siège de Lourdes en 1374, où Jean de Béarn fut institué châtelain grâce à son service et pour avoir su conserver le château, le parti français renonce à ses prétentions sur le comté. Jean de Béarn est alors libre de pouvoir mener à bien sa stratégie pour reconquérir les places perdues suite au soulèvement de 1369. Au lieu de les dire « perdues » nous pouvons les considérer comme « vacantes ». Aux mains des anglais en vertu du traité de Brétigny, mais dans les faits en possession des mêmes qui les tenaient avant le traité. Jean de Béarn reprend donc dans un premier temps la plaine. Puis à partir de son point d'ancrage qu'est Lourdes, il fait l'acquisition de Geu, nommé en 1384 dans les archives anglaises. Il reprend aussi Sainte-Marie de Barèges, et le capitaine Jean de Beaugert est investi de sa charge la même année. En 1390 il fait l'acquisition de la baronnie et du château des Angles. Ensuite, avant 1400, il avait en main Labat, Lavedan, Ossun, le château de Vidalos, Peyrouse, Adé, Azereix, Lamarque et Ribère-Ousse, sans que l'on ait plus de précisions. Enfin, il semble qu'il ait eu le Castet Nau, entre 1400 et 1403. Il n'est dit seigneur de Castetnau qu'à partir de 1402.

Nous avons pensé cette mise en contexte utile avant d'aborder plus précisément le château d'Arras. Il était nécessaire, à notre avis, de reprendre cette période allant du début du XI^e siècle jusqu'à la donation de la baylie d'Azun par le comte Jean de Grailly en 1426. Dans un sujet qui demande à faire état des connaissances sur le Castet Nau, l'idée était de proposer un contexte historique permettant de cerner les différents acteurs impliqués à l'échelle du comté pour comprendre le processus de construction du château et sa gestion.

Chapitre 3: Le château et ses occupants

Nous allons à présent nous intéresser plus précisément au Castet Nau en tenant compte des éléments vus dans nos approches précédentes. Nous allons tenter de reconstruire l'histoire de cette résidence et celle de ses occupants.

A. Histoire du château

Retracer l'histoire du Castet Nau est délicat dans la mesure où nous ne possédons à ce jour que peu d'informations. Effectivement, comme nous l'avons vu, l'historiographie s'est cantonnée à aborder des questions de généalogie, et peu d'indices aident à redessiner la vie du site. La documentation étant en parallèle lacunaire, c'est un plan problématisé que nous allons présenter, dans lequel nous avancerons des hypothèses.

1- La question de la création comtale

Nous avions défini les problématiques soulevées par l'historiographie en proposant le bilan ¹. Nous allons ici essayer d'apporter des arguments pour y répondre. La première difficulté concerne l'érection du château. En effet, la date de fondation et son auteur sont ignorés, mais en parallèle le nom des premiers possesseurs l'est aussi, tout comme leur statut.

a) Dans le contexte des enjeux militaires de la dynastie des Centulle.

Nous sommes revenu sur la politique menée par la dynastie des Centulle quant à la question de l'armature castrale en Lavedan. Suivant le principe engagé par Jean Bourdette, il semble probable de replacer la fondation du château dans cet élan.

L'orientation militaire du comté

Le comté de Bigorre, mené par les Centulle, est orienté vers les campagnes militaires outre Pyrénées. Les alliances tissées par les comtes avec le royaume d'Aragon engagent les seigneurs. En parallèle, la situation géographique du Lavedan, aux débouchés des incursions, l'oblige à structurer ses vallées. Avec l'enjeu de protéger la Bigorre dans son ensemble, les comtes sont tenus de défendre les points stratégiques. Ils dotent alors les vallées de sites défensifs, fortifient les villages. C'est le phénomène des « opérations

.

¹ Nous donnons ici un renvoi au *Bilan historiographique*.

structurantes ² » tenu par Pierre de Marsan et son fils Centulle III. Dans la lignée de leurs aïeuls il semble qu'ils donnent les bases au maillage castral rencontré dans les sept vallées. Le *Cartulaire de Bigorre* rend compte de cette orientation politique de Centulle III. Pour ces considérations, l'historiographie fait remonter la fondation du château d'Arras à son règne, dans l'élan de la construction de Vidalos, château comtal aux environs de 1175.

Seigneur du Castet Naü ou capitaine pour le comte

Deux hypothèses sont alors envisageables. Celle tenue par Jean le Laboureur, qui fait du château un bien seigneurial aux mains de la famille de Castelnau, famille noble et puissante du pays. Une lignée qui est dotée d'une aura suffisamment importante, de valeurs reconnues, pour prendre dans ses alliances matrimoniales des partis d'un rang élevé. Celle de Jean Bourdette, qui fait du château une propriété comtale, dont la garde a été donnée à un gentilhomme du pays et qui avec le temps prit le nom du château et se crut seigneur du fait des droits et privilèges dont il jouissait à titre de châtelain du *Castet Naü*.

Un chevalier de la noblesse du Lavedan

Dans les deux cas, le premier élément est de voir un homme, que l'on doit qualifier de chevalier et qui occupe alors le château. Dans la politique de Centulle III, il semble peu probable de voir un seigneur décider de lui même l'érection d'un château dans cette position si stratégique qu'est celle de celui d'Arras. À une période où les Centulle s'imposent à leur vassaux ³, où ils demandent la reddition de leur château, il est difficile d'imaginer une construction isolée. C'est donc d'un commun accord qu'a du s'ériger la forteresse. Un accord entre les nobles du village d'Arras et le comte, partageant le souci commun de défendre les vallées. Ceci étant dit, le chevalier qui prend position dans ce château se doit d'appartenir à un haut rang de l'échelle sociale. S'il a été imposé par le comte, c'est en raison des faits d'armes qu'il a dû réaliser dans ses campagnes militaires. Un chevalier qui est donc averti. S'il a été mis en place par les nobles d'Arras, il doit être l'un des plus puissants pour qu'on lui attribue la nouvelle forteresse et qu'il bénéficie des profits attachés.

² Ravier X., Cursente B., 2005, p. XXV.

³ Le vicomte de Lavedan Raimond-Garsie s'en prend à Pierre de Marsan car il s'oppose à la politique de reddition de château que mène le comte.

b) Le nom de Castetnau

Le chevalier, qui prend position dans le *Castet Naü* lorsque ce dernier est livré, porte un nom qui n'est pas retenu. Nous avons voulu tenter de l'approcher par les documents d'archives que nous avons rencontrés dans cette étude.

Le nom du château

Le nom de la famille de Castetnau est fondé sur celui du château que ses membres occupaient. Ce Castet Nau, que nous avons rencontré sous les différentes variantes, latines, gasconnes ou francisées, vient du fait qu'il était une création nouvelle. Comme nous l'avons dit, Castet Nau ou encore Castro Novo, signifie clairement château neuf. Nous avons vu qu'il y avait d'autres châteaux dans le village d'Arras. Le chevalier en possession avait donc un nom différent avant de prendre ses fonctions. Les premiers sujets que la généalogie propose renvoient au nom « Arras ». Chérin entame sa généalogie de la maison de Castelnau avec un certain « Bernard d'Arras alias de Castelnau ⁴ ». Il est clair que l'on peut raccrocher le nom « Arras » à celui du village mais au-delà nous pouvons aussi rapprocher les sujets qui le portent avec d'autres glanés dans les archives. Soulignons d'ailleurs qu' « Arras » n'est pas employé de façon constante, dans les plus anciennes sources on trouve le terme de « Ratz » ou encore « Arrassio ».

Les nobles d'« Arras »

Nous avons vu que plusieurs résidences nobles participaient à la structure du village. Certains auteurs comme Jean Bourdette ont tenté de faire la généalogie des familles qui ont possédé ces biens. Les rapprochements faits et établis sont fonction des noms des édifices. Il est alors dit que ceux répondant du château de Montperlé étaient les seigneurs de Montperlé, ceux occupant l'Abadie étaient les nommés Abbadie, et ceux du Domec, les Domec ainsi on dit que les sujets vivant au Castet Nau étaient les Castetnau. L'interprétation est cela dit assez simplifiée. Pour nuancer ces conclusions, prenons l'exemple de l'Abadie. Dans sa notice, Jean Bourdette porte comme premiers sujets des hommes nommés « d'Arras », ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que sa généalogie présente des seigneurs de l'Abadie nommés comme tel, avec Guilhem-Arnaud d'Abbadie en 1291. Rien ne justifie alors l'attribution des dits Arras à l'Abadie. Il n'y a ni preuve de parenté ni filiation entre les Arras et les Abbadie, seulement une déduction résultant du fait

-

⁴ Chérin, 1782, *Preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du Roy au mois de juillet 1782, pour Jean-Paul-Isidore de Castelnau*, Paris, archives départementales des Hautes-Pyrénées, 1 E 155

que les Arras ne peuvent correspondre aux autres résidences puisqu'ils n'en portent pas le nom. Avec ce principe, Jean Bourdette a écarté les dits d'Arras du château alors que les premiers sujets présentaient ce nom.

Une « Lacune ⁵ » dans la généalogie

Par ailleurs, dans son relevé, Jean Bourdette précise qu'après un certain Arnaud-Guillem d'Arras, contemporain d'un Fort-Garsie d'Arras, cités dans un acte de donation au Cartulaire de Saint-Savin en 1170, « s'ouvre une lacune de plus de 100 ans, et la série ne recommence qu'en 1291 6 ». Lorsqu'il redémarre cette généalogie, nous l'avons vu, on retrouve les premiers Abbadie. Dans cette « Lacune », il est intéressant de noter qu'on se place chronologiquement dans la phase susceptible d'avoir porté la construction du château. Alors, si l'on considère la création du château, la mise en service, et l'assimilation du nom de Castetnau, nous pouvons imaginer ces dits d'Arras comme les aïeuls de ceux qui font les premiers sujets portés par les généalogistes. Si l'on porte à nouveau l'exemple du Domec, nous avions vu l'acte du Cartulaire de Bigorre, daté de 1179-1192, qui mentionnait la « domengedura d'Aras d'en Arn-Guillem », représentée par le Domec. Cet Arnaud-Guillem est un noble attesté du village d'Arras. Il peut se confondre avec Arnaud Guillem d'Arras, cité par Jean Bourdette dans la lignée des Abbadie sans justifications. Pour être moins catégorique, plutôt que de vouloir attribuer un nom à une résidence, il faut remarquer qu'à la fin du XII^e siècle, il y a une représentation d'élites sur le village d'Arras qui se partagent les rôles importants. Ils sont liés les uns aux autres, par leur fonction et aristocratie. Dans ce hiatus de la fin du XIIe siècle au début du XIVe siècle, il est fort probable de voir un puîné dit d'Arras, issu de ce tissu noble du village, s'imposer et être mis en service au château.

L'émancipation du Domec

Sans donner une vérité à ce commentaire mais plutôt dans le but d'émettre une hypothèse, nous faisons le rapprochement entre le Domec et la fondation du Castet Nau. Cet acte du cartulaire de Bigorre où est nommé la *domengedura* d'en Arn-Guillem, nous paraît important. Arn-Guillem est distingué par sa particule « en » et mentionné en rapport avec le château de Vidalos et qui plus est signé dans un lieu dit La Lobeyra ⁷. Dans cet acte la *domengedura* apparaît comme un bien mis en gages par le comte de Comminges

-

⁵ Selon l'expression de Jean Bourdette dans Bourdette J., 1902, p. 34.

⁶ Bourdette J., 1902, p. 34.

⁷ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69.

Bernard IV pour régler la créance du château de Vidalos. En entrant ainsi dans les réseaux du comte en tant qu'exploitant rural sur Arras, cet Arn-Guillem s'émancipe sur le reste du village. D'exploitant agricole, dit *paies*, il semble élever son aristocratie. Dans l'*Enquête de 1300*, Auger de Domec est dit damoiseau, le Domec apparaît alors en tant que seigneurie.

c) Hypothèses et problématiques

Le château à sa fondation

Nous pensons pouvoir dire que la construction du château répond d'une volonté comtale. L'enjeu était de protéger les vallées du Lavedan des descentes armées venant des différentes voies. Dans ce contexte de la fin du XII^e siècle, il est probable de voir un puîné d'Arras s'illustrer militairement auprès du comte de Bigorre dans ses campagnes en Aragon. Au retour, lorsque le pouvoir décide la construction du château, c'est d'un commun accord avec les nobles du village d'Arras. Le comte, en reconnaissance des services de son vassal, lui attribue la garde du château, le dote de terres, de droits et profits, sous réserve que le château serve au bien commun en tant que maillon de la chaîne défensive. Le chevalier en question, investit de sa charge, finit par adopter le nom du nouveau château construit sur le village. D'une nomination sieur d'Arras, il devient sieur d'Arras alias de Castelnau puis le nom de Castelnau est assimilé. En parallèle, la famille investie de la charge, prend pour armes un château à trois tours. En même temps, le château contrôle le village et en protège les flux. Les biens drainés et les profits, servent à l'émancipation du châtelain. Rapidement les Castelnau prennent du pouvoir et se lient avec les grandes familles du comté et au-delà.

Les documents d'archives et le statut de château comtal

La problématique essentielle reste la question du statut de château comtal. La majorité des sources nous pousse à penser qu'il ne l'était pas. Du moins avec un statut différent de ceux de Vidalos, et Sainte-Marie de Barèges. Le premier argument que nous avançons est celui de la fondation. Même si, nous l'avons dit, il s'inscrit dans une politique comtale et commune, il est surprenant de le voir absent des archives sous cette mention. Effectivement, le *Cartulaire de Bigorre* est muet à son sujet. Par ailleurs, dans la *Montre de Bigorre* ⁸, il n'est pas cité clairement, c'est « Arras » qui est nommé parmi les *castra* et

⁻

⁸ Balencie G., 1930, « le procès de Bigorre pièces justificatives » dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, p. 110.

villae de la vallée d'Azun, malgré le fait que l'historiographie ait parlé du château. Ce qui est bien différent car, comme nous l'avons vu, plusieurs châteaux se tiennent sur Arras, et le village peut être lui même considéré comme un *castrum*. Dans cette *Montre de 1285*, les autres châteaux comtaux sont, à l'inverse, bien identifiés. De la même façon, *l'Enquête de 1300* 9 ne le cite pas dans la liste des châteaux comtaux, alors que l'on trouve des informations diverses dont les gages des châtelains de Mauvezin, Vidalos et Sainte-Marie de Barèges, ou encore Campan¹⁰. De la même façon, en 1313, dans les *Debita Regi Navarre*, on trouve « Bernardus de Castro Novo, domicellus » en tant que seigneur ayant Arras en possession, dans la baylie d'Azun ¹¹.

Bernard d'Arras, seigneur de Castelnau malgré le traité de Brétigny

Si l'on poursuit l'inventaire des arguments allant contre l'idée d'un château comtal, on remarquera que dans les documents issus du contexte anglais, nous n'avons relevé Jean de Béarn comme seigneur du Castet Nau qu'à partir de 1401 ¹². Ce qui semble se confirmer par une série d'actes dont un contrat de mariage du 15 juin 1400 13, où Bernard d'Arras, seigneur de Castetnau et Guillem Arnaud de Domec, donzel, sont présents parmi les témoins. C'est pourtant l'argument de Jean Bourdette, il fait du Castet Nau un château comtal, dans la mesure où il fut livré au parti anglais à la signature du traité de Brétigny en 1360. Les autres auteurs, avant Jean Bourdette, ne parlaient pas de ce statut comtal, seuls ceux venant après lui en ont adopté l'idée. Cependant, Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre, ne semble prendre la seigneurie du Castet Nau qu'en 1401. Avant cela, on retrouve Bernard mentionné seigneur de Castelnau, en service et signant sous le règne de Jean de Béarn. Nous l'avons constaté dans un acte du 2 mai 1379, « Bernardus de Arrassio Dns de Castronovo » est cité en compagnie de « Garcias Arnaldus de Domeco domicellus » 14, de la même façon, le 8 mars 1391 15, Bernard d'Arras, Sr de Castelnau est nommé en compagnie de « Guicharnaud de Doumec ». Il est difficile d'expliquer le fait que Jean de Béarn ne signe en seigneur de Castelnau que dans les trois dernières années avant le siège du château d'Arras. S'il en avait eu la possession, Bernard n'aurait pas pu

⁹ Volume II, annexe 8 : Extrait de *l'Enquête de 1300*, p. 162.

 $^{^{10}}$ Colomez abbé H., vers 1735, p. 74.

¹¹ Berthe M., 1976, p. 128.

¹² Volume II, annexe 6, document 3, p. 128-129.

¹³ Volume II, annexe 8 : Acte du 15 juin 1400, Inventaire des notes de Jean-Baptiste Larcher, p. 162.

¹⁴ Volume II, annexe 6, document 1 : Cartulaire d'Azun, f°166, p. 121-125.

Volume II, annexe 6, document 2 : *Cartulaire d'Arras*, f°37, p. 126-127.

garder ce titre et signer sous ce nom. D'ailleurs, à partir du moment où Jean de Béarn est dit seigneur de Castelnau, Bernard semble se retirer. La documentation ne le mentionne plus.

Ces éléments nuancent alors l'attribution du titre de château comtal au Castet Nau, il semble bien répondre d'une commande du comte mais des faits historiques montrent le détachement des vassaux occupant le Castet Nau.

2- De la crise de succession au traité de Brétigny

Nous allons essayer ici de revenir sur des événements historiques qui ont influé sur le Castet Nau et son histoire. Les limites chronologiques choisies permettent d'englober la période où le comté de Bigorre était dirigé à deux vitesses.

a) L'hommage à Thibaut de Navarre

Nous avons vu les raisons de la crise de succession de Pétronille. Disons pour replacer le propos, qu'Esquivat, son petit fils, avait fait hommage de la Bigorre au roi d'Angleterre Henri III en 1254, puis qu'il fit donation du comté de Bigorre et du château de Lourdes à Simon de Monfort, le comte de Leycester, en 1258. L'objectif d'Esquivat était de se protéger des prétentions de Gaston VII de Moncade, vicomte de Béarn et père de Constance, héritière légitime du comté.

Cession du comté de Bigorre à Thibaut II, roi de Navarre

En 1265, Simon de Montfort, comte de Leycester et prétendu comte de Bigorre meurt. Sa femme, Aliénor, et son fils, cèdent le comté et le château de Lourdes à Thibaut II. Ce dernier est roi de Navarre, il succède de cette façon à la lignée des comtes de Bigorre que l'on pourrait dire illégitime, en vertu du testament de Pétronille. En 1266, à la suite de ce tournant dans la crise de possession du comté, Esquivat, légitime comte de Bigorre adresse des lettres à l'abbé de Saint-Savin. Il les signe en compagnie du vicomte de Béarn Gaston VII ¹⁶. Nous pensons que ces lettres constituent une source importante pour cerner l'histoire du Castet Nau.

La prise de position des seigneurs d'Arras

Le document fait ressortir la prise de position des seigneurs d'Arras. En effet, dans ses lettres Esquivat présente la situation :

-

¹⁶ Ce qui semble étonnant mais peut se justifier si l'on considère que le vicomte espère succéder au comté.

« Si le seigneur de Beaucens, Fortaner de Lavedan, ou ceux d'Arras, ou leurs vassaux entreprennent guerre contre vous, soit présentement, soit dans un autre temps, nous susdit comte et nous Gaston, vicomte de Béarn, nous vous aiderons de notre amitié avec tous nos vassaux, en vous donnant conseil, secours et faveur contre Fortaner de Lavedan, les seigneurs d'Arras et leurs vassaux de Lavedan et Barèges.

Et si, à l'occasion de cette guerre, vous perdez quelque chose de vos héritages ou possessions, nous Esquibat et Gastou susdits, et nous Dame Mâta, vicomtesse de Béarn et épouse dudit Gastou, et nous Dame Constance, leur fille, vous promettons de vous donner les mêmes choses en Bigorre ou en Béarn, jusqu'à ce que vous ayez recouvré votre terre sûrement et intégralement ¹⁷ ».

Le document évoque véritablement des « guerres », nous ne possédons pas d'autres sources pouvant établir si des actions militaires ont eu lieu. Au-delà, nous pouvons voir que de cette double tutelle du comté, les vassaux du Lavedan prirent parti entre les deux prétendants à la Bigorre. Du fait des accords pris par Esquivat avec Leycester, le seigneur de Beaucens, Fortaner de Lavedan, comme les seigneurs d'Arras, se détachèrent du comte Esquivat pour rendre hommage au roi de Navarre 18. C'est ici un point qui peut être essentiel dans la problématique du statut du château et de ses seigneurs. En effet, le château devait être comtal et les Castelnau, seigneurs d'Arras, vassaux du comte. En se détachant de la sorte pour suivre Thibaut, roi de Navarre, ils s'émancipent du comté. Nous pouvons peut-être cerner par ce document la scission de statut comtal sur le Castet Nau. Ce qui tend à expliquer que les différentes enquêtes qui suivent ne le mentionnent à aucune reprise comme comtal. Les dits seigneurs d'Arras, ont donc un pouvoir suffisamment important à cette date pour que le comte Esquivat s'en méfie. Il les nomme comme seigneurs et non pas comme ses vassaux. On les voit par ailleurs en relation avec le seigneur de Beaucens. Il est vrai que l'abbé de Saint-Savin était donc pleinement cerné. Dans ce contexte qui semble tendu, un acte du 14 octobre 1280 mentionne « les gardes et consuls de la vallée d'Azun et le seigneur de Castelnau d'Arras », indiquant « que s'il survient des désordres entre particuliers, si vols, si l'on se plaint aux lieutenants dudit seigneur, ils seront tenus de passer par leurs sentiments et jugements ». Dans ce document, on parle véritablement de « seigneurs du Castelnau d'Arras ¹⁹ ».

Fortaner de Lavedan rendit hommage à Thibaut II roi de Navarre, le 5 février 1265, à Toulouse ²⁰. Dans les témoins on trouve un Guillem-Bernat de Castelnau ²¹. En pleine

¹⁷ Lettres patentes du comte Esquivat en faveur de l'abbé de Saint-Savin. Archives départementales du Gers, série I, n° 4.026.

¹⁸ Bourdette J., 1898, t. I, p. 434.

¹⁹ Volume II, annexe 9, p. 166, acte du 14 octobre 1280.

²⁰ Acte d'Hommage à Thibaut roi de Navarre. Conservé aux Archives départementales du Gers, série I,

crise du comté, il semble que les seigneurs d'Arras s'imposent au pouvoir. Une distance est prise et les seigneurs d'Arras, auquel il faut sans doute associer le nom de Castelnau ²², se sont rapprochés du roi de Navarre ²³.

b) La protestation en faveur de Constance de Moncade

À sa mort en 1283, le comte Esquivat lègue le comté à Laure, sa sœur. Cependant, la clause du testament de Pétronille prend acte et Constance de Moncade fait valoir ses droits.

L'instabilité du comté

Depuis le décès de Pétronille, le comté est instable et son contrôle disputé entre les différents prétendants. Nous pouvons remarquer qu'il s'agit d'une phase où le pouvoir politique est préoccupé par ces procès. À l'inverse de la politique menée par la dynastie des Centulle, le pouvoir se détache de ses vassaux. Ces derniers utilisent cette situation qui leur est favorable pour gagner des prérogatives. C'est ce qui semble être la dynamique des seigneurs d'Arras et de Castelnau. En 1283, Constance est reconnue comtesse par les États de Bigorre, le premier septembre ²⁴. En suivant, Laure demande réclamation à Edouard d'Angleterre qui était, depuis l'hommage de son frère Esquivat, le suzerain en Bigorre. C'est par ce moyen qu'Edouard mit le comté sous séquestre en 1285. Il s'en suit la production de la Montre de Bigorre que nous avons déjà évoquée. Dans cet esprit et de façon à prendre la main, le roi de France Philippe le Bel entame un procès contre le roi d'Angleterre au profit de l'Église du Puy en 1290. Le comté se retrouve ainsi possession de l'Église et Constance porte réclamation.

Les deux actes de protestation en faveur de Constance

Cet enchaînement d'épisodes fait se révéler la noblesse des vallées du Lavedan. Effectivement, à force de retournements de situation, les États de Bigorre se rassemblent le 9 octobre 1292 à Séméac, dans l'église Sainte-Marie et adressent une réclamation écrite au

n° 11.622.

²¹ Ce Guillem Bernard de Castelnau est qualifié de Bourgeois de Toulouse.

²² Ces remarques d'Esquivat semblent aller dans l'idée que les seigneurs d'Arras étaient les propriétaires du

²³ Il semble peu probable encore de voir un capitaine en place dans le Castet Nau, gardant le parti du comte Esquivat, sans être nommé dans ces lettres ou même sans prendre position contre le village où les seigneurs

Larcher J.-B., 1746-1752, Glanage, t. II, p. 18.

roi Philippe le Bel, demandant de maintenir Constance de Moncade à la tête du comté ²⁵. Nous avons voulu amener jusqu'à ce fait historique pour la raison simple qu'il présente la participation à une action politique des seigneurs d'Arras et de Castelnau. Il permet de cerner leur implication et par ailleurs leurs relations, c'est le moyen d'identifier des réseaux. La protestation en faveur de Constance s'est effectuée en deux temps. Premièrement le 9 octobre 1292, quand on rédigea la réclamation au roi de France. Secondement le 15 octobre, dans les vallées, lorsqu'on présenta la protestation de façon publique ²⁶. Parmi les seigneurs nommés dans l'acte, on retrouve Bernard de Castet Nau dit *domicellus*, en compagnie d'Auger de Domec et d'Arnaud de Beaucens tous les deux dits *domicellus*. Par ailleurs, un chevalier, nommé Pey de Domec, qui est dit *milites*. Il s'agit peut-être du Domec d'Arras. L'acte est signé, entre autres, par Raymond Arnaud de Coarraze, alors évêque de Tarbes. Il est important ici de souligner encore une fois la relation étroite entre les seigneurs de Castelnau et de Domec.

À la suite de cette assemblée, nous retrouvons les seigneurs dans leur territoire, portants les mêmes motivations. Le comte de Foix était présent sur la place du marché d'Argelès et les seigneurs s'adressaient à lui. Nous retrouvons parmi ces nobles des vallées, Garsie-Arnaud de Castet Nau d'Arras, en compagnie de Garsie-Arnaud d'Abbadie d'Arras, Auger de Cazajous d'Arras. Nous pouvons constater que les Abbadie et Cazajous, absents le 9 octobre sont présents le 15 et de la même façon, Auger de Domec qui était présent le 9 octobre n'était pas à Argelès le 15. Par contre, deux seigneurs représentaient le Castet Nau, le 9 octobre on trouvait Bernard de Castet Nau et le 15 Garsie-Arnaud de Castetnau. Ceci rend compte de plusieurs faits. Non seulement l'ensemble des nobles d'Arras s'est manifesté, mais encore Bernard et Garsie-Arnaud se complètent ; ils sont liés par le sang et dans leurs fonctions et s'efforcent ici de faire entendre la mise en possession du comté en faveur de Constance.

Le séquestre du roi de France Philippe le Bel

Le dénouement de ces protestations n'aboutit pas au résultat espéré par ses protagonistes. Certes, le roi d'Angleterre est débouté, tout comme l'Église du Puy, mais c'est le roi de France qui tire parti de ces épisodes et non pas Constance de Moncade. Philippe le Bel met le comté sous séquestre et c'est la Reine Jeanne de Navarre, en raison de ses droits sur l'Église du Puy qui prit la possession du comté de Bigorre. Suite à ces

-

²⁵ Bourdette J., 1898, p. 466.

Larcher J.-B., *Dictionnaire* au mot Bigorre. Aussi, Archives départementales du Gers, série I, n° 11.623.

événements, Philippe le Bel demanda l'Enquête de 1300²⁷, voulant savoir les revenus du comté. On y retrouve Garsie-Arnaud de Castet Nau ²⁸ qui déclare 35 livres m., ce qui le place au troisième rang des seigneurs du Lavedan après le vicomte Arnaud de Lavedan qui déclare 275 livres m., et Pélégri de Lavedan avec 50 livres m. En parallèle, on relève les autres nobles d'Arras 29.

Jusqu'à l'arrivée du prince de Galles

Entre cette enquête et l'arrivée du parti anglais en Bigorre en 1360, l'unique pièce dont nous disposons est l'enquête demandée par Louis X le Hutin, fils de Jeanne de Navarre et de Philippe le Bel. Les Debita Regi Navarre où l'on retrouve Bernardus de Castro Novo, qualifié de domicellus parmi les seigneurs. D'après ces Debita Regi Navarre, il détient Arras en possession, dans la baylie d'Azun. Il semble que ce Bernard de Castet Nau soit le même que celui présent le 9 octobre à Séméac. Identifié comme seigneur d'Arras, il est le seul présent dans ce censier. Cela pousse à confirmer le fait que les seigneurs de Castelnau devaient être parmi les seigneurs d'Arras cités en partisans de Thibaut II de Navarre contre Esquivat en 1265.

Après cette enquête, nous ne pouvons rien retracer de l'histoire du Castet Nau, la documentation que nous avons consultée ne présente pas d'informations complémentaires pour restaurer le fil historique jusqu'au traité de Brétigny.

c) Sous le traité de Brétigny

Nous avons présenté l'état du Lavedan dans le contexte de l'occupation anglaise qui démarre au traité de Brétigny. Voyons à présent quelques pièces d'archives qui enrichissent la restitution de l'histoire du château.

À la signature du traité

Lorsque le parti anglais s'affirme en Bigorre, certains seigneurs font hommage au roi d'Angleterre en 1363, c'est le cas par exemple d'Arnaud de Lavedan. La documentation ne dit rien au sujet des seigneurs d'Arras. Nous avons vu comment Jean de Béarn investit le comté et les vallées du Lavedan, place après place et nous avons relevé

²⁷ Volume II, annexe 8 : Acte du 15 octobre 1292, Inventaire des notes de Jean-Baptiste Larcher, *Glanage*, t. I, p. 161.

Nommé « Garsias Arnaldi de Ratz, Domicellus, XXXV° Libras morlan ».

²⁹ Garsie-Arnaud d'Abbadie, d'Arras, damoiseau déclarant 100 s. m.; Garsie-Arnaud de Cazajous d'Arras, damoiseau déclarant 12 l. 10 s. m.; Auger de Domec, Damoiseau déclarant 10 l. m.; Guillem d'Arras déclarant 10 l. m.; et au hameau d'Arrasset, Guillem d'Arras déclarant 20 l. m.; Ramon de Domec déclarant 50 s. m. et Bernard de Domec déclarant 15 l. m.

qu'il n'apparaissait comme seigneur du Castet Nau qu'à partir de 1401. Avant cette date, en nous appuyant sur les archives, nous avons constaté que Bernard de Castelnau exerçait son rôle et signait en tant que seigneur. Il continuait, malgré l'occupation anglaise, à assumer son statut.

En lien avec le Domec

Depuis les origines du château, nous avons pu constater le lien avec le Domec. Dès la fin du XII^e siècle, la domengedure d'Arnaud Guillem est mentionnée dans les archives 30. Avant même l'érection du château, cette terre existe. L'ascension sociale, aristocratique des seigneurs du Domec est donc palpable et nous les avons retrouvés en lien avec les seigneurs d'Arras en plusieurs temps. Lorsque les « seigneurs d'Arras » prennent position pour Thibaut II, roi de Navarre 31, il faut compter ceux de Domec et lorsque Bernard de Castetnau proteste en faveur de Constance le 9 octobre 1292 32 il est encore en compagnie d'Auger de Domec. Avec l'occupation anglaise, la relation reste la même, l'acte du 2 mai 1379 33 mentionne Bernardus de Arrassio dominus de Castronovo en compagnie de Garcias Arnaldi de Domeco, domicellus. Autrement dit, Bernard d'Arras seigneur de Castetnau est une fois de plus lié à Garcie Arnaud de Domec. Le 8 mars 1391 ³⁴, nous l'avons vu, Bernard d'Arras seigneur de Castelnau est en compagnie de Guicharnaud de Domec. Enfin en 1400 35, Bernard d'Arras et Guillem Arnaud de Domec sont cités ensemble comme témoins dans un acte de mariage. Qu'il s'agisse du même homme ou d'un parent, Guichard de Domec est fidèle au seigneur du Castet Nau. Les deux maisons entretiennent des relations étroites et ne semblent donc pas en conflit sur le village d'Arras, au contraire. En 1401, les lettres patentes de Jean de Béarn mentionnent Guichard de Domec, l'investissant de ses « pleins pouvoirs ». En effet, Jean de Béarn reconnaît dans ses lettres, les services rendus par Guichard de Domec d'Arras, son « servidor ». Pour cela il lui octroie, « toutes finances, droits, profits et émoluments dû au roi pour causes de ventes de terres nobles, comme sont fiefs, rentes annuelles, faites en la terre de Lavedan et d'Azun 36». Nous pouvons alors remarquer qu'au moment où Jean de Béarn prend la

³⁰ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69.

³¹ Lettres patentes du comte Esquivat en faveur de l'abbé de Saint-Savin. Archives départementales du Gers, série I, n° 4.026.

³² Bourdette J., 1898, p. 466.

³³ Volume II, annexe 6, document 1 : Cartulaire d'Azun, f°166, p. 121-125.

³⁴ Volume II, annexe 6, document 2 : *Cartulaire d'Arras*, f°37, p. 126-127.

³⁵ Volume II, annexe 8, acte du 15 juin 1400, p. 162.

³⁶ Volume II, annexe 6, document 3 : Cartulaire d'Azun, f°281, p. 128-129.

seigneurie du Castet Nau, il adresse des lettres à Guichard de Domec pour le remercier de ses services. En parallèle, Bernard de Castelnau n'apparaît pas et n'est plus seigneur de Castelnau au profit de Jean de Béarn. Aller plus loin amènerait à surinterpréter la situation mais il est certain que la maison de Domec adhère à ce moment au parti anglais. Concernant Bernard de Castelnau, il est possible de le voir laisser la seigneurie.

La question des ventes de 1388 et 1412

Nous ne savons pas comment Jean de Béarn devint seigneur du Castet Nau entre 1401 et 1404. Cependant, deux actes de ventes peuvent apporter des hypothèses quant à la manière dont s'est déroulée la passation ³⁷.

La première de ces ventes fut réalisée le 1^{er} octobre 1388. Il est dit dans l'historiographie qu'elle fut faite par Bernard de Castelnau et son fils Raymond Garsie de Castelnau. Ils vendent la Bégarie de Saint-Savin à Arnaud de Lavedan pour 300 florins d'or. Nous pouvons faire plusieurs remarques. Premièrement, l'historiographie parle du fils mais il semble envisageable de voir Raymond Garsie de Castelnau, le frère de Bernard. Effectivement, Chérin semble commettre une erreur. Il présente la vente de 1388 avec le fils de Bernard de Castelnau, Raymond-Garcie, alors que les auteurs qui lui succèdent prennent la référence, mais c'est la seule mention connue de ce Raymond-Garcie de Castelnau. Chérin précise plus loin : « On ignore sa destiné » ³⁸. Il n'apparaît plus et on ne le retrouve pas dans les sources. Nous pensons que c'est le signe d'une confusion, qu'il faut voir Raymond-Garcie comme le frère de Bernard de Castelnau. Ainsi l'unique fils connu de Bernard, le seul que l'on retrouve dans les sources d'archives, est Garcie-Arnaud de Castelnau. Autre remarque sur cette vente, le fait qu'elle touche la Bégarie de Saint-Savin. Nous pouvons signaler que dans l'enquête de 1300, Garcie-Arnaud de Castetnau, aïeul, était Bayle 39 de Batsurguère, Estrème de Salles, vallée d'Azun et Ribère de Saint-Savin. Ils peuvent alors céder ces prérogatives sur la baylie ou bégarie de Saint-Savin. En ce qui concerne la vente à Arnaud de Lavedan, rappelons que ce dernier avait fait hommage au roi d'Angleterre en 1363 et qu'il avait vendu à Jean de Béarn le Castet-Gélos avant 1384. Il est possible qu'Arnaud de Lavedan soit dans une démarche d'acquisition pour Jean de Béarn et qu'il soit l'intermédiaire. Par ailleurs, nous avons pu relever Arnaud

 $^{^{37}}$ Nous remarquons que ces ventes ont été reprises dans le discours historiographique, et les noms mélangés. Volume II, annexe 7 : *Preuves de noblesse*, p. 151.

³⁹ Ou Bègue, selon les sources.

de Lavedan portant le titre de seigneur de Castelnau ⁴⁰. Nous pouvons nous demander si ceci est en rapport avec cette vente.

La seconde vente est du 26 octobre 1412. Elle est rapportée par Jean le Laboureur :

« Le premier titre que j'aye trouvé de Bernard comme seigneur de Castelnau, est du 26 jour d'octobre 1412, que luy et Condor de Barèges sa femme, et Ramon-Garcie de Castelnau son frère, vendirent, pour sept cent quarante florins d'or, des biens qui leur estoient escheus de la succession d'Oudet Seigneur de Castelnau leur père, à Jean de Béarn chevalier Seigneur des Angles, sénéchal de la Comté de Bigorre pour le Roy d'Angleterre. Ce Jean de Béarn Capitaine de Lourde et de plusieurs autres places pour le party Anglois, voulut estendre son autorité sur la forteresse de Castelnau et peut-estre se servit-il de l'occasion de la jeunesse de Bernard l'an 1403 ou environ pour y mettre un commandant 41 ».

Cette citation amène plusieurs difficultés. Premièrement, elle mentionne Raimond-Garcie, frère de Bernard de Castelnau. Selon le Laboureur, il est celui ayant fait la branche des Castelnau de la Mauvissière. Le Laboureur présente d'autres renseignements sur la vente :

« Il vendit à Jean de Béarn sa part de quelques terres appelées Bégaries au Pays d'Azun où est situé le château de Castelnau, le 26 octobre 1412 ⁴² ».

La vente résulte du fait que ce Raymond-Garcie de Castelnau, puîné, quitte la Bigorre pour aller s'établir en Touraine. Avant son départ, les frères, héritiers d'Oudet de Castelnau ⁴³ vendent donc des biens qui représentent la part de Raymond-Garcie de Castelnau, due sur l'héritage d'Oudet de Castelnau. Selon ce principe, il faut peut-être rapprocher la vente de 1388 de cette même idée, et ne pas confondre le Raymond-Garcie frère du Raymond-Garcie fils de Bernard de Castelnau porté par l'historiographie et qui, comme nous l'avons vu, semble ne pas avoir existé ⁴⁴. Ici le montant de la vente s'élève à 740 florins d'or, ce qui monte à 1 040 florins d'or sur les deux ventes. Les Castelnau semblent donc se défaire des bégaries.

Le problème principal de cet acte est de mentionner Jean de Béarn acheteur en 1412, ceci porte à croire que la date ne peut être valable. En effet, en 1412, le comté est aux mains du roi de France et il semble difficile de voir Jean de Béarn venir faire des acquisitions en Lavedan, cinq ans après le siège de Lourdes. Pour cela nous pouvons

⁴² Le Laboureur J., 1659, p. 32.

44 Puisque fondé sur une erreur de Chérin.

⁴⁰ Colomez abbé H., vers 1735, p. 204.

⁴¹ Le Laboureur J., 1659, p. 14.

⁴³ D'après la généalogie de la famille de Castelnau présentée par Jean le Laboureur dans ses *Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière*.

penser qu'il y a une erreur de transcription de source de la part de Jean le Laboureur. Dans la phrase suivante il évoque la stratégie de Jean de Béarn d'étendre ses possessions sur le château, profitant de la jeunesse de Bernard de Castelnau en 1403. Nous ne pouvons pas trancher et dire si les deux phrases qui s'enchaînent parlent de faits différents. Quoiqu'il en soit, la source montre que Jean de Béarn achète ces terres, et peut-être que cela touche aussi le château au sens de bâtiment. La remarque que nous pouvons faire porte sur le statut du château. Si nous devions faire des comparaisons, Jean n'achète pas le château de Sainte-Marie de Barèges, ni sa terre, il en prend possession comme d'un bien comtal qui lui revient. À l'inverse, il achète le château de Geu à Arnaud de Lavedan, avant 1384, tout comme celui des Angles en 1391. Que la vente concerne le château d'Arras ou bien les terres attenantes, cela reflète l'idée que Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre, n'en ait pas disposé comme d'un bien lui revenant de droit.

Au contraire, en contre-argument, nous pouvons imaginer que les biens vendus proviennent d'acquisitions personnelles des seigneurs de Castelnau, hors droits, terres et profits attachés à la forteresse comtale. Au moment où Jean de Béarn prend possession du Castet Nau, il s'attache à acquérir les terres associées par les Castelnau. La problématique reste ouverte.

La prise de 1404

Nous portons ici encore une copie du commentaire de Jean le Laboureur au sujet du siège de 1404, car les différents auteurs ont repris ces termes :

« Ce fut Guillem Arion, comme nous apprenons du compte de la dépense de la guerre de Guyenne, rendu par Hemon Raguier, qui porte expressément que Jean depuis Duc de Bourbon, lors comte de Clermont, Lieutenant général de l'armée du roy Charles VI en Languedoc et duché de Guyenne, ayant assiégé la place de Castelnau, ce Guillaume ou Guilhem Arion la rendit par composition : en récompense de quoy, et de ce qu'il prit le party de France et qu'il y ramena tous les nobles de la vallée d'Azun, ledit comte luy ordonna 1125 livres par lettres données à Castelnau en Azun le 12 jour d'octobre 1404. Ce compte adjouste que par ce moyen la forteresse de Castelnau vint au domaine du roy, mais le trésorier s'est trompé en cela, ou bien on fit justice à Bernard S de Castelnau, quand on reconnut que Guilhem Arion n'estoit que capitaine et non propriétaire de cette place, qui est encore à présent possédée par le sieur de Castelnau et de la Loubère aisné de la maison ».

Cette note renvoie à la prise d'intérêt pour un discours historique par les auteurs qui ont suivi Jean le Laboureur. Les éléments importants sont présentés, mais on peut ajouter que le comte de Clermont disposait alors, au départ de sa campagne, d'une armée de « trois cents homme d'armes et cent cinquante arbalétriers à mille francs d'or par mois pour son

état ⁴⁵ ». Dans cette armée on trouvait Auger de Cohite, qui commandait les Barégeois lors du siège de Sainte-Marie de Barèges. Jean Bourdette indique que les « azunais » aidèrent à reprendre le Castet Nau 46. Il semble alors que Jean de Béarn, seigneur du Castet Nau depuis les environs de 1401, mit le château sous le commandement du capitaine Guillem Arion, peu avant le siège. Ce dernier livre donc la place en 1404, contre 1 125 livres. Le Laboureur cite là Les comptes de la dépense de la guerre de Guyenne de Hemon Raguier 47. Par son commentaire, Le Laboureur présente une nouvelle problématique, celle de l'identité du propriétaire entre la prise du château et l'année 1426.

3- L'après 1404

Dans cette reprise du comté, après avoir récupéré le château de Sainte-Marie de Barèges, puis le Castet Nau, places fortes principales, l'ensemble du Lavedan passe dans le domaine royal. Le château de Lourdes tombe en 1407 et le parti anglais est dépossédé de la Bigorre. À partir de 1404 l'histoire du château est mieux fournie en documents d'archives. Il reste cependant une période floue, s'étalant de 1404, prise du château, à 1426, sa donation.

a) L'intermède entre 1404 et 1426

À la suite du siège du Castet Nau, il est difficile de dire qui en était son occupant. Le château était tombé dans le domaine royal, d'après le rapport du trésorier des guerres de Guyenne cité par Le Laboureur. Ce dernier nuance pourtant le propos et précise que justice fut faite à Bernard de Castelnau. Il porte ce commentaire dans la mesure où les descendants de Bernard de Castelnau étaient encore propriétaire du château au temps de Le Laboureur, à savoir 1659. Cependant, le Laboureur n'a pas connaissance de la donation de 1426, ni des faits de successions, alors sa déduction n'est pas fondée. Nous allons essayer de revenir sur cette période par les archives.

Arnaud de Lavedan, sénéchal de Bigorre

Nous avons vu qu'au départ des partisans anglais, Arnaud IV de Lavedan fut établi capitaine du château de Lourdes. En 1406 le Roi de France lui donna le titre de sénéchal de Bigorre, au vu de son engagement dans la reprise du comté. Nous avons mentionné un

⁴⁵ Vaissette dom J., Deciv dom Cl., 1885, *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, Toulouse, Edition Privat, t. IX, p. 994.

46 Bourdette J., 1898, t.2, p. 151.

⁴⁷ Il s'agit d'une source directe, mais nous ne savons pas s'il est possible de la consulter. Nous n'avons pas su aller plus loin.

Arnaud de Lavedan au sujet de la vente de 1388 concernant la Bégarie de Saint-Savin ⁴⁸. Nous ne pouvons dire leur lien de parenté ⁴⁹ mais il s'avère qu'un Arnaud de Lavedan fut nommé « seigneur de Castelnau ⁵⁰». Nous pensons distinguer deux hommes, l'un qui fit hommage au roi d'Angleterre en 1363, et fut engagé dans la vente de 1388, l'autre qui prit les armes contre les anglais et fut instauré capitaine de Lourdes et sénéchal de Bigorre. Ce dernier est cité comme seigneur du Castet Gélos, le château qui avait était vendu avant 1384 à Jean de Béarn, semble t-il par le premier Arnaud de Lavedan cité. Il est alors envisageable de voir le second Arnaud de Lavedan nommé Arnaud IV, sénéchal de Bigorre, capitaine de Lourdes, seigneur du Castet Gélos ainsi que seigneur du Castet Nau. Nous pensons que pour avoir été fait sénéchal de Bigorre en 1406 par le roi de France, Arnaud devait être un chef militaire. Capitaine de Lourdes en 1407, il est possible de l'imaginer à charge du Castet Nau, pareillement à sa prise en 1404.

Bernard de Castelnau

Concernant Bernard de Castelnau, le dernier acte qui le mentionne, si l'on exclue la vente de 1412, le présente en 1400. Au delà, il n'est plus cité comme seigneur de Castelnau et n'apparaît plus dans les documents d'archives. Jean-Baptiste Larcher, dit qu'il vivait en 1360 et vivait encore en 1400 ⁵¹. Nous pouvons alors imaginer que Bernard de Castelnau est décédé peu après et pour cette raison, il n'apparaît plus et n'est pas nommé dans les lettres de Jean de Béarn datant de 1401 ⁵². En parallèle, on a vu que son frère Raymond-Garcie de Castelnau avait quitté la région après avoir récupéré ses biens issus des ventes ⁵³. Un autre problème apporté par la vente du 26 octobre 1412, touche la succession de Bernard de Castelnau. Les généalogistes ont considéré cette date pour cadrer son existence. Son mariage avec Condor de Barèges est donc placé « avant 1412 », puisque c'est la plus ancienne référence les mentionnant tous les deux liés. Nous devons souligner que les différents auteurs ont suivi Jean le Laboureur, mais il n'avait pas eu connaissance des documents du cartulaire de Noalis ⁵⁴. Des documents qui font remonter la période

 $^{^{48}}$ Chérin le dit fils de Raimond-Garcie de Lavedan. Voir Volume II, annexe 7 : Preuves de noblesse.

⁴⁹ La branche de Lavedan porte un grand nombre d'Arnaud, les branches cadettes aussi et il y a confusion entre les titres et possessions.

⁵⁰ Colomez abbé H., vers 1735, p. 204.

Sachant que l'acte de mariage de 1400 que nous évoquons provient des glanages de Jean-Baptiste Larcher, cette date est logiquement avancée par ce dernier. Voir l'inventaire des actes de Jean-Baptiste Larcher que nous avons proposé au second volume. Glanage, t. 8, p. 422.

⁵² Volume II, annexe 6, document 3, p. 128-129.

⁵³ Raymond-Garcie de Castelnau est l'auteur de la branche des Castelnau, seigneur de la Mauvissière.

Julien Noalis exerce à partir de 1660 et Jean le Laboureur rédige les Mémoires de Messire Michel de

d'existence de Bernard de Castelnau ⁵⁵. En considérant l'erreur de Chérin, Raymond-Garcie, le frère, prend alors part à la vente de 1388 et à celle attribuée en 1412. L'unique fils de Bernard, le seul que l'on retrouve dans les différents actes est Garcie-Arnaud de Castelnau. Il est marié avec Jacquette des Angles, héritière de la Loubère et avec lui se crée la lignée des Castelnau de la Loubère. Nous portons ici ces explications car elle permettent de comprendre qu'au moment de la pression anglaise, certainement au décès de Bernard de Castelnau, Garcie-Arnaud, époux de Jacquette des Angles, n'est plus au château de Castet Nau et s'installe au château de Laloubère. Les actes lui faisant référence le disent seigneur de Castelnau et de la Loubère, de Castelnau parce qu'il le fut de sa naissance, de la Loubère par son mariage avec l'héritière. Ses descendants portent quant à eux seulement le titre de « seigneur de la Loubère », ce qui va dans le sens de la perte de possession du Castet Nau.

L'hypothèse que nous avançons est de voir Arnaud de Lavedan être chargé du commandement du Castet Nau lorsqu'il est pris par le royaume de France. Sénéchal de Bigorre en 1406, capitaine de Lourdes dès 1407 et seigneur du Castet Gélos, il est alors dit seigneur de Castet Nau. Arnaud de Lavedan doit nommer un capitaine pour assurer la garde du château, et vu l'implication des seigneurs de Domec sur le village d'Arras, il nous semble possible d'y voir Guichard de Domec ou un des gens de son entourage. Il commandait le village d'Arras au nom de Jean de Béarn au moins à partir de 1401 et jusqu'en 1404, alors que Guillem Arion était capitaine du château. C'est l'esprit dans lequel furent écrites les lettres du comte de Clermont adressées aux habitants des vallées au mois d'octobre 1404 ⁵⁶. Dans ces lettres, il pardonne aux habitants de la vallée d'Azun d'avoir commercé et traité avec les Anglais. Ceci nous amène à nous interroger sur les relations entre Jean de Béarn et les seigneurs d'Arras et de Castelnau au cours de l'occupation.

b) La donation de 1426

Le comté de Bigorre était rentré au domaine du roi de France en 1407 et il y demeura jusqu'en 1425. Charles VI régnant jusqu'en 1422, c'est sous son successeur Charles VII que le comté retourne en possession des héritiers légitimes de Constance de

Castelnau, seigneur de la Mauvissière en 1659.

Nous les avons présentés en date du 2 mai 1379 et du 8 mars 1391. Voir volume II, annexe 6: cartulaires de Noalis, d'Azun et d'Arras.

⁵⁶ Bourdette J., 1898, t. II, p. 153. *Lettres du comte de Clermont en faveur des vallées*, transcrites par Jean Bourdette. Il les donne conservées aux Archives nationales mais sans la cote.

Moncade. Malgré son implication en relation avec le parti anglais, Jean de Grailly, comte de Foix et vicomte de Béarn reçoit le comté de Bigorre de Charles VII roi de France. Après avoir présenté sa requête en 1425, au titre de légitime héritier de Constance de Moncade, le roi de France lui fait donation de la Bigorre par lettres patentes du 18 novembre 1425 ⁵⁷. En suivant, le 9 mai 1426 le nouveau comte de Bigorre fit donation de la baylie d'Azun à Arnaud V de Lavedan, le fils du sénéchal de Bigorre ⁵⁸.

La donation du château à Bernard de Coarraze

Le 7 juin 1426, Jean de Grailly, alors comte de Bigorre, confirme la donation du « Castelnau d'Arras en val d'Assun » à Bernard de Coarraze, chevalier 59. Cet acte est essentiel dans l'approche historique du château d'Arras-en-Lavedan. Il nous permet de revenir sur le début du XV^e siècle et d'aborder un de ses propriétaires, Bernard de Coarraze. Il s'agit ici d'une confirmation de donation. Effectivement, dans le corps de l'acte, on apprend que Bernard s'est présenté au comte Jean de Grailly avec des « lettres sur parchemins, scellées d'un sceau pendant de cire blanche, octroyées par Charles, fils du Roi de France, Dauphin de Vienne ». En signant en tant que Dauphin, Charles livre une indication chronologique sur cette donation. Charles VI étant décédé en 1422, cette donation lui est antérieure, sinon Charles aurait signé en tant que roi, c'est-à-dire sous le nom Charles VII. Autre information, les lettres indiquaient la donation du « Castelnau d'Arras en Val d'Assun, avec toutes ses appartenances, et le baillait tel que Mossen Johan de Béarn, capitaine de Lourde pour lors, le tenait et possédait ». Ici l'acte reprend le fait que Jean de Béarn tenait le Castet Nau, nous l'avons vu. Il n'apporte pas plus d'informations sur la durée de possession de Jean de Béarn mais l'expression « Capitaine de Lourdes pour lors » peut indiquer qu'il était le dernier à l'avoir occupé et qu'en suivant Bernard de Coarraze eut à charge le château. L'acte nous dit encore :

« Pour cause et raison des très agréables services que led. Mossen Bernard de Coaraze a fait à la couronne de France, et aussi pareillement pour la somme de deux mille francs de poids que led. Mossen Bernard devait prendre de restes de gages tant pour la guerre de Lourdes que pour celle de France ».

Nous voyons là que Bernard était bien chevalier, il avait participé au siège de Lourdes et fut récompensé pour ses services à la couronne de France. En compensation de

⁵⁷ Lettres du roi Charles VII par lesquelles il octroie au comte de Foix le comté de Bigorre et le château de Lourdes. Archives des Pyrénées-Atlantiques, cote E. 375. Bourdette J., 1898, t. I, p. 572.

⁵⁸ Volume II, annexe 6, document 4 : Donation de la baylie d'Azun, *Cartulaire d'Azun*, f°37, p. 130-131.

⁵⁹ Volume II, annexe 10 : Acte de confirmation de donation du *Castet Naü* d'Arras, p. 181.

ses services, des sommes qui lui étaient dues et des gages qu'il n'avait pas encore touché, Charles VI lui fit donation du Castet Nau et Jean de Grailly lui confirma.

La mise en service

Nous avons évoqué la possibilité de voir Guichard de Domec, seigneur d'Arras continuer à exercer un rôle sur le village. Nous avons aussi émis l'hypothèse de voir Arnaud de Lavedan commander au Castet Nau sous le principe qu'il en portait le titre de seigneur. Ces éléments peuvent se combiner avec la mise en service de Bernard de Coarraze comme capitaine du Castet Nau sous Arnaud de Lavedan alors sénéchal de Bigorre et supérieur militaire. Une transcription d'acte du Cartulaire de Noalis, en date du mois d'août 1426, indique que le château lui fut « baillé pour 2 500 florins qu'on lui devait de ses gages de gouverneur dudit château et des avances faites pour son service » ⁶⁰. Si on en croit ce document, Bernard de Coarraze avait exercé en tant que gouverneur avant de recevoir le Castet Nau en propriété.

Bernard de Coarraze

Bernard de Coarraze est donc officiellement seigneur du Castet Nau à partir du 7 juin 1426. En consultant les titres de la Loubère de l'inventaire de Jean-Baptiste Larcher, nous pouvons remarquer que Bernard de Coarraze se constitue un fort patrimoine. En 1410, Arnaud de Lavedan, le sénéchal, lui vend la seigneurie d'Aast ⁶¹ pour 450 florins. En 1425, Bernard de Coarraze fait l'acquisition de terres dans les diocèses de Comminges et Rieux pour 15 000 écus d'or. Le 9 mai 1426, peu avant la confirmation de donation du Castet Nau, le comte Jean de Grailly lui fait donation les lieux d'Odos et de Juillan, pour ses services. En 1431, il prend les seigneuries de Bérat et des lieux d'Espoey, et Angays ⁶². Bernard tire ses revenus des campagnes militaires auxquelles il prend part. Suite au siège de Lourdes, il participe aux campagnes en Languedoc et Guyenne en 1425, sous Jean de Grailly. En 1426 il est qualifié de « Chambellan du Roi, Capitaine Général en fait des guerres ès pais de Languedoc ». Il est encore au siège d'Orléans entre 1428 et 1429 ⁶³. Le *Censier de 1429* mentionne Bernard de Coarraze, confirmant qu'il a bien le château en sa possession ⁶⁴. Il est alors un chevalier puissant et influant, il devient sénéchal de Bigorre

⁶⁰ Volume II, annexe 6, document 5 : *Cartulaire d'Azun*, f°37, transcription de Robert Lacrampe, p. 132.

⁶¹ Aast se situe à moins de 3km de Gardères et 10km de Montaner. Cette seigneurie se trouve dans l'actuelle enclave des Hautes-Pyrénées dans les Pyrénées-Atlantiques.

⁶² Volume II, annexe 9, p. 168.

⁶³ Bourdette J., 1907, p. 36.

Volume II, annexe 6, document 7 : Cartulaire d'Azun, f °99 r° et f °100 v°, p. 136-137.

entre 1432 et 1433 ⁶⁵. Même s'il est possible de voir Bernard capitaine du Castet Nau à sa reprise sur le parti anglais, il est difficile de le voir assumer le commandement en permanence et en personne. Il avait dû s'entourer d'autres capitaines pour cette charge.

Sa descendance

Bernard était propriétaire du Castet Nau et la seigneurie du château se transmettait donc héréditairement. C'est Jean 1^{er} de Coarraze qui fut seigneur du Castet Nau après lui ⁶⁶. Nous ne savons pas dire si Bernard de Coarraze a vécu au château d'Arras ou si le château était occupé par ses capitaines. Nous avons par contre un acte confirmant une donation de terre à Tarasteix ⁶⁷, daté de 1463 et un autre de 1468 qui montrent Jean, fîls de Bernard de Coarraze seigneur de Castet Nau, ordonner la confection de planchers pour le château de Tarasteix. Cette référence indique peut-être que Jean I^{er} de Coarraze ne vivait pas au Castet Nau, mais bien au château de Tarasteix, qui semble avoir été construit entre 1463, date où la terre de Tarasteix est donnée, et 1468, demande de confection de planchers ⁶⁸. Parmi les enfants de Jean I^{er}, nous pouvons relever l'aîné, Bernard II de Coarraze, le puîné Jean II de Coarraze ainsi que Marguerite sa fille.

c) Les Castelnau retrouvent la seigneurie

La succession de Bernard de Coarraze, propriétaire du Castet Nau se poursuivant, les maisons de Castelnau et de Coarraze s'unissent.

Le mariage entre Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze

Nous l'avons vu, Jean I^{er} de Coarraze, fils de Bernard de Coarraze propriétaire du château d'Arras, avait eu une fille nommée Marguerite et deux fils, l'un nommé Bernard II de Coarraze. L'autre nommé Jean II de Coarraze. En parallèle, Marguerite de Coarraze, petite fille de Bernard de Coarraze prit pour époux Lancelot de Castelnau, par contrat du 22 août 1479 ⁶⁹. Il était de la branche des seigneurs qui s'étaient construits sur le Castel Nau, arrière petit-fils de Bernard de Castelnau, premier degré prouvé de la maison. Les deux branches étaient donc réunies, et les Castelnau étaient seigneurs de la Loubère entre autres places. Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze eurent pour fils Antoine de Castelnau qui, du mariage avec Catherine de Bazilhac, eut Claude de

⁶⁵ Volume II, annexe 8, p. 163.

⁶⁶ Nous ne pouvons pas être précis sur les dates

Tarasteix se situe à 4km de Montaner et 35km de Coarraze. Du Castet Nau à Tarasteix, en passant par Coarraze, il y a près de 80 km, cela représente une difficulté d'occuper les différentes possessions.

⁶⁸ Volume II, annexe 9, p. 169.

⁶⁹ Volume II, annexe 9, p. 170.

Castelnau. Le 11 mai 1537, selon son testament ⁷⁰, Jean II de Coarraze légua la seigneurie du Castet Nau d'Arras à Claude de Castelnau, seigneur de La Loubère, son petit neveu. La condition était que Claude prenne le nom et les armes de Coarraze et pour cela, à la suite du testament, il se faisait appeler Claude de Castelnau dit Coarraze ou inversement. Dès lors, les armes de la maison de Coarraze joignent celles de Castelnau mais surtout, les Castelnau redeviennent seigneurs du Castet Nau.

Il est intéressant de voir ici que les réseaux constitués dès le XIII^e siècle ont permis aux Castelnau de reprendre leur seigneurie. Le premier sujet porté par les généalogistes, Jean Bernard de Castelnau, est dit frère d'une nommée Isabeau qui était l'épouse de « Bernard Baron de Coarraze 71 ». Mieux cerner les relations entre ces deux familles permettrait de comprendre la passation après le siège et surtout de pouvoir définir et affirmer le statut du château. Au-delà de ces questions, nous constatons que les personnes évoquées ne vivent pas au Castet Nau, ils sont seigneurs du château et ont des capitaines qui l'occupent. Parmi eux, nous retrouvons les relations nouées dès les origines du château.

Les capitaines du Castet Naü pour les Castelnau Coarraze

Retracer l'histoire du château d'Arras à partir du XV^e siècle se fait en s'appuyant sur ses capitaines, si l'on veut cerner l'occupation. Nous avons vu les relations certaines entre les seigneurs de Castelnau et ceux d'Arras, en particulier du Domec. Nous n'avons pas de source pour définir qui était seigneur du Castet Nau et qui en était le capitaine à ce début du XV^e siècle. Nous avons présenté les différentes hypothèses et trancher n'est pas ici le but. Après la donation de 1426 il ne semble pas que Bernard de Castelnau vive au château de façon permanente. Le Castet Nau doit être occupé par des capitaines, nous l'avons dit. De la même façon qu'ils ont été étroitement liés à la forteresse depuis les origines, les seigneurs ou membres de la maison de Domec doivent faire partie de la garnison. Nous les retrouvons cités dans les actes, réglant les affaires concernant le village. À partir de Gacharnaud II de Domec et de son fils puîné Bertrand, ils sont identifiés comme capitaines du Castet Nau. La charge semble se transmettre héréditairement et pour cette raison nous pouvons nous demander si cette transmission fut continue dès le début du XV^e siècle et donc dès la reprise au parti anglais. Dans la première moitié du XV^e siècle, en témoigne un acte du 16 février 1407, Auger d'Arras, parent avec Guichard de Domec, est

⁷⁰ Volume II, annexe 9, p. 175.

⁷¹ Le Laboureur J., 1659, p. 10.

dit « châtelain et gouverneur des chasteaux de Beaucen et de Monpertus d'Arras » ⁷². Ils sont les nobles d'Arras et semblent assurer de nombreux rôles militaires sur le Lavedan, certains au Castet Nau. Sans porter ici la liste des capitaines, nous appuyons quelques exemples de pièces qui justifient cette idée. En 1477, Bernard II de Coarraze, petit fils du sénéchal, afferme le château :

« Pour cinq ans à Bernard d'Abadencs de Gez et Menjolou de Meylouga d'Ourout ⁷³ tous les profits, émoluments, droits et devoirs, privilèges et libertés du Castet-Nau d'Arras, pour la somme annuelle de XXIX écus fait, comptant XVIII sols par écus, demi-quintal de suif, et XXIX livres de lin filandières, lin peigné, bon et beau » ⁷⁴.

Notons ici que Bernard d'Abadencs appartient à l'*ostau* du même nom et que Fortaner de Majourau, capitaine du Castet Nau avait épousé en 1474 l'héritière de cette seigneurie ⁷⁵. Bernard II de Coarraze semble pour la première fois bailler le Castet Nau. Ceci est le signe que les Coarraze n'y vivent pas. Au début du XVI^e siècle, on retrouve le fils de Fortaner de Majourau acheter le Domec d'Ourout. Dans l'acte rapportant cette affaire, daté du 14 janvier 1539, il est appelé Bertrand de Majourau mais aussi Bertrand de Castet Nau ⁷⁶. En 1554, dans le même acte sont présents Claude de Coarraze seigneur de Castelnau ainsi que Bertrand et Antoni de Majourau capitaines, témoins et habitants d'Arras ⁷⁷. Le dernier capitaine reflété dans les archives est l'époux de Louise de Majourau, héritière de cette lignée de capitaines. Il est nommé Germain d'Antin et décède en 1625.

Nous pouvons alors dire qu'au moins à partir de la seconde moitié du XV^e siècle et jusqu'au début du XVII^e siècle, la lignée des Majourau, les descendants des seigneurs du Domec, semble se transmettre la charge de capitaine du Castet Nau. La relation entre les seigneurs du Castet Nau et ceux du Domec a donc perduré depuis la fondation du château.

Le contexte au tournant du siège de 1404 reste difficile à cerner. La documentation ne permet pas de comprendre les conditions de retrait des seigneurs de Castelnau. Nous pouvons seulement émettre des hypothèses comme celle envisageant la vente du château, en parallèle aux bégaries cédées à Jean de Béarn. Il est possible encore de les voir céder les biens qu'ils avaient eux même acquis, puis libérer le site car ils n'en possédaient pas la

⁷² Voir l'inventaire des glanages de Jean-Baptiste Larcher. Glanage, t. XIII, p. 381.

⁷³ Ce nom Menjolou Meylouga d'Ourout est proche de celui de Majourau. Il est possible d'y voir un lien avec les Majourau de la branche d'Ourout.

⁷⁴ Larcher J.-B., 1750, *Dictionnaire*, au mot Coarraze.

⁷⁵ Bourdette J., 1902, p. 162.

Volume II, annexe 6, document 10: Cartulaire d'Azun, f°182, p. 143-145.

⁷⁷ Volume II, annexe 6, document 11: Cartulaire d'Azun, f°436, p. 146-147.

propriété, du fait du statut comtal. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir les relations entre les seigneurs de Castelnau et ceux de Coarraze, fondées dès les origines documentées du château. Ceci nous amène à penser que la passation s'est faite en consultation des deux partis, même s'il n'en reste pas témoignage, à notre connaissance.

4- L'occupation du Castet Naü à partir de la seconde moitié du XVIe siècle

Nous avons vu qu'à partir de 1477, le Castet Nau est affermé par Bernard II de Coarraze pour cinq ans. Nous ne pouvons pas dire si le bail fut renouvelé ou non mais ceci est le signe que les Coarraze ne vivent plus au château. Nous appuyons cette idée avec cet unique exemple connu mais il est possible d'avoir cette situation antérieurement. Quoiqu'il en soit, ceci marque un tournant. Les Majourau ont à charge le commandement du château et sa gestion. On les retrouve au XVIe siècle, confrontés à gérer la terre du Castet Nau et les sources en témoignent.

a) Un changement de statut

Les sources abordant le château d'Arras dans le XVIe siècle n'évoquent pas Castet Nau en lui même. Nous retrouvons seulement la mention des capitaines qui l'occupent pour les seigneurs de Castelnau Coarraze. On les voit gérer des affaires touchant le village d'Arras, ils assurent leur tâche de gouverneur. Les actes de la seconde moitié du XVI^e siècle sont rares. Lorsque nous retrouvons le Castet Nau, les sources évoquent sa terre. Les exemples tirés des registres du notaire Barthelemy deu Matha en rendent compte. Les champs confrontant le Castet Nau sont abordés et le site nommé comme indicateur géographique. Les sources ne reflètent rien d'un rôle joué durant les guerres de religion de la fin du XVI^e siècle et le dernier capitaine cité, Germain d'Antin, ne semble pas être remplacé dans son grade à son décès en 1625. Dans la première moitié du XVII^e siècle on arrive à cerner le changement de statut du château. Les sources notariales donnent la possibilité de cerner l'évolution de l'occupation du site. Dans un acte passé dans la maison abbatiale d'Arras, le 31 mai 1631 78, Me Guilhem Pénin, recteur d'Arras et originaire de la Loubère installe Jean Peyré d'Arras dans la charge de bégué de la vallée d'Azun pour le seigneur de Castelnau. Le 18 avril 1634 ⁷⁹, le seigneur de la Loubère Etienne de Castelnau, afferme « Terres et borde de Castelnau, sis au terroir d'Arras, attenantes au château de Castelnau » pour trois ans et pour 32 livres l'année. La borde y est

⁷⁸ Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1624-1631, f°62, dans Bourdette J., 1907, *Notice des Seigneurs* du Castet-Nau d'Arras-en-Labéda, Toulouse, Privat, p. 81.

Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1634-1637, f°35 et f°41, dans Bourdette J., 1907, p. 82.

décrite en mauvais état. Il semble s'agir de la même grange que l'on trouve aujourd'hui sur le site, ruinée, au lieu-dit Haugara comme précédemment évoqué. Le 15 mars 1641 80, Etienne de Castelnau baille à ferme, pour une durée de douze ans, la borde et les terres attenantes au château pour 22 livres tournois par an. Nous pouvons constater que les profits tirés du domaine de Castet Nau diminuent. Certainement pour cette raison, le 9 novembre 1648 81, c'est la bégarie de la vallée d'Azun que le seigneur de la Loubère afferme pour 114 livres tournois par an et pour trois ans à Pierre Horcentut d'Arras et Pierre Espèlugue d'Arrens.

Par ces exemples précis, nous constatons le réel changement d'implication des seigneurs de la branche Castelnau la Loubère sur leur bien. Militairement le Castet Nau n'est plus et c'est sa terre et la grange ou les granges que les actes nomment au XVII^e siècle. Les Castelnau la Loubère afferment même la bégarie de la vallée d'Azun, préférant tirer un revenu fixe plutôt que d'avoir à charge leurs possessions.

b) La vente du Castet Naü d'Azun

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le seigneur de Castelnau Coarraze qui avait affermé la bégarie de la vallée d'Azun, Etienne II de Castelnau, eut deux enfants dont un fils nommé Jean-François de Castelnau de Coarraze. Jean-François eut aussi deux enfants mais son fils meurt sans postérité et c'est sa fille, Jeanne-Françoise de Castelnau Coarraze, qui hérite des biens de son père. Mariée à Raymond de Palarin, elle eut un seul fils nommé Jean-Joseph de Palarin. Elle meurt avant le 4 avril 1752, date à laquelle toutes les terres furent affermées pour six ans pour la somme de 13 600 livres 82. Cependant son fils décède sans postérité et Raymond de Palarin, son époux, hérite des biens. Le 6 mars 1757, il vend pour 300 000 livres, tous les biens hérités de sa femme, à savoir :

«Le château, terre et seigneurie de La Loubère, justices, fiefs, rentes seigneuriales et autres, bois à haute futaie, moulins, près, jardins, vergers, hautins, terres labourables, etc., le château dit Castet-Naou d'Arras, avec la leude du Marché d'Argelès et toutes autres appartenances et dépendances ».

Par cette vente, le Castet Nau d'Azun quitte la possession de la branche des seigneurs de Castelnau et devient propriété de Samuel Eymar de Palaminy, Les Palaminy, derniers propriétaires nobles, vendent ensuite le château avec les terrains qui en

⁸⁰ Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1641, f°27, dans Bourdette J., 1907, p. 82.

⁸¹ Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1648, f°108 et Registre 1650, f°3, dans Bourdette J., 1907, p. 84. 82 Bourdette J., 1907, p. 96.

dépendaient, à un nommé Guichard d'Arras ⁸³, qui « le posséda d'assez longues années pour que dans le pays on ne l'appelât plus que le Château de Guichard » ⁸⁴. Endetté, Guichard ne règle pas ses traites et les Palaminy reprennent leur bien pour le revendre à Etienne Antarriéou d'Arras. Ce dernier tire profit du bâtiment en vendant les corbeaux du chemin de ronde et du donjon à M. Alicot d'Argelès-Gazost, en 1879 ⁸⁵. Etienne Antarriéou vend peu après le château à Antoine Latapie Hour d'Arras. Rapidement, nous pouvons poursuivre en disant qu'il fut transmis en héritage de Madame Sabine Latapie à son fils Dominique Montagnez le 16 avril 1905 ⁸⁶. Le château fut ensuite vendu le 20 janvier 1932 à Jean-Baptiste Anclades, puis la famille Lavit l'eut en héritage. Ils s'en séparent en 1995 et c'est aujourd'hui la famille Omnès qui en a la propriété.

Nous venons de retracer l'histoire du château à partir des sources analysées dans l'inventaire. L'objectif était d'essayer de comprendre au mieux le site, son contexte historique et géographique, de cerner les réseaux dans lesquels il s'inscrit et en même temps d'aborder ses propriétaires et occupants.

⁸³ Nous trouvons ce Guichard d'Arras dans les matrices cadastrales de 1833 du village d'Arras-en-Lavedan. Il y est nommé Guichard Castelnau.

⁸⁴ Bourdette J., 1907, p. 96.

⁸⁵ Ces corbeaux sont visibles encore de nous jours sur la tour dite de Vieuzac à Argelès-Gazost, ils avaient servi à sa restauration.

⁸⁶ C'est à cette occasion que fut produit le plan général de la propriété du château. Volume II, figure 10, p. 16.

B. Essai de Généalogie

En abordant l'histoire du château, il était utile de faire un point sur les généalogies établies par les différents auteurs. Nous avons alors tenté de croiser les sources pour proposer une généalogie en rapport avec le Castet Nau. Pour cette raison nous nous sommes bornés aux descendants des lignées principales et limités chronologiquement aux phases qui intéressent le sujet. Pour plus de lisibilité, nous avons construit un tableau qui reflète le commentaire ¹.

1- La branche de Castelnau

Nous commençons ce bilan généalogique par la famille de Castelnau pour la raison simple qu'elle s'est fondée sur le Castet Nau. Les auteurs, à peu de variantes près, s'appuient sur la généalogie de Jean le Laboureur datant de 1659. Il est le plus contemporain du sujet et en cela est le seul à avoir pu consulter une part des sources qu'il présente.

a) La lignée des Castelnau référencés

En premier lieu nous revenons sur les sujets référencés dans les différentes généalogies existantes. Le bilan se présente sous la forme d'une liste commentée, pour en faciliter la consultation. Notons qu'à partir de Jean-Bernard de Castelnau, premier sujet, jusqu'à Bernard II de Castelnau, les degrés ne sont pas prouvés. Les liens de parentés ne sont pas fixés.

- Jean-Bernard de Castelnau : chevalier, seigneur de Castelnau en Azun, il était marié à Ursule de Toulouse, dame des Affites. Il vivait en 1260. Le Laboureur le dit seigneur de la vallée d'Azun. Nous pouvons peut-être l'associer aux seigneurs d'Arras se révoltant en 1265 contre le comte Esquivat et le vicomte de Béarn, lorsqu'ils prennent le parti du roi Thibaut de Navarre. Il avait pour sœur Isabeau de Castelnau, que Le Laboureur mentionne comme étant mariée avec un Bernard de Coarraze ². Il était père, entre autres enfants, de Bernard de Castelnau.

-

¹ Nous donnons dès à présent un renvoi au volume des annexes pour consultation de l'arbre généalogique. Volume II, annexe 3, p. 118.

² Il semble s'agir du Bernard de Coarraze qui était présent le 9 octobre 1292 à Séméac pour rédiger les lettres à Philippe le Bel pour les droits de Constance de Moncade. Il était donc en compagnie de Bernard de Castelnau. On constate alors qu'il prend part aux affaires de la Bigorre.

- Bernard de Castelnau, Ier du nom ³ : seigneur de Castelnau. On peut l'associer au seigneur de Castelnau mentionné dans l'acte du 14 octobre 1280 ⁴, ou bien son père. Il était présent le 9 octobre 1292 pour affirmer les droits de Constance de Moncade, il y est nommé *domicellus*. Il peut être le Bernardus de Castro Novo, dit *domicellus*, cité dans les *Debita Regi Navarre* de 1313. Il laisse un fils nommé Manaud de Castelnau.
- Manaud de Castelnau ⁵ : chevalier, seigneur de Castelnau. Il pouvait être encore vivant en 1339 ⁶. Il eut pour fils Garsie-Arnaud de Castelnau.
- Garcie-Arnaud de Castelnau Ier du nom ⁷ : seigneur de Castelnau. Il était marié à Mahaut de Julos, fille de la maison de la Loubère. Il est présent le 15 octobre 1292, sur la place de marché d'Argelès en faveur de Constance. Il est nommé dans l'*Enquête de 1300* et est dit viguier ⁸ de Batsurguère, Estrème de Salles, vallée d'Azun et Ribère de Saint-Savin ⁹. Il apparaît dans des montres militaires en 1339 et est pour Jean le Laboureur un chevalier qui servit sous Philippe de Valois ¹⁰.
- Jean-Raymond de Castelnau : chevalier, seigneur de Castelnau. Il est marié à Alpaïs de Levis en 1380. Il est nommé dans plusieurs comptes de guerres, en 1362, 1366, 1367 ¹¹.
- Odet de Castelnau : seigneur de Castelnau. Il est marié à Catherine de Gramont. Ils eurent deux fils, Bernard II de Castelnau et Raymond-Garcie de Castelnau. Ce dernier aurait formé la branche des Castelnau seigneur de la Mauvissière. Odet vivait en 1400 pour le Laboureur ¹².

³ Dans sa généalogie, Jean le Laboureur n'apporte aucun renseignement sur lui. Il en fait simplement mention sous le titre de seigneur de Castelnau et le dit mort avant 1300. Il ne semble pas avoir connaissance de certains titres.

⁴ Volume II, annexe 9: Acte du 14 octobre 1280, p. 166.

⁵ Il est dit Menaud par Jean le Laboureur, forme francisée.

⁶ Le Laboureur J., 1659, p. 11.

⁷ Apparaît dans les textes sous le nom Garcias-Arnaldi de Castronovo de Arras.

⁸ Ce qui correspond au *béguè*.

Nous pensons que Garcie-Arnaud de Castelnau est dédoublé par les généalogistes. Le viguier que nous percevons dans les archives et le chevalier des montres militaires. Effectivement, Jean-Baptiste Larcher le rapproche de Garcie du Chastel qui était au siège de Mauvezin. Faire correspondre les deux hommes est chronologiquement impossible, Garcie ne peut pas vivre en 1292 et être au siège de Mauvezin en 1374. Il doit y avoir une confusion entre les deux Garcie-Arnaud de Castelnau présentés dans la généalogie. Par ailleurs, faire de Garcie-Arnaud de Castelnau, Garcie du Chastel, remettrait en question le statut du château tout comme celui de ses seigneurs. Nous indiquons l'information sans aller plus loin.

¹⁰ Le Laboureur J., 1659, p. 11.

¹¹ Le Laboureur J., 1659, p. 12.

¹² Le Laboureur J., 1659, p. 13.

Les degrés que nous venons de présenter ne sont pas prouvés et nous le sentons par les confusions. Les filiations ne sont pas sûres. À partir de Bernard de Castelnau, deuxième du nom, la généalogie se base sur plusieurs sources d'archives pour preuves.

- Bernard II de Castelnau : chevalier, seigneur de Castelnau. Il est marié à Condor de Barèges. Jean-Baptiste Larcher dit qu'il vivait en 1360 et encore en 1400 ¹³. Il est nommé dans un acte de vente en 1375 ¹⁴. Il est aussi nommé dans des ventes de 1388 et 1412 ¹⁵. Encore, on le voit mentionné *dominus de Castronovo* le 2 mai 1379 ¹⁶ et le 8 mars 1391 ¹⁷. Il est cité une dernière fois en 1400 ¹⁸. Il eut un fils, Garcie-Arnaud de Castelnau.

- Garcie-Arnaud de Castelnau : chevalier, seigneur de Castelnau, de la Loubère, Julos, Lezinhan, Paréac, Saint-Hypolite, Sobanhan, Linhac, Escobières. Il avait épousé Jacquette des Angles qui est présentée comme l'héritière de la maison de la Loubère. Par ce mariage, il devient le premier Castelnau seigneur de la Loubère. Ils eurent Raymond-Guilhem ¹⁹.

- Jean de Castelnau : il n'est inscrit dans aucune généalogie de la bibliographie que nous avons rencontrée. Ceci dit, une note de J.-B. Larcher indique qu'il présente son testament le 3 décembre 1418 devant un notaire nommé Prat, sans donner d'autre information ²⁰. Nous savons seulement que ce notaire, Pey de Prat exerce au village de Luz ²¹.

- Raymond-Guilhem de Castelnau : chevalier, seigneur de la Loubère. Marié à Catherine de Manas par contrat du 7 septembre 1434. Cette dernière rédige son testament le 28 février 1464 ²². Il servit pour le roi Charles VII contre les anglais. Il meurt à Miélan, lieu de sa résidence, avant le 27 décembre 1472 ²³. Raymond-Guilhem n'est pas dit

¹³ Larcher J.-B., *Dictionnaire*, au mot Castelnau, p. 141.

¹⁴ Volume II, annexe 7 : *Preuves de noblesse*, p. 150-151.

¹⁵ Volume II, annexe 7: *Preuves de noblesse*. Aussi, Le Laboureur J., 1659, p. 14.

¹⁶ Volume II, annexe 6, document 1: Cartulaire d'Azun, f°166, p. 121-125.

¹⁷ Volume II, annexe 6, document 2 : Cartulaire d'Arras, f°37, p. 126-127.

¹⁸ Voir inventaire de Larcher, *Glanage*, t. 8 p. 423.

¹⁹ Nous ne lui connaissons pas de référence chronologique de son vivant. Il est rappelé le 28 juin 1477 en faveur de ses petits fils Bernard et Lancelot. De cet arrêt du Parlement de Toulouse on lui connaît sa femme et son fils. Le Laboureur J., 1659, p. 15.

Volume II, annexe 9, acte du 3 décembre 1418, p. 167.

²¹ Bourdette J., 1898, t. IV, p. 540.

²² Volume II, annexe 9, p. 169.

²³ Bourdette J., 1907, p. 67.

seigneur de Castelnau. Ils eurent Bernard de Castelnau, institué héritier universel mais qui meurt sans postérité, et Lancelot de Castelnau.

- Lancelot de Castelnau : écuyer, seigneur de la Loubère. Né en 1440 à Miélan ²⁴, il prit pour épouse Marguerite de Coarraze par contrat du 22 août 1479 ²⁵. Elle était fille de la branche des Coarraze propriétaires du Castet Nau. Lancelot est présent dans les comptes de Noël de Barge, trésorier des guerres du roi de l'année 1473 ²⁶. Il est régulièrement mentionné dans les sources en raison d'un arrêt du Parlement de Toulouse du 28 juin 1477 ²⁷ concernant la succession de leur grand-mère, Jacquette des Angles. Lancelot fait son testament le 19 avril 1508 ²⁸. Il décède le 20 novembre 1508 ²⁹. Le mariage avec Marguerite de Coarraze donne six enfants, à savoir Antoine qui continue la postérité, Jean, Dominique, qui n'est connu d'aucune autre source, Anne, Françoise et Jeanne.

Par le mariage entre Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze, les deux branches se croisent. La lignée va porter la seigneurie du Castet Nau

b) Hypothèses sur d'éventuels aïeuls

Nous avons précisé que les premiers degrés de cette lignée n'étaient pas prouvés. Ils constituent plus une liste de parents confondant peut-être les filiations. Nous pouvons présenter d'autres sujets susceptibles d'entrer dans cette généalogie. Notamment un dénommé Jean de Castelnau qui est présenté par Chérin comme le premier sujet connu. Il est qualifié de messire et il vivait selon les *Preuves de noblesse*, en 1244 ³⁰. Il serait donc le premier sujet le la branche des Castelnau référencé mais il n'est pas inclus dans les différentes généalogies qui font l'historiographie.

Des puînés issus des élites du village d'Arras

Dans un premier temps, rappelons que les origines du château n'étant pas définies, la généalogie des Castelnau ne peut donc l'être. Nous avons évoqué l'hypothèse de voir un puîné de la noblesse du village s'émanciper et avoir à charge le Castet Nau. Pour préciser ce point nous présentons ces sujets dits d' « Arras » dans le XII^e siècle.

²⁶ Le Laboureur J., 1659, p. 19.

²⁴ Enquête dite de Castelbajac. Archives départementales des Hautes-Pyrénées, E.154.

²⁵ Volume II, annexe 9, p. 170.

²⁷ Volume II, annexe 9, p. 170.

²⁸ Volume II, annexe 9, p. 172.

²⁹ Bourdette J., 1907, p. 72.

³⁰ Volume II, annexe 7 : *Preuves de noblesse*, p. 150.

- Guilhem d'Arras : il est porté en cautionnaire dans une vente touchant le monastère de Saint-Savin au début du XII^e siècle ³¹.
- Arnaud d'Arras : il est nommé comme témoin dans une affaire concernant un refus d'hommage du seigneur de Bénac envers son vicomte Arnaud Ier de Lavedan ³². L'acte est porté sous le règne de Béatrix et Pierre de Marsan. Donc situé entre 1130 et 1163.
- Gassio d'Arras : il est nommé dans le même acte que le précédant, aux environs de 1130-1163.
- Arnaud-Guilhem d'Arras : il est cité sous le règne de Pierre de Marsan et Béatrix, où il assiste la comtesse au sujet du monastère de Saint-Savin. Ensuite il est nommé comme témoin dans une donation faite au monastère de Saint-Savin en 1170 ³³. Il est possible de le rapprocher à l'Arnaud-Guilhem dont la *domengedura* d'Arras était mise en gage pour la créance du château de Vidalos ³⁴. Il est dans l'entourage de la comtesse et du comte.
- Fort-Gassio d'Arras : il est lui aussi témoin en 1170 pour la même donation faite au monastère de Saint-Savin, donc en compagnie d'Arnaud-Guilhem d'Arras.

Ces nobles d'Arras constituent un fonds d'aristocrates susceptibles d'avoir porté la fondation du Castet Nau et donc en parallèle l'émancipation des Castelnau par la forteresse. Entre eux et le premier sujet présenté par les généalogistes soit Jean-Bernard de Castelnau, se trace une lacune de près d'un siècle. Le temps de la fondation du château, de la prise du nom et de son assimilation semble se situer dans cette phase.

L'hypothèse d'un lien vers Toulouse

Après avoir consulté les généalogies, en confrontant les personnes mentionnées aux sources écrites nous pouvons constater le renvoi vers la ville ou le comté de Toulouse. Effectivement, dans la généalogie des premiers sujets référencés, on a pu voir que Jean-Bernard de Castelnau avait pour femme Ursule de Toulouse et qu'ils vivaient dans les années 1260. Jean le Laboureur fait d'Ursule une fille issue d'une branche puînée des

³³ Bourdette J., 1907, p. 32.

³¹ La charte est au *cartulaire de Saint-Savin*, dans Bourdette J., 1907, p. 29.

³² Bourdette J., 1907, p. 29.

³⁴ Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69.

comtes de Toulouse ³⁵. En parallèle, on a pu voir qu'en 1265, les seigneurs d'Arras et de Beaucens s'étaient détachés du comte Esquivat pour rejoindre Thibaut, roi de Navarre ³⁶. Fortaner de Lavedan avait alors fait hommage à Thibaut II, et dans les témoins était présent un nommé Guillem-Bernard de Castelnau alors qualifié Bourgeois de Toulouse ³⁷. Ce Guillem-Bernard n'est pas dans les généalogies établies, mais il semble indiquer qu'une branche des Castelnau seigneurs d'Arras avait des intérêts sur Toulouse. La probabilité qu'un nommé de Castelnau soit témoin dans une affaire d'hommage qui concerne directement des Castelnau, sans avoir de rapports avec eux, paraît peu envisageable. Nous pensons alors pouvoir le rapprocher de la branche. Pour appuyer ce commentaire, on peut faire appel à une source épigraphique conservée au musée des Augustins ³⁸.

L'épitaphe de dame Alamanda de Castro Novo

Il s'agit d'une épitaphe sur plaque de marbre, qui présente « Dame Alamanda de Castro Novo, veuve du chevalier Guillaume de Castelnau, chanoinesse de l'église Saint-Étienne, morte le 27 décembre 1223 ». En parallèle au texte, la plaque est ornée d'écus. Deux représentent la croix de Toulouse, vidée et pommetée. Trois autres représentent un château à trois tours qui est Castelnau. Si l'on vient à confronter ce nommé Guillaume de Castelnau chevalier, avec Guillem-Bernard de Castelnau Bourgeois de Toulouse et Jean-Bernard de Castelnau seigneur du Castet Nau, la correspondance des prénoms est marquante. La graphie de Castro Novo est similaire à ceux du Castet Nau. La relation entre Ursule de Castelnau, issue d'une branche puînée des comtes de Toulouse et les deux écus portants la croix est aussi à remarquer. Alamanda pouvait appartenir à une branche des comtes de Toulouse, comme il est dit pour Ursule. Avec ces arguments, il est possible de voir un aïeul aux seigneurs du Castet Nau. Ce Guillaume de Castelnau n'est pas présent dans les généalogies, mais au vu de la date de décès de dame Alamanda de Castronovo, veuve, nous pouvons dire qu'il était décédé avant 1223. Il est tout à fait apte à s'inscrire dans la branche.

c) Héraldique

L'épitaphe de dame Alamanda de Castro Novo mentionnant le chevalier Guillaume de Castelnau nous amène à nous interroger sur des questions d'héraldique. Avec les écus

-

³⁵ Le Laboureur, J., 1659, p. 10.

³⁶ Bourdette J., 1898, t. I, p. 434.

³⁷ Acte d'Hommage à Thibaut roi de Navarre. Archives départementales du Gers, série I, n° 11.622

Volume II, p. 119, annexe 4 : numéro d'inventaire RA 431, collection musée des Augustins, Toulouse.

présentés sur l'épitaphe, il paraissait intéressant de revenir sur les armes des Castelnau et leur distribution.

Les armes de Castelnau

Là encore l'auteur qui fait référence est Jean le Laboureur. Il est le plus contemporain de la problématique et a eu la possibilité d'échanger directement avec les concernés. Il a proposé une mise en forme des armes des premiers Castelnau en remontant les filiations depuis Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière. Sur ce principe, nous présentons sa vision des armes de Castelnau au XIII^e siècle ³⁹:

« Les premières armes de la maison de Castelnau sont donc d'Azur au château ouvert d'argent maçonné de sable, crénelé, et sommé de trois donjons crénelés et couverts avec leurs girouettes ».

Sans vouloir donner véridique la tradition légendée faisant remonter les Castelnau à un puîné de Castille, il est intéressant de faire le lien par les armes et cerner les éléments qui ont pu soumettre cette idée ⁴⁰.

Un parallèle outre Pyrénées

Étymologiquement le terme château est la base aux deux maisons. Architecturalement, le meuble est le même, un château sommé de trois donjons qui s'apparente à une enceinte. Ces châteaux se distinguent par les donjons, ceux de Castelnau étant couverts. Les couleurs, ou émaux diffèrent, mais c'est aussi le cas entre les différentes propositions données par les généalogistes pour les armes de Castelnau. Audelà de forcer à faire un rapprochement, il semblait intéressant d'évoquer ce parallèle. Moins éloignée du Castet Nau que ne l'est la Castille, la vallée de la Tena présente quelques exemples d'écus possédant ce château à trois tours. La ville de Tramacastilla de Tena présente un blason d'azur avec deux châteaux à trois tours ouverts et crénelés. Cette vallée est liée à celle d'Azun par le port d'Azun. Avec la même démarche, nous pouvons évoquer le blason de Benabarre. Ces régions constituaient les marches d'Espagne du IXe siècle et on peut donc y supposer les relations entre les différents versants pyrénéens. Nous n'irons pas plus loin dans les commentaires qui tendent vers la surinterprétation.

³⁹ Volume II, p. 120, annexe 5, figure a - Armes de la maison de Castelnau au XIII^e siècle, d'après Jean le Laboureur.

Volume II, p. 120, annexe 5, figures e, f et g.

2- La branche de Coarraze

Sur le même principe nous allons aborder la généalogie de la maison de Coarraze pour mieux cerner les propriétaires du Castet Nau.

a) La lignée de Bernard de Coarraze, seigneur du Castet Naü

Depuis 1426, Bernard de Coarraze est propriétaire du Castet Nau. Nous allons présenter sa lignée en partant de son aïeul le Baron Bernard de Coarraze. Nous en faisons le premier sujet car les généalogies le présentent marié à Isabeau de Castelnau, sœur de Jean-Bernard de Castelnau ⁴¹. Il nous semblait intéressant de faire ce lien pour réaliser que ces deux familles semblent liées dès les origines documentées du château.

- Bernard de Coarraze : Baron de Coarraze, il était marié avec Isabeau de Castelnau vers 1260 ⁴². Référencé dès 1292 on le retrouve le 9 octobre à Séméac pour adresser les lettres à Philippe le Bel en faveur de Constance ⁴³.
- Raymond-Arnaud de Coarraze : Chevalier, Baron de Coarraze. Il est marié à Clarmonde de Béarn. Il assista en 1319 à la confirmation des privilèges de la ville d'Orthez 44.
- Arnaud Ier de Coarraze : Baron de Coarraze. Il fait hommage au roi d'Angleterre le 8 janvier 1363 ⁴⁵. Il est père de Raymond baron de Coarraze qui meurt en 1385 lors de la bataille d'Aljubarrota au Portugal ⁴⁶, et de Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat.
- Bernard de Coarraze : Baron de Bérat ⁴⁷, seigneur du Castet Nau d'Azun. Il était marié à Civilie de Castelbajac suivant contrat du 1^{er} avril 1417 ⁴⁸. Il eut Jean et Brunicen. Il était au siège de Lourdes en 1407, en 1425 il était sous Jean de Grailly, dans des campagnes en Languedoc et Guyenne et il servit le Dauphin Charles. Ce dernier lui céda le

⁴¹ Nous avons ici suivi la généalogie de Jean Bourdette, pour sa clarté. Bourdette J., 1907, p.18-25. Notons que dans sa généalogie, Jean-Baptiste Larcher, parle d'une Jeanne de Castelnau et non d'une Isabeau alors qu'il reprend la généalogie de Le Laboureur. Il s'agit peut-être d'une erreur.

42 Le Laboureur J., 1659, p. 10.

⁴³ Il siège alors en compagnie de la noblesse de Bigorre, dont les Castelnau.

⁴⁴ Larcher J.-B., *Glanage*, t. 10, p. 252.

⁴⁵ Bourdette J., 1907, p. 23.

⁴⁶ Bourdette J., 1907, p. 24. Bourdette évoque une bataille de Jubérat mais il doit faire erreur, il s'agit de la Bataille d'Aljubarrota où certains bigourdans suivent le roi de Castille qui était en conflit avec le roi de Portugal soutenu par les anglais.

⁴⁷ Bérat se situe en Haute-Garonne, à une trentaine de kilomètres de Toulouse.

⁴⁸ Volume II, annexe 9, p. 167.

Castet Nau d'Azun avant 1422 et Bernard de Coarraze en devint propriétaire le 7 juin 1426 par confirmation de Jean de Grailly. Il est sénéchal de Bigorre entre 1432 et 1433.

- Jean Ier de Coarraze : Baron de Bérat, seigneur du Castet Nau. Il était marié à Brunéta. En 1463, Gaston de Foix Grailly, comte de Foix et de Bigorre, lui cède la terre de Tarasteix. Il meurt avant 1477 ⁴⁹, date à laquelle sa femme veuve et son fils afferment le Castet Nau. Jean Ier de Coarraze avait eu plusieurs enfants dont Bernard, Jean, pierre et Marguerite. Cette dernière épousa Lancelot de Castelnau.
- Bernard II de Coarraze : Baron de Bérat, sénéchal de Béarn, seigneur du Castet Nau. Il était marié avec Annette de Comminges par contrat du 25 février 1481 ⁵⁰. Bernard n'eut pas d'héritier mâle. Le 21 juin 1477, il afferme le Castet Nau avec sa mère. Par testament du 3 juillet 1508, il institue son frère Jean héritier de ses biens ⁵¹. Il meurt aux environs de 1510 ⁵².
- Jean II de Coarraze : Baron de Bérat, seigneur de Castet Nau. D'un second mariage il avait épousé Catherine d'Antin, fille de Jean d'Antin, chevalier et Baron d'Antin, par contrat du 12 septembre 1519 ⁵³. Le 13 octobre 1517, il vend la terre de Juillan à Antoine de Castelnau, son neveu, seigneur de la Loubère ⁵⁴. Il fit son testament le 11 mai 1537 ⁵⁵, institua sa fille Brunette héritière de tous ses biens mis à part la seigneurie du Castet Nau d'Azun qu'il légua à Claude de Castelnau, seigneur de la Loubère alors son petit neveu.

Suite à cette donation, le Castet Nau se retrouvait propriété de la lignée issue de l'union entre Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze qui avait eu Antoine de Castelnau pour aîné.

b) La lignée des Castelnau de Coarraze

Suivant la même approche, nous proposons de dresser une généalogie succincte de cette branche, en commençant par le premier descendant issu de l'union.

⁴⁹ Volume II, annexe 8, p. 163.

⁵⁰ Volume II, annexe 9, p. 170.

⁵¹ Volume II, annexe 9, p. 172.

⁵² Bourdette J., 1907, p. 48.

⁵³ Volume II, annexe 9, p. 174.

⁵⁴ Bourdette J., 1907, p. 49.

⁵⁵ Volume II, annexe 9, p. 175.

- Antoine de Castelnau : Ecuyer, seigneur de la Loubère. Fils aîné de Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze. Il était marié avec Catherine de Bazillac par contrat du 1^{er} septembre 1513 ⁵⁶. De ce mariage ils eurent Claude, Anne et Jacinte de Castelnau. Cette dernière épousa Bernard de Majourau, écuyer seigneur de Talazac.

- Claude de Castelnau de Coarraze : Seigneur de la Loubère et du Castet Nau. Après la donation de son grand-oncle Jean II de Coarraze, Claude devenait donc seigneur du Castet Nau et à la demande de Jean II, sa descendance porta le nom de Castelnau de Coarraze. Il était marié avec Andrée d'Antin par contrat du 23 décembre 1558 ⁵⁷. Elle était fille d'Arnaud, baron d'Antin et sénéchal de Bigorre. Le 9 novembre 1554 il apparaît dans un acte avec Bertrand et Antoine de Majourau, les capitaines du Castet Nau ⁵⁸. Claude eut deux fils, Jean et Etienne.

- Jean de Castelnau de Coarraze : Seigneur de la Loubère et du Castet Nau. Il meurt sur le champ de bataille en 1580, sans descendance et lègue les seigneuries à son frère Etienne.

- Etienne I de Castelnau de Coarraze : Seigneur de la Loubère et du Castet Nau. Il était marié à Anne de Bazilhac par contrat du 28 avril 1598 ⁵⁹. Il hérita des biens de son frère. En 1592, il participe au siège de la ville de Tarbes dans le contexte des guerres de religions. Il est nommé commandant pour la Ligue la même année. L'acte du 31 mai 1631 retient qu'il avait mis Jean Peyré d'Arras à la charge de bégué de la vallée d'Azun pour son compte ⁶⁰. Il meurt en 1642. Il eut dix enfants dont Etienne qui prend la succession.

- Etienne II de Castelnau : Seigneur de la Loubère et du Castet Nau. Il avait Paule de Montaut pour épouse par contrat du 15 janvier 1641 ⁶¹. Le 9 novembre 1648, Etienne II de Castelnau afferme la bégarie d'Azun ⁶². De son mariage, il eut deux enfants dont un fils qui lui succède.

⁵⁶ Volume II, annexe 9, p. 173.

⁵⁷ Volume II, annexe 9, p. 176.

⁵⁸ Volume II, annexe 6, document 11 : Acte du 9 novembre 1554, f°436 du *Cartulaire d'Azun*, p. 146-147.

⁵⁹ Volume II, annexe 9, p. 177.

⁶⁰ Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1624-1631, f°62, dans Bourdette J., 1907, p. 81.

⁶¹ Volume II, annexe 9, p. 178

⁶² Fourcade Pierre, notaire d'Arras, Registre 1648, f°108 et Registre 1650, f°3, dans Bourdette J., 1907, p. 84.

- Jean-François de Castelnau de Coarraze : Seigneur du Castet Nau et marquis de la Loubère. De Rose de Foix, qu'il avait épousé en 1684, il eut Roger-César et Jeanne-Françoise.

Roger-César de Castelnau de Coarraze meurt sans héritier mâle en 1731 et la lignée directe des Castelnau de la Loubère s'éteint. Une clause testamentaire renvoyait les seigneuries de Laloubère et du Castet Nau à la branche des Castelnau de Coarraze installée à Pontacq. Jeanne-Françoise de Castelnau de Coarraze s'entend avec son parent Henri Philippe de Castelnau de Coarraze de Pontacq qui lui cède les biens qu'elle était en droit d'hériter de son père Jean-François de Castelnau de Coarraze. Après le décès de Jeanne-Françoise et celui de son fils Jean-Joseph de Palarin, le château était vendu à la famille de Palaminy.

c) Héraldique

Comme nous l'avons fait pour les Castelnau, nous présentons ici le blason des Castelnau de Coarraze, d'après le commentaire de Jean le Laboureur. C'est semble t-il à partir de Claude de Castelnau, suivant le testament de Jean II de Coarraze que la maison adopta les armes de Comminges du fait d'Annette de Comminges que l'on a vu épouse de Bernard II de Coarraze. Ainsi les armes de Castelnau qui avaient été écartelées d'or à deux loups passants de sable, faisant les Castelnau de la Loubère, ont été chargées des armes de Comminges qui sont d'argent à la croix pattée de gueules. L'ensemble fut plus tard :

« Écartelé au premier d'or à deux brebis passantes de sinople accolées et clarinées d'argent qui est Coarraze, au second d'Aspet qui est d'azur à une meule de moulin d'or chargé de son anille de sable, au troisième de Comminges et au quatrième de Bazillac, qui est contre écartelé d'or à un anneau de gueules et d'or au lion d'azur ⁶³ ».

3- La descendance du Domec

S'intéresser à l'occupation du Castet Nau amène à dresser parallèlement la généalogie de ses seigneurs et celle de ses résidants. Le château semble bien être la résidence des Castelnau, malgré la problématique de leur statut. Par contre, lorsque Bernard de Coarraze en devient propriétaire, sa lignée ne l'occupe pas. Les châtelains sont des capitaines ou lieutenants pour le compte de leurs seigneurs, autrement dit, les Coarraze puis les Castelnau de Coarraze parallèlement seigneurs de la Loubère.

٠

⁶³ Volume II, p. 120, annexe 5, figure c.

a) La lignée de Bertrand, puîné de Domec

Nous dressons alors à présent une généalogie des Majourau, puisque les documents d'archives les révèlent en capitaines. Nous choisissons de démarrer cette généalogie, à Garcie-Arnaud de Domec car nous l'avons retrouvé dans les sources en compagnie de Bernard de Castelnau, seigneur du Castet Nau.

- Garcie-Arnaud de Domec : Domicellus. Il est présent en relation avec Bernard d'Arras, seigneur de Castelnau le 2 mai 1379 ⁶⁴.
- Guicharnaud de Domec : Il est présent le 8 mars 1391 en relation lui aussi avec Bernard de Castelnau ⁶⁵. Il s'agit peut-être du même homme ⁶⁶.
- Guillem-Arnaud de Domec : Donzel. Il est cité avec Bernard seigneur de Castelnau comme témoin, le 15 juin 1400, dans un contrat de mariage ⁶⁷.
- Guichard de Domec Alias de Majourau : Il apparaît sous ce nom le 11 mars 1403 lorsqu'il présente les lettres de Jean de Béarn en date du 18 septembre 1401 ⁶⁸. Il est alors au service du sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre.
- Auger d'Arras ou Auger de Domec : Il apparaît le 16 février 1407 au sujet de l'ostau de Pellafigue d'Arras, et est cité sous les titres de damoiseau, châtelain et gouverneur des châteaux de Beaucens et de Monpertus d'Arras en tuteur de Jeannette de Lavedan héritière des seigneurs de Beaucens ⁶⁹. Il y est dit fils de Guicharnaud de Domec. Il semble qu'il hérite de la seigneurie du Domec. Dans le Censier de 1429, Guicharnaud de Domec est nommé pour le Cap-Cazau de Domec, tenu à l'hommage ⁷⁰. Nous ne savons pas à quel sujet précédemment cité nous pouvons rapprocher le Guicharnaud qui est dit son père.
- Guicharnaud II de Domec : Donzel. Il fut témoin le 30 mars 1450 dans un acte d'affièvement consenti par le vicomte de Lavedan 71. Il semble être fils d'Auger et succède à la seigneurie du Domec. Il eut deux fils, l'aîné qui succède à la seigneurie du Domec, et

Volume II, annexe 6, document 1 : Cartulaire d'Azun, f°166, p. 121-125.

⁶⁵ Volume II, annexe 6, document 2 : *Cartulaire d'Arras*, f °37, p. 126-127.

⁶⁶ Les sources en langue gasconne ou francisée remodèlent l'orthographe de ces noms. Dans cet exemple, on remarque que « Garcie-Arnaud » est proche de « Guicharnaud ».

⁶⁷ Volume II, annexe 8, p. 162.

⁶⁸ Volume II, annexe 6, document 3 : Cartulaire d'Azun, f°281 v°, p. 128-129.

⁶⁹ Cartulaire de Noalis, f°262.

⁷⁰ « Lo Cap-Cazau de Domec ten Gaxarnaut de Domec, en que ha hostau, borda, cazau è autras apertiensas; es noble de homenadye ». *Cartulaire de Noalis*, extrait du *Censier de 1429*, f°100.

Bourdette J., 1902, p. 76.

que l'on trouve dans un acte du minutier de Me Pey de Sajus sous le nom de Manaut de Majourau, seigneur du Domec d'Arras ⁷². Le puîné, Bertrand qui est présenté comme capitaine du Castet Nau.

- Bertrand de Majourau : capitaine du Castet Nau, il est fils puîné du Domec d'Arras. Le nom de Domec ce perd à partir de Bertrand, il est puîné et devient chef de sa maison. Il a deux fils, Gacharnaud et Fortaner. Bertrand est nommé dans le contrat de mariage de son fils Fortaner du 26 janvier 1474.
- Gacharnaud de Majourau : Capitaine du Castet Nau, il marie sa fille Catherine en 1481 73 .
- Fortaner de Majourau : Capitaine du Castet Nau, il est fils de Bertrand et frère de Gacharnaud. Il épouse Gracieta d'Abadencs de Gez le 26 janvier 1474 ⁷⁴, fille de Payéza d'Abadencs, dame de *l'ostau* d'Abadencs et Bernard de la Pena de Sera, habitants de Gez. Nous pouvons ici faire un parallèle vers l'acte du 21 juin 1477 ⁷⁵. Il concerne l'afferme du Castet Nau par Bernard II de Coarraze avec sa mère Brunéta. L'acte révèle que le château était baillé pour cinq ans à Bernard d'Abadencs de Gez avec tous les profits, droits et privilèges. On en retient alors que Fortaner de Majourau est capitaine pour Bernard II de Coarraze et que le château est baillé à la maison d'Abadencs, de son épouse. En 1480 Fortaner prend à ferme la baylie de L'Estrème de Salles ⁷⁶. Le 29 avril 1489, il vend une pièce de terre avec grange sur le territoire d'Arras pour 31 florins ⁷⁷. Fortaner a une fille Marie de Majourau. Elle épouse le 2 décembre 1506 Jean de Coarraze, seigneur d'Arzaas au village de Salles ⁷⁸. Il fait son testament le 27 octobre 1507 à Arras ⁷⁹. Il a plusieurs fils dont Bertrand II de Majourau son héritier.
- Bertrand II de Majourau : Seigneur du Domec d'Ourout, capitaine du Castet Nau. Il épouse le 30 juin 1506 Marie de Lavedan, fille de Pierre Arnaud de Lavedan, seigneur d'Arcizans-Dessus ⁸⁰. Le 14 janvier 1539, il achète le Domec d'Ourout, maison noble avec

⁷² Volume II, annexe 11, Acte n°76, p. 182.

⁷³ Bourdette J., 1902, p. 162.

⁷⁴ Fonds privé, archives du château d'Ourout, à Argelès-Gazost, dans Bourdette J., 1902, p. 163.

⁷⁵ Volume II, annexe 8, p. 163.

⁷⁶ Archives départementales du Gers, série I, n°418.

⁷⁷ Volume II, annexe 6, document 9 : *Cartulaire d'Azun*, f°170, p. 140-142.

⁷⁸ Une branche de Coarraze est alors liée avec les capitaines du château dont des parents sont seigneurs.

⁷⁹ Bourdette J., 1902, p. 165.

⁸⁰ Le village d'Arcizans-Dessus est situé entre les villages de Gaillagos et Arras-en-Lavedan.

toutes ses dépendances ⁸¹. Il faut souligner qu'au-delà de l'achat, Bertrand est nommé noble Bertrand de Majourau mais aussi Bertrand de Castetnau. Du fait de sa charge, le nom du Castet Nau lui est donné, ceci confirmant son statut de capitaine. Le 21 septembre 1541, Bertrand de Majourau dit « de Castet-Nau » fait hommage pour le Domec d'Ourout ⁸². Le 9 novembre 1554, il est témoin à l'acte de reconnaissance du fief de Capné en faveur de noble Claude de Coarraze dit Châteauneuf. Le seigneur du Castet Nau est donc en lien direct dans cet acte avec « nobles Bertrand et Antoine de Majourau père et fils du lieu d'Arras » ⁸³. Bertrand eut plusieurs enfants, l'aîné Antoine, le puîné Arnaud, dit capitaine d'Ourout.

Antoine de Majourau : Seigneur du Domec d'Ourout, capitaine du Castet Nau. Il épousa le 26 avril 1545 Jeanne de Lavedan de Horgues. De cette union, Antoine n'a pas eu d'héritier mâle. L'aînée se nommait Louise de Majourau. En 1568, Antoine de Majourau participe aux premiers combats des guerres de religion, le sénéchal de Bigorre était Arnaud d'Antin, seigneur et baron d'Antin ⁸⁴. Par contrat du 19 juin 1569, Antoine marie sa fille à Germain d'Antin, écuyer, d'une branche cadette du baron d'Antin. Germain d'Antin hérite alors de la seigneurie d'Ourout, il est aussi capitaine du Castet Nau et meurt en 1625 ⁸⁵. Germain était parent des Castelnau par Andrée d'Antin, épouse de Claude de Castelnau.

b) Une descendance commune au Domec dès les origines

La documentation que nous avons consultée nous a permis de dresser la lignée des Majourau d'Arras. Elle avait été avancée par Jean Bourdette à partir de Bertrand, puîné de Domec. Les documents d'archives nous poussent à croire que Bertrand de Majourau s'émancipe en devenant chef de sa maison. Une émancipation dynamisée par sa charge de capitaine du Castet Nau. Sa descendance, s'élève aristocratiquement, nous l'avons constaté. Les Majourau se font même appeler Castetnau, indiquant clairement l'impact de leur grade sur cette ascension sociale. Ils arrivent, à la fin du XVI^e siècle à posséder des seigneuries et à se lier avec les puissantes familles nobles du comté. Nous avons choisi de démarrer cette généalogie des Majourau aux premiers sujets susceptibles d'avoir porté la charge de capitaine. Cependant il faut remarquer qu'ils restent issus de la maison noble de Domec et qu'en cela leur lignée, plus ou moins directe, renvoie aux origines du

.

⁸¹ Volume II, annexe 6, document 10 : *Cartulaire d'Azun*, f°182, p. 143-145.

⁸² Bourdette J., 1902, p. 167. Archives départementales du Gers, série I, n° 418.

⁸³ Volume II, annexe 6, document 11: Cartulaire d'Azun, f°436, p. 146-147.

⁸⁴ Bourdette J., 1898, t. II, p. 402.

⁸⁵ Bourdette J., 1902, p.172.

Castet Nau. Dans le courant de la seconde moitié du XII^e siècle, où la terre noble du Domec est révélée par les archives, on peut imaginer la lignée issue du Domec être liée au Castet Nau et à sa fondation. Ceci expliquant alors les liens étroits que l'on peut constater dans l'ensemble de la documentation. Le château, comme ce qu'il représente, semble avoir servi d'ascenseur social aux Domec dans différents contextes historiques.

Le travail qui vient d'être présenté constitue le fondement de notre étude. Il s'agissait de revenir sur la documentation disponible sur le sujet, d'en constituer un inventaire puis de l'analyser. De ce recueil d'informations nous avons essayé de donner un état des connaissances actuelles sur le château d'Arras-en-Lavedan. Cette démarche passait par un exposé du contexte géographique en parallèle au contexte historique. L'enjeu premier était donc de composer un bilan à même de pouvoir soutenir des études connexes. Nous avons ainsi pu constater les problèmes soulevés par l'historiographie, des doutes et interrogations issus d'une documentation lacunaire. Pallier ces manques est compliqué dans une approche historique classique et pour cela les problématiques ne sont pas résolues. Pour tenter de les dépasser, les autres disciplines qui font l'archéologie médiévale peuvent apporter des réponses. Plusieurs questions appellent effectivement une nouvelle approche. L'enjeu d'une recherche sur le Castet Naü est alors non seulement d'essayer de revenir sur la date de sa fondation mais encore d'identifier ses premiers occupants tout en déterminant son statut et les phases de sa construction. En d'autres termes, l'objectif est d'essayer d'en comprendre l'occupation, de son érection à son abandon. À partir de ce point, notre travail s'oriente sur une étude du bâti. L'intérêt était donc de fournir les éléments utiles à la lecture du site, en amont. Nous entamons à présent une partie fondée non plus sur les textes mais sur le terrain par l'observation.

Partie II

_

Étude du bâti, inventaire des remaniements

Chapitre 4 : De l'abandon au début des restaurations en 1996, état sanitaire de la structure

Avant d'aborder les différentes campagnes de travaux, il semblait utile de présenter l'état sanitaire du Castet Nau au moment où il est racheté pour être restauré. Nous revenons alors à des évènements qui l'ont amené à cet état en 1996.

A. Un site abandonné

L'abandon du château s'est fait, semble-t-il, progressivement. Il n'y a pas de rupture réelle dans l'occupation du site, cependant les changements de propriétaires en ont redéfini les espaces du fait de leur statut.

1- La fin d'une résidence aristocratique

Nous avons brièvement abordé l'histoire du château à partir du XVII^e siècle. C'est dans ce contexte que le site se transforme.

a) Démilitarisation

La résidence noble du Castet Nau ne paraît plus habitée de ses seigneurs, dans le courant du XV^e siècle. Il semble que les capitaines de la lignée de Majourau occupaient alors le site. À la mort du dernier héritier mâle, Louise de Majourau transmet la charge à son époux Germain d'Antin. Il est le dernier capitaine du Castet Nau porté dans les archives. À partir de 1625, date de son décès, il n'est fait aucune mention d'un successeur, signe d'une perte d'intérêt militaire du site. Il est affermé à plusieurs reprise au cours du XVII^e siècle, pour ses terres et sa borde. Aucune source ne revient sur une démilitarisation du château, nous n'avons aucune idée quant aux conditions d'arasement de la tour carrée. Le donjon central était ruiné lors de la visite d'Anthyme Saint-Paul en 1866. Les fossés sont ouverts à une date qui nous est inconnue et nous ne pouvons dire si le démantèlement fut planifié ou si l'état du site est le fruit d'une dégradation progressive. Nous pouvons nous demander s'il s'agit d'un démantèlement mis en place par le pouvoir politique, au XVIIe siècle, comme c'est le cas de nombreux sites. Au vu des sources dont nous disposons, il nous est impossible de revenir sur l'occupation tardive de la résidence. Nous ne pouvons pas dire si les bâtiments ont été délaissés en même temps ou bien si l'habitat s'est resserré dans un processus l'amenant jusqu'à sa disparition.

La « tour » du château

Entre 1716 et 1719, Roussel et la Blottière mentionnent le « Chau de Castelnau ruiné ¹ ». Nous pouvons alors nous interroger sur la période véritable d'abandon de la résidence. En 1733, après son mariage avec l'héritière de Castelnau de Coarraze, Raymond de Palarin est dit propriétaire de la « tour de ce château ² ». Ceci semble indiquer que le château n'est plus apprécié pour son ensemble mais bien pour sa tour qui symbolise le pouvoir seigneurial. Nous avons dit qu'il vendait l'ensemble des biens hérités de sa femme, en 1757 à la famille de Palaminy. Sous ces derniers, l'historiographie retient une expression explicite, « Les Palaminy ne le relevèrent pas de ses ruines » ³, ceci appuie donc l'état ruiné du château au milieu du XVIII^e siècle. Peu après, en 1771, sous la *Carte de Cassini*, une tour inclinée sur la gauche symbolise le château ⁴. Les Palaminy vendent le Castet Nau d'abord à Guichard d'Arras puis à Etienne Antarriéou ⁵. Le bien noble n'est plus.

b) Le château, une exploitation agricole

Dès le moment où le château est présenté pour ses terres et les bordes attenantes, nous pouvons imaginer le départ d'un processus d'abandon de la résidence aristocratique. Ceci se ressent dans les sources d'archives mais sur le terrain il nous est difficile de distinguer les aménagements agricoles du XVII^e siècle de ceux du XIX^e siècle. Nous pouvons seulement cerner leur emprise à partir des clichés de l'extrême fin du XIX^e siècle. La toponymie et les études cadastrales amènent à resituer des fragments du parcellaire. C'est ce que nous avons vu avec le lieu dit Haugara, portant l'une des granges du château nommée dans les archives.

La réorganisation de l'espace

L'orientation agricole du site semble se définir à partir de la vente du château en 1757. L'espace interne se réorganise. Les cartes postales anciennes en reflètent l'image. De traditions orales, l'exploitation était divisée en deux du fait d'un héritage. Chacun des héritiers avait alors sa parcelle. Pour cette raison, la tour carrée constituait un ensemble et l'enceinte un autre. Cette séparation a accentué la ruine de la façade nord de l'enceinte où

¹ Roussel, la Blottière, 1716-1719, Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne, Roussel ingénieur du roy,

² Dufau de Maluquer Ar. de, Jaurgain J. de, 1893, *Armorial de Béarn, 1696-1701*, Pau, t. III, p. 411, article 126.

³ Bourdette J., 1907, p. 100.

⁴ Volume II, p. 11, figure 4 : Carte de Cassini, 1771

⁵ Nous avons évoqué en amont les problématiques de dettes de Guichard. Pour cela le château est vendu à deux reprises par les Palaminy.

un accès avait été aménagé dans la brèche d'une cheminée. Dans ce contexte, les bâtiments du château sont démolis et les pierriers employés à différents usages. Des murs de soutènements sont aménagés, sans que l'on puisse les positionner chronologiquement. La tour carrée est rehaussée et couverte d'un toit en ardoise entre la Grande Guerre et les années 1930. Il semble que ce soit l'extension maximale de l'exploitation.

2- De forts traumatismes

En parallèle à cette réorientation du site en exploitation agricole, le château est soumis à des traumatismes qui ont affecté la structure bâtie.

a) Les séismes de 1660 et 1854

Les archives nous renseignent sur l'impact d'un séisme en 1660. Par les Mémoires de Germain d'Ourout, on peut cerner l'ampleur de la catastrophe naturelle. Il explique différents dommages causés en Lavedan dont ceux touchant le château d'Ourout. « Les seuils des portes de pierres sont fendus, et le dessus de plusieurs portes est tombé » ⁶. En parallèle le curé de Lourdes, explique les « grands dommages » sur les château de Castelloubon et de Geu. Nous pouvons alors supposer qu'à l'image de ces derniers édifices, le château d'Arras fut lui aussi touché. Peut-être faut-il prendre cette date pour abandon de la résidence. Deux siècles plus tard, en 1854 un nouveau séisme cause des dégâts majeurs dans le Lavedan. Le Castet Nau n'est pas évoqué dans les sources mais on apprend que les deux premières travées de la nef de l'abbaye de Saint-Savin se sont effondrées, tout comme sa façade. En parallèle, un pan d'enceinte du château de Beaucens s'était renversé et l'une de ses tours était proche de l'effondrement. L'année qui suit, le propriétaire du château de Beaucens, Achille Fould entreprit la restauration de son bien, ceci témoignant des réels impacts sur l'édifice. Si ces deux monuments ont été touchés, nous pouvons penser que le Castet Nau fut affecté au même degré.

b) Le démantèlement de 1879

Suite au tremblement de terre de 1854, alors que l'on amorça une campagne de restauration au château de Beaucens, le sort de celui d'Arras était différent. Achille Fould était ministre d'État, un statut social élevé. Les propriétaires du Castet Nau n'avaient pas le même intérêt pour leur bien, ni les moyens. Cet épisode peut expliquer qu'une fois le

⁶ Bourdette J., 1898, t. III, p. 264. ⁷ Bourdette J., 1898, t. IV, p. 388.

château affecté, le propriétaire Etienne Antarriéou décide de tirer profit des pierres de taille issues du bâtiment. Nous apprenons qu'en 1879, il vend les corbeaux et mâchicoulis à M. Alicot 8. Ce dernier les emploie dans la maçonnerie de la tour aujourd'hui dite « de Vieuzac ». Nous pouvons cependant supposer que le démantèlement fut amorcé au moins dès les affects du tremblement de terre de 1854. Les sources parlent des corbeaux et mâchicoulis mais nous pouvons penser que dans un même élan Etienne Antarriéou s'attacha à démanteler le reste de l'ouvrage. Les pierres d'encadrement des baies avaient quasiment toutes disparues en 1996, nous ne pouvons pas dire s'il s'agit d'une seule action menée pour la vente de 1879 ou bien si c'est le fruit de divers pillages. Nous pouvons rappeler la démolition du Domec en 1890 dont les matériaux furent employés à la construction de l'école du village. Un parallèle peut s'établir pour le Castet Nau où le site a dû servir de carrière de pierre et la prospection dans le village d'Arras-en-Lavedan en rend compte ⁹. Les vestiges encore en place en 1996 se limitaient aux pierres d'encadrement les plus compliquées à retirer. C'est le cas des séries de corbeaux sises au sommet de l'angle nord-est qui était proche de l'effondrement ¹⁰.

c) L'incendie des années 1980

Dans, les années 1980, un incendie se déclare dans l'aménagement de la tour carrée. L'étable brûle et l'occupation agricole du site s'en trouve affectée 11. Sans cet ensemble couvert que constituait la tour, l'exploitation n'est plus envisageable et faute d'être reconstruit, le bâtiment est abandonné. Cet épisode est alors un tournant dans l'histoire du château. Définitivement abandonné, le site est envahi par la végétation qui accélère la ruine du Castet Nau. Les élévations sont recouvertes de lierre qui perce le mortier, l'appareil se dégrade. Sans entretien par la pâture de l'exploitation agricole, les fossés s'engorgent et se bouchent du filet d'eau qui les traverse. Le phénomène provoque un glissement de terrain dans la pente est du château. Ceci traumatise lourdement l'enceinte.

Cet ensemble d'événements en cascade participe à l'abandon du site et cet abandon à sa ruine. Cet état sanitaire du château est relevé à partir de la fin du XIX^e siècle.

⁸ Bourdette J., 1907, p. 100.

⁹ Il faut cependant souligner que le Castet Nau n'est pas le seul bâtiment ayant pu servir à approvisionner en matériaux de construction. L'ensemble du village médiéval a pu fournir les éléments que l'on relève en prospection.

10 Volume II, p. 45, figure 62a.

Sur place, nous pouvons relever les traces de rubéfaction sur le parement interne de la tour carrée.

B. Les constats de la fin du XIX^e siècle à la fin du XX^e siècle

Dès l'instant où le château est abordé par les chercheurs ayant une pensée tournée vers l'archéologie, l'historiographie rend compte de commentaires sur son état sanitaire.

1- L'intérêt des premières approches archéologiques

Il est intéressant pour le sujet de relever les bilans réalisés depuis la fin du XIX^e siècle. L'évolution du château en est perceptible. Architecturalement, ce sont des indices laissés quant aux possibilités de restauration.

a) La vision d'Anthyme Saint-Paul

Anthyme Saint-Paul est l'un de ces prospecteurs. Son analyse en 1866 nous renvoie alors l'image du château non seulement avant la création de l'étable mais surtout, avant le démantèlement majeur de 1879. Son commentaire présente les abords du site. Il est le seul à émettre l'hypothèse d'un premier mur de clôture englobant l'enceinte du Castet Nau. Il faut peut-être comprendre qu'il s'interrogeait sur les nombreux murs de soutènement constituant des terrasses sur les parcelles entourant le château. Nous avons évoqué les conditions topographiques du milieu. Replat glaciaire à flanc de colline, constitué de blocs morainiques, le site se prête au terrassement. Le Castet Nau possédait toujours son couronnement de corbeaux, ce que le croquis d'Anthyme Saint-Paul souligne. Il en évoque le grand nombre mais les mâchicoulis, arqués en demi-cercle, avaient quasiment tous disparus. Dans son inventaire de l'espace interne, il relève le programme architectural agencé sur les baies. Il indique alors que les « fenêtres sont en ogive ou bien à linteau droit, simples ou géminées 1 ». Il confirme ainsi la présence des arcs brisés. En décrivant la tour carrée, il indique une croisée et une fenêtre en plein cintre. Il doit évoquer le même percement constitué d'une fenêtre à meneaux donnant sur la cour et d'un arc en plein cintre donnant sur l'intérieur de la tour carrée. Son croquis ne livre qu'une seule fenêtre et un seul niveau d'élévation. Au temps d'Anthyme Saint-Paul, certains bâtiments intérieurs étaient visibles en affleurement. Il pose le plan du principal et l'englobe dans le premier plan réalisé du château. Ce travail témoigne de la topographie du site ainsi que de son hydrographie.

¹ Saint-Paul, A., 1866, p. 35.

b) Visite et bilan de Gaston Balencie et Raymond Ritter

La visite de Gaston Balencie et Raymond Ritter fait l'état du Castet Nau et les auteurs débutent leur étude par cette remarque :

« Cette petite forteresse, malgré son délabrement intérieur, est encore très intéressante pour l'archéologue ² ».

Le terme « délabrement » est bien évocateur. Ils proposent deux clichés qui rendent compte de l'état général. Du point de vue de la végétation, le château semble entretenu au moins à l'extérieur de l'enceinte. Au sujet du donjon central, le cliché proposé date de 1915 car « les restes naguère importants de son étage supérieur viennent de s'effondrer presque en totalité ³ ». Ceci donne l'information sur un effondrement compris entre 1915 et 1936, date de publication de leur travail. Dans leur commentaire sur le donjon, ils indiquent la présence de deux baies de petites tailles au deuxième étage. Eux aussi présentent un plan mais contrairement à celui d'Anthyme Saint-Paul, il ne fait pas état du bâtiment à l'intérieur de l'enceinte. Nous avons dit que les auteurs proposaient une datation. Ils font remonter la première phase de construction du château à la fin du XIIIe siècle et la seconde au début du XVe siècle.

En parallèle à ces constats de spécialistes reconnus, l'abbé Fourcade souligne les actes de « vandalisme », selon ses mots pour évoquer certainement le démantèlement. Il indique :

« Le donjon est à moitié démoli et, les courtines découronnées laissent voir quelques restes de mâchicoulis et un faible tronçon de chemin de ronde. Les corbeaux, les cadres des baies, les pierres d'angles des murs ont disparu ⁴ ».

Il fait alors un état succinct du site en 1891.

2- L'état critique à la fin du XX^e siècle

De manière plus contemporaine, les commentaires de la fin du XX^e siècle renvoient véritablement l'image d'un site ruiné. Ils s'annoncent au moment de l'abandon le plus poussé du château, lorsque la végétation l'a envahi en totalité.

² Balencie G., Ritter R., 1936, p. 99.

³ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 101.

⁴ Fourcade, 1891, p.108.

a) Le constat alarmant de la Société d'Étude des Sept Vallées

En 1979, la Société d'Étude des Sept Vallées revient sur les forteresses médiévales du Lavedan, nous avons présenté les enjeux de cette entreprise. Après des notices sur les différents sites, le bilan de l'association était pessimiste en matière de conservation. Pour trois châteaux, celui de Geu, de Castelloubon et le Castet Nau, l'état était critique. C'est un réel appel à la sauvegarde et à la préservation qui avait été donné. Selon les termes de 1979, « il n'y a plus aucun espoir de les sauver » et le Castet Nau était dit « lentement dévoré par la végétation » ⁵. Les clichés de cette période révèlent effectivement l'ampleur de cette couverture végétale ⁶. Le château d'Arras était difficilement perceptible mais il présentait toujours ses élévations et principales caractéristiques architecturales, contrairement aux châteaux de Geu et de Castelloubon. Cet appel à la recherche fut suivi par Françoise Galès et nous avons vu qu'elle aborda le Castet Nau en 1995.

b) 1995, une étude limitée par l'emprise de la végétation

Lorsque Françoise Galès démarre son étude sur les châteaux forts des sept vallées du Lavedan ⁷, Jacques Omnès n'a pas encore commencé les travaux de restauration. En 1995, le château d'Arras-en-Lavedan était alors dans un état plus critique encore que lors du bilan porté en 1979. Dans sa démarche, l'étude consistait à reprendre les caractéristiques architecturales du château de façon à établir des comparaisons avec le reste du corpus présenté. Pour ce faire, Françoise Galès analysa les élévations et releva les percements et particularités. Cette étude présente deux intérêts majeurs pour notre sujet. Premièrement elle est celle qui nous est la plus contemporaine, par ailleurs, elle se place juste en amont des restaurations. Comparer sa vision du site en 1995 et l'état actuel du Castet Nau nous permet alors de cerner l'ampleur des reprises de Jacques Omnès. Nous l'avons dit, la végétation était la limite à cette étude de 1995, la lecture des éléments du dispositif architectural était difficile.

Cette approche nous permet de comprendre l'état de dégradation du château au moment de l'arrivée de son nouveau propriétaire. Elle se voulait succincte. Certaines questions comme le contexte de la démilitarisation ou l'abandon des parties résidentielles

⁵ Société d'Étude des Sept Vallées, 1979, *Château-Forts des sept vallées*, Exposition Argelès-Gazost, juillet septembre 1979, p. 33.

⁶ Volume II, couverture photographique, p. 24-97.

⁷ Galès Fr., 1995, *Châteaux forts des sept vallées de Lavedan*, Mémoire de maitrise sous la direction de N. Pousthomis, Université de Toulouse le Mirail.

restent floues. Dans les connaissances actuelles il nous était difficile de formuler une quelconque hypothèse.

C. La politique engagée par Jacques Omnès

En 1995, lorsque Jacques Omnès décide d'acquérir le Castet Nau d'Azun, c'est avec la pleine conscience de se lancer dans un projet d'envergure. Il se donne alors une vie pour le rendre sain, stable et transmissible.

1- L'objectif de l'entreprise

L'objectif est alors de restaurer l'ensemble du site et pousser de la restauration à la reconstruction. Plusieurs chantiers lui servent de modèles, à l'image de celui mené par Raymond Ritter sur le château de Morlanne.

a) Une restauration monumentale

Dans l'esprit de Jacques Omnès, les travaux sont censés rendre l'aspect monumental et imposant que devait avoir le château à son apogée. En démarrant cette entreprise il pose les bases de sa réflexion sur la manière d'opérer. Nous avons évoqué ses productions, elles remplissent les nombreux carnets de suivi des opérations. L'ensemble des projets initiaux, à court et long terme, menés ou avortés y est contenu, ce qui permet de suivre les décisions du restaurateur.

Un parti pris de restauration

Dès le départ il fallait tenir une ligne directrice quant au choix chronologique de l'état à restaurer. Effectivement, le site fondé entre le dernier quart du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle, a été remanié dans un second temps, entre la fin du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle ¹. Le choix fut logiquement pris de suivre la seconde phase, celle qui semble porter l'érection de la tour carrée. Les travaux s'orientaient alors sur les différentes zones du château, l'enceinte, le donjon central, la tour carrée. En parallèle, un lourd travail de défrichement était amorcé pour éliminer ce qui était le résultat de l'abandon du site. Les premiers clichés du fonds Omnès, rendent compte de ce travail.

De la restauration à la reconstruction

٠

¹ Ce phasage résulte de l'analyse des sources, du bilan historiographique et des informations de terrain. Il n'est toutefois pas fixe. Nous parlerons de phase I et phase II.

La politique menée par Jacques Omnès vise donc à restaurer les parties ruinées visibles actuellement. L'objectif est alors de sauver le site de l'effondrement. Au-delà, l'idée est de reconstruire les parties dont il ne reste rien. Dans cet esprit, nous devons souligner qu'il s'agira de partis pris se voulant être les plus fidèles à la seconde phase de construction du château. Cependant il est évident de dire que les connaissances actuelles sur le château ne permettent que difficilement ces restitutions. Un grand nombre de choix ne seront qu'hypothèses, s'inspirant de modèles connus. Il est alors important de cerner les réflexions menant jusqu'à ces choix. C'est un de nos objectifs.

b) Vers la valorisation

Il est clair que l'entreprise est une affaire de longue durée, destinée à plusieurs générations. Sur ce principe, Jacques Omnès s'efforce de restituer le terroir du château. Effectivement, le propriétaire s'est lancé dans une dynamique d'acquisition des parcelles attenantes au *Castet Naü*. Site inscrit par décret du 11 mai 1942, l'objectif de la famille Omnès est d'en préserver le caractère. Pour cela, depuis les années 1995 et au fil des opportunités, ils tentent de redessiner la propriété dans sa globalité. Cette démarche leur a permis de rattacher au château, entre autres, la parcelle nommée Haugara que nous retrouvons évoquée dans les archives. Cette entreprise parallèle est fondée et intéressante à des fins de valorisation. Au-delà des restaurations purement architecturales, une réflexion est menée de front, visant à arborer le site et définir un écrin paysager participant au programme ornemental du château.

Ouverture au public

Aujourd'hui propriété privée, le Castet Nau n'est pas ouvert au public. La raison simple venant du fait que le château est en chantier permanent et les conditions de sécurité ne peuvent être tenues. Toutefois, le château ouvre ses portes pour certaines occasions, les journées du patrimoine en sont un bon exemple. À terme, le projet vise une ouverture au public et la réflexion est déjà menée sur les conditions d'accueil et autres mesures.

Un musée de site

Dans cette logique, il est important pour le propriétaire de croire à la création d'un musée de site dans l'enceinte, abritant et exposant les collections issues du château. Nous avons présenté une partie de ces collections du fonds Omnès, déjà intéressantes pour des études spécialisées. Il est certain que si le chantier continue dans son élan, une réflexion

devra être tenue concernant des sondages archéologiques ou même des campagnes de fouilles programmées.

c) Une sensibilité pour l'archéologie

Passionné d'archéologie, auteur de nombreuses publications, Jacques Omnès est un érudit qui connaît la valeur des niveaux stratigraphiques du Castet Nau. Soucieux de les préserver durant le déroulement des travaux, il s'est efforcé dès les premières campagnes de restauration à traiter l'ensemble du mobilier issu du chantier. De cet effort s'est constituée la collection du fonds Omnès ². Certaines études ont été abordées, l'une touchant le lot d'ardoises gravées ³, l'autre le lot monétaire ⁴. La politique de Jacques Omnès est de ne rien rejeter. L'ensemble du mobilier récolé durant les différentes campagnes est destiné à être étudié pour, à terme, constituer le musée de site. C'est le souhait du projet de départ.

2- Le « Moyen Âge, seulement le Moyen Âge »

Cette expression du propriétaire, le « Moyen Âge, seulement le Moyen Âge », résume l'esprit des restaurations entamées, bercées dans le courant des chantiers monumentaux de la fin du XIX^e siècle.

a) Eliminer toutes traces de l'occupation moderne

Dans sa vision d'approche, la restauration s'attacha à effacer les vestiges d'une occupation ne s'inscrivant pas dans la phase chronologique définie. En d'autres termes il fallait éliminer l'emprise des exploitations agricoles sur le site.

Démolition des vestiges de l'étable

La première de ces corrections apportée au château se concentrait sur l'étable aménagée dans la tour carrée. Nous avons présenté cette structure en nous intéressant à l'occupation tardive du site. Cet aménagement agricole du début du XX^e siècle était tombé en ruine dans les années 1980 suite à l'incendie ⁵. La tour carrée avait alors été percée sur sa face sud de façon à aménager un fenil. Une charpente et toiture couvraient l'ensemble et

² Le terme de « fonds Omnès » est une expression que nous avons définie lors de la rédaction de ce travail.

³ Omnès J., Le Nail J.-F., 2015, « Les ardoises gravées du Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », *dans Lavedan et Pays Toys*, p. 15-34.

⁴ Omnès J., Laffont R., 2014, « Catalogue monétaire du Castet Naü d'Azun, Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 81-90.

⁵ Volume II, couverture photographique de la tour carrée.

la structure bâtie avait été rehaussée de près d'un mètre de maçonnerie. Fidèle à son plan, le restaurateur démonta cet anachronisme y compris l'élévation maçonnée.

Assainissement général

Occupé par les diverses exploitations agricoles, le château sert de décharge et comptait plusieurs dépotoirs. La basse-fosse du donjon central, les angles à l'intérieur de l'enceinte, renfermaient un amas de déchets de toutes catégories. Jacques Omnès a conservé la majorité du mobilier agricole de qualité comme collection ethnologique, mais traiter ces dépotoirs constituait la première démarche d'assainissement. En parallèle, depuis l'engouement du romantisme, les visiteurs avaient été attirés par les ruines du château d'Arras-en-Lavedan. Écrin paysager bordé de sommets pyrénéens, il est photographié dès 1860 par Maxwell-Lyte. Le château intéressait et il en gardait les témoignages, graffitis, objets perdus et décharges. Les premières campagnes de travaux se sont attachées à rendre l'image d'un château médiéval libéré de stigmates anachroniques.

b) Tendre vers des restaurations dissimulées

Pour aborder les restaurations, il faut comprendre l'esprit de son maître d'œuvre. Nous aurons cerné le désir d'une restauration ancrée dans le site, respectant les caractères architecturaux tout en dissimulant l'impact. Les remaniements appliqués tendent vers l'invisible. La volonté est de percevoir un site patiné. Le propriétaire s'efforce de limiter l'image d'une restauration moderne et se plaît à semer le doute sur l'état de conservation des vestiges repris. La démarche est intéressante, le revers est de perdre rapidement connaissance du bâtiment primitif. Aujourd'hui les restaurations restent perceptibles, bien que les premières campagnes ne soient pas évidentes à identifier. Nous avons trouvé là un intérêt à notre travail, conserver la mémoire des remaniements opérés. L'atout est d'avoir pu échanger directement avec le maître d'œuvre en intégrant ses commentaires, ses choix et ses doutes. Par une étude du bâti, notre objectif est de faire le point sur ces restaurations fondues dans la structure.

c) Le choix de matériaux nobles

Le choix des matériaux employés participe à la confusion entre vestiges et éléments restaurés. Effectivement, dans le souci de se rapprocher au plus près du bâti en place, Jacques Omnès cible la matière première.

Le réemploi

Le Castet Nau est un chantier quotidien, il faut se rendre compte des besoins en matériaux. Avec une enceinte large de deux mètres en moyenne, sa restauration demande un volume considérable. Un mètre carré d'élévation, pour deux mètres de largeur d'enceinte, demande alors logiquement 2 m³ de matériaux. En considérant qu'un mètre carré ne représente pas un impact réellement perceptible sur une enceinte de l'ordre de 140 m de périmètre pour 10 m de haut. Pour faire face à ce besoin et pour coller aux vestiges en place, la solution adoptée par le maître d'œuvre est de réutiliser au maximum les matériaux provenant du site. Il faut souligner ici que le château est un véritable pierrier. L'effondrement des différents bâtiments au cours du temps a laissé sur place une matière première abondante. Les blocs issus du site sont donc d'origine, patinés et dans les mêmes calibres que les vestiges. Ils sont aussi de mêmes natures, blocs granitiques issus de moraines, galets du gave d'Azun, moellons de calcaire équarris, plaques de schiste, marbres des proches carrières ainsi que tuf ou travertin. À force de glanages sur le site, il est alors possible de constituer des réserves en matériaux prêtes à être réemployées dans la maçonnerie. Ceci en lien avec des enduits à la chaux participe donc clairement à l'homogénéité des restaurations.

Des matériaux de récupérations

Avec ce même souci d'homogénéité mêlé à un intérêt patrimonial, la politique employée vise à réutiliser des matériaux nobles, issus de la démolition d'autres bâtiments. L'enjeu pour le propriétaire est double, utiliser des matériaux se fondant dans les vestiges mais encore proposer une collection lapidaire issue de sites locaux en les réemployant dans la maçonnerie. Selon ce principe, nous verrons que certains encadrements de baie proviennent du château de Montimars ⁶, d'autres de maisons du village d'Arras ou d'Arrens, village voisin. Quelques corbeaux viennent du château des Angles. Nombre de ces matériaux ne sont pas aujourd'hui maçonnés, ils constituent une réserve utile aux futures campagnes ou bien représentent les bases d'une collection destinée à être exposée.

En collaboration avec les artisans locaux

Dans son projet, Jacques Omnès a fait appel à des spécialistes locaux pour répondre aux demandes spécifiques du chantier. Souhaitant opérer de la meilleure des façons le propriétaire actuel travaille en collaboration avec un sculpteur du village d'Arras-en-Lavedan. Jean-Jacques Abdallah est alors le tailleur de pierre du château. Pour la

⁶ Situé au village de Trébons, à proximité de Bagnères-de-Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées, le château de Montimars a été démoli en partie dans les années 2000.

restauration du Castet Nau, il travaille un marbre gris veiné de blanc provenant des carrières Laplace d'Arudy ⁷. De la même façon, les labasses de schiste, proviennent des carrières du Neez ⁸. Les éléments de charpente sont travaillés dans la vallée, au village d'Aucun, par Jean-Marie Prat. La ferronnerie vient de Pontacq, elle comprend, entre autre, la clouterie et la fabrication des gonds par Bernard Dupont. Le travail du verre de la fenêtre à meneaux est une réalisation de Françoise Gourvès, maître verrier d'Arras-en-Lavedan.

En suivant cette ligne de conduite réfléchie en amont, Jacques Omnès commence la restauration du Castet Nau dès 1996.

3- Les opérations d'urgences

En choisissant le château d'Arras-en-Lavedan, Jacques Omnès répondait à l'appel lancé par la Société d'Étude des Sept Vallées en 1979. Il devait alors faire face à un site ruiné présentant des points traumatiques dans sa structure. En commençant par défricher le bâtiments et ses abords, de sérieux problèmes sont relevés.

a) Le défrichement

Les premières campagnes de travaux se sont orientées sur le nettoyage du site. Le château est un véritable bosquet, il est difficile de circuler dans l'enceinte, les élévations sont couvertes de lierre, les fissures logent des arbres et les fossés sont à peine identifiables. Concrètement nous comprenons la problématique de Françoise Galès quant à l'identification des principaux percements. Il faudra près d'un an pour défricher et éliminer jusqu'aux premières repousses. Le château a conservé la base de ses caractéristiques architecturale et l'état général du site est bon en définitive. Les encadrements de baies ont certes disparus mais le négatif est lisible. En dégageant l'espace interne et les élévations, le propriétaire prend conscience des dimensions de l'édifice. Les dégagements révèlent des cassures dans l'enceinte, plusieurs fissures et une brèche monumentale menacent sa stabilité. En parallèle, le donjon central laisse apparaître lui aussi plusieurs fissures qui le morcèlent. Enfin, à l'angle nord-est de l'enceinte, le chaînage est complètement ruiné. Ces points critiques demandent à être restaurés en urgence.

⁷ Arudy est situé dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sur l'autre versant du col du Soulor. Les caractéristiques du marbre issu de ces carrières sont proches de celles du marbre employé au Castet Nau.

⁸ Les carrières du Neez sont situées dans la Vallée de Castelloubon.

b) L'angle nord-est

Dans les campagnes de sauvetage, l'urgence venait de l'angle nord-est de l'enceinte sur son élévation externe. Nous avons évoqué le glissement de terrain qui avait emporté la pente est. Cet angle nord-est était instable du fait des fossés bordant la courtine nord. Reposant sur un sol trop meuble en ce point, le pan de courtine nord-est tendait à basculer dans la pente. Le chaînage d'angle était ruiné sur sa base. Dépecées du lierre multi centenaire qui jusqu'alors ceinturait le massif, les pierres d'angle se délogeaient sous les contraintes de pression. Face à ce constat, Jacques Omnès décida de reprendre la maçonnerie en revenant sur les fondations. Si cette partie avait basculé, le château aurait été difficile à reconstruire. Un pan de courtine représentant un chantier colossal à tous niveaux. L'enjeu était donc réel et l'entreprise déterminante pour la suite du projet et sa pérennité.

c) Le donjon

Le second plan d'urgence fut axé sur le donjon central. Tour cylindrique, la partie haute du donjon s'était effondrée entre 1915 et 1936 d'après le cliché de Raymond Ritter. En enlevant le lierre, on pouvait constater que le cylindre présentait plusieurs départs de fissures. En prévention d'un effondrement, le propriétaire décida d'un lourd programme de restauration et reconstruction. Le plan comprenait un travail de la ruine à l'ornementation interne. Aujourd'hui le donjon est totalement terminé, jusqu'à l'ameublement. Restauré, reconstruit sur la totalité de son élévation et aménagé, le donjon présente aujourd'hui un intérieur médiéval abouti. Il symbolise la politique mise en place par Jacques Omnès.

Nous voulions ici refléter les objectifs de Jacques Omnès, faire part de sa vision du projet sur le long terme et montrer la difficulté du chantier. À titre symbolique, le donjon est le témoignage réel et terminé de l'idée globale pensée pour le château. Nous allons maintenant revenir point par point sur les restaurations.

Chapitre 5 : Inventaire des restaurations de Jacques Omnès

Un des objectifs majeurs de cette étude était de procéder à un inventaire des reprises effectuées par Jacques Omnès depuis son acquisition. Tout en essayant de comprendre l'édifice, ses phases de constructions et remaniements encore son occupation, nous avons essayé de retracer les différentes campagnes de restaurations effectuées depuis 1996.

Pour en rendre compte nous avons choisi d'avancer dans le château par zones, divisées en stations ¹. Nous progressons d'est en ouest, en commençant par prospecter le périmètre extérieur de l'enceinte puis l'intérieur. En d'autres termes, l'inventaire se présente en deux tours, le premier à l'extérieur, le second à l'intérieur en commençant par la courtine sud-est pour finir à la courtine sud-ouest. Cette logique de circulation suit le déroulé des restaurations. Nous séparons alors le donjon et la tour carrée pour les appréhender dans leur ensemble. De façon à visualiser les différentes reprises, nous avons choisi d'illustrer notre commentaire de chaque section par une couverture photographique présentant des clichés pris avant les travaux en parallèle à des clichés pris après les travaux et parfois en cours ². Pour que l'on puisse suivre la prospection, nous avons réalisé un plan schématique du château qui mêle les différents niveaux ³. Nous y avons identifié les différentes composantes du dispositif architectural.

A. L'extérieur de l'enceinte

Nous commençons cet inventaire par l'extérieur, à partir du point le plus représenté sur les anciens clichés, c'est-à-dire l'élévation principale présentant la porte d'entrée flanquée de la tour carrée. En parallèle à l'inventaire des restaurations, nous allons essayer de relever les indices révélant les deux phases de construction.

1- Station 1 : le sas d'entrée

Par « sas d'entrée » on entend l'espace menant à la porte principale, flanqué à l'ouest par la tour carré et délimité à l'est par un pan de mur de 8 m de long. Par ses

¹ La construction de ce chapitre ne suit pas le déroulé d'une problématique. L'objectif est de faire l'inventaire des éléments, par sections. Ces sections construisent le propos.

² Se reporter au second volume.

³ Volume II, p. 18, figure 13 : Plan schématique du *Castet Naü* d'Azun.

caractéristiques de poste avancé, il peut être abordé comme étant une barbacane. Nous allons ici présenter l'emprise des restaurations dans cet espace.

a) Le sas d'entrée, élévation est

La restauration du mur est

Le chaînage d'angle sud-est de la tour carrée constitue la limite ouest du Sas d'entrée. Distant de 3,20 m, le mur est borde l'espace par une élévation dont le pignon est en quart-de-rond vers l'intérieur ⁴. En comparant les clichés anciens avec les photographies récentes, on peut cerner l'emprise des restaurations. On peut constater sur le cliché Viron ⁵, comme sur celui de la collection Francez ⁶, les vestiges du mur délimitant le sas. Il était toujours visible en 1996, sur une hauteur de près de 70 cm. Selon J. Omnès, le lit de pose du quart de rond était en place, pour cette raison il en restitua l'aspect. S'inspirant de ces clichés, J. Omnès restitua une élévation de 7 m, jusqu'à l'arrache qui était bien délimitée par une dalle de schiste prise dans la maçonnerie de l'enceinte ⁷. L'auteur chapeauta le mur d'une labasse au même niveau où se tenait l'originale. Pour confirmer cette limite d'élévation, on remarquera qu'à ce niveau commence un chaînage en pierres de taille de gros modules. Sans savoir l'aspect concret de ce mur en dehors de son ancrage, le restaurateur termina son travail de manière ruiniforme. S'y tenaient peut-être des fentes de tir. Sans aucun indice, le propriétaire s'est abstenu, suivant la règle du reste de l'enceinte.

Le chaînage d'angle nord-est

Le chaînage rentrant entre le mur côté est du sas et l'élévation où se tient la porte d'enceinte, est réalisé avec des pierres de taille en réemploi ⁸. On peut remarquer que certaines sont surfacées par picage, d'autres par layage. On note la présence d'une paire de corbeaux concaves, de linteau de porte, à décor de baguette médiane, l'un en partie basse de l'élévation, l'autre en partie haute. Il s'agit de réemplois que l'on peut relever sur les clichés Francez ⁹. Dans l'esprit de cette réutilisation de matériaux, J. Omnès décida d'intégrer dans sa maçonnerie un fragment de meneau prismatique ¹⁰ retrouvé au pied de la tour carrée. Cette pierre taillée marque ici la limite de la restauration, en dessous, le mur

⁴ Volume II, figure 25, p. 26.

⁵ Volume II, figure 15, p. 20.

⁶ Volume II, figure 21, p. 24.

⁷ Nous parlons aussi de « labasse ».

⁸ Volume II, figure 28, p. 27.

⁹ Volume II, figure 21, p. 24 et figure 26, p. 27.

¹⁰ Volume II, figure 28, p. 27.

est restauré sur son parement mais conservait des vestiges, au-dessus, l'élévation est une restitution.

b) Les vestiges d'occupation du sas

Système défensif, restitution d'une porte à bascule

Le mur ouest du sas appartient à la tour de flanquement. Nous y notons la présence, de deux trous carrés axés l'un au-dessus de l'autre ¹¹. Le premier se situe à 1,13 m du sol et mesure 24 sur 26,5 cm. Distant de 63 cm, le second mesure 21 sur 21 cm et se place donc à un peu moins de 2 m du sol ¹². Le percement le plus élevé mesure 73 cm de profondeur, il semblait comme poli à l'intérieur. Au vu de ces éléments, J. Omnès prit le parti de restituer une porte à bascule comme élément défensif. Ceci pour expliquer la présence de cette poutre horizontale dans le sas. Il s'agit de l'axe de la porte à bascule, agrémenté d'une palissade. L'ensemble divise le sas en deux ¹³. Nous ne trouvons pas traces d'autre vestige d'élément de défense, nous pouvons nous interroger sur un éventuel fossé. Cependant des travaux d'adduction communale en 1953 ont dénaturé la topographie des abords de cette partie du site. Nous remarquerons simplement la présence d'un massif de maçonnerie de 77 sur 70 cm, en appui contre le mur est du sas. Peut-être s'agit-il d'un contrefort.

Des vestiges de l'exploitation agricole

Dans ce sas, J. Omnès supprima quelques éléments qui dépendaient de l'exploitation agricole. Nous pouvons alors relever un pan incliné, constitué de blocs de gros modules. Il servait de rampe d'accès à l'étable dont l'entrée était percée à l'angle sudouest du sas ¹⁴. Il supprima en parallèle un abreuvoir ou plutôt une mangeoire, aménagée contre le mur de la tour carrée. L'élément principal constituant cet aménagement était une longue labasse travaillée au pic ¹⁵. Elle fut réemployée en linteau pour la poterne. On peut toujours noter le percement ménagé dans la tour carrée, anachronique. La porte en châtaignier du début du XX^e siècle, à deux ventaux, fait partie de l'histoire du château. Elle est destinée à être réemployée dans un futur bâtiment des communs. Le percement sera à terme bouché ¹⁶.

¹³ Volume II, figure 29, p. 28.

¹¹ Volume II, figure 30, p. 28.

¹² Soit près d'une toise.

¹⁴ Volume II, figure 32, p. 30.

¹⁵ Volume II, figure 34a et figure 34b, p. 30.

¹⁶ Volume II, figure 33, p. 30.

Des motifs décoratifs et graffitis

Nous avons pu relever quelques marques de tâcheron dans ce sas, des « 6 » ou « 9 » ou escargot stylisé, qui se retrouvent dans d'autres zones du château et représentant l'unique type découvert à ce jour ¹⁷. Nous avons pu relever, en parallèle, une fleur de lys gravée à la pointe fine, à l'entrée du sas ¹⁸. L'arc de la porte concentre lui aussi plusieurs motifs décoratifs. Premièrement ses piédroits présentent chacun un congé de chanfrein décoré d'un motif végétal ¹⁹. Ils sont dans un très bon état de conservation. J. Omnès les mit au jour, en parallèle au seuil de la porte, en démontant le pan incliné. Deux croix potencées sont profondément gravées par picage, de chaque côté de l'arc de la porte. Un calvaire est aussi inscrit sur la face interne de la clef, motif qui christianise l'entrée.

c) Le sas d'entrée, élévation nord

L'appareil du mur nord

En comparant les différents clichés, nous pouvons directement souligner le rejointoiement effectué par le restaurateur. Au-dessus de la porte, l'appareil est constitué de moellons de tuf calibrés. Sur les clichés anciens on constate une maçonnerie assisée ²⁰, elle est moins identifiable depuis le rejointoiement. Nous pouvons nous interroger sur cette présence de tuf en façade. Ce matériau léger est peut-être utilisé pour alléger la charge au-dessus de la porte. Cet appareil que l'on pourrait imaginer appartenir à la première phase semble être lié au chaînage nord-est, en pierres taillées dans le tuf, que l'on considère appartenir à la seconde. Là où la construction concentre les contraintes, le choix se porte sur des blocs de marbre. Sur la partie sommitale de l'élévation se trouve le second corbeau concave en réemploi, identique à celui qui lie l'arc de la porte au chaînage d'angle nord-est. Cette pierre de taille massive termine le chaînage de cet angle nord-est et en même temps sert d'assise à deux séries de corbeaux, dont la console d'angle. C'est le signe d'un effort de stabilité.

Élévation nord, restauration des corbeaux

¹⁷ Volume II, figure 35a et figure 35b, p. 31.

Volume II, figure 36, p. 31.

¹⁹ Volume II, figure 78a et figure 78b, p. 54.

²⁰ Volume II, figure 21, p. 24.

Là encore, les clichés Francez permettent de cerner l'état avant les restaurations ²¹. En 1996, partant de l'angle nord-ouest, la première console à quatre ressauts était complète. Elle comportait un double corbeau monolithique reposant sur deux premiers degrés d'assise. La seconde console avait les mêmes caractéristiques, complète et présentant un double corbeau pour ses deux derniers degrés. Il manquait le quatrième corbeau à la troisième console, signe que celle-ci ne possédait pas de corbeau double à l'exemple des deux précédentes. La quatrième et la cinquième console présentaient uniquement les deux premiers corbeaux. La console d'angle possédait ses deux premiers degrés. La particularité de ces consoles est de converger graduellement vers l'angle nordest. Effectivement, au lieu d'être disposées orthogonalement à la façade, les consoles se désaxent progressivement 22. Autrement dit, l'angle entre la façade et le plan que constituent les consoles s'ouvre et les corbeaux s'orientent à l'est. Ainsi nous relevons un angle de 90° pour la première série puis on trouve 92°, 97°, 105°, 110°, 115° et enfin 130° pour la série de corbeaux d'angle. Cette particularité avait été relevée par Gaston Balencie et Raymond Ritter, elle leur avait inspiré l'idée que le maître d'œuvre du château devait être un étranger du Lavedan ²³. J. Omnès put constater que tous les corbeaux d'origine étaient à épaulement, simple ou double. Les corbeaux d'angle ont un épaulement double, participant au chaînage des deux pans de courtines. Ceci contribue à la répartition des charges. Dans la restauration de cette section, il restitua les mêmes caractéristiques pour les corbeaux modernes. Le deuxième corbeau de la série d'angle était brisé. Lors de la restauration, il fut démonté et intégré à la chape du chemin de ronde. Réemployé au-dessus de sa position d'origine, on peut en apprécier les dimensions. Les corbeaux restitués sont des copies des originaux, en marbre des carrières d'Arudy.

Élévation nord, restauration des mâchicoulis

Au moment des restaurations, il restait le vestige du départ du premier arc de mâchicoulis, ancré dans la tour carrée ²⁴. Étaient donc conservées, la hauteur, l'épaisseur et l'amorce de l'arc. Ceci permit au restaurateur de reprendre le galbe en anse de panier, déformé du fait de la désaxe des corbeaux. Le corps était en tuf, comme l'ensemble des mâchicoulis. Cependant J. Omnès restitua l'ensemble en marbre ²⁵. Nous pouvons alors

²¹ Volume II, figure 21, p. 24.

²² Volume II, figure 31a, p. 29.

²³ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 100.

²⁴ Volume II, figure 31b, p. 29.

²⁵ Les conditions d'approvisionnement étaient difficiles, et les matériaux étaient trop éloignés des

distinguer les éléments restitués. Autre parti pris dans cette campagne, l'ajout des cinquièmes corbeaux, non débordants, s'appuyant directement sur la ligne de jonction de deux mâchicoulis. Ces cinquièmes corbeaux traversent toute l'épaisseur du garde-corps pour permettre une meilleure stabilité du merlon central. Ceci participe à la cohésion de l'ensemble. Le garde-corps restitué mesure 80 cm de haut et court sur toute la longueur du chemin de ronde restauré. Le corps des merlons présente des blocs de tuf. Certains sont d'une teinte « rose », ils sont issus des gravats de démolition d'une maison forte de l'Aude. Les autres, que l'on pourrait dire jaunâtre, proviennent du Castet Nau, il s'agit de petits modules issus de pierriers de démolition. Ces blocs de tuf sont donc à distinguer de ceux présents dans l'élévation au-dessus de la porte. Sur cette élévation, les mâchicoulis sont restaurés et les créneaux et merlons totalement restitués.

d) Le sas d'entrée, pignon du mur est

Le mur est du sas d'entrée n'est pas dans l'axe de la courtine sud-est, ce qui est visible en plan. De l'extérieur du sas, le mur présente une semelle élargie face à la pente, vers le village. Sa base est talutée, et il y a une réelle différence de niveau entre l'intérieur du sas et l'extérieur. Une différence qui se note aussi sur les anciens clichés ²⁶. Elle est de l'ordre de 1,30 m. Ceci peut refléter un dispositif d'entrée plus réfléchi et non perceptible à ce jour.

Le pignon

L'élévation de ce que l'on pourrait qualifier de « piédroit » du sas d'entrée, est donc une reconstruction, nous l'avons dit. Le chaînage à sa base est restitué de blocs morainiques. Avant les restaurations, il ne restait que les trois premières assises formant un quart-de-rond ainsi que la semelle débordante ²⁷.

Remploi d'un portail gothique

Les pierres de taille employées pour ce piédroit de droite proviennent d'un portail gothique d'une maison du village d'Arras-en-Lavedan. Démolie en 2007, elle était datée entre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle. Les pierres de taille ont été données par la municipalité, l'une d'elles présente un congé de chanfrein pyramidal. Cet ensemble restitué est donc complet et participe à la politique de J. Omnès. Collection lapidaire

caractéristiques du tuf employé au Castet Nau.

²⁶ Volume II, figure 22, p. 25.

²⁷ Volume II, figure 25, p. 26.

maçonnée, l'élément présente un système de fermeture à baïonnette possédant les loges des gonds du portail démoli. Ceci renvoi sur la question de la fermeture de ce sas.

L'écu aux armes de Castelnau

Sur ce pan de mur, le propriétaire a décidé de poser les armes de Castelnau. On relève alors un château à trois tours dans un écu tenu par deux clercs sous le contrôle d'un troisième personnage ²⁸. C'est la copie adaptée de l'enseigne du château de Montaner ²⁹. La formule fébusienne « Febus me fe » est ici récupérée en « Omnes me refe » ³⁰. En parallèle, un escargot rappelle la marque de tâcheron que l'on retrouve au château. L'appui et le linteau de ce bas-relief proviennent d'une maison forte qui se trouvait à Argelès-Gazost, à proximité du château d'Ourout. Les pierres de taille latérales, en marbre rose, viennent du Castet Nau.

Au départ de ce point, on retrouve le cheminement donnant accès à l'arrière du château, longeant la courtine sud-est.

2- Station 2 : élévation de la courtine sud-est

Le chemin qui permet la circulation autour du château date de l'occupation agricole du site. Au fil des différentes campagnes de restaurations il fut d'abord élargi puis travaillé. Aujourd'hui cet espace réfère des espèces végétales pyrénéennes, adhérant au projet global pensé pour le site. La restauration de cette courtine est terminée, avec un mur rejointoyé à minima.

a) Le couronnement de corbeaux

La restitution du couronnement de corbeaux est l'un des enjeux de la restauration du Castet Nau. Cette enfilade était un défi. Si au niveau du sas d'entrée, les corbeaux d'origine étaient encore présents en 1996, ce n'était pas le cas sur cette partie de l'enceinte. Pour en donner un rapide inventaire, en démarrant après l'angle sud qui porte la console que nous numérotons 6 ³¹ et que nous avons déjà abordée, voici comment se constituait alors l'enfilade, avant la reprise : Console 7 / 2 ; Console 8 / 1 ; Console 11 / 1 ; Console

²⁸ Volume II, figure 37, p. 32.

²⁹ Volume II, figure 38, p. 32.

³⁰ Ici, « Omnes » fait évidemment référence au propriétaire, mais plus profondément, en latin le terme renvoie à l'idée de « tous », alors le propriétaire s'inscrit dans ceux qui ont fait le château et en l'occurrence « refe ».

³¹ De façon à faciliter l'inventaire, nous donnons le format de la notation à savoir : Console n° X / nombre de corbeaux conservés, par exemple pour la console n°6 portant deux corbeaux d'origine, nous noterons : Console 6 / 2.

16 / 1 ; Console 17 / 1 ; Console 18 / 1 ; Console 19 / 2 ; Console 22 / 1 ; Console 23 / 1 ; Console 24 / 1 ; Console 25 / 1. Les consoles non évoquées ne comportaient aucun corbeau en place. Au cours des restaurations, le propriétaire a pu relever les témoins de l'emplacement de ceux disparus. On retrouve en effet des plaques de schiste dans la maçonnerie. Comme autres témoins, on trouve de gros blocs en appui sur les queues des corbeaux débordant sur le chemin de ronde. Clairement c'est bien le démantèlement de 1879 qui était perceptible sur le chemin de ronde ruiné. Les corbeaux ont souvent été brisés, leur extrémité conservée en place. Le dernier ensemble de cette courtine est la console 26, restituée à l'angle sud. Cet inventaire succinct rend compte de l'ampleur de la restauration 32. La totalité des corbeaux restaurés sur cette élévation s'élève donc à 67 unités. Afin de donner une impression d'irrégularité, les corbeaux modernes ont été taillés avec quatre hauteurs variant de 16 cm à 19 cm. La distance entre chaque console varie quant à elle entre 45 cm et 52 cm, ce qui était aussi le cas sur l'élévation du sas d'entrée. La majorité tend vers 50 cm. Nous pouvons noter la restitution de gargouilles fonctionnelles sur les consoles 11, 19 et 25.

b) Le problème des moraines

Nous avons souligné la nature du terrain, cette terrasse morainique a servi à l'implantation du site. Cependant, le château repose sur plusieurs moraines granitiques qui déséquilibrent l'enceinte. Sur cette élévation sud-est, une fissure importante avait été relevée en 1996. Sachant qu'il allait armer l'enceinte des séries de corbeaux, J. Omnès décida d'une intervention préalable. La fissure démarrait sur une moraine de plus de 2 m de long située cinq mètres après le chaînage du sas d'entrée. Le mur qui a tendance à glisser sur le rocher est à l'origine de cette faille. Pour y pallier, le restaurateur aménagea une dalle en fondation. Réalisée en béton armé, elle vient englober le socle du monolithe ³³. Il restitua ensuite le parement et cette moraine n'est plus visible aujourd'hui. La deuxième moraine en place se situe sous les consoles 21 et 22. Nous avons dit que la distance entre chaque ensemble variait autour de 50 cm, or ici l'espace est de 95 cm. Nous pouvons alors imaginer que le maître d'œuvre chargé du rehaussement du chemin de ronde était perplexe vis à vis de la stabilité de cette zone. Il augmente alors l'espace entre les corbeaux, pour limiter la charge sur la moraine et répartir les forces en parallèle. Il est étonnant de constater des blocs morainiques non taillés pour supports des lits de pose de

³² Volume II, figure 25, p. 26 et figure 44, p. 35.

³³ Volume II, figure 43, p. 34.

maçonnerie. On aurait pu imaginer un travail réglé du bloc en amont. En parallèle aux moraines, une semelle débordante court le long de l'enceinte et lui sert de fondation. Nous la retrouvons jusqu'à l'angle de la courtine est.

c) L'angle sud-est

Situé en bord de pente, à partir de ce secteur le terrain est sous la contrainte de la masse du château. Nous avons évoqué un glissement de terrain, l'enceinte en garde les stigmates. Dans ce contexte, l'angle sud-est se caractérise par un chaînage particulier. Clairement l'appareillage est différent de celui que nous avons relevé à l'angle sud. Constitué de pierres de taille grossières, altérées, calées par des lames de schiste, l'appareil est régulier en élévation. Cependant, sur les deux premiers mètres environ, l'appareil est différent. Alors que l'on pourrait s'attendre à une fondation de blocs cyclopéens, on retrouve des pierres de blocage, non taillées, non litées, simplement des blocs de granite épannelés se joignant par leurs extrémités sur l'axe du chaînage. Ce blocage est par contre tenu par un mortier médiéval très compact et bordé de la semelle constituée de blocs morainiques ³⁴. La pente, qui fait front à cet angle, présente un affleurement de blocs volumineux, des moraines qui laissent imaginer un aménagement qui aurait disparu. Peut être un mur aménagé pour dissimuler la poterne à proximité. Ici la restauration s'est contentée de renforcer le talus par épandage régulier de terre venant compenser les manques. Le rejointoiement est aussi à relever.

3- Station 3 : élévation de la courtine est

Dans la continuité de la courtine sud-est, la courtine est, présente un riche programme de restauration. Un effort considérable est ici aussi porté à la restitution des séries de corbeaux. Sur cette section c'est un total de 74 unités qui vient s'ajouter aux premiers éléments restaurés. La restitution des corbeaux constitue l'avant dernière étape dans le plan de restauration, s'en suit le rejointoiement de l'élévation. Cette section rend compte de cette application et nous soulignons ici que l'ensemble est aujourd'hui rejointoyé jusqu'à l'avant dernière baie de cette courtine. La règle sur le chantier consiste à appliquer un enduit à la chaux, légèrement teinté de terre et disposé de manière à laisser affleurer l'appareil des élévations. Ce pan d'enceinte en est à la dernière phase de travaux.

³⁴ Volume II, figure 42, p. 34 et figure 45, p. 35.

a) Une faiblesse de l'enceinte

Sur les clichés après défrichement, on peut relever une fracture de l'enceinte courant sur l'ensemble de l'élévation et localisée à 3,50 m au nord de l'angle sud-est 35. Le mur s'était ouvert au point faible d'un conduit de cheminée. Ceci était dû à l'affaissement de l'angle nord-est. Dans sa bascule en avant, le massif entraîna tout ce pan de mur. Sur les 25 m de courtine, les fractures s'étaient produites au niveau de cette cheminée et, au nord au niveau d'une fenêtre. La façade quant à elle s'était inclinée vers la pente. Le travail de restauration s'attacha d'abord à cette première brèche. Les deux lèvres de la fissure étaient distantes de près d'un mètre à mi-hauteur, 1,30 m sur le chemin de ronde. Le raccord a fonctionné, et même si aujourd'hui on relève cet aspect bombé sur l'élévation, l'enceinte est stabilisée. La deuxième fracture s'était développée sur une baie proche de l'angle nordest, nommée F3 36. Dans cette faille, comme dans la précédente, Jacques Omnès dut déloger un arbre imposant qui par ses racines avait accentué la ruine de la baie. En ce point la restauration devait rattraper l'inclinaison des deux portions d'enceinte.

b) Les différentes baies

Nous allons ici revenir sur les cinq baies de cette élévation.

La fenêtre à linteau plat sur corbelets concaves, notée F1

En 1996, cette fenêtre était murée ³⁷. Sauvée du démantèlement et divers pillages, J. Omnès a pu la découvrir dans un très bon état de conservation, après le défrichement. Elle avait été condamnée avec ses volets, comme le prouvait l'espace de 7 cm entre ce mur de condamnation et le fond de la feuillure du cadre. C'est-à-dire l'épaisseur du vantail. Par cette action, ses gonds ont pu être eux aussi préservés. Nous avons donc ici une fenêtre complète qui semble appartenir à la première phase de construction du château, en parfait état de conservation. Son cadre est en tuf, chanfreiné d'une largeur de 6 à 7 cm. Le linteau plat et les corbelets concaves sont en calcaire cristallin beige ³⁸.

Fenêtre géminée en arc brisé, notée F2

³⁵ Volume II, figure 46, p. 36.

En accord avec le plan proposé en annexe, nous parlerons de la fenêtre F3. De la même manière, nous avons donné des abréviations à l'ensemble des percements, ceci pour une lecture de l'inventaire simplifiée. ³⁷ Volume II, figure 47, p. 36.

³⁸ Peut-être que nous devons parler de marbre beige.

Pour la seconde baie de cette élévation ³⁹, le restaurateur travailla sur l'allège et l'ensemble du cadre. Démantelé, ce percement avait conservé le négatif de son encadrement. En reprenant les mensurations des empreintes, J. Omnès put restaurer cette fenêtre géminée en arc brisé 40. Faute de tuf, il utilisa le marbre d'Arudy. Cette fenêtre semblait identique à la dernière baie de la face nord ⁴¹, tableaux, coussièges, mensurations. Comme cette baie septentrionale présente encore aujourd'hui un peu plus d'une demiogive, alors par comparaison et déduction, l'auteur prit le parti de restituer ce type de percement à l'ensemble des baies ruinées dont les caractères s'accordaient à ce modèle. Pour présenter la manière de procéder, nous pouvons dire qu'il lui a suffi de prendre le patron de l'arc brisé conservé et les dimensions des vestiges en place pour comprendre qu'ici avait également été aménagée une baie géminée en arc brisé. L'interrogation sur l'éventuelle présence d'un oculus entre les deux arcs brisés n'était pas concevable vu le manque de matière dans cette partie haute du cadre. Cependant, une seconde question se pose, Jacques Omnès ne pouvait pas savoir comment était le soutien de ce linteau géminé. Il pouvait s'agir d'un meneau, chanfreiné ou non, aussi bien que d'une colonnette avec chapiteau. Une question soumise à discussion. Le propriétaire a choisi la démonstration la plus pédagogique basée sur le principe de la hiérarchisation des espaces et souhaite présenter à terme, un programme architectural comprenant des baies géminées à colonnettes sur chapiteaux historiés pour les deux fenêtres du logis seigneurial. Quant aux trois fenêtres des chambres de la façade est, le programme présenterait des fenêtres géminées en arc brisé et à retombées sur meneaux chanfreinés, moins prestigieuses 42.

Seconde fenêtre géminée en arc brisé, notée F3

Il s'agit ici de la fenêtre évoquée au sujet du déséquilibre de l'enceinte ⁴³. La restauration a ici aussi restitué le modèle de la baie F7. La difficulté de cette campagne était de reprendre la différence d'inclinaison avec les deux segments de mur. Pour rattraper la fissure, le restaurateur dut maçonner le cadre de la baie en l'inclinant à un degré compris entre celui des deux panneaux de façade qui devaient faire la jonction. L'arrière-voussure n'était plus conservée, il fallait alors confectionner un coffrage adapté à l'inclinaison. Par

⁴³ Notée F3 sur le plan.

³⁹ Notée F2 sur le plan schématique du château.

⁴⁰ Volume II, figure 49, p. 37.

⁴¹ Notée F7 sur le plan schématique du château.

⁴² C'est après coup que Jacques Omnès a découvert, à proximité, un fragment de colonnette en marbre rose d'un diamètre de 12 cm appartenant probablement à l'une de ces fenêtres.

ailleurs, 20 cm séparaient les deux tableaux ⁴⁴. Le fait de restituer une baie plus large que les autres du même type était alors un problème visuellement. Pour y palier, J. Omnès choisit de faire tailler un cadre de fenêtre plus large, avec une butée majorée de 10 cm par rapport au modèle qui est de 7 cm. De fait, la butée de fond de cadre faisait donc 17 cm, les piédroits des ogives sont alors plus larges mais les jours restent dans les mêmes proportions. Le risque de glissement et d'effondrement de l'angle nord-est restait toujours présent, le restaurateur décida d'une voûte au 2/3 en béton armé. L'arche externe a été restituée en labasses. Le cadre est fait de marbre d'Arudy. Ce travail de restauration s'inscrit dans les campagnes les plus récentes.

Fenêtre grillée, notée F4

Cette fenêtre grillée est dans son état d'origine ⁴⁵. Seuls les fers sont une restitution de Jacques Omnès. La difficulté pour ce genre d'intervention est de restituer la grille sans entailler les pierres d'encadrement. Celle-ci est constituée de deux barreaux verticaux perpendiculaires à trois barreaux horizontaux. C'est donc ici un montage à mi-fer, barreau après l'autre. Ils ont été emboités, percés, rivetés puis scellés.

Fenêtre non restaurée, notée F5

Le dernier percement est une baie qui semble être du même type que le modèle en courtine nord. Simplement assainie, elle est dans son état d'origine ⁴⁶. On peut remarquer son couvrement en labasse. L'appareil de l'allège est en tuf, comme les piédroits. Le chanfrein est visible et il reste des gonds d'origine en place. À ce jour, le propriétaire pense la laisser « dans son jus », en maintenant son état de conservation. L'idée est de l'exposer pour illustrer l'état avant remaniements.

c) La poterne

En 1995, la poterne était enterrée aux deux tiers ⁴⁷. Françoise Galès en rend compte dans son travail ⁴⁸. Lorsque Jacques Omnès entreprend d'en dégager les remblais, il constate que la pierre de seuil est en place ainsi que la base de chaque piédroit ⁴⁹. La couche de terre avait permis leur conservation lors du démantèlement. Le reste des

45 Volume II, figure 52, p. 39.

⁴⁸ Galès Fr., 1995, p. 21.

⁴⁴ Volume II, figure 51, p. 39.

⁴⁶ Volume II, figure 53, p. 39.

⁴⁷ Notée Po sur le plan.

⁴⁹ Volume II, figure 50a, p. 38.

piédroits a donc été restitué par le propriétaire en tenant compte des négatifs laissés. Le linteau n'était plus en place, c'est la labasse bouchardée identifiée dans l'abreuvoir du sas d'entrée qui fut réemployée ⁵⁰. Selon Jacques Omnès, le sol devant cette poterne présente une chape au mortier compact et conservé. Les abords de cette poterne sont aujourd'hui aménagés et dissimulés par deux murs en pierres sèches qui retiennent la terre reconstituant le talus défensif.

d) Les autres percements

Les évacuations d'eau

Après l'angle sud-est, nous pouvons relever une structure massive en décrochement ⁵¹. Il s'agit d'une ouverture servant à l'évacuation des eaux. Elle constitue l'une des évacuations les plus imposantes du château ⁵². Composée de trois blocs équarris, cette structure mesure près de 40 cm de large sur 30 cm de haut. Distant de 2,85 m., un autre percement semble lui aussi constituer une évacuation d'eau. Il est minutieusement enduit à l'intérieur et couvert de façon réfléchie. Une troisième évacuation est située sous la fenêtre grillée ⁵³. Elle aussi est cloisonnée de plaques de schiste ⁵⁴.

Les trous de boulin

Alors que la courtine sud-est ne présentait pas de trous de boulins, nous pouvons en relever quelques uns sur la courtine est. Notons pour principal, un percement pénétrant ⁵⁵, situé à près de deux mètres au dessus de l'évacuation d'eau majeure et légèrement désaxé. Sa fonction étant indéterminée, simple trou de boulin ou non, Jacques Omnès a choisi de le matérialiser en y encrant une poutre débordante. Nous pouvons nous interroger sur ce percement, il participe peut-être à une structure greffée au chaînage de l'angle sud-est.

4- Station 4: courtine nord, l'élévation et ses abords

La jonction entre les courtines est et nord se situe au point le plus contraignant du terrain. Bordée par le fossé du château, l'élévation de la courtine nord a été suivie par les restaurations depuis l'acquisition. Nous allons essayer de mettre en évidence ces reprises, des fondations de l'enceinte jusqu'au rehaussement de la seconde phase de construction.

⁵³ Notée EE2 sur le plan.

⁵⁴ Volume II, figure 55, p. 40.

⁵⁰ Volume II, figure 50b, p. 38.

Volume II, figure 54, p. 40.

⁵² Notée EE1 sur le plan.

⁵⁵ Volume II, figure 44 et figure 45, p. 35.

a) L'angle nord-est

Les contraintes topographiques à cet angle de l'enceinte l'ont amené à la ruine. À partir des clichés pris au cours de la restauration, après les défrichements, on comprend la manière dont se sont déroulées les remaniements ⁵⁶. En confrontant ces images avec les photographies actuelles, nous pouvons discerner les différentes phases de construction et de reprise. Sur cette section, nous avons essayé de mettre en pratique une analyse du bâti par infographie ⁵⁷.

La restauration

On peut relever l'état du chaînage sur les clichés du fonds Omnès. Très ruiné, le parement était ouvert et la maçonnerie ne tenait plus ⁵⁸. Une fois le mortier effrité la chaîne d'angle se délitait sous la pression. Nous pouvons alors constater un amas de blocs de gros module au pied de l'angle de mur. Afin d'assurer une stabilité à l'ouvrage, le restaurateur a repris ce pan de l'édifice. Il réemploya les pierres en blocage mais il restaura le chaînage en pierres de taille neuves. Pour cette raison, nous pouvons remarquer la différence de matériaux employés dans cette élévation ⁵⁹. Nous pouvons constater que les fondations se rapportent à la première phase de construction, constitué de blocs morainiques épannelés. Ils sont à ce jour sous le talus restitué. L'appareil les surmontant est celui de la restauration de J. Omnès, réglé et neuf il s'insère alors dans un parement de la première phase de construction. En partie sommitale de l'élévation, c'est à nouveau un chaînage de pierres de taille qui lie les deux courtines à l'angle 60. Après relevé, on distingue le rehaussement du chemin de ronde qu'avait signalé Gaston Balencie et Raymond Ritter en 1936 et qu'ils avaient daté aux environs de 1400 61. L'enceinte est rehaussée de façon à être crénelée sur encorbellement. Nous constatons alors un lit de pose qui semble être le départ du rehaussement mais encore le chemin de ronde de la première phase de construction ⁶². Il semble effectivement que le maître d'œuvre à l'origine de la seconde phase se soit appuyé sur le chemin de ronde de la première enceinte pour élever l'ensemble. En parallèle à cette reprise du parement, le propriétaire a rejointoyé l'élévation. L'appareil est lié par un enduit

⁵⁶ Volume II, figure 56, figure 57 et figure 58, p. 41.

⁵⁷ Volume II, figure 61c : Relevé du chaînage de l'angle nord-est, essai de phasage et de restitution du chemin de ronde de l'état primitif, p. 44.

⁵⁸ Volume II, figure 59, p. 42.

⁵⁹ Volume II, figure 61a, p. 43.

Volume II, figure 61b: Essai de phasage des étapes de la construction, par D.A.O., p. 43.

⁶¹ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 99.

⁶² Volume II, figure 61c, p. 44.

blanchâtre à la chaux. Une reprise qui ne concerne pas la partie haute de l'élévation. Dans cette campagne à l'angle nord-est, les fondations ont été renforcées. Pour ce faire, J. Omnès prit la décision de construire un mur de blocs morainiques de 2 m de haut sur 10 m de long, afin de retenir les terres remblayées faisant un nouveau socle à l'angle. Aujourd'hui, ce mur est recouvert par 1,50 m de terre. C'est donc un remblai de prévention de plus de 3,50 m de haut qui a dû être mis en place dans la pente est.

Les vestiges conservés

Sur cette partie de l'enceinte, nous pouvons relever cinq consoles de mâchicoulis, dont l'une présente une gargouille ⁶³. Sauvées du démantèlement du fait de leur inaccessibilité, ces pierres taillées présentent la marque de tâcheron identifiée dans le sas d'entrée ⁶⁴. Le chemin de ronde de la seconde phase est quasiment complet et dans un bon état de conservation. Il reste encore quelques blocs appartenant aux mâchicoulis. Ils sont en tuf, ce qui est en accord avec l'arrache conservée au dessus du sas d'entrée.

b) Les différents aménagements

Cette section d'enceinte présente deux cheminées, deux fenêtres géminées en tiers points ainsi que des latrines. Mis à part des aplats d'enduit en plusieurs secteurs où le parement était trop endommagé, les restaurations n'ont pour le moment pas abordé l'élévation, en dehors de son angle nord-est évoqué et la brèche attenante ⁶⁵.

Cheminée Ch3, à l'origine de la brèche monumentale

Comme constaté sur les différents clichés, le premier percement de cette courtine est contenu dans une brèche monumentale. De la même manière que sur la partie est de l'enceinte, c'est au niveau d'un conduit de cheminée que la brèche s'était ouverte ⁶⁶. Une fois l'enceinte fracturée et le parement ruiné, un accès fut aménagé dans cette faille du temps de l'exploitation agricole, nous l'avons vu. Les deux tableaux s'étaient séparés de 60 cm de leur position d'origine. Cette distance marque alors le basculement de l'angle nord-est. La cheminée était difficilement perceptible avant la restauration. Les travaux de consolidation s'étaient concentrés sur la semelle débordante faisant fondation à l'enceinte. J. Omnès avait poursuivi cette reprise le long de la courtine nord. L'intérêt était d'assainir

⁶³ Volume II, figures 62a, 62b et 62c, p. 45.

⁶⁴ Volume II, figure 63, p. 45.

⁶⁵ Volume II, figure 64a et figure 64b, p. 46.

⁶⁶ Volume II, figure 60, p. 42.

ces fondations qui étaient prises d'humidité du fait du ruisseau parcourant les fossés. En parallèle les restaurations portaient sur la fermeture de la brèche. Désormais on constate un parement reconstruit sur trois mètres de haut, jusqu'au niveau reconstitué de la sole du foyer de cheminée ⁶⁷. Les traces blanches sur l'enceinte représentent des coulures de lait de chaux. Elles se retrouvent en divers points où des reprises ont été effectuées. La restauration s'arrête à ce stade, mais sur le programme établi la prochaine campagne a pour tâche de fermer cette brèche jusqu'au chemin de ronde. Ce qui permettrait de rétablir un ensemble clos, du sol au sommet de l'enceinte, à l'échelle du château.

Les latrines

Le percement suivant, vers l'ouest, est celui où se tenaient les latrines ⁶⁸. Elles n'ont pas été restaurées. Nous pouvons relever le débordement au-dessus des fossés. Ces latrines sont à encorbellement sur doubles corbeaux dont deux éléments sont conservés. Le parement en élévation est très instable. La restauration des latrines est programmée en parallèle à celle de la brèche attenante.

Fenêtre F6, non restaurée

Cette baie n'a pas été restaurée pour le moment. Son cadre a été démantelé et nous pouvons lire le négatif des pierres de taille en tuf. Il en reste quelques arraches, délimitées par des plaques de schistes. En élévation, le parement n'est pas stable, il est fissuré et dégradé par le lierre ⁶⁹.

Fenêtre F7, le modèle

Nous avons abordé cette fenêtre dès la première baie géminée évoquée. Elle en constituait le modèle comme elle est le modèle à l'ensemble ⁷⁰. Effectivement, cette baie se trouve dans un bon état de conservation, son cadre est quasiment complet, en tuf. Elle présente des chanfreins d'origine, des gonds en place, un couvrement en labasse faisant arc de décharge et par ailleurs le vestige d'un arc brisé. Par ces caractéristiques qu'elle possédait à l'arrivée de J. Omnès, elle servit de patron aux restaurations. Avec 4 cm de retour d'ogive, soit un peu plus du quart de la baie, le restaurateur prit le parti de confectionner le patron d'un type d'arc à appliquer aux autres fenêtres du château. Cette moitié d'arc en place mesure 29 cm, l'arc brisé représentait donc 58 cm. En doublant cette

⁶⁷ Volume II, figure 61a, p. 43.

⁶⁸ Volume II, figure 65b, p. 47.

⁶⁹ Volume II, figure 65a, p. 47.

⁷⁰ Volume II, figure 66a, p. 48.

valeur on obtient 116 cm. L'espace inter tableaux faisant 128 cm, la retombée centrale devait alors être de 12 cm. Ce sont les dimensions retenues par J. Omnès pour constituer le patron. Nous avons choisi d'en relever l'encadrement, étant donné qu'il représente la baie géminée d'origine dans le meilleur état de conservation ⁷¹. Cette baie a été restaurée à son appui, le fragment ouest est une restitution, celui de l'est est le segment d'origine à partir duquel le manque a été restauré. Le propriétaire a souhaité conserver le fragment en place, visible sur les anciens clichés.

c) L'appareil de l'élévation

En ce qui concerne l'état sanitaire de l'élévation nord de l'enceinte. Avant le début des travaux, l'ensemble de cette section d'enceinte était couvert de lierre. Exposé au nord, soumis aux contraintes d'humidité et à la végétation, le parement avait perdu son mortier de surface. Cette problématique est encore visible en certain point comme dans l'angle nord-ouest. Depuis la restauration, le mortier continue de s'effriter mais en parallèle, le fait d'avoir défriché a retiré la « ceinture végétale » qui maintenait les blocs. Aujourd'hui l'ensemble est instable. Nous remarquons clairement des zones d'aplat d'enduit, rejointoiement forcé du propriétaire pour tenter de préserver le parement global. De manière générale, du sol jusqu'au niveau d'assise des ouvertures, le rejointoiement est terminé et l'appareil n'est plus visible. Au-dessus, le parement se dégrade et à l'angle nordouest l'état est critique ⁷². La reprise de ce parement est inscrite sur les campagnes à court terme.

d) un terrassement au-delà des douves

Ce secteur nord présente des caractéristiques essentielles pour la perception du site. En premier lieu, se tiennent les fossés, mais encore on note, topographiquement, la présence d'une terrasse imposante. Ces éléments entrent dans les abords du château qui participent à sa cohésion.

Des douves

Les fossés avaient été relevés dès Anthyme Saint-Paul. Bordant le château à l'ouest et au nord, ils complétaient sa défense, les côtés sud et est étant protégés par la déclivité du terrain. Les clichés anciens permettent d'aborder ces fossés sous divers visages. Le cliché

.

⁷¹ Volume II, figure 66b : Essai de relevé pierre à pierre de la fenêtre F7 en partie restaurée, p. 48.

⁷² Volume II, figures 64a et 64b, p. 46.

de la collection Bourdette, rend compte d'un site sain ⁷³. Au contraire ceux pris par J. Omnès, durant la phase de nettoyage, montrent les fossés complètement obstrués. Une fois dégagés, décaissés aux abords de l'enceinte pour restaurer la semelle débordante, les fossés présentaient d'autres caractéristiques. Ils semblent maçonnés, c'est ce qu'aurait révélé, en 1997, le chantier visant à tracer le drain du château d'eau situé à 120 m audessus du site ⁷⁴. Lors de ces travaux, il s'avère qu'un drain ancien, probablement médiéval, avait été mis au jour sur la parcelle voisine. Il se déverserait dans les fossés, offrant ce petit filet d'eau visible aujourd'hui ⁷⁵. Un filet d'eau qui s'écoule plus bas dans la pente, en passant par un bassin dont la datation semble difficile, mais aux caractéristiques qui peuvent être médiévales. Au cours de ces mêmes travaux, le pelliste, pour pénétrer dans les fossés, avait coupé un mur cyclopéen de moraines granitiques. Selon J. Omnès, les terres du mur d'escarpe sont en recouvrement de ce mur cyclopéen. En 1953, la Commune a drainé une bonne partie de ces eaux descendant du plateau du Bergons, en les regroupant dans le ruisseau de la Moulette 76. Les eaux devaient donc être plus importantes par le passé. Il faut alors peut-être reconsidérer ces fossés en eau comme véritable douves, avec un système d'arrivée par le drain évoqué, et d'évacuation par le filet longeant l'enceinte et courant dans la pente 77.

Une terrasse au nord

Au-delà de ces fossés, sur la partie nord de la parcelle, nous relevons la présence d'une zone plane d'une superficie de l'ordre de 2 000 m². Sur un site à flanc de montagne, cette particularité mérite d'être relevée. Notons que malgré la présence de cette terrasse, suffisamment étendue pour implanter le château, le maître d'œuvre préféra le positionner en bord de pente. Ceci pour améliorer son aspect défensif, quitte à être soumis aux contraintes de déclivités du terrain. Sur cette terrasse, nous avons pu relever un ensemble de bâtiments qui affleurent, certains pour une vingtaine de centimètres. L'ensemble de la zone présente des déformations topographiques qui semblent refléter des structures. L'entretien du site et le tassement des terres participent à révéler ces éléments. Nous

⁷³ Volume II, figure 18, p. 22.

⁷⁴ Le château d'eau communal est en bordure des terrains du Castet Nau.

⁷⁵ Volume II, figure 64c, p. 46.

Nous avons évoqué ce ruisseau pour le contexte topographique.

⁷⁷ Cette remarque est une simple hypothèse au vu des caractéristiques topographiques et hydrographiques.

pouvons y voir un aménagement parallèle dont on ne peut définir l'orientation faute de sources ⁷⁸.

5- Station 5: La courtine ouest

Dans la continuité de la courtine nord nous approchons l'élévation ouest de l'enceinte.

a) L'angle nord-ouest, unique pan arrondi de l'enceinte

À l'opposé de l'angle nord-est, cette section de l'enceinte ne présente pas de chaînage. Unique point arrondi de l'enceinte la raison de cette conception est difficile à cerner ⁷⁹. Ce parti pris du maître d'œuvre peut être à lier aux fossés, d'autant plus s'ils étaient en eau. Topographiquement, dans cette partie ouest, la parcelle présente une continuité avec la terrasse nord. L'ensemble donne l'image d'un espace plan où le château s'inscrit dans un décaissement 80.

La restauration

Cette élévation n'a pour le moment pas été revue par les restaurations. Comme nous l'avons dit, l'état sanitaire du parement est dans un état critique. En partie basse il est stable. En partie haute, le mortier s'est désagrégé et l'ensemble est ruiné. On peut relever plusieurs arrachements, et il faut considérer le lierre comme soutien. En attendant la reprise, le propriétaire ne va pas plus loin dans le défrichement de façon à limiter les éboulements. L'unique restauration appliquée à cette section est repérable à l'angle sudouest de la courtine. Entre la chaîne d'angle et l'élévation ouest de la tour carrée. Là le propriétaire a restitué le parement sur 1,50 m.

Les percements

Ce secteur présente une réelle concentration en trous de boulin. Alors que jusqu'à présent nous n'en avons relevé que quelques éléments dispersés, ici nous pouvons en relever plusieurs regroupements réglés 81. Nous ne sommes pas en mesure de préciser leur fonction. Certains sont traversant et se retrouvent à l'intérieur de l'enceinte. D'autres ont assuré les supports durant la construction. En parallèle à ces éléments, se distingue une

⁷⁸ Un sondage archéologique ou une prospection géophysique pourrait aider à la compréhension de cet espace. Les sources actuelles ne permettent pas d'émettre plus de précision. 79 Volume II, figure 68, p. 49.

⁸⁰ Volume II, figure 69, p. 49.

⁸¹ Volume II, figure 68, p. 49.

pierre débordante ⁸². Il s'agit d'une évacuation d'eau, une pierre d'évier associée au dispositif monumental situé à l'intérieur de l'enceinte. Dans un très bon état de conservation, l'élément est constitué de trois pierres épannelées marquant la bouche ainsi que d'une pierre surfacée faisant l'évacuation. Sous la gargouille, on relève une trainée de couleur ocre indiquant les écoulements.

b) Les phases de construction dans le parement

L'élévation ouest de l'enceinte est révélatrice des phases de construction du château. Plusieurs unités stratigraphiques se distinguent ⁸³. Premièrement nous pouvons relever la semelle débordante, repérée sur le périmètre de l'enceinte. Ensuite, une première phase d'élévation qui semble correspondre à l'enceinte primitive. Elle est divisée en plusieurs unités marquées par les lits de trous de boulins. Deux lignes de trous de boulin sont perceptibles, divisant l'élévation en trois unités de construction. La seconde ligne représente l'assise à tous les percements de la courtine nord. Cet ensemble est surmonté d'un bandeau qui est repérable de la tour carrée jusqu'en courtine nord. Il coupe les baies en englobant leur partie sommitale. Peut-être s'agit-il de la phase visant à les couvrir, comprenant la maçonnerie de leur arc et voûte. Ce bandeau semble alors constituer la ligne du chemin de ronde primitif, identifiable par ailleurs, à partir des végétaux qui prennent racine sur sa chape. L'angle sud-ouest présente un chaînage qui reflète ces strates. La partie sommitale est en pierres de taille alors qu'au départ de l'enceinte c'est un appareillage comparable à celui de l'angle sud-est. Au-dessus, le rehaussement identifié par Gaston Balencie et Raymond Ritter semble correspondre au second état du château. Il porte les corbeaux et mâchicoulis.

c) Les aménagements au pied de l'enceinte

Le fait de la démilitarisation et de l'ouverture des fossés perturbe la topographie des abords du château. Dans les fossés en partie ouverts, au pied de cette courtine ouest, nous pouvons distinguer des murs venant se greffer à l'enceinte. En applique sur la semelle débordante et d'une élévation de 35cm, le départ d'un mur perpendiculaire à l'enceinte semble définir un bâtiment dont les limites de son périmètre se lisent en affleurement ⁸⁴. Nous pouvons relever un corbeau pris en réemploi dans sa maçonnerie, mais aussi ce qui

 $^{^{82}}$ Volume II, figure 71, p. 51.

⁸³ Volume II, figure 70, p. 50.

⁸⁴ Volume II, figure 72, p. 51.

pourrait constituer un foyer, avec sole faite d'une labasse, qu'une seconde labasse verticale vient compléter latéralement. Nous ne sommes pas en mesure d'en définir une fonction ni une quelconque datation. Ces structures sont peut-être à rapprocher de celles vues sur la terrasse nord. Il s'agit peut-être encore d'éléments à mettre en parallèle avec l'exploitation agricole aménagée dans la tour carrée voisine. Dans ces doutes, J. Omnès a préféré conserver les vestiges et il les entretient.

Dans la continuité de ces prospections, nous entamons à présent l'inventaire des opérations effectuées à l'intérieur de l'enceinte. Nous laissons alors les élévations extérieures de la tour carrée pour les aborder en parallèle à l'ensemble de cet ouvrage.

B. L'intérieur de l'enceinte

Nous avons évoqué l'écrin paysager souhaité par la famille Omnès dans le projet global, l'extérieur de l'enceinte en témoigne aujourd'hui. Au contraire, l'intérieur reflète l'ampleur du travail à accomplir pour tendre vers l'objectif. La cour du château présente plusieurs tranches de travaux menées de front. Cette prospection va alors nous permettre de faire état des campagnes terminées et en parallèle celles en cours.

1- Station 6 : l'entrée sur la courtine sud-est

L'entrée du château se fait au sud, entre le pan de la courtine sud-ouest et celui de la courtine sud-est. La porte principale ouvre sur la courtine sud-est. Concernant la topographie, actuellement l'entrée se situe au point le plus bas sur les courbes de niveau de la cour. Ceci reflète une stratigraphie conservée, avec des variations de près de deux mètres d'élévation. En partie ouest de l'enceinte, le sol actuel se retrouve à peine en dessous de la ligne de corbeaux délimitant le premier étage de bâtiments, alors que le seuil de la porte principale constitue la chape médiévale.

a) La porte d'entrée principale

Simplement évoquée pour le programme ornemental qu'elle présente, c'est par la porte principale que nous démarrons l'inventaire des reprises ¹.

Les caractéristiques architecturales

.

¹ Volume II, figures 73, 74 et 75, p. 52.

Cette entrée est rapportée à la seconde phase de construction du château. Il s'agit d'une porte, à un seul vantail que l'on ouvre de l'intérieur en tirant vers la gauche. Nous avons vu que ses piédroits présentent des décors sculptés. Ils sont inscrits sur un congé de chanfrein à double ondulation, chacun représentant un décor végétal différent ². Le piédroit ouest était fêlé et Jacques Omnès recolla la pointe de l'acanthe pour la préserver en place. Ces motifs sont comparables à ceux de la porte secondaire du château de Montaner ³. L'ouverture propose une succession de trois arcs ⁴. Visible depuis l'extérieur, le premier est brisé et en pierres de taille. Il présente un chanfrein de 16 cm et son jour mesure 2,80 m de haut pour 1,90 m de large. Visible depuis l'intérieur, le second est surbaissé, en tuf, et participe à la constitution d'une voûte de décharge. Le troisième est à nouveau en tierspoint, en tuf pour son corps interne faisant voûte, et en marbre pour son cadre. Il ouvre sur la cour. Taillées dans l'imposte, quatre encoches devaient permettre la mise en place d'un système fermant l'ouverture sous voûte. On peut imaginer un dispositif perfectionnant la défense par des barreaux métalliques. Certaines pierres de taille portent la marque de tâcheron déjà évoquée.

Les restaurations

Concernant cette entrée, les clichés anciens montrent que le triple arc était dans un bon état de conservation. L'ouvrage est dans son état d'origine, le démantèlement l'avait épargné ⁵. Seules les pierres de taille greffées des gonds avaient été retirées ⁶. J. Omnès les restitua dans les négatifs. Le reste de l'œuvre conserve ses caractéristiques d'origine. Un enduit léger a été appliqué à l'ensemble. Afin de rendre la porte à nouveau fonctionnelle, le propriétaire dégagea la pierre de seuil ainsi que le système de crapaudine d'origine qui était conservé ⁷. Il réutilise aujourd'hui le trou de barre qui était dans un très bon état de conservation ⁸. De façon à clore l'enceinte le propriétaire a restitué une porte à guichet ferrée de clous forgés.

² Volume II, figure 78a et figure 78b, p. 54.

³ Volume II, figure 78c, p. 54.

⁴ Volume II, figure 76, p. 53.

⁵ Le démantèlement était mesuré. Seules les pierres de taille non fonctionnelles pour le propriétaire avaient été vendues. Le cadre et la voûte de l'entrée étaient nécessaires, les corbeaux et encadrements des fenêtres ruinés ne l'étaient pas.

⁶ Volume II, figures 77b et 77c, p. 53.

⁷ Volume II, figure 77a, p. 53.

⁸ Volume II, figure 77b, p. 53.

Passant la porte, on entre parallèlement à la courtine sud-est ⁹.

b) L'élévation du mur sud-est, exposé au nord

Un des paramètres à appréhender pour comprendre l'état de dégradation du site est son rapport à l'exposition au soleil. Effectivement, alors que nous avons vu sur les élévations extérieures que la courtine nord était la plus dégradée, le phénomène inverse opère à l'intérieur. On comprend alors que la courtine sud-est du château n'est quasiment jamais exposée au soleil, autrement dit, en permanence à l'ombre. Ceci joue considérablement sur la ruine du site, notamment durant l'hiver où ces secteurs d'ombre restent humides, gèlent et se dégradent rapidement.

La reprise du parement

En 1996, le parement de cette élévation était donc ruiné, la fissure mise en évidence à l'extérieur se retrouvait sur cette élévation. La restauration a repris la majeure partie de cette surface. Les coulures de lait de chaux en témoignent. En parallèle à la fissure, le parement a été repris sur 70 cm jusqu'au chemin de ronde et l'ensemble de l'élévation a été rejointoyée.

La restitution des corbeaux

Ce pan de mur ne présente aucune baie, nous avons pu le constater depuis l'extérieur. À l'intérieur, on distingue les niveaux d'occupations. Au départ de la porte et sur l'ensemble de l'élévation sud-est, 19 corbeaux sont ancrés. Tous d'origine, ils semblent appartenir au château primitif. Certains sont ébréchés ou brisés mais suffisent à délimiter l'occupation interne. La distance inter-corbeaux est irrégulière, comprise entre 57 cm et 80 cm. Ils constituent la ligne du premier niveau. Au niveau supérieur, une seconde série est visible. Elle comporte 22 éléments. Ceci dit, seulement 5 corbeaux sont d'origine, les autres ont été restitués par le restaurateur. Les cinq conservés se succédaient de façon régulière avec un écartement comparable à ceux de l'extérieur, une distance inter-corbeaux de 52 cm. Le démantèlement avait brisé les têtes, laissant les extrémités prises dans la maçonnerie du chemin de ronde. J. Omnès s'est appuyé sur ces vestiges en place pour restituer les corbeaux modernes, reprenant le module des cinq éléments conservés. Cette seconde ligne permet de définir le second niveau d'occupation. Le premier niveau présente une série de huit trous de boulins, conservés dans leur état durant le rejointoiement. De la

٠

⁹ Volume II, figure 73, p. 52.

même manière, le second en compte trois. Au vu de leur agencement il est difficile d'en donner la fonction. Ceux du premier niveau peuvent s'apparenter à des encoches pour aisseliers, ceux du second peuvent matérialiser des cloisons de séparation ou avoir servi à la construction de l'enceinte. Nous ne pouvons pas aller plus loin

2- Station 7 : élévation interne de la face est

Comme nous l'avons vu de l'extérieur, la face est présente un riche programme architectural. Cinq baies, deux cheminées ainsi que la poterne sont concentrés sur cette élévation. À ce jour, les restaurations ont couvert la majeure partie de cette section. Il reste la fenêtre F5 ainsi que le segment du chemin de ronde qui la surmonte pour aller à l'angle nord-est. Le parement est totalement restauré, les fissures bouchées et l'ensemble rejointoyé. Autrement dit, l'état de délabrement évoqué dans les sources et attesté par les clichés anciens, n'est plus ¹⁰. Voyons à présent les reprises effectuées sur les différents aménagements.

a) Les cheminées

Le premier aménagement que l'on rencontre sur cette élévation interne est une cheminée. Elle avait été éventrée par une fissure monumentale, nous l'avons dit.

Cheminée notée Ch1

Avant la reprise du restaurateur, il ne restait que peu de vestiges de cette cheminée. Dans son étude, Françoise Galès n'avait pu l'identifier, c'était une brèche alors totalement prise par la végétation. Quelques blocs de tuf appartenant aux tableaux étaient repérables après défrichement et le conduit brisé permettait de signaler l'emprise de cette cheminée. La restauration a donc restitué l'âtre en tuf, comme c'est la norme au château ¹¹. Ce matériau vacuolaire supporte mieux les conditions thermiques. Le cadre a lui aussi été totalement restitué, en marbre faute de tuf, comme nous l'avons déjà signalé ¹². Cette cheminée prend pour modèle la seconde ménagée sur cette même façade.

Cheminée notée Ch2

Celle-ci est plus étroite que la précédente, mais il faut considérer l'écartement de la fissure qui a dû modifier la cheminée Ch1. Le cadre de la cheminée Ch2 n'était plus

 $^{^{10}}$ Volume II, figure 79a et figure 79b, p. 55.

¹¹ Volume II, figure 80, p. 56.

¹² Volume II, figure 81, p. 56.

présent. L'actuel, lui aussi en marbre, est donc une restitution ¹³. Les dimensions des différents blocs ont été relevés, ici encore, sur les négatifs causés par le démantèlement. Sur le piédroit gauche, le troisième bloc, au départ de la sole, sert à la fois de montant à la cheminée mais aussi à la baie géminée accolée. Il assure la jonction entre les deux tableaux. Sur cette cheminée, l'ensemble du conduit était en place. Nous pouvons signaler que ces conduits sont décalés par rapport au centre de l'âtre ¹⁴. Les conduits externes ont aussi été reconstruits. Le parti choisi fut celui de la simplicité. Une base carrée participant au garde-corps du chemin de ronde et une élévation cylindrique au-dessus de ce dernier. Le type adopté est comparable à celui employé au château de Montaner. Au Castet Nau, les évents sont construits en tuf et surmontés d'une plaque de schiste circulaire qui maintient l'ensemble. Aujourd'hui restaurées, on cerne le rôle qu'elles devaient jouer parmi les attributs du confort au château.

b) Les différentes baies

Sur cette face est, les fenêtres sont un autre qualificatif du confort intérieur, autant que de l'ostentation. Nous reprenons ici le même ordre de prospection qu'en élévation extérieure en commençant par la baie située le plus au sud.

Fenêtre à simple coussiège et linteau plat sur corbelets concaves, F1

Il s'agit de la fenêtre qui avait été retrouvée murée ¹⁵. Sa restauration est terminée, jusqu'à l'agrément d'un volet avec pentures et loquet réutilisant les percements d'origine aménagés dans le cadre ¹⁶. Son allège était aussi conservée derrière le mur. Elle est plus fine que les autres allèges du château. Elle présente un coussiège à gauche, ou au nord, dont la plaque de schiste faisant l'assise de la banquette est une restitution. L'ardoise d'origine était brisée, ne restait qu'un fragment en arrache pris dans la maçonnerie de l'allège. L'enfoncement était dans un très bon état de conservation, nous l'avons dit. Les gonds d'origine sont encore en place, scellés, et le tableau droit présente une pierre de taille en marbre possédant un trou de loquet. L'arc de façade est surbaissé. C'est une restitution en tuf ¹⁷. Le sol et les tableaux sont dans leur état d'origine. Concernant le couvrement, quatre dalles de schiste reposent chacune sur deux corbeaux se faisant front.

¹³ Volume II, figure 84, p. 58.

¹⁴ Les vestiges de ceux du château de Montaner présentent cette même particularité.

¹⁵ Volume II, figures 82a, 82b et 82c, p. 57.

¹⁶ Les pentures et loquets ont été réalisés à Angers, par les Ateliers Perrault.

¹⁷ Nous l'avons évoqué, ce tuf provient du département de l'Aude. Il s'agit de matériaux réemployés.

Les deux premières dalles constituant ce linteau sont neuves ¹⁸. Restituées comme les quatre premiers corbeaux sur lesquelles elles reposent. Nous pouvons voir que le nez de ces derniers est taillé, respectant l'angle d'ébrasement ¹⁹. En dessous de cette baie, nous pouvons relever un trou de boulin susceptible d'avoir participé à soutenir le plancher.

Baie géminée en arc brisé et à double coussiège, F2

En 1996, le couvrement en labasse et l'arc surbaissé en tuf étaient conservés. Les deux coussièges étaient identifiables, on les relève sur des clichés de 1997 ²⁰. Les piédroits avaient été retirés proprement ici aussi, et à partir des indices évoqués, plaques de schiste et négatifs, J. Omnès restitua le cadre. Ici la restauration a employé le tuf audois à nouveau. L'allège était doublée, faisant 70 cm contre 33 cm que faisait celle de la fenêtre F1. Sur cette allège, le restaurateur a mis en place un évier en réemploi, provenant d'une grange du village voisin d'Arrens. Il est taillé dans une plaque de schiste, comme c'est le cas de plusieurs fragments retrouvés au cours des travaux. La pierre débordante est visible en façade externe. Les paillasses sont aussi en pierre de réemploi, elles proviennent du château de Montimars. Les arcs brisés sont une restitution, constitués de deux pierres de linteau, soit une pour chaque arc. Elles se rejoignent sur le meneau central, selon l'interprétation faite par le restaurateur au vu de la baie F7. Ici encore, on relève un trou de boulin sous l'ouverture, peut-être pour les mêmes raisons techniques visant à soutenir un plancher ²¹.

Baie géminée en arc brisé et à double coussiège, F3

Nous l'avons abordé, cette ouverture était totalement ruinée. La brèche s'étendait sur toute l'élévation ²². Elle n'avait donc plus de couvrement et les quelques pierres de tailles furent pillées. La fenêtre F3 est donc une restitution à partir des quelques vestiges encore en place en 1996 ²³. L'allège, de 70 cm, est elle aussi restituée et couverte de labasses venant du château, en réemploi. C'est aussi le cas des banquettes des coussièges. L'arc surbaissé interne est constitué de pierres de taille en grès venant de Montimars, les piédroits mêlent ce même grès et quelques blocs de tuf. Aujourd'hui, la campagne de

¹⁸ Provenant des carrières du Neez.

¹⁹ Volume II, figure 82c, p. 57.

²⁰ Volume II, figure 83b, p. 58.

²¹ Volume II, figure 84, p. 58.

²² Volume II, figure 86a, p. 60.

²³ Volume II, figure 87, p. 60.

restauration est terminée sur cette élévation et le parement est rejointoyé jusqu'au chemin de ronde.

Fenêtre haute à ébrasement et jour grillé, F4

En 1996, cette ouverture était elle aussi démunie de son cadre interne ²⁴. Il était en tuf, comme en témoignaient les arraches prises dans la maçonnerie. Le linteau plat est constitué de dalles de schiste sur corbeaux, quatre sur chaque tableau, soutenant quatre dalles, comme c'est le cas sur la fenêtre F1. Les trois paires dans la profondeur de l'ébrasement sont d'origine et la première est une restitution. Du fait de l'ébrasement, les corbeaux sont de plus en plus réduits. Les deux gonds étaient en place. L'un complet et l'autre cassé, ils participent au fonctionnement du volet restitué. Cette ouverture est l'unique jour du premier niveau de l'enceinte. Ceci tend à montrer l'intérêt d'éclairer cet angle nord-est. Alors que les autres bâtiments internes devaient pouvoir être percés sur la cour, cette pièce devait être dans un enfoncement et nécessitait un puits de lumière sur l'extérieur. Nous pouvons constater que pour les ouvertures les plus larges le maître d'œuvre a opté pour un couvrement en arc surbaissé et claveaux de labasses alors que pour les percements de dimensions inférieures il a pris le parti de simplifier le couvrement en disposant les labasses à plat pour constituer les linteaux. Des plaques qui reposent sur quatre corbeaux disposés parallèlement.

Fenêtre à double coussiège, F5

Cet ensemble reste dans son état d'origine, simplement le piédroit sud a été restauré au moment de la reprise du parement entre les deux baies. Ce piédroit est restauré en grès de Montimars. Les claveaux de la voûte sont en schiste et le départ de l'arc surbaissé est d'origine, en tuf. L'allège et les coussièges de l'embrasure sont dans leur état d'origine ²⁵.

c) La poterne

Sur cette face interne, on retrouve la poterne. Très bien conservée grâce au remblai qui la dissimulait jusqu'au 2/3, elle a pu être préservée du démantèlement ²⁶. Après son dégagement en 1996, J. Omnès constate le bon état de conservation et laisse cet élément tel qu'il était. C'est donc une ouverture de la première enceinte. Le piédroit sud est appareillé avec des pierres de taille hétérogènes. La première pierre du piédroit, semble être un

 $^{^{24}}$ Volume II, figure 83a, p. 58 et figure 86a, p. 60.

²⁵ Volume II, figure 86b, p. 60.

²⁶ Volume II, figure 85a, p. 59.

réemploi. En effet elle présente une cannelure fine sur deux faces visibles, soit côté tableau et côté cour, ce qui la différencie des autres pierres de l'ensemble. Le linteau semble aussi être un réemploi, sa découpe ne s'accorde pas aux piédroits, les jonctions paraissent décalées ²⁷. Le couloir de cette poterne est couvert en degrés de différentes dimensions et constitués de dalles de schiste reposant sur des corbeaux en quart-de-rond ²⁸. Ces caractéristiques sont à mettre en parallèle avec les autres ouvertures à linteau plat. Le sas semble présenter plusieurs autres réemplois. Au deuxième degré, un corbeau en rouleau se distingue. Il est l'unique élément de ce type retrouvé à ce jour au château. Il semble s'agir d'un réemploi associé à une pierre de seuil réutilisée en linteau. La descente de la poterne se fait en escalier, la première marche est aménagée dans une chape très dure faisant la continuité du niveau de sol en amont du sas. La deuxième marche est constituée de deux blocs, la troisième est monolithique et la quatrième en deux blocs à nouveau. La dernière marche, la cinquième, est constituée de deux pièces, en réemploi. L'une présente l'empreinte d'un gond et l'usure d'un vantail.

La restitution

Dans sa restitution, le propriétaire a mis en place un système de fermeture défensif constitué d'une porte grillée en fer forgé. Elle vient loger dans la feuillure taillée dans le cadre de la poterne. La seconde porte est blindée, bardée de fer et maintenue par des clous forgés, elle ouvre sur l'extérieur de l'enceinte en tirant vers la gauche. Elle fait 7 cm d'épaisseur et réutilise le système de fermeture conservé. Le trou de barre traversant était en place, tout comme les trous de loquet ²⁹.

d) La question de la restitution des corbeaux

Sur cette élévation interne de la courtine est, une ligne de 18 corbeaux constitue l'emprise du premier niveau du bâtiment. Ils sont d'origine, en place, mais une question se pose sur un 19^e là où la fissure avait éventré le mur. Entre la poterne et la fenêtre haute F4, la fissure a perturbé la vision du parement. Il n'était pas possible d'affirmer la présence d'un 19^e corbeau, dans le doute J. Omnès s'est abstenu d'en restituer ³⁰. L'élévation sud-est présentait deux lignes de corbeaux en place en 1996, avec vestiges de la majorité des unités d'origine, le restaurateur n'identifia aucun indice sur la face est. Pour cette raison il prit le

²⁷ Volume II, figure 85b, p. 59.

²⁸ Volume II, figure 85c, p. 59.

²⁹ Volume II, figure 85d, p. 59.

Nous remarquons que le premier niveau de la courtine sud-est porte 19 corbeaux d'origine en place.

parti de ne pas en restituer sur cette élévation ³¹. Ceci-dit, nous pouvons nous interroger sur le mode de couvrement alors engagé pour ce niveau noble d'occupation.

Sur cette face est, reste à reprendre la section de l'angle nord, une campagne qui est actuellement en cours.

3- Station 8 : élévation de la face nord, exposée au sud

Avec la même méthode nous allons approcher à présent les restaurations appliquées au dispositif architectural de la face nord.

a) Les reprises du parement

Cette face est exposée au sud, ce qui a aidé à la conservation de son parement. Cependant les effets du glissement de terrain se sont propagés sur l'enceinte et plusieurs points ont nécessité l'intervention de J. Omnès.

La brèche à l'angle nord-est

Nous avons vu l'appareil ruiné entre la fenêtre F5 et la brèche. Au niveau du seuil du premier étage, les deux pans de mur s'était écarté de 60 cm³². Cet écartement se lit encore dans l'angle de bascule pris par le pan de la courtine est. Cette cassure de l'enceinte a été revue et la campagne de restauration se poursuit 33. À ce jour, cinq mètres de parement ont été reconstruits afin de rattraper le niveau d'assise de la cheminée Ch3. Jacques Omnès a jugé nécessaire de descendre dans les fondations pour reprendre un parement envahi par du lierre multi centenaire. Il restait alors 1,50 m d'élévation enterrée que le restaurateur a purgée pour supprimer les racines prises dans le mortier médiéval et procéder ainsi à un remontage assaini 34. Les clichés du fonds Omnès rendent compte de cette entreprise 35. On constate alors non seulement que le parement sous la sole de cheminée est récent mais en parallèle on note la reprise d'encoches de grandes dimensions.

Le système d'ancrage d'une poutraison

³² On parle ici de la séparation amenée par la bascule, non pas de l'écart séparant les deux lèvres de fissure. Ce qui est bien différent. Effectivement, cet écart est plus important du fait de la ruine de la maçonnerie. Ce qui nous intéresse ici est de noter l'anomalie résultant de l'inclinaison du pan de mur. Volume II, figure 89, p. 61.

³¹ Volume II, figure 87, p. 60.

³⁴ Notons que Jacques Omnès s'est limité à affecter les niveaux archéologiques sur moins de 1,50 m d'emprise au sol.

³⁵ Volume II, figure 88, p. 61.

Dans l'angle nord-est, où le parement est toujours dans son état d'origine, on peut relever des percements qui s'apparentent à des trous de boulin. Effectivement, au premier niveau, sous les ouvertures de l'enceinte, une enfilade de trous imposants court jusqu'à l'angle de la courtine ouest. Le premier de ces trous est aménagé accolé à la façade est, à l'angle du mur. Vu les dimensions de cet élément et le parallèle avec la série qu'il entame, nous pensons pouvoir dire qu'il s'agit d'une niche d'ancrage à la poutraison permettant de couvrir le bâtiment accolé à cette face nord de l'enceinte. Cette première loge, permettrait de soutenir une poutre disposée parallèlement au mur est, et couvrant la salle où est percée la fenêtre haute F4. Une niche qui est constituée d'un placage de schiste sur chacune de ses faces et mesurant 55 cm de haut sur 25 cm de large ³⁶. Son parallèle, second percement, n'était plus présent avant la restauration puisqu'il se tenait au niveau de la brèche. Dans sa reprise, Jacques Omnès s'est autorisé à restituer cette encoche en reprenant les mesures moyennes séparant les unités de la série. Pour rattraper et considérer l'écartement de 60 cm des deux pans de courtine, le restaurateur entama la prise de mesures en partant de l'ouest pour aller vers l'est. La troisième loge voit son tableau gauche en place, le reste est restauré. S'enchaînent alors de manière réglée, 12 points d'ancrage disposés en moyenne tous les 1,40 m dans lesquels on peut imaginer 12 poutres imposantes. De la même manière, dans l'élévation de l'angle nord-est, à 3,50 m au-dessus de la première loge, on retrouve le même type de percement 37. Il est à mettre en parallèle avec un second, identique et situé sur la même ligne. Alors qu'au premier niveau nous avons vu que la série comportait 12 encoches, le second n'en porte que deux. Nous pouvons alors souligner que cette élévation nord ne présente pas de corbeaux ni percement au second niveau, de la même façon, semble t-il, que n'en possédait pas la façade est. Par contre la courtine sud-est présente une ligne de corbeaux au second niveau. Nous pouvons nous interroger sur la manière dont devaient être couverts ces étages, et il semble qu'on puisse trouver deux types. Celui de la courtine sud-est, et celui des courtines est et nord. Les deux encoches de l'angle nord-est semblent alors indépendantes du reste de la face nord, on peut les imaginer participer au couvrement de la pièce d'angle du deuxième niveau qui devait donc faire près de 3,50 m de hauteur sous plafond ³⁸.

Le parement en partie basse de l'élévation

³⁶ Volume II, figure 95b, p. 68.

³⁷ Volume II, figure 95a, p. 68.

³⁸ Nous pouvons préciser ici que dans les deux loges supérieures se trouvaient des blocs de calage qui devaient servir à maintenir les poutres en place.

En abordant le système d'assise de la poutraison du bâtiment au nord de la cour, nous avons pu relever un certain nombre de reprises dans le parement de cette élévation. La restauration s'est attachée à reprendre l'ensemble du parement, à partir du niveau de sol actuel et jusqu'aux assises des aménagements. Cette démarche englobait alors les loges des poutres. Un rejointoiement terminait la restauration. Le reste de l'élévation est dans son état d'origine.

b) Les cheminées

Les restaurations de cette section ont permis de reprendre les deux cheminées, l'une est totalement restaurée, l'autre est en cours.

Cheminée Ch3

La cheminée à l'est de la courtine est donc celle fendue de la fissure monumentale. Nous avons dit son assise restaurée, mais l'ouvrage reste dans son état délabré. Les piédroits sont donc ruinés, on remarque alors leur négatif et les fragments de blocs de tuf pris dans le mortier. Dans la brèche, nous retrouvons le conduit de cheminée sur toute son élévation et sur les deux sections de courtine. La coupe alors visible montre l'appareil utilisé à l'intérieur, une maçonnerie de tuf apte à subir les contraintes thermiques. Une caractéristique que l'on retrouve sur l'ensemble des cheminées du château.

Cheminée Ch4

La cheminée, à l'ouest de cette face nord, est la plus grande des quatre cheminées du premier étage. Nous pouvons voir sur les anciens clichés que son âtre était percé d'un trou faisant jour sur l'extérieur de l'enceinte ³⁹. Le parement sous la sole était ruiné mais si on exclut ici encore le démantèlement du cadre, l'ensemble était dans un état ayant permis une restauration sereine ⁴⁰. Le fond de l'âtre, en tuf est dans son état d'origine, seul le jour a été bouché et un rejointoiement appliqué. Le parement est d'origine et sans enduit moderne à l'intérieur de la hotte et tout au long du conduit ⁴¹. Les tableaux sont en tuf, le droit dans son état d'origine, le gauche restauré ⁴². La sole est couverte de tomettes, briques foraines de 5 cm d'épaisseur et d'une dimension de 34 cm sur 18 cm. Le cadre est restauré en marbre d'Arudy. L'atout de cette cheminée est d'avoir gardé son conduit d'origine dans

³⁹ Volume II, figure 92, p. 64.

⁴⁰ Volume II, figure 93a et figure 93b, p. 65.

⁴¹ Volume II, figure 93d et figure 93e, p. 66.

⁴² Volume II, figure 93c, p. 66.

un très bon état de conservation. Entre ce profil et la coupe de la cheminée Ch3, nous pouvons percevoir les caractéristiques employées au Castet Nau. Cette Cheminée Ch4 est bordée de deux baies.

c) Les fenêtres à double coussiège

Exposée au sud, cette face interne de l'enceinte ne présente que deux baies alors que la face est en porte cinq. Au-delà de la restauration du parement inférieur, ces fenêtres ne sont pas terminées.

Fenêtre à double coussiège et arc surbaissé, F6

En 1996, l'élévation surmontant cette baie était fissurée ⁴³. Elle l'est encore à ce jour. La voûte était tombée dans la fissure qui fendait la baie jusqu'au sol. Ce massif effondré a été réduit puis retiré de la fenêtre et le parement du bas restauré. La restauration s'est attachée à reprendre l'assise et donc le sol de cette ouverture. D'origine, il reste le négatif des piédroits démantelés. On peut relever le départ de l'arc avec les sommiers des deux piédroits et leurs premiers claveaux. Au niveau de l'arrière-voussure, les premiers claveaux de schiste sont aussi visibles. On arrive alors à percevoir le profil surbaissé de l'arc. L'embrasure de la baie porte deux coussièges. Ils sont couverts d'un feuilleté d'ardoises. L'allège était simple, non doublée à la différence de ce que nous avons pu relever sur la courtine est. Les pierres de taille qui contenaient les gonds sont encore en place. Cette baie semble être le parallèle exact de la fenêtre ouest.

Baie géminée en arc brisé, à double coussiège et arc surbaissé, F7

La fenêtre F7 est le modèle pris pour la restitution des autres baies du château. Elle présente les vestiges des caractéristiques architecturales décidées par le maître d'œuvre à l'origine des travaux. Les clichés anciens en montrent l'intérêt, la collection Francez en donne un cliché ⁴⁴ et le fonds Omnès rend compte de son état depuis 1996 ⁴⁵. Le cadre externe possède les quatre centimètres de retour d'ogive ayant permis de cerner le type d'arcature employé pour ces ouvertures. Il présente un chanfrein de 6,5 cm, taillé dans le tuf. Le départ du congé est à 5,5 cm du pied de la pierre taillée et son arrivée à 8 cm ⁴⁶. Ceci donne l'angle du congé appliqué aux autres chanfreins taillés par J. Omnès dans les

Volume II, figure 91, p. 64.

189

⁴³ Volume II, figure 92, p. 64.

⁴⁵ Volume II, figure 92, p. 64 et figures 94a et 94b, p. 67.

⁴⁶ Volume II, figure 66a, p. 48.

restitutions. L'arc interne est complet, en tuf et au profil surbaissé. Les piédroits ne sont pas conservés sur leurs premiers blocs, mais les sommiers sont en place. La voûte est complète, en claveaux de labasses, comme les quatre autres fenêtres à double coussiège. Elle porte encore la trace du coffrage d'origine. Le tableau de gauche possède deux gonds en place. L'inférieur est cassé et il reste sa queue dans le bloc de marbre où il loge. Le second est complet et dans un bon état de conservation. Ce gond supérieur dispose d'un pivot de 28 mm de diamètre pour 45 mm de haut. Il appartient à une série de gonds de mêmes dimensions. L'un d'entre eux, retrouvé dans le vestige d'une baie du donjon, affiche une longueur de 20,5 cm pour une largeur de 5 cm à la queue et 3 cm au point du pivot. Ces exemplaires ont servi de modèle aux restitutions ⁴⁷. Les coussièges sont eux aussi en place, dans leur état d'origine, le droit possède une couche de schiste le chapeautant en banquette. Ces coussièges font 34 cm de large à l'allège et 39 cm de large au cadre interne. Cette différence reflète l'ébrasement de la fenêtre. L'allège est l'unique point restauré par le propriétaire. Le niveau d'appui du cadre était connu par son vestige débordant, élément que l'on perçoit sur l'ensemble des clichés anciens. À partir de cette pierre brisée, J. Omnès restitua la section manquante. Le segment de droite est l'élément d'origine de l'appui. Il termina la restauration du parement de l'allège puis de la baie par une chape de chaux au sol ⁴⁸. Agrémentée de la cheminée centrale Ch4, ces deux fenêtres semblent constituer une même salle à laquelle se rattachent les latrines.

d) Les latrines

Bien conservées, les latrines présentent un linteau plat sur corbelets ⁴⁹. Le linteau est en marbre, tout comme la pierre de seuil ainsi que celles ayant servi à l'ancrage des gonds ⁵⁰. Le reste du cadre est en tuf, signe que les deux matériaux étaient employés de façon contemporaine.

Les latrines n'ont été abordées par la restauration qu'au niveau de leur seuil. Effectivement, en 1996, nous avons pu voir que le parement sous ces latrines était ruiné. C'est lors de cette campagne de restauration que J. Omnès restitua la partie est de cette pierre de seuil. Nous pouvons alors constater que cet élément présente un fragment en place, vestige de moins de 20 cm qui portait les caractéristiques nécessaires à la restitution

⁴⁹ Volume II, figure 90a, p. 62.

⁴⁷ Les gonds restitués ont été fabriqués à Pontacq, par Bernard Dupont.

⁴⁸ Volume II, figure 94c, p. 67.

Volume II, figure 90c, p. 62.

de la pièce ⁵¹. J. Omnès a tenu à conserver ce fragment pour garant de sa restitution. On remarque alors la feuillure de cette pierre de seuil bipartite. Le linteau est une pièce complexe. Pierre de taille monolithique, son profil englobe linteau et corbeaux tout en présentant une feuillure commune. À l'intérieur des latrines, le tableau de gauche présente trois corbeaux alors qu'il n'en reste que deux sur le tableau droit. Ces éléments supportent des dalles de schiste disposées sur plusieurs niveaux ⁵². Le cadre externe est ruiné mais porte les vestiges des blocs de tuf en arrache dans la maçonnerie ⁵³. Les plaques de schistes servant de lit aux blocs sont nettement identifiables et permettent de donner les dimensions des éléments ayant été démantelés. Le tableau droit porte encore deux corbeaux débordants sur les fossés. Ils constituent le départ du siège des latrines et présentent une feuillure d'encoche pour l'accueillir. Le premier corbeau dispose toujours de son quart-de-rond, le second est par contre brisé à son épaulement. Sur le tableau de droite, deux corbeaux sont en place, brisés à l'épaulement, ils ne débordent pas.

Actuellement, une campagne de restauration s'attache aux latrines ainsi qu'à la brèche monumentale. À l'issue de ces reprises, le programme de restauration pensé pour la face nord de la cour sera terminé.

4- Station 9 : élévation de la courtine ouest

L'élévation ouest à l'intérieur de l'enceinte n'a connu aucun remaniement de la part du propriétaire. Les niveaux archéologiques sont donc en place. Hormis le défrichement cette face est telle qu'elle se trouvait en 1996. Bien exposé, le parement est dans un très bon état de conservation, sain. Sans percement majeur, la courtine n'a pas subi les mêmes contraintes et est restée stable. Nous pouvons l'aborder pour en présenter brièvement quelques caractéristiques.

a) L'angle nord-ouest

Nous avons vu que l'élévation extérieure de cet angle présente un profil arrondi en plan. Ce n'est pas le cas à l'intérieur. Sans savoir la raison de cette particularité, nous constatons seulement qu'à la première carène entre face nord et face ouest, redémarre une série de corbeaux. Les pans droits et non circulaires étaient peut-être plus à même d'être aménagés. Ici se tient un appentis moderne, en bois, reposant sur les corbeaux d'origine.

⁵¹ Volume II, figure 90b, p. 62.

⁵² Volume II, figure 90d, p. 63.

⁵³ Volume II, figure 90e, p. 63.

b) Un évier monumental

Les anciens clichés et la majorité des études modernes, se sont intéressés à un élément particulier de l'enceinte ⁵⁴. Il s'agit d'une structure servant d'évacuation d'eau. Très décoratif et surprenant, cet équipement participe au programme ornemental du château.

Description

Très bien conservé, il se caractérise par une double bouche à linteau plat sur coussinets divisée en deux par un montant en éperon ⁵⁵. L'assise débordante est constituée d'une labasse de grande dimension, à savoir, 1,70 m de long. Son débord est taillé, caréné et non brisé ⁵⁶. Le linteau repose sur des coussinets d'une hauteur de 15 cm. Ces derniers sont portés par des pierres de taille massives de 35 cm de haut constituant piédroits et montant central. Ces éléments présentent des feuillures susceptibles d'avoir accueilli des éléments servant à boucher ces buses. Dans l'ébrasement on relève un autre jeu de coussinets, six pièces servent donc de support au linteau de façade ⁵⁷. L'appareil en élévation ne présente pas d'arc de décharge, la contrainte de l'enceinte repose alors entièrement sur cet ouvrage et son état de conservation est très bon.

Interrogation sur sa fonction

Cet élément se tient à un peu plus de 30 cm du niveau de corbeaux faisant le premier étage. Si l'on considère la pose d'un sol, cette ouverture se trouve alors à son niveau. Il est possible de voir ici une évacuation d'eaux usées, en témoigne la structure débordante à l'extérieur de l'enceinte ⁵⁸. Nous pouvons alors nous interroger sur la nature de cette pièce. En considérant que nous sommes là au premier étage, cette structure devait avoir une place importante dans l'occupation de l'espace pour nécessiter un tel programme architectural. Peut-être indique-t-elle la cuisine. Pour cette raison nous pouvons imaginer un évier monumental dont cet ensemble est le vestige conservé dans la maçonnerie.

c) Les corbeaux comme seuls indicateurs d'occupation

En parallèle à cette évacuation d'eau monumentale, les corbeaux sont les seuls aménagements connus à ce jour sur cette élévation. Suite à la série de loges supportant la

⁵⁶ Volume II, figure 99b, p. 70.

⁵⁴ Volume II, figure 96 et figure 97, p. 69.

⁵⁵ Volume II, figure 98, p. 70.

⁵⁷ Volume II, figure 99a, p. 70.

⁵⁸ Volume II, figure 71, p. 51.

poutraison de la courtine nord, on retrouve une série de corbeaux à partir du premier pan de l'angle nord-ouest. Quatre corbeaux sont positionnés sur la première section, six sur la seconde et vingt-et-un sur la face ouest. Les distances inter-corbeaux varient entre 45 cm et 88 cm. L'enfilade semble continue, indiquant la présence de bâtiments greffés sur l'ensemble de l'enceinte. Là où se termine la série, se dresse la tour carrée et nous relevons une arrache dans le parement.

Concernant les matériaux, nous pouvons constater que d'une manière générale, les pierres de taille en marbre ou calcaire cristallin sont employées pour les éléments qui demandent une certaine rigidité ou supportant les contraintes, par exemples : les différents corbeaux, les appuis des garde-corps du crénelage, ou encore les supports d'ancrage de gonds. En parallèle le matériau vacuolaire que l'on trouve au château, le tuf, est utilisé pour limiter les charges, alléger certains parements ou encore pour résister aux contraintes thermiques donc dans la maçonnerie des cheminées. Il semble que les deux matériaux soient utilisés dans les deux phases de construction pour leurs vertus particulières.

Par ces prospections nous avons pu cerner les restaurations orchestrées par Jacques Omnès sur l'enceinte du château. Avant d'aborder celles concernant les donjons nous pouvons préciser que le bâtiment au nord de la cour, porté sur le plan, n'est qu'une restauration en pierres sèches d'une structure déjà identifiée en 1866 par Anthyme Saint-Paul.

C. Le donjon central

En conservant cette logique de prospection-inventaire des restaurations nous avons choisi de distinguer les deux tours de l'enceinte du château. Il nous semblait plus simple d'aborder le volume d'informations de cette manière, quitte à proposer un plan déconstruit. Nous commençons alors par le donjon circulaire.

1- Le premier niveau

En 1996, le donjon est ruiné et l'un des objectifs du projet de Jacques Omnès est de le sauver de l'effondrement. Suite au défrichement, le donjon présentait des éléments en

place pouvant aider à sa restitution. Le parallèle établi entre les anciens clichés et les vestiges conservés a permis sa reconstruction ¹.

a) Le parement externe

Morcelé par plusieurs fissures, le donjon assaini conservait une élévation jusqu'au seuil du troisième étage, en 1996². En partie supérieure, il ne s'agissait plus que d'une mince section mais le premier niveau du donjon était complet. Le parement externe était en place, bien que fissuré, et on ne relevait que la ruine d'un percement traversant l'épaisseur du mur.

Le jour carré

Ce percement est répertorié dans les sources. Anthyme Saint-Paul le visite « On y pouvait pénétrer, mais avec peine et en rampant³ ». En 1866, on peut donc entrer dans le donjon par ce trou, signe qu'il est ruiné, même démantelé. Anthyme Saint-Paul le décrit comme un trou carré et Fourcade en relève la dimension, soit « 25 centimètres dans les deux sens » ⁴. De ces éléments et à partir des vestiges en place, J. Omnès restaure ce jour carré. En marbre d'Arudy, le percement est à présent fermé de deux barreaux en croix ⁵.

Sans avoir procédé à d'autres interventions de maçonnerie, le premier niveau de ce donjon a été rejointoyé.

b) La restitution d'un escalier

Au cours de la reprise du parement externe, J. Omnès releva six trous de boulin disposés en degrés. Le premier se trouvait juste au-dessus du niveau de sol au moment des reprises et les trois derniers étaient sur une même horizontale, juste en dessous de la porte du donjon, donc au premier étage ⁶. En consultant les anciens clichés, il est vrai que l'on retrouve ces trous. Certains sont visibles sur celui de Raymond Ritter pris en 1915. L'ensemble se relève aussi sur ceux du fonds Omnès après défrichement. De ce constat, le restaurateur prit le parti de restituer des pièces de bois dans ces loges. Le profil donné tend à supposer la présence d'un escalier hélicoïdal partant du sol, peut-être l'empreinte des boulins de l'échafaudage ayant ensuite servi à positionner cet escalier. À ce jour la

⁴ Fourcade Abbé, 1891, *Monographie d'Adé*, p.108.

¹ Volume II, figure 15, p. 20, ou figure 16, p. 21, encore figure 18, p. 22 et figure 100, p. 71.

² Volume II, figures 101a, 101b et 102, p. 72.

³ Saint-Paul A. 1866, p. 35.

⁵ Volume II, figure 104, p. 73.

⁶ Volume II, figures 106a, 106b et 106c, p. 75.

restauration s'est limitée aux assises de ce dernier. Le départ de ses degrés est constitué d'un lot de corbeaux provenant du château des Angles. Non maçonnés, ils entrent dans la composition comme collection lapidaire, faisant le lien avec cet autre donjon circulaire ⁷. L'escalier desservait alors le premier étage, se terminant en une plate forme devant la porte en partie conservée en 1996.

c) La basse fosse

Le premier niveau du donjon n'a pour ouverture sur l'extérieur uniquement le jour carré. Percé à travers le mur large de 1,90 m, il éclaire la basse fosse du donjon circulaire. Avec un diamètre de 6,45 m hors œuvre, la superficie de la basse fosse est alors proche de 6 m² à l'intérieur. Elle est voûtée d'une coupole percée en son milieu par un trou d'homme de 50 cm de côtés.

Cet espace n'a pas été perturbé par les restaurations, simplement assaini. Les niveaux de sol sont alors en place. Jacques Omnès souhaitait conserver un espace clos, permettant une étude archéologique de la zone.

2- Le premier étage

Desservi par le probable escalier, le premier étage n'est percé que d'une porte. En 1996, l'élévation du donjon était suffisamment conservée pour affirmer qu'il n'y avait pas d'autre percement. La structure présentait les éléments nécessaires à la restitution.

a) La porte du donjon

Les clichés du fonds Omnès indiquent l'état de cette entrée et présentent les éléments qui étaient conservés.

Les vestiges

Son cadre externe était ruiné mais la pierre de seuil droite ou nord était en place. Le cadre interne était conservé. Un de ses claveaux était descendu mais toujours pris dans l'arc ⁸. Les logettes des gonds étaient conservées tout comme le fond du trou de barre. On peut remarquer que les piédroits de la porte sont taillés de façon à démarrer la rotondité de la pièce alors que l'arc est plan, ceci crée une cassure sur le cadre ⁹.

⁷ Le donjon du château des Angles est l'unique donjon circulaire des abords du Lavedan, en dehors des deux tours du village d'Arras.

⁸ Volume II, figure 105a, p. 74.

⁹ Volume II, figures 105b et 105c, p. 74.

La restauration

La reprise de cette porte s'appuie sur ses vestiges. Le cadre interne étant conservé, seul un rejointoiement lui a été appliqué. Pour reprendre l'arrière-voussure, le propriétaire a poursuivi le berceau dessiné par l'arc en place. Pour ce qui est du cadre externe, le modèle est pris sur le village d'Arras. Nous l'avons abordé, la tour de l'Abadie est le pendant de celle du Castet Nau, elles semblent contemporaines ou du moins inspirées ¹⁰. Dans cet esprit, Jacques Omnès a repris le linteau en bâtière de cette tour et l'a apposé sur les corbelets concaves à baguette médiane qui se retrouvent au Castet Nau 11. Les piédroits sont restitués, en marbre d'Arudy 12. La porte en bois est une copie de celle de l'église de Serre-en-Lavedan, avec accolades et trilobes.

b) Les restaurations du premier étage

À l'intérieur, en 1996 le remplissage était sur 2,50 m. L'effondrement du donjon était en partie resté bloqué sur la voûte du premier niveau. Ce blocage a dû permettre de maintenir les pans de mur qui étaient pourtant morcelés.

Une ceinture en béton armé

Au-dessus du linteau de la porte d'entrée, le parement était ruiné, créant une brèche dans le cylindre du donjon. De manière à joindre les deux lèvres, J. Omnès opta pour une ceinture en béton armé au cœur de la largeur du mur. Un procédé employé à plusieurs reprises dans la restauration du donjon. En déblayant le pierrier interne, quelques éléments du dispositif architectural avaient été mis au jour.

Le trou d'homme

Nous avons évoqué le trou d'homme perçant la voûte, il était en place et J. Omnès lui a ajouté un nouveau cadre, sans maçonnerie. L'idée était simplement de le borner. Le cadre du trou d'origine étant en affleurement sur la chape de sol, il était nécessaire de le sécuriser. L'élément restitué mesure lui aussi 50 cm de côté, il est la continuité du cadre d'origine ¹³.

L'emprise de structures

¹⁰ Volume II, figure 107a et figure 107b, p. 77.

¹¹ Nous pouvons encore citer la tour ronde du Château de Sainte-Marie. La porte percée au premier étage présente elle aussi un linteau sur corbelets concaves.

12 Volume II, figure 106d, p. 76.

¹³ Volume II, figure 110a et figure 110b, p. 80.

Le parement de ce premier étage était bien conservé à l'intérieur et l'enduit est d'origine. Le propriétaire a pu relever huit trous de boulins en place, disposés sur deux lignes. La ligne la plus en élévation se situe à 1,80 m de la chape. Dans ces encoches, J. Omnès a vu l'emprise d'un système de treuil permettant de descendre dans la basse fosse. Il restitua alors le modèle présent au château de Lourdes pour lever la herse. Le volume intérieur fait 3,90 m de haut. À cette limite se tenaient les marques d'ancrage d'une poutraison.

c) Le travail du bois

Nous avons dit que la restauration du donjon était à ce jour totalement terminée. De fait l'intérieur est aménagé et le treuil évoqué participe au programme ornemental. Par ailleurs le plancher est aussi restitué.

Une poutraison encastrée

Le premier étage de ce donjon est couvert d'un plafond réutilisant l'emprise de l'aménagement médiéval. Dans le parement, nous avons vu que le nettoyage avait révélé des encoches dans la maçonnerie. Alors qu'il n'y a pas de vestiges de corbeaux pouvant assurer le soutien d'un plancher, on retrouve ce système permettant de loger les assises du sol. Dans sa restitution, J. Omnès replaça six poutres disposées parallèlement. Le dispositif ouvre au centre par un trou carré, et l'accès au deuxième étage se fait par une échelle de bois.

3- Le deuxième étage

Avant la restauration, le deuxième étage ne présentait plus qu'un fragment d'élévation. Ces vestiges témoignaient de certains éléments mais ils n'étaient pas suffisants pour permettre une élévation restituant le véritable état de cette partie du donjon médiéval.

a) Le pan de mur en place

Suite à l'effondrement situé entre 1915 et 1936 par Gaston Balencie et Raymond Ritter ¹⁴. La partie sommitale du donjon que l'on pouvait voir sur les anciens clichés n'existait plus ¹⁵. Après son défrichement, Jacques Omnès découvrait une portion réduite de cette élévation. Ce vestige lui donnait des indications pour sa restauration.

¹⁴ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 101.

¹⁵ Volume II, figure 18, p. 22.

Les corbeaux en place

À partir de la couverture photographique du fonds Omnès, on comprend la réflexion du propriétaire. Deux corbeaux étaient en place dans la maçonnerie ¹⁶. Ils font le troisième niveau de couvrement, après la voûte et le plancher reposant sur poutres encastrées. En fonction du périmètre intérieur et de la distance entre ces deux éléments le restaurateur plaça 24 corbeaux couronnant la surface interne. Une restitution qui s'adapte aux vestiges conservés. Ces vestiges permettaient par ailleurs de définir la hauteur sous plafond, à savoir 2,90 m pour ce deuxième étage.

Le cadre de la baie du troisième étage

Ce fragment de mur à l'avantage de rendre compte de la partie basse de la baie du troisième étage visible sur les clichés anciens. Effectivement on note sur les photographies prises par le propriétaire, non seulement la dalle de schiste faisant le seuil de l'ouverture mais encore le coussiège ¹⁷.

Ces éléments sont intéressants pour délimiter les niveaux mais ils n'apportent pas d'indices sur le programme architectural mis en place au deuxième étage.

b) Restitution de fentes de tir

Sans aucun élément à disposition, Jacques Omnès prit le parti de restituer trois fentes de tir sur ce niveau d'occupation. C'est avec une interprétation fondée sur une logique de défense que le restaurateur travailla à la restitution de ces attributs de l'architecture militaire. Nous avons pu constater que Raymond Ritter avait appliqué une fente de tir sur son plan de 1936. Il relevait dans son commentaire un « deuxième étage éclairé de petites fenêtres » ¹⁸.

Fente de tir notée FT2

Cette première fente restituée donne une vue plongeante sur le secteur de la porte d'entrée. En ayant connaissance du remaniement du château, Jacques Omnès décide de donner un angle de tir situé entre la tour carrée et la porte d'entrée principale. Cette fente fait 98 cm de profondeur pour 8 cm de large au jour. Son linteau est une dalle de schiste et repose sur quatre corbelets, à l'image du type de linteau qui se rencontre au Castet Nau.

¹⁶ Volume II, figure 111a, p. 81.

¹⁷ Volume II, figure 111b, p. 81.

¹⁸ Balencie G., Ritter R., 1936, p. 101. Avant l'effondrement, Ritter avait peut être pu voir les fentes de tir ou jours qu'il nomme petites fenêtres.

Fente de tir notée FT3

Elle possède exactement les mêmes caractéristiques puisqu'il s'agit d'une invention sur le même modèle. Elle pointe le château d'Arcizans-Avant.

Fente de tir notée FT4

Elle pointe la poterne et présente donc elle aussi les mêmes caractéristiques. L'interprétation stylistique de ces fentes vient d'un élément de la maison forte de Sainte-Colome ¹⁹.

c) Restitution d'un second plancher

Nous avons vu la démarche pour restituer le couronnement de corbeaux. Se servant de ces éléments J. Omnès a restitué le second plancher. Reposant sur 24 corbeaux, les 24 solives de chêne se rejoignent au centre en une trémie carrée laissant le passage d'une échelle ²⁰. Ce dispositif ouvre alors sur le troisième étage.

4- Le troisième étage

Le dernier étage de ce donjon est en partie une interprétation de Jacques Omnès. Elle repose sur des éléments en place et s'en inspire pour rendre une image cohérente d'un intérieur de donjon du XIII^e siècle.

a) Les vestiges restaurés

Sur ce niveau, la dernière portion de l'élévation d'origine est essentielle. Elle offre à la connaissance les caractéristiques d'une baie d'origine ²¹. En parallèle les corbeaux permettent de donner un plancher.

La fenêtre à coussiège, notée F8

Cette baie est connue dans son état d'origine, grâce au cliché de la collection Jean Bourdette ²². Elle entre dans l'élévation du donjon dont la moitié du troisième étage était déjà effondrée au moment de la prise de vue. En 1996, les vestiges de cette fenêtre présentent une labasse lui servant de seuil. Cette dernière est alors bordée d'un coussiège constitué de deux blocs de tuf taillés et chapeautés d'une plaque de schiste faisant la

199

¹⁹ La maison forte de Sainte-Colome se situe dans les Pyrénées-Atlantiques, à proximité de Louvie-Juzon. Autrement dit, au débouché de la vallée passant le col du Soulor. ²⁰ Volume II, figure 112, p. 82.

²¹ Volume II, figure 111a et figure 111b, p. 81.

²² Volume II, figure 18, p. 22.

banquette. Il mesure 60 cm de haut. Ceci pour la partie interne. À l'extérieur, deux blocs de tuf taillés sont aussi en place. L'ensemble constitue la largeur de la baie. Ce massif était le seul vestige de ce troisième étage. L'embrasure avait conservé un gond d'origine ainsi que les trous de loquets. Les piédroits ont été restitués en tuf et sont surmontés d'un linteau plat reposant sur des corbeaux prismatiques pour le cadre externe. Des éléments retrouvés dans le pierrier qui reposait sur la voûte avant les restaurations. À l'intérieur, c'est une labasse monumentale qui sert désormais de couvrement à l'embrasure. Elle repose sur deux corbeaux disposés sur chaque tableau. Cette fenêtre mesure 1,10 m de large et est profonde de 60 cm, son jour est de 72 cm de large.

Nous avons vu qu'à partir des corbeaux conservés sur le massif, J. Omnès avait restitué le second niveau de plancher. Dans le même esprit il restitua le couvrement du troisième étage.

Le couronnement de corbeaux

Pour pallier le manque de source, le restaurateur s'appuie sur les clichés connus. Avec celui de la collection Jean Bourdette il pouvait définir la hauteur de la baie, l'élévation du donjon et ses caractéristiques. J. Omnès avait noté le couronnement de corbeaux sommant le donjon, ils étaient doubles. Nous avons vu que lors du démontage et assainissement de l'étable dans la tour carrée, le propriétaire avait mis au jour une série de huit corbeaux doubles. Le parallèle intégré, Jacques Omnès restitua ces corbeaux d'origine sur le couronnement du donjon central. Notons que certains d'entre eux portaient la marque de tâcheron ²³. Ceci pouvant expliquer que le donjon central fut crénelé dans un second temps, dans la seconde phase de construction ²⁴. Sur ces assises les plus élevées, on retrouve une dernière structure de bois à 24 rayons faisant le couvrement. Les rayons débordent sur les corbeaux externes en matérialisant le troisième degré de chaque console. Le donjon s'élève aujourd'hui à 18 m de haut.

Une ceinture structurante

Toujours en s'appuyant sur l'iconographie, ici le cliché Viron ainsi que le croquis d'Anthyme Saint-Paul, le restaurateur sut discerner un lit de pose ceinturant le donjon. Dans sa partie sommitale, sous le couronnement de doubles corbeaux nous pouvons en

²³ Volume II, figure 109a et figure 109b, p. 79.

En considérant que ces corbeaux sont bien ceux du donjon central. C'est donc une hypothèse qui demande à être vérifiée, mais sans sources, nous ne pourrons pas aller plus loin.

effet relever une différence d'appareil ²⁵. Jacques Omnès appliqua cette particularité au donjon restauré. Pour cela nous voyons aujourd'hui à ce niveau, une assise de dalle de schiste, rejoignant l'esprit du dessin de 1866. C'était l'occasion de mettre en place une ceinture en béton armé dans la reconstruction moderne, un parti pris visant à la pérennité du château. Dans la structure médiévale, au-delà de servir à structurer l'élévation, il faut peut-être voir dans ce dispositif le moyen de donner une assise plus stable à la structure avant d'y greffer des mâchicoulis. Ceci tend vers l'hypothèse d'un remaniement du donjon central en parallèle aux autres reprises effectuées dans la seconde phase de construction du château et matérialisé par ce lit de maçonnerie visible sur les clichés anciens.

Après avoir essayé de coller au mieux aux sources, Jacques Omnès interpréta le réaménagement intérieur du troisième étage.

b) L'interprétation de l'équipement domestique

La restauration des vestiges conservés terminée, le programme devait achever la reconstruction du donjon. L'objectif était alors de proposer un ensemble reflétant un intérieur du XIII^e siècle. Le choix fut porté sur la restitution d'une chambre seigneuriale. Pour ce faire dans un premier temps il était nécessaire d'achever le programme architectural.

La fenêtre notée F9

Cette fenêtre a été restituée dans l'axe de la porte d'entrée du donjon ²⁶. Extérieurement c'est une ouverture carrée, dont le cadre est chanfreiné. Sobre, elle reflète la volonté de ne pas prendre parti pour un élément particulier. Il s'agit avant tout d'une ouverture destinée à agrémenter une chambre. Nous remarquons deux trous de boulin aménagés au-dessous de l'appui de cette fenêtre ²⁷. À l'image de la porte du premier étage, qui est bordée de trois trous de boulin ainsi que de sa plateforme, l'idée était d'y voir les éléments d'un éventuel dispositif de levage. À l'intérieur, la fenêtre se compose d'un linteau plat sur quatre corbeaux disposés deux à deux sur chaque tableau.

Les agréments

²⁵ Volume II, figure 18, p. 22, à comparer avec la figure 109a, p. 79 et le croquis d'Anthyme Saint-Paul, figure 14, p. 19.

Pour cette raison les deux percements se confondent sur le plan schématique que nous avons proposé.

²⁷ Volume II, figure 106c, p. 75.

Comme élément du programme architectural, le propriétaire restitua un placard de 50 cm de haut, en pierres de taille et pris dans la maçonnerie. En parallèle un évier a été aménagé sous une niche en anse de panier. On distingue la pierre débordante de cet évier de récupération sur l'élévation externe du donjon.

La problématique des latrines

Une fois la restauration terminée, un nouvel élément iconographique entrait dans le fonds Omnès. Une carte postale qui présente le château sous un angle légèrement différent de ceux de la série des clichés anciens ²⁸. On y voit alors le piédroit ainsi que le départ de l'arc d'une ouverture qui aurait pu accueillir des latrines. À ce jour, c'est donc un évier qui tient cette position.

c) Une reconstruction terminée

Une fois le programme architectural terminé, avec l'ensemble des restaurations et constructions finies, Jacques Omnès décora la plus haute pièce du donjon.

L'ornementation

De manière à adhérer au plan de départ, le propriétaire peaufina la reconstruction du donjon en apposant un décor peint sur le parement restitué du dernier étage. La pièce est donc recouverte d'un enduit à la chaux, blanc sur lequel est représenté un faux appareil bordé de rouge et limité d'une frise horizontale à arcs trilobés. Un motif floral agrémente le dessin de chaque pierre de taille. En parallèle, le tailleur du village d'Arras-en-Lavedan sculpta des corbeaux figurés sur les quatre pièces accueillant les retombées du plafond sur enrayure. Ces éléments participent ainsi au programme ornemental, tout comme le mobilier.

L'ameublement

Dans l'idée d'ouvrir le site au public et restituer un programme pédagogique, cette dernière pièce s'est transformée en salle d'exposition et présente des copies de meubles caractéristiques. C'est ici un échantillon de la politique menée par la famille Omnès.

À l'issue de l'ensemble des reprises que nous venons d'évoquer, le donjon est aujourd'hui restauré, reconstruit et même meublé. Sur l'élévation extérieure un rejointoiement a été appliqué à l'ensemble de la structure. Aujourd'hui encore identifiable, nous avons voulu délimiter la construction d'origine du donjon restauré, par un essai

²⁸ Volume II, figure 16, p. 21.

d'infographie. Ce travail constitue simplement une mise en évidence schématisée de l'emprise des restaurations sur la section qui était la plus élevée avant 1996 ²⁹.

D. La tour carrée

Afin de terminer l'inventaire des restaurations nous allons nous intéresser à la tour carrée. Elle symbolise la seconde phase de construction du château et en redéfinit l'occupation. À la manière des prospections précédentes, nous allons l'aborder en démarrant par ses faces extérieures pour ensuite approcher son intérieur et ses accès. Cet ensemble n'a, à ce jour, pas bénéficié d'un programme de restauration de l'ampleur de celui appliqué au donjon central. L'objectif était dans un premier temps d'effacer les anachronismes et de maintenir la structure de façon pérenne.

1- Les élévations extérieures

La tour carrée nous est connue par les clichés anciens qui rendent compte de son occupation depuis la fin du XIX^e siècle ³⁰. Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'exploitation agricole qui l'avait aménagée, nous y reviendrons alors simplement par brèves.

a) La face ouest

Démarrer par l'élévation ouest nous amène à reprendre la prospection extérieure de l'enceinte. La tour carrée étant une structure complémentaire à l'enceinte primitive, elle est aujourd'hui la continuité de la courtine ouest. Sur cette élévation, les interventions de Jacques Omnès se sont portées sur le démantèlement de la structure agricole ruinée ³¹. Les photographies du fonds Omnès rendent compte de ce démontage du mur moderne qui était posé sur la tour. Au-delà de cette reprise, nous pouvons relever le rejointoiement de l'élévation par le témoin des coulures de lait de chaux sur le parement. L'intervention sur la maçonnerie moderne permettait alors de redécouvrir plus précisément une caractéristique de la tour.

Une harpe d'ancrage

²⁹ Volume II, figures 108a et 108b, p. 78.

³⁰ Volume II, figure 15, p. 20; figure 16, p. 21; figures 19 et 20, p. 23.

³¹ Volume II, figures 113a et 113b, p. 83; figures 113c et 114, p. 84.

Dans cette zone de greffe entre enceinte et tour carrée, nous relevons en partie haute de l'élévation ce que l'on pourrait qualifier d'harpe d'attente ³². Inscrite sur le mur d'enceinte et révélée par le démantèlement du mur moderne, cette harpe démarre au-dessus du niveau actuel de la maçonnerie de la tour. En analysant le chaînage à l'angle nord-ouest, nous pouvons constater que la tour carrée est adossée en applique sur l'enceinte primitive ³³. Cependant, à partir du lit de pose qui semble refléter la surélévation de l'enceinte nous retrouvons cette harpe. Il semble alors envisageable de dire qu'au moment où on élève la tour carrée en même temps que l'on surélève l'enceinte, le maître d'œuvre décide d'ancrer ce nouveau donjon dans la surélévation. L'intérêt du processus étant d'assurer une meilleure rigidité à l'ensemble, en considérant une élévation de la tour sur plusieurs niveaux. L'appareil de cette face ouest présente une majorité de blocs équarris. Le parement à l'angle sud-ouest était ruiné en 1996.

La restauration de l'angle sud-ouest

La campagne majeure des opérations sur ces faces externes était orientée sur la restauration de la chaîne de l'angle sud-ouest. Dès les premières prises de vue du XIX^e siècle, cet angle apparaît ruiné. À l'arrivée de Jacques Omnès, une campagne est lancée pour le restaurer. Nous pouvons alors revenir sur l'emprise des restaurations à partir de la couverture photographique et présenter l'état des vestiges ³⁴. Les trois premières pierres de taille, visibles au-dessus du niveau de sol actuel, sont d'origine. Les suivantes sont des restitutions tenant compte des indices conservés dans la maçonnerie médiévale. De façon à cerner plus directement cette reprise du chaînage, nous avons essayé d'en faire le relevé pierre à pierre ³⁵.

b) La face sud

Sur la face sud, le parement était dans un bon état de conservation. L'unique dégradation venait d'un percement moderne répondant à un besoin fonctionnel de l'étable. Effectivement, un fenil avait été ouvert en partie haute des vestiges de la tour. Il servait à rentrer le foin sur le niveau supérieur du bâtiment interne ³⁶. Refermée par Jacques Omnès,

³³ Volume II, figure 118, p. 87.

204

³² Volume II, figure 119, p. 87.

³⁴ Volume II, figure 115a et figure 115b, p. 85.

³⁵ Volume II, figure 115c, p. 85.

³⁶ Volume II, figure 113c, p. 84.

cette ouverture reste, ici encore, perceptible par les épanchements de chaux. Au-delà, le parement est bien conservé ³⁷.

L'hypothèse de l'entrée du sas

L'angle sud-est de la tour constitue, nous l'avons dit, le piédroit gauche du sas d'entrée ³⁸. Resté dans un très bon état de conservation, le chaînage est constitué de pierres de taille de gros module, toutes d'origine. Nous pouvons relever un rejointoiement minime venant combler les manques de mortier. Nous remarquons en parallèle que les dernières pierres de taille de cette chaîne sont décalées vers l'intérieur du parement. Elles laissent en façade une encoche susceptible d'avoir soutenu un arc retombant sur le piédroit est du sas et contrebutant la tour carrée ³⁹.

c) La face est

Cette face ne présente pas de restauration majeure. Démunie du rehaussement moderne, elle a été rejointoyée pour stabiliser le parement. Par cette reprise, l'appareil est moins lisible que sur les clichés anciens. Alors qu'il est difficile de le percevoir aujourd'hui, du fait de l'enduit appliqué, l'angle nord-est présentait un chaînage particulier.

Une greffe de pierres taillées en tuf

Nous avons vu qu'à l'angle nord-ouest le premier niveau de la tour carrée est adossé à l'enceinte, en applique. Le second est quant a lui ancré. Ici, à l'angle nord-est, le système de greffe est simplifié. À partir d'une photographie remontant avant les reprises du sas d'entrée, nous pouvons relever un appareil totalement constitué de tuf ⁴⁰. Au cours de nos prospections nous avons fait le constat que la majorité des aménagements de l'enceinte d'origine était constitué de ce matériau mais que le parement n'en utilisait pas ou peu. Ici, nous sommes forcés de constater que le tuf est employé non seulement sur l'élévation nord du sas d'entrée, mais encore sur le chaînage de l'angle est de la tour carrée. Cette dernière est greffée à l'enceinte par des pierres de taille de gros module et bien réglées. Nous constatons par ailleurs que les assises de tuf ne démarrent qu'au-dessus de la porte en tierspoint. Les premiers niveaux d'assise au chaînage sont des pierres taillées du même matériau que cette porte principale, à savoir marbre ou calcaire cristallin. Ces éléments

³⁸ Volume II, figure 117, p. 86.

⁴⁰ Volume II, figure 24, p. 25.

³⁷ Volume II, figure 116, p. 86.

Ceci ne représente qu'une hypothèse mais nous l'avançons dans la mesure où il est possible de la voir se matérialiser lorsque les restaurations entameront la reconstruction de la tour carrée.

amènent à s'interroger sur l'état de la première enceinte et sur la manière dont s'est élevé le second donjon.

d) La face nord de la tour carrée, à l'intérieur de l'enceinte

C'est à l'intérieur de l'enceinte que se trouve l'élévation nord de la tour carrée. Comme cette dernière lui est adossée, le premier niveau est censé appartenir à l'enceinte primitive et l'élévation refléter la tour plus récente. En prospectant l'ensemble pour lever les restaurations de Jacques Omnès, nous avons pu constater qu'aucune reprise n'avait été effectuée au premier niveau de cette courtine ouest. L'état visible est celui d'origine, si l'on exclut les reprises bordant la porte d'entrée principale du château déjà évoquées.

Les restaurations au second niveau

Le premier niveau ne présentait pas d'ouvrage à restaurer, par contre le second portait un élément symbolique à préserver. Effectivement, les vestiges d'une fenêtre à meneaux étaient visibles. Connue par les photographies anciennes pour son arc interne, cette fenêtre n'avait pas été abordée depuis la cour du château ⁴¹. Elle présentait en façade le piédroit ouest complet. Le reste du cadre est restitué. C'est l'unique ouverture de ce type au château. Elle est bordée à son sommet par deux trous traversants. Celui situé à l'ouest mesure 15 cm sur 15 cm, celui à l'est 17 cm sur 17 cm. Le percement de gauche possède encore un bloc allongé à l'intérieur faisant office de bouchon. Nous ne savons pas à quoi les rattacher, ils sont soignés et l'intérieur lissé donne une légère pente coulant vers l'intérieur de l'enceinte. Dans la continuité de la restauration de cette fenêtre à meneaux, le propriétaire restitua le parement de la tour carrée. On note une fente de tir à l'est, constituée de cinq pierres taillées en façade. Son linteau est un réemploi, comme l'assise du piédroit droit ou ouest ⁴². Ce bandeau du niveau supérieur de la tour est terminé depuis le rejointoiement. Le niveau inférieur est resté dans son état d'origine.

La présence de bloc de tuf dans le parement du niveau inférieur

Sur le parement inférieur, nous constatons alors la présence de quelques blocs de tuf en façade. Certains regroupements sont perceptibles, parmi eux, ont relève un chaînage dans l'alignement du piédroit gauche de la fenêtre à meneaux. Ceci nous amène à faire le lien avec l'ancrage de la tour carrée évoqué en amont. Nous avons déjà souligné l'alignement de corbeaux sur ce niveau de la courtine sud-ouest de l'enceinte, en disant

⁴¹ Volume II, figure 123b, p. 90.

⁴² Ces pierres taillées ont été retrouvées au pied de la tour, dans un pierrier.

qu'il s'arrêtait au départ de la tour carrée. Pour aller plus loin, disons qu'ici démarre la présence de bloc de tuf dans l'appareil de l'enceinte commun à la tour. Il faut peut-être alors soulever l'hypothèse de la présence de la porte de l'enceinte primitive. Ces arguments trouvent leur pendant à l'intérieur de la tour carrée.

2- L'intérieur de la tour carrée

En gardant notre logique de prospection nous allons faire l'inventaire des restaurations internes en commençant par le premier niveau puis l'étage et son accès.

a) Le niveau aveugle

Le premier niveau de cette tour était à l'origine aveugle. Ouvert dans un temps inconnu à l'angle nord-est, une porte y est aménagée au cours de l'exploitation agricole et reste l'accès actuel ⁴³. Des vestiges de l'exploitation sont encore perceptibles dans la maçonnerie, malgré le démantèlement de Jacques Omnès et la reprise du fenil. On relève en particulier quatre encoches sommairement aménagées aux angles de la pièce pour pouvoir accueillir la poutraison du bâtiment couvert. Les corbeaux réemployés sur le couronnement du donjon proviennent de cette zone. Les faces ouest, sud et est ne présentent pas de particularité et le propriétaire s'est à ce jour contenté d'un rejointoiement. Par l'enduit qui lui a été appliqué, la lecture de l'élévation nord est rendue difficile.

La semelle débordante

Nous avons signalé, au cours de l'inventaire réalisé sur le périmètre extérieur de l'enceinte, qu'une semelle débordante reflétait les fondations de la courtine. Il est alors intéressant de souligner sa présence à l'intérieur de la tour carrée. Elle peut s'avérer être un argument confirmant le fait que la tour ait été adossée dans un second temps de construction. Cette semelle se termine à l'angle nord-est mais n'est pas connue dans le sas d'entrée. On ne l'a retrouve qu'en courtine sud-est. Sur son emprise, nous ne pouvons pas cerner d'espace laissé libre et reflétant l'aménagement de la porte primitive ⁴⁴.

Le parement de la face nord

Le parement de cette élévation est en très bon état de conservation, rejointoyé, nous avons dit sa lecture délicate. Cependant, on peut l'approcher à partir des photographies du

⁴³ Volume II, figure 32 et figure 33, p. 30.

Cet argument indique peut-être une installation de la porte primitive à un niveau supérieur à la semelle.

fonds Omnès ⁴⁵. Cette analyse relève la question de l'érection de la tour carrée, son emprise sur l'enceinte primitive mais encore celle de la localisation de la première porte de l'enceinte. Sans complément de sources nous ne pouvons aller plus loin dans les hypothèses. Nous soulignons seulement qu'il s'agit d'un secteur clef pour comprendre le château et l'étude approfondie de l'appareil de cette face nord permettrait de répondre aux problématiques exposées. Notons seulement, sous l'appui de photographies, la présence de tuf dans des dispositions reflétant un percement antérieur. Deux chaînages parallèles se distinguent sous les aménagements du premier étage. Constitués de pierres taillées de gros module, ils s'élèvent au-dessus de plusieurs assisses de moellons aussi de tuf en les bordant. Par ailleurs, le lien entre tour carrée et enceinte à l'angle nord-est rend compte d'un appareil identique à celui de l'angle nord-ouest du sas d'entrée. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de comprendre cet ensemble et le portons en vu d'une étude plus approfondie.

b) Le premier étage

Nous ne connaissons pas de sources qui permettent de revenir à la démilitarisation de la tour carrée ou au contexte de son démantèlement, ni rien sur son occupation. Elle n'est connue que par cette image figée des premières photographies. Le premier étage ne présente que très peu de vestiges. Un corbeau en place à l'angle nord-est de la tour, sous la porte en ogive, nous permet de définir l'emprise du sol. Les seuls vestiges étaient présents sur l'élévation nord. Ils ont à ce jour été restaurés.

La fenêtre à meneaux et double coussiège, notée FM

Cette ouverture était dans un bon état de conservation en 1996. Murée jusqu'au niveau de ses coussièges son cadre interne était complet ⁴⁶. L'arrière-voussure était en place, constituée de blocs de tuf, à l'image de l'arc interne de la porte principale. Les coussièges sont d'origine avec un couvrement en pierres de taille constituant les banquettes. Ils ne présentent pas de vestiges de dalles de schiste comme on peut trouver dans les autres baies du château. Le cadre externe, n'était pas conservé. Nous pouvons constater sur le cliché Viron que le piédroit ouest présentait des éléments encore en place à la fin du XIX^e siècle ⁴⁷. Sur la cabenère à l'entrée du château, Jaques Omnès retrouva des éléments de fenêtre à meneaux, à savoir, trois pierres du piédroit gauche et une demi-

⁴⁵ Volume II, figure 121a et figure 121b, p. 88.

⁴⁶ Volume II, figures 122a, 122b et 122c, p. 89.

⁴⁷ Volume II, figure 15, p. 20.

traverse. Il les réemploya même s'il est vrai qu'ils pouvaient appartenir à une autre baie de ce type implantée sur la tour. Typologiquement, la traverse retrouvée présente une section prismatique, tout comme le meneau réemployé à l'angle nord-est du sas d'entrée ⁴⁸. À partir de ces pièces, le propriétaire fit tailler les pierres manquantes en marbre d'Arudy et il restitua l'ensemble ⁴⁹. Dans les jours supérieurs, il restitua aussi les vitraux ⁵⁰. Enfin, les gonds restitués, il mit en place des volets de récupérations. Cet ensemble est donc achevé suivant la politique menée par le propriétaire du château.

La porte en arc brisé chanfreiné, notée P2

Connue elle aussi par de nombreux clichés, très bien conservée, elle est entièrement dans son état d'origine ⁵¹. L'arc brisé est complet et stable, le cadre présente un chanfrein sur l'intérieur de la salle du premier étage. Son congé est différent de ceux que l'on retrouve au château, il porte une double ondulation. L'application dans la sculpture rend compte de la prestance de cet espace d'occupation. Nous avons là un exemple de hiérarchisation des espaces. Cette porte constitue l'entrée du premier étage de la tour carrée, elle est desservie par un couloir voûté.

c) Le couloir voûté

Ce couloir donnant accès à la tour carrée se situe sur le chemin de ronde, au-dessus de l'élévation nord du sas d'entrée. Il est construit dans les deux mètres d'épaisseur du mur. Ici encore, les photographies du fonds Omnès constituent les seules sources rendant compte du dispositif architectural d'origine ⁵².

La première porte du sas, notée P3

Suite au défrichement, le couloir laissait réapparaître ses caractéristiques ⁵³. Nous pouvons alors présenter son état. Il forme un sas entre chemin de ronde et intérieur de la tour carrée. Une première porte permet d'entrer dans le couloir, elle est marquée par son seuil qui était conservé. Il consiste en une pierre de taille relevée de 15 cm par rapport à la chape du chemin de ronde. Cette chape est en place elle aussi. Le seuil est très ébréché sur

⁴⁸ Volume II, figure 28, p. 27.

⁴⁹ Volume II, figure 123a et figure 123b, p. 90.

⁵⁰ Les vitraux présentent les armes de la Bigorre au milieu d'un panneau d'ocelles de verre, le tout bordé d'un bandeau jaune et rouge aux couleurs de la Bigorre. Il s'agit d'un travail réalisé par Françoise Gourvès, maître verrier d'Arras-en-Lavedan.

⁵¹ Volume II, figures 127a, 127b et 127c, p. 94.

⁵² Volume II, figure 124a et figure 124b, p. 91.

⁵³ Volume II, figure 125a et figure 125bp. 92.

sa face interne ⁵⁴. Dans le piédroit nord ou droit, on retrouve l'emprise d'un premier gond d'origine. Le piédroit gauche de la porte révèle plusieurs caractéristiques. En premier lieu, notons qu'une pierre de taille de gros module constitue à la fois le piédroit et le gardecorps des mâchicoulis ⁵⁵. De ce bloc conservé, J. Omnès relève la hauteur du garde-corps qu'il appliqua à tout le chemin de ronde. La seconde pierre de taille du piédroit possède un chanfrein, de 6,5 cm de large et dont le départ du congé se trouve à 19 cm au-dessus du bloc faisant le garde-corps. Le congé se caractérise en une pente coulant vers le jour. Cette pierre chanfreinée participe à la rigidité de la porte en assurant un chaînage entre extérieur et intérieur du couloir mais aussi avec la face est de la tour carrée. Une rigidité qui est nécessaire à la défense de l'ensemble. Ce bloc est à la fois piédroit et parement, il donne ainsi toutes les caractéristiques visant à la restauration. C'est dans ce bloc qu'est taillé le trou de barre servant à verrouiller le couloir. Toujours en place et bien conservé, il mesure 12 cm sur 11 cm. Le cadre a donc été restauré à partir de ces éléments et l'ogive restituée est la copie de celle donnant dans la salle de la tour ⁵⁶. Le jour fait 60 cm de large et 174 cm, sous œuvre ⁵⁷. Une porte blindée complète la restauration, constituée de la porte du manoir d'Arcizans-Dessus ⁵⁸ et bardée de lames de fer fixées par clous forgés. Elle réutilise les trois gonds restaurés dans leur loge, dont un renversé.

La voûte en berceau longitudinal

À l'intérieur quelques plaques d'enduit d'origine étaient conservées. En bout de couloir s'ouvre la porte donnant dans la tour, on a dit qu'elle était totalement d'origine. Ce couloir était couvert d'une voûte quasiment monolithique, constituée de blocs de tuf imposants et dont le galbe est visible à partir des vestiges du berceau en partie sud ⁵⁹. Au bout de ce berceau en plein cintre longitudinal, la voûte constitue comme un demi cul-defour et ouvre sur la tour carrée. Certainement démantelée, la partie manquante de la voûte a été restituée. Nous avons évoqué la difficulté du chantier à s'approvisionner en tuf, pour y palier J. Omnès décida d'un couvrement en claveaux de labasses. Adhérant ainsi à la tendance que l'on retrouve dans les couvrements des différentes baies au château.

La fente de tir, notée FT1

⁵⁴ Il présente effectivement les signes d'une tentative d'arrache.

⁵⁵ Volume II, figures 126a et 126b, p. 93.

⁵⁶ Volume II, figure 127a, p. 94.

⁵⁷ Volume II, figure 128, p. 95.

⁵⁸ Elle se ferme par une serrure du XVIII^e siècle, anachronique pour la restitution mais répondant à la nécessité de verrouiller les accès. Il en est de même pour la porte du donjon central.

⁵⁹ Volume II, figure 125b, p. 92.

Dans cet espace était percée une fente de tir dont l'appui était en place, situé à un mètre du sol. En parallèle la première pierre taillée du piédroit gauche était conservée. À partir de ces éléments le propriétaire restitua les pièces manquantes. Concernant le jour de cette fente, le bloc inférieur du piédroit gauche est d'origine. Il a été retrouvé au pied de la tour, dans un pierrier. Il n'a peut-être pas été restitué à son exacte position. Il pouvait appartenir à une autre fente de tir de la tour mais il donne l'angulation et les dimensions utiles à la restitution. Le linteau interne est une dalle de schiste restituée. La niche de cette fente mesure alors 76 cm de large pour 85 cm de profondeur et le jour 60 cm de haut pour 8,5 cm de large.

Muni d'une fente de tir qui pointe le chemin de ronde et barré de deux portes, ce couloir représente alors un véritable poste de défense, implanté dans la continuité du niveau de circulation desservant la tour.

3- Une tour desservie par le chemin de ronde

En faisant l'inventaire des restaurations opérées sur la tour carrée, nous avons pu comprendre qu'elle ouvrait uniquement sur le chemin de ronde. Pour mieux cerner cette relation nous allons désormais approcher les reprises qui concernent cet espace de circulation.

a) Le chemin de ronde

La manière de mener les restaurations consiste à avancer par élévation sur le périmètre de l'enceinte, en déplaçant les échafaudages une fois le pan de mur repris. De fait, le chemin de ronde est en permanence en travaux, puisqu'il court sur l'ensemble de l'enceinte. Les photographies nous permettent de cerner la progression de sa remise en fonction. Avant les différentes campagnes, il n'était pas envisageable de circuler sur le cheminement. L'enceinte présentait plusieurs brèches qui fendaient le parcours. L'enjeu de la restauration était alors de pouvoir réemprunter cet espace de circulation.

La restauration des corbeaux

Nous avons abordé la restitution des corbeaux sur le périmètre de l'enceinte. Il n'en restait que quelques vestiges à l'arrivée de Jacques Omnès. Du couloir voûté en courtine sud-ouest jusqu'à l'angle nord-est, ce sont au total 149 corbeaux qui furent replacés pour combler les manques du couronnement de l'enceinte. La reprise s'arrête aujourd'hui audessus de l'arrière-voussure restaurée de la fenêtre F3. Il reste plusieurs vestiges de

consoles sur les courtines nord et ouest. L'angle nord-est en porte encore cinq dans un bon état de conservation ⁶⁰. À la manière des corbeaux portant les mâchicoulis restaurés audessus de la porte d'entrée principale, on retrouve ici une désaxe graduée, faisant converger les consoles vers l'angle. La première, à l'est, porte un corbeau double pour assise, les deux autres manquent. La seconde console est complète, les deux premiers degrés sont distincts tandis que le troisième et le quatrième sont monolithiques. La troisième console est complète, les deux premiers degrés sont monolithiques et le troisième et le quatrième constituent chacun une unité. Il manque le quatrième corbeau à la quatrième console, les trois degrés conservés sont distincts. La cinquième et dernière console est complète, chaque degré constituant une unité. Le dernier ressaut est une gargouille. Il semble ne pas y avoir de norme particulière concernant la pose de corbeaux doubles. Sur cet ensemble, on peut relever les premiers blocs taillés constituant le garde corps. Ils sont en tuf. De cet angle nord-est à l'angle sud-ouest de la courtine, des vestiges de consoles sont repérés mais la présence de lierre en empêche l'identification précise.

Les consoles de l'angle sud-ouest

Au point de greffe de la tour carrée sur la courtine sud-ouest, on retrouve trois consoles conservées ⁶¹. Elles sont les dernières du couronnement de l'enceinte et ne portent pas de double corbeau. Celle située à l'ouest est complète mais son quatrième corbeau est brisé. La seconde est complète et porte deux blocs de tuf taillés. Ces deux consoles tendent à converger vers la chaîne d'angle ouest, alors que la troisième console est quant à elle prise dans la maçonnerie de la tour carrée. Elle entre dans la harpe d'ancrage et ses ressauts ne sont pas soignés. Seule la partie qui était visible en façade est bouchardée. Entre ces éléments, on retrouve un appareil de moellons de tuf, à l'image de l'angle nord-est. Il est intéressant ici de remarquer qu'entre cette emprise de la tour carrée et l'angle ouest de l'enceinte on peut restituer six consoles désaxées. C'est alors le même agencement que sur l'élévation nord du sas d'entrée. Autrement dit, les deux pans de courtine bordant la tour carrée semblent présenter une disposition des mâchicoulis similaire. Ce qui reflète une implantation de la tour carrée exactement au centre de la courtine sud-ouest. Le chemin régit la circulation au sommet de l'enceinte et donne une entrée à l'ouest et une entrée à l'est. La tour carrée est alors le point de pivot de la défense.

Différentes chapes pour plusieurs phases d'occupation

⁶⁰ Volume II, figure 62a et figure 62b, p. 45.

⁶¹ Volume II, figure 119 et figure 120, p. 87.

En s'intéressant à la restauration des corbeaux et du chemin de ronde, nous avons abordé la question des chapes constituant les niveaux de sols. Nous avons vu qu'en amont du couloir voûté la chape avait été retrouvée dans son état d'origine. À partir de ce niveau, de la hauteur du garde corps et des vestiges en place parsemant le chemin de ronde, Jacques Omnès s'est attaché à restituer le sol sur le périmètre de la courtine ruinée. La chape moderne est donc restituée jusqu'à la fenêtre F3, respectant les pentes destinées à évacuer les eaux par les gargouilles. Au cours des travaux, plusieurs témoins semblaient indiquer que les corbeaux de la seconde phase de construction avaient été disposés directement sur le chemin de ronde primitif ⁶². Durant la dernière campagne de restauration effectuée en courtine est, nous avons pu relever la chape appartenant à l'enceinte de la première phase ⁶³. Très compacte cette chape apparaît en d'autres points de l'enceinte. La végétation y prend racine et permet de la repérer en élévation. Nous avons essayé de le mettre schématiquement en évidence sur le parement à l'angle nord-est ⁶⁴. Sur les courtines sud-est et est, il semble que les niveaux de circulation se superposent et qu'au point de l'angle nord-est celui de la seconde phase s'élève. Actuellement dans son état d'origine, le mortier de la chape du chemin de ronde est bien conservé sur les courtines nord et ouest.

Le projet de Jacques Omnès entend restaurer l'ensemble du périmètre de l'enceinte. L'objectif serait de pouvoir circuler à nouveau sur le chemin de ronde. Cette démarche permettrait, par la pratique, de mieux appréhender les logiques de circulation brassées vers la tour carrée.

b) Le rehaussement de l'enceinte

En suivant les différentes campagnes de restaurations, nous pouvons cerner point par point les caractéristiques architecturales du château. En s'intéressant au chemin de ronde et au différents niveaux de circulation nous constatons le rehaussement de l'enceinte évoqué par Gaston Balencie et Raymond Ritter.

Le rehaussement à l'angle nord-est

L'enceinte aujourd'hui dégagée, ce rehaussement peut être quantifié. En courtine ouest nous pouvons relever une ligne de maçonnerie qui rend compte de cette surélévation. Au niveau de l'angle nord-est, cette ligne est aussi repérée. Le rehaussement est alors de

⁶² Volume II, figure 129a, p. 96.

⁶³ Volume II, figure 129b, p. 96.

⁶⁴ Volume II, figure 61c, p. 44.

l'ordre de 3,30 m. Nous pouvons noter sur ce secteur de courtine l'élévation du chemin de ronde. Récemment rendu abordable, le piton de l'angle nord-est était jusque là difficile d'accès. Il était effectivement bordé de deux brèches monumentales, celle au point de fracture de la cheminée Ch3 et celle de la fracture de la baie F3. Cette dernière est désormais restaurée et on peut accéder à l'angle par le chemin de ronde ruiné.

Les vestiges d'un escalier

Le niveau de circulation ruiné était en cours de défrichement au moment de notre étude. Suite au premier dégagement on pouvait repérer l'emprise de marches en négatif. Une nécessité pour récupérer les 3,30 m de rehaussement. Sur le parement de la courtine est, la présence de vestiges de corbeaux disposés en degrés semble marquer et confirmer le rythme de ces marches. Certains de ces corbeaux portent la marque de tâcheron que l'on a retrouvée plusieurs fois. Chargé de cet escalier, l'angle nord-est semble bien être l'unique point de dénivellation entre la courtine est et la courtine ouest. Par ailleurs, notons que le fait de rehausser cet angle, lui greffer un couronnement de mâchicoulis et l'agrémenter d'un escalier, a dû participer à sa ruine. Alors qu'il était bordé d'ouvertures, la contrainte apportée par ces charges a dû jouer sur la fracture du conduit de cheminée et entraîner les autres cassures.

c) La circulation

L'état actuel de la restauration nous permet de comprendre, en partie, les circulations réglant la distribution des espaces liés à la tour carrée.

Un double accès

Les éléments que nous venons de mettre en évidence à partir de l'inventaire des remaniements nous amènent à constater que la tour carrée présentait un double accès. Le premier sur sa face est, au premier étage, par le poste de défense aménagé dans le mur nord de la tour. Le second sur sa face ouest, au deuxième étage, 3,30 m au-dessus du seuil de la porte chanfreinée ouvrant dans la salle de la fenêtre à meneaux. Architecturalement ce deuxième accès n'est pas marqué. Une analyse de la maçonnerie au point d'ancrage entre la courtine et la tour pourrait révéler des éléments sur la constitution de l'ouverture. Nous pouvons simplement imaginer une disposition à l'image de l'accès ménagé dans le mur du premier étage. Nous pouvons d'ailleurs nous demander s'il existait en parallèle une structure liant les deux étages à l'intérieur de la tour.

La distribution interne des étages

Nous avons vu que le premier niveau de la tour carrée était aveugle à l'origine. Son accès devait se faire par le chemin de ronde et depuis la salle du premier étage. Architecturalement, nous n'avons pas relevé de signes rendant compte d'un quelconque aménagement. Peut-être faut-il imaginer une structure discrète à l'image des échelles de bois distribuant les étages du donjon central. La tour étant arasée, nous n'avons aucune idée sur la présence d'élément liant le premier et le second étage, en dehors du chemin de ronde. Les deux salles n'étaient peut-être pas liées à l'intérieur de la tour, de façon à parfaire la défense. Nous ne savons pas aller plus loin dans le raisonnement.

La question de l'accès au chemin de ronde

Par une élévation restaurée de l'enceinte, nous avons pu essayer de comprendre la distribution des niveaux supérieurs. À l'inverse, la cour n'est pas sondée, et la question de l'accès au chemin de ronde reste ouverte. Aujourd'hui on accède à l'ensemble des étages par des échelles, il n'y a pas ou plus de traces d'escaliers menant au chemin de ronde. Dans l'état actuel des connaissances nous pouvons émettre deux hypothèses. La première prend en compte l'escalier du donjon central. Ceci amène à emprunter un hypothétique escalier jusqu'à la plate forme en amont de la porte du donjon et de là imaginer une passerelle donnant sur le bâtiment appuyé sur la face est de l'enceinte. L'autre hypothèse, prend en compte l'effort d'aménagement de l'angle nord-est. Cette hypothèse demande à considérer les deux encoches de poutres monumentales distinguées au second niveau de la face nord. Nous pouvons imaginer dans cet angle une structure permettant de monter sur le chemin de ronde. L'intérêt de ce point est d'être situé à l'extrême opposé de la porte d'entrée du château, ce qui permet une bonne défense. Par ailleurs cet angle est proche de la poterne. Enfin il est situé à mi-chemin entre accès au premier étage et accès au second sur cette zone de circulation. Nous ne pouvons pas aller plus loin que ces remarques.

Par cette prospection des restaurations qui ont touché la tour carrée, nous avons pu relever les caractéristiques architecturales qu'on lui connaît aujourd'hui. En parallèle ceci nous a amené à nous intéresser aux différentes phases de construction du château. Cette approche nous a permis de comprendre que l'enceinte visible aujourd'hui était liée à la tour greffée. À l'issue de cet aperçu, il semble que l'enceinte ait été réaménagée de façon à améliorer une défense du château réorientée vers un nouveau donjon. Ces éléments nous

forcent à constater au moins deux phases dans la construction du château, définies par l'érection de la tour

L'inventaire des restaurations réalisées par Jacques Omnès était l'un des objectifs de notre travail. L'appui sur les différentes photographies, au-delà d'illustrer le propos, avait pour nous valeur de mémoire. L'intérêt était de porter à la connaissance l'état d'un site qui n'avait jusque là pas été présenté défait de sa végétation. Nous avons alors souhaité cet inventaire le plus complet pour qu'il puisse servir de base à des analyses architecturales plus profondes et considérant les reprises modernes. La construction du plan de cet inventaire ne répondait pas à une problématique mais au contraire avait pour but de les relever par la prospection. Ici nous avons seulement soulevé des questions de phasages chronologiques dans la construction. Nous n'avons personnellement donné aucune datation absolue et avons seulement relativisé les élévations les unes par rapport aux autres, en portant les commentaires de l'historiographie. Avec quelques écarts sur des questions de circulation et d'occupation des espaces nous avons commencé à approcher la vie à l'intérieur du château.

Partie III

_

Bilan et perspectives

Chapitre 6 : Le Castet Naü d'Azun, une résidence élitaire

L'inventaire des restaurations de Jacques Omnès, au-delà de renseigner sur les travaux accomplis, nous a permis d'identifier la structure bâtie qu'est le *Castet Naü*. Par ses caractéristiques architecturales et le statut de ses occupants, le château se présente comme une résidence aristocratique qui participe à l'organisation territoriale du Lavedan et plus largement de la Bigorre. L'argumentaire que nous entamons se veut être un bilan problématisé mettant en perspectives les informations portées en premières parties de travail, de façon à cerner ce qui fait de ce site une résidence élitaire.

A. Un site castral avec ses attributs

Le *Castet Naü* est concrètement un site de défense. Dès sa fondation il est voué à participer au maillage défensif du Lavedan pour répondre à des logiques de contrôle du territoire. Ce rôle se matérialise dans un programme architectural caractéristique d'un site castral. Un édifice qui semble avoir été élevé au moins en deux temps et dont nous allons synthétiser les spécificités.

1- Le château primitif

Au vu de nos connaissances actuelles, nous ne pouvons pas revenir sur la question de la date de fondation du château. Plutôt que de vouloir la définir strictement, il semble que nous puissions la rattacher au contexte de la fin du XII^e - début XIII^e siècle, dans la continuité de la politique des Centulle visant à structurer le territoire. L'analyse des sources rencontrées dans cette étude, numismatiques, documents d'archives, études généalogiques, nous permet d'adhérer à cette période. Architecturalement, le château dit primitif semble se définir par un plan simple.

a) Sa position stratégique

Le site est au débouché des frontières aragonaises par le port d'Azun et est ouvert sur le Béarn et la Navarre par l'actuel col du Soulor mais encore par celui de Spendelles. Cette dernière voie nous semble essentielle pour comprendre l'implantation en ce point précis. Une voie qui parallèlement au Béarn frontalier ouvre sur le plateau du Bergons, espace majeur de l'économie rurale de la vallée d'Azun, en partage avec le territoire de l'Estrème de Salles. C'est donc sur une frontière et à un carrefour économique que se tient le *Castet Naü*.

Érigé à flanc de montagne, sur une terrasse glaciaire topographiquement définie par un sol morainique, le Castet Nau se détache des fondations sur promontoire qui régissent les autres sites de défense du Lavedan. Plutôt que d'y voir un modèle de plan copié ou rapporté d'un site de plaine et ici isolé, il faut faire le constat d'une implantation qui répond à un besoin en un secteur géologique précis ne présentant pas les possibilités topographiques typiques de promontoire. On comprend alors que la zone d'implantation était le principal critère dans la commande de ce nouveau château. S'il y avait eu un promontoire le maître d'œuvre l'aurait utilisé, à l'inverse il a dû s'adapter au terrain pour fonder le site de défense. Le château se tient alors sur la crête d'une moraine lui offrant une pente défensive au sud et à l'est, en position dominante sur le village d'Arras. Il est bordé d'un fossé au nord et à l'ouest qui permet de le séparer de deux terrasses. Son plan est donc imposé par une nécessité politique et utilise au mieux les possibilités topographiques.

b) Un plan simple

Le château semble se définir par deux entités que sont le donjon et l'enceinte. Nous les avons abordé par l'inventaire. Cylindrique, la tour est le point central du château. Il s'agit d'un donjon de quatre niveaux dont la basse fosse est voûtée. L'entrée se faisait au premier étage et devait être desservie par un escalier hélicoïdal. Les restaurations ont permis de repérer les niveaux d'occupation interne ainsi qu'une baie à coussiège simple au dernier étage. Ce donjon est cloisonné d'une enceinte polygonale d'une largeur de deux mètres en moyenne et qui s'élève à dix mètre de haut. À l'intérieur, elle est bordée de bâtiments qui laissent peu d'espace libre autour du donjon.

En plan, l'enceinte se rapproche de celle de Vidalos, le château comtal érigé à la fin du XII^e siècle. Un site qui présente par contre un donjon carré non centré. Plus éloigné et situé sur la vicomté d'Aure voisine du Lavedan, le château de Génos est installé lui aussi sur une zone de frontière avec l'Aragon ¹. Daté du XIII^e siècle, il représente l'idée de ce plan simple avec donjon centré mais de plan carré. Les ouvrages de défenses de ces sites sont limités.

c) Une défense passive

La défense du premier château semble s'être limitée à son enceinte massive et puissante agrémentée de fossés. Il n'y a pas de parallèle en Lavedan pour établir des

.

¹ Le village de Génos se trouve dans le département des Hautes-Pyrénées.

comparaisons. Le seul site que nous pouvons mettre en rapport est le château des Angles ². Nous l'avons abordé pour son donjon central circulaire et massif, mais encore ce château est bordé de fossés abrupts et imposants dont l'état de conservation permet d'en visualiser la fonction.

Au *Castet Naü*, le dénivelé des pentes au sud et à l'est participe à cette défense passive. C'est donc de ces atouts topographiques, de l'aménagement du terrain et de son enceinte que le château se protège. Nous n'avons pas relevé d'attributs de défense active, type fente de tir percée sur l'enceinte, ni d'ouvrage avancé. Cela dit, il faut prendre en compte notre total manque de connaissance sur les premiers niveaux d'occupation en soussol.

De la même façon, les connaissances actuelles ne permettent pas de revenir sur la manière dont était aménagée et donc défendue l'entrée de la première enceinte, ni même sa position. C'est une des problématiques du sujet.

2- Un remaniement visant à parfaire la défense

Mise en avant par Gaston Balencie et Raymond Ritter, la question du remaniement du château n'a pas été véritablement suivie par les autres études, en dehors de celles de Jacques Omnès. En 1936, les deux chercheurs avançaient les environs de 1400 pour ces remaniements. Suite à nos prospections sur les élévations, nous avons pu relever des éléments de cette seconde phase de construction. Il semble que les remaniements opérés étaient destinés à parfaire la défense du site. Une lourde campagne de construction dont l'origine est une autre problématique soulevée par l'étude.

a) Érection de la tour carrée et rehaussement de l'enceinte

Cette campagne est symbolisée par l'érection de la tour carrée. Cet ouvrage est arasé à une date inconnue. Sans emprise sur son élévation, en dehors de son premier niveau et fragment du second, il est difficile d'en imaginer l'ampleur. Au sol, c'est une base de 10 m sur 9 m dont l'épaisseur des murs est proche de 2 m. Son élévation semble avoir été menée de front avec un rehaussement de l'enceinte qui se quantifie à 3,30 m sur les courtines nord et ouest. La face ouest de la tour se greffe au rehaussement de la courtine par une harpe d'ancrage, alors que ses premiers mètres de maçonnerie étaient disposés en

² Situé à une dizaine de kilomètres de Lourdes, en dehors du Lavedan, le château de la baronnie des Angles est rapporté au XI^e siècle.

applique sur l'enceinte primitive. Cette distinction semble délimiter le niveau de la première enceinte.

Ces constructions participent à une restructuration globale du château. Une nouvelle entrée est percée, en courtine sud-ouest, flanquée par la tour carrée et canalisée par un sas soumis à un encorbellement de créneaux sur mâchicoulis. Le plan simple du premier château est donc repris pour être complété d'un programme architectural réorganisant la manière de mener la défense.

b) Adjonction de mâchicoulis

Au moment où les courtines nord et ouest sont rehaussées, le maître d'œuvre agrémente le nouveau chemin de ronde d'un couronnement de mâchicoulis. L'inventaire des restaurations nous a permis de cerner ce dispositif restitué à partir des vestiges conservés. Des consoles à quatre ressauts en quart-de-rond servent d'assises à l'ouvrage. Elles convergent vers les angles des pans de courtines de façon à répartir au mieux les charges. Cette désaxe graduée des consoles d'angles reflète un maître d'œuvre expérimenté. Le galbe des mâchicoulis tient compte de cette désaxe et les arcs en anse de panier sont sculptés proportionnellement. Il semble alors, du point de vue de la défense, que les mâchicoulis aient été conçus en accord avec les talus qui bordent l'enceinte pour rendre plus efficace l'impact des projectiles. Ces talus sont encore visibles en quelques sections et parfois restitués. Les courtines nord et ouest présentent quant à elles de véritables fossés. Nous avons vu dans l'inventaire l'existence d'un drain les alimentant en eau. Nous pouvons alors nous interroger sur la présence de douve, même si l'hypothèse semble peu probable vu les conditions topographiques actuelles. Nous ne pouvons pas aller plus loin sans sondage archéologique.

c) Un programme réfléchi

Le remaniement opéré ne semble pas avoir été réalisé sous une contrainte de temps, le soin porté aux consoles désaxées en est le reflet. C'est un chantier d'envergure qui ne semble pas précipité et qui lie la nouvelle tour avec le chemin de ronde rehaussé. Ce dernier lui sert de double accès, desservant le premier étage par l'est et le deuxième étage par l'ouest. Il s'élève à partir de l'angle nord-est où est mis en place un escalier pour rattraper le rehaussement des courtines nord et ouest. La circulation est alors repensée sur les hauteurs de l'enceinte mais semble l'être aussi dans la cour. Le percement d'une nouvelle porte en rend compte.

Nous pouvons constater un autre critère qui indique une réelle application dans le chantier. La tour carrée est positionnée exactement au centre la courtine sud-ouest. Elle est bordée du même nombre de consoles convergeant vers les angles opposés. Une série est implantée au premier niveau du chemin de ronde à l'est, l'autre au second niveau à l'ouest et l'ensemble désaxé graduellement. Cette disposition reflète clairement un désir d'homogénéité, proche de l'ostentation.

Comme témoin d'un programme commun nous avons pu relever une marque de tâcheron unique, un « 6 » ou escargot stylisé. Cette marque est inscrite sur plusieurs pierres de taille dans le sas d'entrée, on la retrouve aussi sur de nombreux corbeaux faisant les consoles des mâchicoulis, encore sur les corbeaux doubles du donjon central indiquant son couronnement dans la seconde phase de travaux ³. Le rehaussement de la courtine est perceptible dans l'appareil employé pour les chaînes d'angle. Nous l'avons mis en évidence par le relevé ⁴. Les pierres taillées sont employées dans la seconde phase alors que ce n'était pas le cas dans les premiers mètres d'élévation de l'enceinte.

Le programme est pensé et réalisé dans une période propice à un tel chantier, mais les archives ne l'évoquent pas directement. Pour ouvrir la problématique, à partir des sources que nous avons pu rencontrer, nous avons identifié deux périodes susceptibles d'avoir porté les travaux.

d) Deux hypothétiques périodes pour la seconde phase de construction

La première hypothèse se fonde sur une ordonnance de Jean de Grailly, comte de Bigorre. En 1369, il demande aux habitants des vallées de tenir la garde du château de Saint-Savin. Cette requête est suivie de protestations et on apprend qu'environ deux ans plus tôt, « Il fut ordonné que les murs seraient réparés, et des fossés creusés » ⁵. Ceci indique qu'entre 1360, traité de Brétigny et la date de cette ordonnance, les vallées étaient dans un effort de fortification pour prévenir les conquêtes anglaises. Le traité de 1370, dans lequel le duc d'Anjou déclare son soutien aux vallées du Lavedan, reflète la même politique. Le duc appelle à « fortifier les passages » ⁶. Nous pouvons nous demander si ces

³ Nous pouvons souligner que ces corbeaux du donjon central ont été restitués par Jacques Omnès après qu'il les ait mis au jour dans les vestiges de l'exploitation agricole de la tour carrée.

⁴ Volume II, figure 61b, p. 43 et figure 61c, p. 44.

⁵ Extrait de l'Enquête contre les *bézis* de Nestalas et Adas, au sujet de la garde et entretien du château de Saint-Savin, conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques sous la cote H. 151, voir Bourdette J., 1898, t. II, p. 570.

⁶ Nous avons présenté les articles de ce traité en amont. Bourdette J., 1898, t. II, p. 102. *Traité du Duc*

engagements ont été tenus. Au-delà, ces documents montrent que cette période a pu porter les remaniements du *Castet Naü*, suivant le même effort de fortification.

Dans la même démarche nous pouvons revenir sur les comptes de chantiers visant à restaurer le château de Lourdes. Après le siège de 1407 Arnaud de Lavedan en est capitaine, il demande à faire réparer le château des dégâts causés par les machines de guerres. C'est Bernard du Chastel qui en a la charge, il est maître des œuvres de la sénéchaussée de Toulouse ⁷. Nous avons vu qu'Arnaud de Lavedan était sénéchal de Bigorre et qualifié de seigneur du *Castet Naü*. Après le siège de 1404, alors que le *Castet Naü* est à la couronne de France, nous pouvons imaginer Arnaud de Lavedan demander une reconstruction du château dans laquelle pourrait prendre part Bernard du Chastel. Dans cette idée, nous pouvons souligner que le donjon du château de Lourdes présente la même application pour la désaxe de ses consoles d'angle. Elles sont elles aussi taillées sur un profil en quart-de-rond mais présentent seulement trois ressauts et non pas quatre comme c'est le cas au *Castet Naü*. Hormis cette nuance, il est intéressant de constater le parallèle. Il n'y a pas d'autre exemple connu de cette technique d'encorbellement en Lavedan.

Les deux périodes que nous venons de voir sont susceptibles d'avoir porté les remaniements de la seconde phase de construction. Il ne s'agit que d'hypothèses fondées sur les seules sources dont nous avons eu connaissance. Les constructions ont pu être portées en d'autres temps, ceci constitue une autre problématique de l'étude. Quoiqu'il en soit, nous avons vu les éléments qui définissent architecturalement le site castral.

3- Les devoirs attachés à la forteresse

La structure bâtie matérialise le rôle de la forteresse par l'empierrement. Son dispositif architectural lui permet d'assumer les devoirs pour lesquels elle a été érigée à cette position stratégique.

a) Protéger des incursions frontalières

Dès sa fondation, le château répond à la nécessité de protéger le Lavedan et la Bigorre des régions frontalières. Le château est pour cela implanté dans cette position stratégique, au débouché des différentes voies susceptibles de porter la descente

_

d'Anjou, archives départementales du Gers, série I n°2.200.

⁷ Latanne L., 1991-1992, p. 190-200.

d'incursions. Son devoir est alors de verrouiller la vallée, complétant le maillage castral en place.

Nous avons évoqué les différentes voies et leurs parallèles, celles venant d'Aragon, du Béarn. L'historiographie rend compte de descentes fréquentes de bandes armées. Sans pouvoir les quantifier ni pour leur fréquence ni dans leurs impacts, il semble que le château en soit la réponse. Généralement c'est sous le terme de *tézins* que les troupes sont nommées, en référence à la vallée aragonaise dite de la Tena. Nous avons vu que Centulle I avait été assassiné dans cette vallée. Ceci a dû porter la conception de la crainte pour cet envahisseur, proche voisin. De là viennent les nombreuses références aux razzias. Les sources rendent compte de problèmes au niveau des ports, donc en montagne et concernant les pacages. Nous n'avons pas rencontré d'implication directe du château sur un quelconque conflit armé avec ces troupes, qu'elles soient aragonaises, navarraises ou bien béarnaises.

Les sources sont muettes sur la question des conflits, mais la répartition des différents châteaux rend compte du soin porté au maillage du Lavedan. Nous avons pu constater, par les différentes études évoquées en bibliographie, le foisonnement de sites de défenses sur le territoire des sept vallées. Suffisamment proches pour que des auteurs y aient vu un réseau de tours à signaux. Ceci souligne leur densité. Sans revoir l'ensemble des voies ni leurs postes de défenses, nous pouvons revenir sur celle du col de Spendelles. Il semble qu'elle ait pu dicter l'érection du *Castet Naü*, à l'image de Vidalos. Cette voie ouvre sur le Béarn et offre une alternative à l'axe de la vallée d'Azun qui est protégé par plusieurs villages. Sa descente peut s'envisager par Arras, au point où le château est implanté mais encore par le village de Salles qui au débouché de sa vallée donne sur le château comtal de Vidalos. L'occupation du territoire organisée par le pouvoir comtal répond à la même demande pour les deux sites. Le *Castet Naü* porte le statut de dernier maillon défensif sur la descente de la vallée d'Azun et son alternative au col du Bergons.

b) Contrôler les flux

Nous avons vu que la voie vers le col du Bergons était bordée par le *Castet Naü*, ce qui reflète son intérêt. Le plateau est un grenier nourricier, essentiel dans l'économie des vallées qui l'entourent. Plusieurs documents d'archives témoignent d'accrochages à propos d'appropriations de parcelles ou d'usages de biens non légitimes. Cet espace agricole entre

dans la logique d'implantation du château. Il doit en régler les descentes et y émettre un contrôle.

Sur ce carrefour de circulation, le village d'Arras draine les flux qui transitent entre la Bigorre et ses régions frontalières. C'est une plaque tournante, région commerciale que les archives permettent de percevoir. Par le traité de libre échange mis en place sous Jean de Béarn en 1391 entre les vallées de Broto et de Barèges ⁸, nous avons l'image de ces relations avec les vallées frontalières. Les vallées sont les voies empruntées par les marchandises et les biens. L'usage des monnaies étrangères est autorisé et ces transitions de flux économiques sont repérables dans le lot monétaire provenant du château. Nous avons pu constater la part de monnaies aragonaises comme navarraises mais encore béarnaises et cela sur l'ensemble de la période que le lot permet d'aborder ⁹. Le territoire est alors à percevoir défendu et verrouillé en temps de crise, mais en période favorable il est ouvert et revêt le caractère d'un véritable pôle économique. Un carrefour marchand qui nécessite un contrôle. L'économie est alors sous la protection de plusieurs puissants parmi lesquels on trouve ceux qui occupent le *Castet Naü*.

Autrement dit, à l'échelle du comté, le château se tient sur une marche et ses devoirs sont fonctions de l'état des relations frontalières.

c) Gouverner sur le village

Sur le plan du village, l'étude cadastrale nous a montré que plusieurs maisons nobles participaient à la structure du bourg médiéval. Entre le Domec, l'Abadie, le Domec de Granhou et encore le château de Montperlé, le village semble fortifié, ce que tend à indiquer la *Montre de 1285*, en nommant Arras parmi les *castra* du Lavedan.

Le château le domine depuis son flanc de montagne et on se tourne vers ses seigneurs en cas de troubles, au moins à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le document du 14 octobre 1280 est la plus ancienne référence qui mentionne directement le seigneur du *Castet Naü* ¹⁰, il ne donne pas son nom mais ce titre. Il évoque les gardes et les consuls de la vallée d'Azun en parallèle au seigneur de Castelnau d'Arras et ses lieutenants. C'est clairement le rôle d'une garnison qui est mis en avant. En cas de troubles divers, tel que « désordres, vols, plaintes », on en appelle aux « sentiments et jugements »

⁸ Bourdette J., 1898, t. II, p. 124-136.

⁹ Omnès J., Laffont R., 2014, « Catalogue monétaire du Castet Naü d'Azun, Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 81-90.

Volume II, annexe 9, acte du 14 octobre 1280, p. 166.

des lieutenants du seigneur. Le *Castet Naü* semble donc répondre au besoin d'autorité sur le village, de protection et juridiction. Une tutelle dont sa garnison doit assumer la charge.

B. Une résidence du pouvoir

Le *Castet Naü* est un site de défense résultant d'une commande et d'un besoin. La question de ses origines empêche de définir son statut avec précision. Cependant nous avons vu que les archives livraient des noms et des titres. En revenant à ces sources nous pouvons essayer de voir en quoi consistait le pouvoir octroyé à cette résidence. Un pouvoir qui est fonction du seigneur, possesseur et occupant.

1- La possession d'une élite militaire

Les archives nous permettent de revenir sur plusieurs classes sociales confrontées au château. Ses seigneurs sont nommés, ainsi que des hommes d'armes, chevaliers, capitaines et lieutenants. En d'autres termes ceux qui constituent la garnison et le châtelain qui la gère.

a) La maison de Castelnau

Il semble important de souligner que dès les premières mentions du château dans les archives, la branche de Castelnau lui est associée. Les membres de cette famille ne sont pas isolés et au contraire, fréquemment liés aux nobles du Domec d'Arras.

C'est sous la forme de *Castro Novo* que l'on rencontre les premiers sujets. Les *Debita Regi Navarre* portent par exemple Bernardus de Castro Novo seigneur d'Arras en 1313 ¹. Les généalogistes reconnus, portent Jean de Castelnau dès 1240 et Jean Bernard de Castelnau à partir de 1260, sous des noms francisés. Nous avons vu que d'autres membres pouvaient être parents, comme Guillaume de Castro Novo, le chevalier époux de Dame Alamanda rapprochée de la maison de Toulouse au début du XIII^e siècle. Ces hommes sont dits chevaliers. L'acte du 14 octobre 1280 nous renvoi cette idée en mentionnant le seigneur de Castelnau et ses lieutenants.

Les Castelnau prennent leur nom de la forteresse et ils semblent liés avec le Domec. Cette résidence aristocratique du Domec était notée entre 1179 et 1192 comme

¹ Berthe M., 1976, p. 128.

domengedura en possession d'un Arnaud-Guilhem ². Proche du comte, cette branche issue du Domec semble composer un lignage noble sur le village d'Arras. Dans les archives, on trouve la mention de plusieurs personnes liées sous le toponyme d' « Arras », dans le courant du XII^e siècle. Peut-être est-ce là le signe d'une spatialisation des lignages où le lieu s'impose à la famille. Nous pouvons alors émettre l'idée de voir un puîné de cette noblesse être mis à charge du château, et de la même manière en prendre le toponyme. Le château, qui semble être une fondation *ex-nihilo*, est alors un nouveau château, autrement dit un *castro novo*. De là le nom de Castro Novo pour les premiers sujets liés aux premières mentions de la résidence.

L'une des problématiques de cette étude est de comprendre la mise en possession des premiers Castelnau ou Castro Novo. Sans avoir les éléments pour aller plus loin, nous pouvons nous demander s'il faut voir un puîné de cette noblesse d'Arras s'illustrer auprès du comte par ses faits d'armes et en être récompensé par le gouvernement du château.

Jusqu'en 1400, tous les titres que nous avons pu consulter et évoquant le château portent pour seigneur des Castelnau. Ils s'y sont fondés, en ont la charge, les droits et privilèges. Les sources évoquent des lieutenants sans porter de nom puis on constate la présence presque permanente des Domec. Passé 1400, le château est nommé sous un autre seigneur, Jean de Béarn.

b) Guilhem Arion, capitaine pour le parti anglais

À la fin du XIV^e siècle, le parti anglais avait repris les vallées du Lavedan par la politique menée sous Jean de Béarn. Ce dernier était sénéchal de Bigorre pour le roi d'Angleterre. On le retrouve nommé sous le titre de seigneur du Castet Nau seulement à partir de 1402.

Le 12 octobre 1404 le château est assiégé par le comte de Clermont. Les *comptes* de la dépense de la guerre de Guyenne donnés par Hemon Raguier nomment alors le capitaine du château, un certain Guilhem Arion. Les sources que nous avons rencontrées ne nous permettent pas d'aller plus loin sur ce capitaine. Nous le savons en charge du Castet Naü en 1404 pour Jean de Béarn. On apprend dans cette même source qu'il livre le château et prend le parti français comme « tous les nobles de la vallée d'Azun », en échange de 1 125 livres ³. La noblesse d'Arras avait alors adhéré à la politique de Jean de

² Ravier X., Cursente B., 2005, p. 69-70.

³ Le Laboureur J., 1659, p. 14.

Béarn, et les lettres patentes de ce dernier délivrées en 1401 à Guichard de Domec en témoignent ⁴.

Guilhem Arion semble être resté peu de temps capitaine du château mais il l'a occupé. Après le siège, le *Castet Naü* est aux mains de la couronne de France. Arnaud de Lavedan, le sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes, en est qualifié seigneur. Pour cette raison nous avons fait l'hypothèse de sa commande de restauration, en parallèle au chantier du château de Lourdes qui avait été pris en 1407. Arnaud de Lavedan ne tient pas personnellement le *Castet Naü*, il est probable de le voir mettre un chevalier en poste. La transcription de l'acte présent au cartulaire de Noalis, et mentionnant la donation du château à Bernard de Coarraze, indique que ce dernier en était gouverneur avant d'être seigneur ⁵. Il est alors possible de le voir désigné à ce grade suite au siège de 1404. Chevalier, il avait pris part à la campagne de reconquête du comté sur le parti anglais et il était au siège de Lourdes. En récompense, il obtient entre autre la seigneurie du *Castet Naü*.

c) Les capitaines pour les seigneurs de Castelnau de Coarraze

Nous ne pouvons pas définir précisément la mise en service de Bernard de Coarraze. La documentation nous permet seulement de le voir gouverneur du château dans une période bornée par les dates de 1404, siège du *Castet Naü* et 1422, date à laquelle le Dauphin Charles aurait signé la donation en tant que Charles VII, et non plus sous le titre de Dauphin. La donation doit se signer dans cette phase et est confirmée en 1426 par le comte de Bigorre, Jean de Grailly ⁶.

À sa mise en service, nous pouvons imaginer Bernard de Coarraze gouverneur et résidant du *Castet Naü*. Nous l'avons vu cité dans de nombreuses campagnes militaires et il devient sénéchal de Bigorre en 1432. Il doit être en relation avec une garnison et laisser le gouvernement du *Castet Naü* à un châtelain. Son fils, Jean I^{er} de Coarraze, hérite de la seigneurie du *Castet Naü*. Ce dernier semble vivre au château de Tarasteix aux environs de 1470 et non pas au château d'Arras. Il semble que cette famille noble n'ait pas occupé le château, du moins pas de manière permanente. En 1477, Bernard II de Coarraze, l'afferme,

⁴ Volume II, annexe 6, document 3 : Cartulaire d'Azun, f° 281, daté du 11 mars 1403, p. 128-129.

⁵ Volume II, annexe 6, document 5: *Cartulaire d'Azun*, f ° 37, p. 132.

⁶ Volume II, annexe 10 : Acte de donation du *Castet Naü* d'Arras, en date du 7 juin 1426, p. 181.

un autre argument qui tend vers cette idée ⁷. Aux environs de 1500 les sources révèlent le nom des capitaines.

Les premiers que nous arrivons à percevoir sont les Majoureau. Bertrand est dit fils puîné du Domec d'Arras, il s'émancipe et sa descendance se révèle en capitaine du *Castet Naü*. Ils se transmettent la charge héréditairement, jusqu'à ce que les archives confondent leur nom de Majourau avec celui de Castetnau ⁸. La charge semble rester aux mains de la même lignée jusqu'à l'époux de la dernière héritière de la branche, Louise de Majourau. Germain d'Antin est alors le dernier capitaine et à sa mort en 1625, il semble que le *Castet Naü* soit militairement abandonné. De la même manière que cette charge s'est transmise héréditairement après Bertrand de Majoureau, il est envisageable d'imaginer une ascendance elle aussi liée avec le château.

En suivant le principe de cette spatialisation du lignage noble d'Arras, il est probable d'en voir les membres, de branches plus ou moins directes, exercer des rôles au Castet Naü. Bertrand était issu des Domec d'Arras, cette même branche qui portait les domicellus, fréquemment cités auprès des seigneurs de Castelnau. Il semble que ce groupe nobiliaire exerce les fonctions élitaires sur le village d'Arras et alentours. Un nommé Auger d'Arras ou de Domec apparaît en 1407 sous le titre de damoiseau, châtelain et gouverneur des châteaux de Beaucens et de Montperlé d'Arras ⁹. À l'image de ce chevalier, nous pouvons imaginer la même configuration pour le *Castet Naü*. Ces éléments amènent à nous interroger sur ces nobles d'Arras. Ils sont en place dès les premiers documents écrits évoquant le village et le château et exercent des fonctions militaires. Sur un village nommé parmi les *castra* dans la *Montre de 1285*, ces chevaliers, peuvent être à rapprocher de la fondation du Castet Naü. Nous pouvons nous demander, malgré des sources peu parlantes, s'il faut les considérer comme des milites castri que les recherches actuelles tentent de révéler sur différents sites. En cela, le rapprochement de Guillaume de Castro Novo, est intéressant car il est dit *militi* sur l'épitaphe conservée au musée des Augustins ¹⁰.

_

⁷ Larcher J.-B., 1750, *Dictionnaire*, au mot Coarraze, dans Bourdette J., 1902, p. 162.

⁸ Bourdette J., 1902, p. 167. Archives départementales du Gers, série I, n° 418.

⁹ Volume II, annexe 8 : Acte du 16 février 1407, p. 162.

¹⁰ Volume II, annexe 4 : Épitaphe de dame Alamanda de Castro Novo, p. 119.

2- La problématique de l'identité du seigneur

La question de l'identité du seigneur est une problématique que révèle Jean Bourdette. Avant lui, le *Castet Naü* était dit possession des seigneurs du même nom. L'historien du Lavedan en fait des capitaines pour le comte de Bigorre, usurpateur du titre de seigneur avec le temps. Nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions sur cette question mais pouvons apporter quelques éléments vus à travers les sources.

a) La question du statut de château comtal et les Castelnau seigneurs ou assimilés

Dans son discours, Jean Bourdette est motivé par l'idée de faire du *Castet Naü* un château comtal. Il en fait la possession du comte de Bigorre, puis du royaume de France, et enfin du roi d'Angleterre suite au traité de Brétigny. Il donne pour premier seigneur particulier Bernard de Coarraze. La liste des seigneurs que Bourdette donne, dresse alors la lignée des comtes de Bigorre, puis celles des royaumes respectifs. Il est catégorique sur cette idée et apporte pour argument le fait de la livraison en 1360 au parti anglais. Cependant, les éléments sont à nuancer.

Des sources que nous avons consultées, et dont nombre sont citées par Jean Bourdette, nous avons pu voir que le *Castet Naü* n'était pas dit comtal à une seule reprise. Par ailleurs, l'argument de la livraison au parti anglais est aussi à revoir. Les rôles gascons ne mentionnent pas le *Castet Naü* alors que les autres châteaux comtaux sont identifiés. Nous avons vu que Jean de Béarn en était dit seigneur seulement à partir de 1402. Encore, les différentes enquêtes sur le comté ne l'évoquent pas, malgré le fait qu'elles nous renseignent sur les châteaux comtaux de Lourdes, Vidalos, Sainte-Marie de Barèges ou, hors Lavedan, Mauvezin et Campan.

Il est alors possible d'y voir une lacune des sources et des contre-arguments peuvent être avancés. Effectivement, pour rejoindre Bourdette, le château est bien possession de Jean de Béarn entre 1402 et le siège de 1404. Mais nous avons vu qu'il y avait des flous autour de ventes réalisées entre ce dernier et Bernard de Castelnau. Sa fondation peut répondre d'une commande comtale, mais ceci s'explique du fait de la politique castrale des Centulle, qui se sont appliqués à structurer la Bigorre et le Lavedan pour répondre aux éventuels troubles frontaliers. Le *Censier de 1429* indique que Bernard de Coarraze tenait le *Castet Naü* du comte. Nous avons effectivement vu qu'en 1426, le comte Jean de Grailly en avait confirmé la donation, mais lui même venait tout juste de

recevoir le comté de Charles VII. C'est de ce dernier que Bernard de Coarraze en tenait l'acte.

Ce que l'on retient de cet argumentaire, c'est que le château répond à une nécessité politique de donner au Lavedan des points de défenses au débouché des vallées. Le comte est certainement lié à la fondation du château mais il semble que ce dernier n'avait pas le même statut que celui de Vidalos, par exemple. Les Castelnau, semblent être issus du corps nobiliaire du village d'Arras, ceci expliquant les relations certaines avec les sujets portant ce toponyme. Les Castelnau devaient être vassaux du comte et lui devaient les hommages mais il semble qu'ils en étaient seigneurs.

L'ensemble de la documentation les nomme en tant que tels. En 1265, ils sont liés avec le seigneur de Beaucens, contre le comte Esquivat et rendent les hommages à Thibaut, roi de Navarre 11. Là est le signe de leur émancipation. En 1280, ils sont nommés pour leur rôle sur la vallée d'Azun, en lien avec les lieutenants du château. En 1313, les *Debita Regi Navarre*, que Jean Bourdette ne connaît pas, nomment Bernardus de Castro Novo seigneur avec Arras en possession. Il n'est pas présenté comme coseigneur à la différence de certains nobles venant de villages voisins. Nous pouvons alors ici dire que les Castelnau ne semblent pas être de simples capitaines. Il n'y a pas usurpation du titre mais plutôt un jeu de négociation entre les différents puissants de cette partie du comté. Un réseau avec des possibilités d'acquisitions de prérogatives permettant l'ascension sociale et aristocratique. Ceci explique encore les alliances établies. Les Castelnau se retrouvent engagés matrimonialement avec différentes familles nobles du comté, celle de la baronnie des Angles, celle de Barèges, de Laloubère, ou encore de Coarraze. On les trouve aussi en lien avec des maisons plus éloignées, comme la branche de Toulouse par exemple dans la première moitié du XIII^e siècle.

Jusqu'en 1400, Bernard de Castelnau est dit seigneur du *Castet Naü*, ensuite la documentation est muette et laisse les hypothèses ouvertes.

b) La passation floue entre Bernard seigneur de Castelnau et Jean de Béarn

En 1400, Bernard d'Arras, seigneur de Castelnau est présent avec Guillem de Domec parmi les témoins d'un contrat de mariage ¹². Nous ne le retrouvons plus

¹¹ Lettres patentes du comte Esquivat en faveur de l'abbé de Saint-Savin. Archives départementales du Gers, série I, n° 4.026, dans Bourdette J., 1898, t. I, p. 434.

¹² Volume II. annexe 8 : Acte du 15 juin 1400, p. 162.

mentionné seigneur de Castelnau après cette date. En parallèle, Jean de Béarn est pour la première fois nommé à ce titre dans une sentence de 1402 ¹³. Ces deux sources renvoient sur le contexte de la passation du château.

Jean le Laboureur amène la problématique. Il évoque une vente de 1412 par laquelle Jean de Béarn achète des terres à Bernard de Castelnau. Après avoir analysé cette information, la date de cette transaction semble difficilement acceptable. Jean de Béarn n'est plus mentionné depuis le siège de Lourdes et la perte du comté au profit du parti français en 1407. De son côté, Bernard de Castelnau n'est plus nommé depuis 1400. L'année pose donc problème et le texte de Le Laboureur en rend compte puisqu'il parle en suivant de 1403 comme de la date où Jean de Béarn mit son capitaine en service. D'ailleurs il connaît l'épisode du siège puisqu'il en livre la source. Si la date est une erreur, le fait est intéressant. La vente concerne la *bégarie* de la vallée d'Azun qui était possession des Castelnau.

Par cet acte Jean de Béarn achète des terres attachées au château, à l'image de ce qu'il avait fait auparavant pour d'autres sites. Nous avons vu, dans les archives anglaises, qu'il avait acheté le château de Geu à Arnaud de Lavedan avant 1384, puis qu'il en portait le titre de seigneur. De la même façon, en 1391, il achetait le château des Angles et en portait aussi le titre. Dans cette même démarche, Jean de Béarn a peut-être acheté le *Castet Naü* à Bernard de Castelnau, en parallèle à la *bégarie* de la vallée d'Azun. Si Jean de Béarn avait bénéficié du château comme d'un bien comtal, il n'en aurait pas acheté les droits attachés.

Architecturalement, nous pouvons nous demander si Jean de Béarn est à l'origine des remaniements. Il est possible de le voir se préparer à la reprise du comté. Dans cette idée, nous avons pu relever le même soin appliqué aux consoles de mâchicoulis du donjon de Lourdes dont Jean de Béarn était le capitaine. Dans cette fin du XIV^e ou début du XV^e siècle, le sénéchal de Bigorre occupe les deux sites. Il faudrait donc savoir qui de Jean de Béarn ou d'Arnaud de Lavedan est à l'origine de l'encorbellement du donjon de Lourdes pour, peut-être, en déduire l'auteur au château d'Arras.

Selon les sources, Jean de Béarn est seigneur jusqu'en 1404. Il semble qu'à la reprise par le parti français, le gouvernement du *Castet Naü* soit assumé par Arnaud de Lavedan, sénéchal de Bigorre et Bernard de Coarraze.

¹³ Volume II, annexe 8 : Acte du 28 janvier 1402, p. 162.

c) Propriété de Bernard de Coarraze, seigneur du Castet Naü

Avant d'en être seigneur, Bernard de Coarraze était gouverneur du château. C'est ce dont rend compte l'acte transcrit au Cartulaire d'Azun 14. En 1426, la donation est confirmée et il prend officiellement la seigneurie, comme le confirme le Censier de 1429^{15} .

La branche de Bernard de Coarraze retrouve celle de Castelnau par le mariage de sa petite fille Marguerite avec Lancelot de Castelnau en 1479. Ce dernier était alors seigneur de la Loubère. De cette rapide liaison, certains auteurs comme, Jean le Laboureur, et ceux qui le suivent, ne vont pas cerner le changement de seigneurs du Castet Naü et faire le raccourci entre Bernard de Castelnau et Bernard de Coarraze, confondant les hommes.

Il est vrai que les Coarraze n'étaient pas inconnus des Castelnau, l'analyse respective de leur généalogie montre que les premiers sujets référencés étaient déjà liés ¹⁶. Effectivement, Jean-Bernard de Castelnau avait une sœur nommée Isabeau. Cette dernière avait épousé un premier Bernard de Coarraze. Les deux branches étaient donc en relation au moins dès ces années 1260. Nous voyons leurs membres assister aux mêmes assemblées, comme le 9 octobre 1292, à Séméac, pour les droits de Constance de Moncade sur le comté.

Les deux familles à nouveau liées, la descendance de Lancelot de Castelnau et Marguerite de Coarraze allait porter Claude de Castelnau. Mentionné plusieurs fois dans les sources, Claude reçoit la seigneurie d'une donation de son grand oncle Jean II de Coarraze le 11 mai 1537. Nous le retrouvons ensuite en tant que seigneur du Castet Naü mentionné en compagnie de ses capitaines Bertrand et Antoine de Majourau en 1554 ¹⁷. Les descendants des Castro Novo retrouvent ainsi la seigneurie du château.

3- Les droits rattachés à la résidence

Au vu de ses seigneurs et résidants, le Castet Naü concentre une pluralité de droits. Certains incombent du caractère militaire du site, d'autres viennent des prérogatives de ses membres. Par les documents d'archives, nous pouvons aborder quelques uns de ces biens rattachés au château.

¹⁵ Volume II, annexe 6, document 7 : *Cartulaire d'Azun*, f °99 r° et f °100 v°, p. 136-137.

233

 $^{^{14}}$ Volume II, annexe 6, document 5 : Cartulaire d'Azun, f $^{\circ}$ 37, p. 132.

¹⁶ Volume II, annexe 3 : Généalogie des maisons de Castelnau et de Coarraze, passation du *Castet Naü*, p. 118. ¹⁷ Volume II, annexe 6, document 11 : *Cartulaire d'Azun*, f°436, p. 146-147.

a) Appartenances, profits et émoluments

En tant qu'attribut du dispositif de défense du Lavedan, dès sa fondation, le château demande le service militaire en cas de nécessité. Jean le Laboureur nomme les vassaux du seigneur de Castelnau sur lesquels il est en droit de demander ce service. On relève les damoiseaux de Gaillagos, d'Ourout, d'Ayzac et d'Arras. Ceci renvoie une nouvelle fois à la question du statut du château et de ses occupants. Pour pouvoir bénéficier du service de ces vassaux, les Castelnau doivent être seigneurs. Les sources s'accordent avec ce droit et nous avons vu dans l'épisode de 1265 que le comte Esquivat nommait le seigneur d'Arras et ses vassaux lors de l'accrochage envers l'abbé de Saint-Savin 18. Le réseau nobiliaire relié au château se perçoit ainsi dans les documents.

Le même auteur évoque un droit de justice. Sans pouvoir aller plus loin, l'acte du 14 octobre 1280 le reflète en évoquant le jugement des lieutenants du seigneur de Castelnau. Le Laboureur indique encore que le seigneur a droit à un tiers des confiscations de tous les criminels en partage avec le comte de Bigorre.

Dans ses glanages, Jean-Baptiste Larcher présente un État des fiefs de la seigneurie de Castelnau assise en vallée d'Azun ¹⁹. Les maisons soumises au paiement délivrent des versements en nature, céréales, vin, poules, par exemple, ou bien un monnayage divers. Suivant les différents actes qui s'échelonnent au cours du temps, il est possible d'en cerner l'évolution.

En parallèle à ces droits et profits, le châtelain possédait la *bégarie* de la vallée d'Azun et le droit de *leude* sur le marché d'Argelès.

b) La bégarie de la vallée d'Azun

Il semble que la première source à évoquer ce droit sur la *bégarie* de la vallée d'Azun soit *l'Enquête de 1300*.

On y apprend que Garcie-Arnaud de Castelnau, nommé Garsias Arnaldi de Ratz, était *bégué* de Batsurguère, de l'Estrème de Salles, de la vallée d'Azun et de la Ribère de Saint-Savin. Dans les différents documents qui évoquent ces *bégaries*, on trouve plusieurs termes pour nommer la fonction ²⁰. Parfois dit bayle, vicaire, viguier ou *bégué* en gascon Garcie-Arnaud est le premier sujet cité pour ce statut. L'*Enquête* indique qu'il percevait

1

¹⁸ Bourdette J., 1898, p. 435.

¹⁹ Volume II, annexe 8 : Acte du 20 novembre 1650, p. 164.

Nous ne savons pas définir les distinctions entre ces termes employés dans les mêmes contextes.

annuellement 25 livres Morlàas mais qu'en parallèle il touchait des redevances en nature, céréales et poules. Le total représentait 35 livres Morlàas. En tant que *bégué*, il touchait encore une partie des ventes réalisées sur ces *bégaries* ²¹.

Les *bégaries* constituent alors véritablement un droit rattaché au château, elles génèrent un revenu qui, en 1300, permettait à Garcie-Arnaud d'apparaître au quatrième rang des déclarants, après les membres de la famille vicomtale. Nous pouvons d'ailleurs relever le lignage nobiliaire d'Arras dont les revenus de ses membres le portent au-dessus de l'ensemble de la noblesse du Lavedan, simplement au second rang après la famille vicomtale.

Nous pouvons rappeler que la vente entre Jean de Béarn et Bernard de Castelnau concernait ces *bégaries*, comme celle de 1388 qui laissait la *bégarie* de la Ribère de Saint-Savin à Arnaud de Lavedan.

c) Le droit de leude sur le marché d'Argelès

Dans le *Censier de 1429*, le droit sur le marché d'Argelès est directement mentionné parmi les appartenances du château ²². Il semble que ce soit la première mention liant ce droit sur le marché d'Argelès avec le *Castet Naü*. Nous pouvons cependant penser que ce privilège avait été rattaché dès les premiers temps du château. Il permettait au seigneur du *Castet Naü* de prélever une part des ventes sur les marchandises.

L'intérêt pour notre étude est de pouvoir confirmer une vérité historique, par une découverte archéologique. Révélé par les archives, dès la première moitié du XIV^e siècle et confirmé par une série de mentions jusqu'au début du XVIII^e siècle, le droit de *leude* est mis en évidence par une inscription sur une ardoise de toit ²³.

Nous avons abordé l'étude de Jean-François le Nail, archiviste et paléographe. Par son approche de l'épigraphie, il met en évidence un texte portant des éléments directs avec ce droit de *leude* et rédigé dans un langage en usage dans la Gascogne pyrénéenne jusqu'au XVI^e siècle ²⁴.

Le marché d'Argelès est mentionné dans les cinq lignes de ce texte qui porte le nom d'un *Per de Boria* mais encore celui de *Coarase* et qui se termine par l'expression

. .

²¹ Volume II, annexe 8, acte du 20 novembre 1650, p. 164.

²² Volume II, annexe 6, document 7 : extrait du *Censier de 1429*, p. 136-137.

Volume II, annexe 2 : L'ardoise gravée, clichés et dessins de Jacques Omnès, transcription du texte par Jean-François Le Nail, p. 115-117.

Omnès J., Le Nail J.-F., 2015.

« fer a tot son plasee » ²⁵. Le texte est inscrit sous un dessin stylisé représentant une figure humaine au recto de la pièce. Le verso porte simplement deux mots, reflétant le seigneur en question et notés dans un cercle centré d'un nœud de Salomon où se tiennent plusieurs symboles. Jacques Omnès en a fait les interprétations dans son analyse ²⁶.

L'étude relève plusieurs questions dont le contexte de production, sa datation, l'identité de Per de Boria, sa fonction ou encore son rapport avec Coarraze.

Par l'inventaire des notes de Jean-Baptiste Larcher, nous avons pu relever la transcription d'un acte non daté qui mentionne une enquête sur la *leude* d'Argelès. La note indique que l'enquête est demandée par le seigneur de la Loubère qui y est dit *veguier* d'Azun. Jean-Baptiste Larcher précise que l'acte qu'il a consulté était signé d'un notaire nommé Boyria ²⁷. Nous pouvons nous demander s'il faut voir ici le même homme entre ce notaire Boyria et Per de Boria mentionné dans le texte. Pour aller plus loin, disons que l'on trouve un Bertrand de Boyria notaire au village de Pierrefitte en 1500 et un Pey de Boyrie notaire à Bordes en 1536 ²⁸. Cet homme appartenait peut-être à une lignée de notaires exerçant en Lavedan.

Le droit de *leude*, les *bégaries* et l'ensemble des profits qui étaient rattachés au château reflètent le niveau social des occupants. L'*Enquête de 1300* indique qu'à cette période les nobles d'Arras se hissent hiérarchiquement en haut de l'aristocratie du Lavedan, simplement sous la famille vicomtale. Ce niveau social est donc perceptible dans la résidence qui les représente.

C. Un lieu de vie

Au-delà d'être un site de défense concentrant les pouvoirs portés par ses seigneurs ou par les membres de sa garnison, le *Castet Naü* est un lieu de vie, une résidence avec ses espaces d'occupation. À ce jour le château n'a pas été sondé scientifiquement pour que l'on puisse être précis sur ces questions. Cependant, nous avons pu voir que les travaux de restaurations et les dégagements nous permettent de mieux cerner le site. En amont de ce qu'une recherche plus approfondie pourrait révéler nous avons choisi de faire un état de ce qui est aujourd'hui perceptible de cette résidence.

²⁵ Une expression qui induit le droit.

²⁶ Omnès J., Le Nail J.-F., 2015.

²⁷ Volume II, annexe 9, acte non daté mais noté « n°11 », p. 180.

²⁸ « Liste des notaires des sept vallées du Labeda », dans Bourdette J., 1898, t. IV, p. 532-541.

1- L'organisation interne

L'espace interne du château visible aujourd'hui est libre de structure moderne. Il nous est alors possible de lire l'emprise des bâtiments à travers les aménagements inscrits sur l'enceinte. Chronologiquement, nous ne pouvons pas définir les phases de l'aménagement des espaces de vie mais nous pouvons ébaucher une logique de circulation et d'occupation à partir des éléments que l'on connaît à ce jour.

a) L'agencement du premier château

Dans son premier état, l'espace libre à l'intérieur de l'enceinte semble restreint. C'est du moins ce que reflètent les alignements de corbeaux en façade. Par l'inventaire des restaurations, nous avons pu voir qu'hormis la zone d'implantation de la tour carrée, la totalité du périmètre intérieur est muni d'assises à poutraisons. Que l'on trouve des corbeaux débordant taillés en quart-de-rond ou bien des loges d'ancrage, ces éléments indiquent un périmètre couvert sur un premier niveau. Des ouvertures et aménagements sont portés sur l'ensemble des élévations, confirmant une occupation sur un étage et donc deux niveaux.

Avec son donjon central, la cour intérieure semble étroite, limitant les manœuvres. Nous avons souligné la question de la porte primitive, elle pouvait se tenir sur la position de l'actuelle tour carrée.

b) Mise en évidence de l'habitat

À partir des éléments observés, restaurés ou à l'état de vestige, nous pouvons à présent signaler certains espaces de l'habitat, les délimiter.

Sur la courtine sud-est, les seuls indicateurs d'un niveau d'occupation sont les corbeaux. On peut y supposer une zone de communs.

La courtine est présente une alternance de baies et cheminées qui laisse percevoir plusieurs salles, peut-être à interpréter comme des chambres. Il semble que l'on puisse en compter trois ou bien quatre en considérant une unité à l'angle nord-est. Au premier niveau se trouvent la poterne et une fenêtre haute dans l'angle avec la courtine qui suit.

La courtine nord semble porter la salle d'apparat au premier étage, dotée de la cheminée la plus imposante. Celle-ci est bordée de deux fenêtres géminées à double coussiège. Des latrines y sont associées.

Dans la continuité vers la courtine ouest, on ne trouve pas de percements. Cela dit, le niveau de corbeaux atteste la présence d'un bâtiment qui se poursuit jusqu'à la courtine sud-ouest. On trouve là ce que nous pensons être un évier monumental indiquant la cuisine du château. Peut-être faut-il voir sur cette façade le complexe cuisine - grande salle - chambre, constituant le logis seigneurial.

Le donjon est au centre de la cour, avec une basse fosse voûtée, le premier étage qui porte l'entrée, puis les deux niveaux supérieurs restitués. Le dernier présentait les vestiges d'une fenêtre à simple coussiège.

Ces espaces semblent concentrer l'habitat du premier état du château.

c) La redistribution des espaces dans la seconde phase

Nous avons vu qu'une seconde phase de construction redéfinissait la résidence. L'adjonction de la tour carrée à l'enceinte réoriente la circulation interne et, en parallèle, permet de gagner des espaces habitables.

Implantée au centre de la courtine sud-ouest, la tour carrée est une tour de défense permettant de flanquer la nouvelle porte d'entrée. Elle était desservie par le chemin de ronde qui donnait un accès à ses deux premiers étages. À l'intérieur de la cour, la circulation a dû être repensée en fonction. L'occupation des bâtiments du premier état du château a dû être revue. Nous avons dit que la fenêtre F1 avait été murée, peut-être dans ce même élan et afin de rigidifier une enceinte que l'on rehaussait. C'est peut être le signe de l'abandon du bâtiment accolé à la courtine sud-est. Une démarche qui ouvre l'espace desservi par la nouvelle position de la porte d'entrée principale. Nous ne pouvons pas aller plus loin et établir d'hypothèses justifiées, sans arguments.

La tour carrée conserve des vestiges jusqu'au seuil de son deuxième étage. Nous pouvons en imaginer au moins un autre, voire deux si l'on admet les comparaisons avec des ouvrages similaires. C'est aussi un minimum visant à supplanter le donjon primitif, central et cylindrique. Ce nouveau donjon offrait ainsi d'autres niveaux nobles et de nouveaux espaces à vivre.

2- Un équipement domestique ostentatoire

L'ostentation pratiquée au *Castet Naü* est perceptible dans son équipement domestique. La hiérarchisation de ses espaces d'occupation, son niveau de confort et le programme ornemental adopté révèlent un habitat élitaire d'un rang élevé.

a) La hiérarchisation des espaces

La hiérarchisation des espaces d'occupation est bien perceptible dans l'enceinte du château d'Arras-en-Lavedan.

Le plan du site permet de cerner deux zones qui se définissent logiquement en fonction de leur exposition. Effectivement, l'ensoleillement participe à la disposition des niveaux de vie. Nous pouvons ainsi constater que la courtine nord, dont la face interne est exposée au sud, porte le niveau de logis principal de l'enceinte. De la même manière, la courtine est concentre d'autres chambres, plus réduites. Dans cette logique, les courtines sud-ouest et sud-est ne présentent pas de baie, et semblent comporter seulement des niveaux de communs.

D'une manière générale, les espaces nobles semblent se concentrer aux étages et le premier niveau accueille les communs non ajourés. Les deux donjons respectent cette logique. Leur premier niveau est aveugle et les parties habitées sont reléguées dans les élévations.

La limite à ces réflexions est de ne pas avoir d'emprise sur le premier niveau de l'enceinte puisqu'il est sous le sol actuel. Ceci dit la hiérarchisation des espaces se ressent aussi dans l'équipement faisant le confort de la résidence.

b) Le confort pratiqué

La distinction entre les espaces nobles et les communs est le premier attribut du sentiment de confort et l'ensoleillement y participe.

Le *Castet Naü* concentre un riche équipement domestique qui s'adapte à son milieu. Château de montagne, parmi ses agréments il compte une cheminée dans chaque pièce d'habitat où une baie est percée. C'est le cas pour l'enceinte mais nous n'avons pas d'emprise sur la tour carrée, ni sur les niveaux supérieurs du donjon central. Ces cheminées semblent indispensables et on relève le soin apporté à leur conduit. Faits en tuf pour résister aux contraintes thermiques, ils présentent un profil les rapprochant de ceux du château de Montaner, avec une désaxe du conduit par rapport à l'axe de l'âtre.

Si l'on exclut la fenêtre haute F4, fonctionnelle, l'ensemble des baies présente des coussièges, simples ou doubles et, là encore, leur profil s'accorde avec Montaner. Les embrasures de ces ouvertures constituent ainsi de véritables espaces d'occupation.

Dans cet équipement domestique on relève des aménagements liés à l'hygiène. En premier lieu, nous pouvons évoquer une série de structures destinées à évacuer les eaux. En élévation, le chemin de ronde était doté de gargouilles, non figurées mais fonctionnelles. Les courtines gardent la trace de leur coulée sur le parement des murs. Au premier niveau, sur la courtine est, deux percements permettent aussi ces évacuations. Ils sont couverts, dallés de lames de schiste et alimentés par des rigoles, elles aussi constituées de ce matériau.

L'évier monumental, qui semble attester la présence de la cuisine, constitue une évacuation des eaux usées. Son programme architectural présente un dispositif de linteaux sur coussinets qui répond à la masse de l'enceinte et aux contraintes exercées au niveau du percement. Pour cette raison l'ouvrage reflète ces caractéristiques qui l'ont rapproché d'un élément décoratif.

Les latrines entrent dans l'équipement domestique lié à l'hygiène et participent au confort mis en place au château. Elles sont situées sur la courtine nord, à proximité de la salle du logis et leur encorbellement donne sur les fossés. Avec un linteau monolithique en marbre et une feuillure taillée dans un cadre en tuf, elles symbolisent le soin apporté aux agréments.

c) Le programme ornemental

Dans l'ensemble du château, les niveaux nobles sont soulignés par un effort d'ornementation. Un programme décoratif qui permet de hiérarchiser les espaces.

Au *Castet Naü* cet effort est symbolisé par le chapiteau double, figuré et décoré de motifs géométriques ²⁹. Il peut être rapporté au premier état du château.

Les agréments qui semblent être hérités de ce premier état présentent des chanfreins simples sur leur encadrement. Les cadres des cheminées ainsi que ceux des baies portent le même congé sculpté. Les ouvertures à petite embrasure sont à linteaux plats ou droits sur corbelets alors que les baies les plus larges sont géminées et en arc brisé. Parmi les réemplois du premier état retrouvés dans le second on note un demi arc trilobé pris dans la maçonnerie de l'angle nord-ouest de la courtine. On relève encore plusieurs corbelets à baguettes médianes comme sur l'élévation nord du sas d'entrée.

_

²⁹ Volume II, figure 132, p. 99.

La seconde phase de construction propose un autre style symbolisé par la fenêtre à meneaux du donjon carré et une ostentation que l'on retrouve sur la face sud du château. Le couronnement de consoles désaxées, à quatre ressauts taillés en quart-de-rond y participe. Plusieurs profils de chanfrein semblent souligner la hiérarchisation des espaces. La porte d'entrée principale propose un congé au décor végétal différent sur chacun de ses piédroits. On peut y voir la représentation de feuilles d'acanthe. La première porte du couloir voûté donnant dans le donjon carré présente un chanfrein simple, dont la pente coule vers le jour. La porte en arc brisé qui donne dans la salle du premier étage du donjon offre un autre style avec un congé à double ondulation. Par ces trois degrés de sculpture, on sent une réelle réflexion portée au décor architectural. Ceci permet un nouveau parallèle avec le château de Montaner, où la porte secondaire présente un décor végétal sur ses chanfreins, et dont les niveaux du donjon se matérialisent par des congés sculptés sur les piédroits de portes. Les arcs brisés de ces dernières sont comparables au *Castet Naü*.

À plusieurs reprises, nous avons établis des parallèles avec le château de Montaner. Il est certain qu'un plan fébusien ainsi que des caractéristiques architecturales ou encore des logiques de distribution et hiérarchisation des espaces d'occupation que l'on rencontre à Montaner, se retrouvent également au château d'Arras. Au-delà d'y voir une copie ou une inspiration, il faut peut-être simplement cerner la même volonté des seigneurs d'habiter un site de défense avec le confort qui se pratique à cette époque dans des résidences de ce niveau aristocratique. Ces éléments pris en compte, nous pouvons souligner l'effort engagé dans un programme architectural homogène soucieux de refléter le statut social élevé des seigneurs qui s'inscrivent dans le *Castet Naü*.

3- Expression des résidants à travers le mobilier archéologique

Les sources sont trop muettes pour que l'on ait pu cerner les seigneurs d'Arras et la fondation castrale. Pour cela l'historiographie ne livre que peu d'éléments et apporte peu de connaissances sur l'occupation du château. Pour pallier ces lacunes, le mobilier archéologique ouvre des perspectives. Le site n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques mais les décaissements engendrés par les reprises de parement ont livré du mobilier. Plutôt que de nier ces sources archéologiques, nous avons souhaité les mettre en avant dans ce travail, de manière à amorcer une réflexion sur le potentiel de leur étude. Une démarche visant à ébaucher le statut social des résidants du *Castet Naü*.

a) Des attributs d'une élite militaire

On a vu que le château avait été la possession d'une élite militaire. Entre les Castelnau et leurs lieutenants, les différents capitaines comme Guillem Arion pour le parti anglais et les Majourau, le château a livré un échantillon des attributs appartenant à cette classe sociale armée qui l'occupait.

Nous évoquons ces éléments pour leur valeur illustrative d'un rang social. Aucune étude ne les a abordés à ce jour.

L'armement est représenté par différents objets caractéristiques. Des bouterolles, des carreaux d'arbalète et quelques fragments de lames non identifiées sont à mettre en parallèle avec les attributs d'homme à cheval. Le fonds de Jacques Omnès présente deux éperons à molette bien conservés et plusieurs fers d'équidé. Des éléments de protection complètent le lot, avec des fragments d'armures type brigantine, ou encore, des doigts de gantelets ³⁰.

Ces éléments sont typiques d'un site castral et malgré le fait qu'ils ne couvrent qu'une infime partie de ce que le site contient dans ses niveaux d'occupation, ils reflètent la garnison.

b) Des temps d'occupation de la vie quotidienne

Les éléments liés au statut militaire des résidants sont assez largement mis en évidence dans les sites de ce type. L'intérêt du lot issu du *Castet Naü* est de présenter des indices du mode de vie de ses élites.

Nous avons souligné la minutie et l'application de Jacques Omnès dans ses restaurations. Une attitude qui a permis de mettre en évidence un lot conséquent d'ardoises gravées. L'une d'entre elles présentait le texte mentionnant le droit de *leude* sur le marché d'Argelès. Ceci constitue l'exemple le plus marquant de l'expression des résidants. Cet élément entre dans la catégorie du mobilier qui permet de cerner les temps d'occupation au château. À l'image de Per de Boria, la garnison apporte des graffitis sur les ardoises de couvrement. Les hommes d'armes ou les notables s'expriment dans ces inscriptions qui reflètent leur statut.

Nous retrouvons ainsi une série de jeux où l'unique type de support découvert à ce jour est l'ardoise. Mérelles, jeux de dames, jeux de poursuite du lièvre, 87 fragments de

_

³⁰ Volume II, figures 135a et 135g-1 et g-2, p. 101.

plateaux permettent d'entrer dans cette intimité de l'occupation. L'habileté des scribes, la qualité d'exécution et les motifs représentés sont à mettre en avant. Cela précise leur niveau de culture. Les embrasures des coussièges pouvaient accueillir ces temps de vie, ils constituent les derniers vestiges de ces espaces d'occupation. Un lot d'aiguilles en bronze et quelques dés à coudre, issus de la courtine est, reflètent une activité quotidienne qui devait se pratiquer aux étages.

c) Des témoins de leur consommation

Comme résidence, le château présente une cuisine que l'on pense pouvoir situer sur la courtine ouest, au vu de l'évier monumental. Cet espace n'a pas livré de mobilier, puisqu'il n'a pour le moment pas eu à être restauré, mais il nous amène à réfléchir sur la consommation au *Castet Naü*.

Nous avons souligné la quantité de céramique collectée sur le chantier. Son traitement révèle des profils très diversifiés. Céramique culinaire ou service de table, le faciès du lot est un indicateur des consommations. Nous ne pouvons pas aller plus loin à ce jour. On constate en parallèle une forte concentration de reste de faune. Nous avons seulement remarqué une quantité de pièces de boucherie qui présentent des traces de découpe. Une analyse archéozoologique permettrait de percevoir les caractéristiques d'une consommation carnée.

La majeure partie du mobilier évoqué provient donc des abords de la courtine est, qui est aujourd'hui restaurée. Il faut alors souligner qu'un possible dépotoir dut être mis au jour durant les travaux pour expliquer cette concentration.

En dehors du mobilier rencontré, que l'on peut qualifier de commun, quelques éléments de qualité se détachent.

c) Des reflets d'un raffinement

En considérant là encore que nous portons nos commentaires sur un mobilier issu des quelques zones affectées par les travaux, nous pouvons dès à présent souligner le raffinement de quelques pièces.

Le lot constituant la vaisselle de table révèle une céramique glaçurée. Plusieurs profils et différents motifs représentés constituent un corpus qui s'enrichit de fragments de verres à pied.

Pour ce qui est de l'habit, au-delà des attributs strictement militaire, on note quelques appliques décoratives et des plaques-boucles dans un bon état de conservation ³¹.

Pour symbole de ce raffinement reflété par le mobilier connu à ce jour, nous pouvons relever une tôle en bronze que l'on pourrait assimiler à une applique décorative participant à l'ameublement ³². Le décor figuré semble représenter une dame focalisée sur ce qu'elle tient dans ses mains. L'habit, sa coiffe, le dessin du visage doivent pouvoir être interprétés et raccrochés à un style et à une datation relative mais nous n'en avons pas la capacité. Elle incarne à ce jour la finesse recherchée dans cette résidence élitaire.

Jusqu'à présent, aucune étude n'a été menée sur ce sujet et hormis les ardoises gravées, nous évoquons un mobilier inédit. Sans avoir pu aller plus loin dans les identifications du fait de notre incompétence, l'intérêt était d'illustrer socialement l'occupation du Castet Naü par le mobilier archéologique. L'enjeu est d'en signaler la richesse et d'ouvrir sur le potentiel des niveaux conservés. Alors que la documentation est trop muette pour définir plus précisément le statut des résidants, le mobilier archéologique nous permettrait de mieux appréhender leur élitisme.

D'une manière générale ce bilan avait pour objectif de révéler l'occupation du Castet Naü en faisant le lien entre sources écrites, architecturales et archéologiques. Il synthétise le travail présenté en amont et amène des perspectives pour un élargissement de la recherche. En d'autres termes, il demande à aborder le château plus scientifiquement, par la mise en pratique des techniques qui font l'archéologie. Une démarche qui passe par une définition des phases de construction et qui ouvre la réflexion sur la résidence et les hommes qui l'occupent.

³¹ Volume II, figure 135, p. 101.

Volume II, figure 136, applique décorative figurée en tôle de bronze, p. 102.

Chapitre 7 : Les perspectives de la recherche

Dans ce travail nous avons essayé de faire l'état des connaissances actuelles sur le *Castet Naü*. Ceci a révélé les limites de l'étude. De façon à répondre aux problématiques soulevées, nous allons évoquer les approches qui permettraient la continuité de la réflexion

Le plan qui suit ne représente pas une argumentation développée mais les grandes lignes d'une ouverture de la recherche.

A. Par l'archéologie du bâti

Poursuivre la recherche sur le château d'Arras s'imagine par l'archéologie du bâti. Afin de mettre en relief l'inventaire des remaniements et des restaurations que nous avons réalisé. L'enjeu serait d'élargir les exemples que nous avons présentés. Ceci passe par une amélioration des compétences en infographie pour un rendu plus net.

1- Production de plans pour les différents niveaux

Dans ce premier travail, nous avons présenté des plans qui ont été élaborés à partir de mesures relevées par triangulation. Cette méthode était suffisante pour refléter l'emprise schématique des aménagements du château.

Désormais, il serait bon d'aller plus loin et réaliser les plans de chaque niveau en les distinguant pour une meilleure visibilité. Par ailleurs, il faudrait sortir de la représentation schématique et donner un rendu plus précis.

2- Effectuer un relevé général du château

En parallèle à la constitution de plan, il est impératif de procéder à un relevé global du château. Pour ce faire, une méthode précise est à définir. Peut-être à partir de photographies redressées, et recalées au théodolite pour pouvoir couvrir l'ensemble du site.

Cette entreprise vise à s'intéresser au parement. Des relevés ciblés pourraient donner des éléments de réponses quant à la question du phasage de la construction. En réalisant le relevé de la face nord interne de la tour carrée nous pourrions percevoir le parement particulier qui s'y développe. L'élévation en tuf, incomprise à ce jour, semble présenter la porte primitive bouchée. Il est nécessaire de l'étudier pour comprendre le remaniement. En parallèle, la section de l'angle nord-est, à l'intérieur de l'enceinte,

nécessite une approche approfondie pour comprendre la disposition des ancrages de la poutraison. Un secteur qui en parallèle pourrait révéler l'accès au chemin de ronde.

L'ensemble de l'équipement domestique demande aussi un relevé précis. En particulier les éléments conservés en l'état d'origine comme c'est le cas des fenêtres F7 et F5. Ces relevés nous permettraient des comparaisons avec différents sites contemporains.

L'enjeu de l'étude du bâti est de clarifier les remaniements, les mettre en évidence et pouvoir borner les différentes phases de la construction. C'est encore le moyen de revenir sur les traumatismes et d'arriver à les dater au moins d'une manière relative. Nous avons vu un doublement des allèges sur les baies de la courtine est et la fenêtre F1 être murée. Ces actions semblent révéler la prise de conscience d'une nécessité de renforcer la rigidité de l'enceinte. Nous pourrions alors situer ces démarches dans le temps, en réponse à une fracture, ou en prévention, dans l'élan du rehaussement de l'enceinte ou lors de l'abandon du château.

Des questions en suspens aujourd'hui qui ne peuvent trouver de réponses que par un travail d'analyse des relevés.

3- Proposer une restitution de l'emprise des bâtiments internes

À la suite de ces premiers travaux, il serait intéressant de tenter une restitution de l'occupation interne. Par infographie, faire apparaître l'emprise des bâtiments permettrait de percevoir la cour et les espaces de circulation. À partir des indices d'élévation que sont les corbeaux, et peut-être avec l'appui de quelques sondages nous pouvons imaginer restituer la cour intérieure.

Il semble dès aujourd'hui possible de situer le *Castet Naü* dans un ensemble de fortifications se rapprochant du plan dit fébusien. Il est vrai que l'emprise au sol et la disposition interne des bâtiments tend vers cette idée. Nous n'avons pas poussé cette comparaison plus loin car trop peu d'éléments nous le permettaient. Les ouvertures du sujet pourraient certainement aller vers des comparaisons de sites comme celui de Montaner, nous l'avons vu, mais encore le château de Morlanne, ou bien plus localement celui de Mauvezin. Des châteaux contemporains qui se mettent en place sous la politique de Gaston Fébus. Une idée à mettre en relation avec les attaches de Jean de Béarn et le comte mais encore avec les racines de Bernard de Coarraze. Nous laissons ces réflexions pour perspectives.

À terme, et dans une dynamique de valorisation, une restitution en élévation semble être l'idéal vers lequel tendre pour révéler les proportions du château.

B. Le mobilier, un catalogue général

Nous avons présenté plusieurs éléments du fonds Jacques Omnès. Inédit, ce mobilier archéologique revêt un réel potentiel d'étude. Réaliser un inventaire global et en constituer un catalogue complet serait une démarche enrichissante pour le sujet. Ce serait le moyen d'ouvrir le site à d'autres études, pour des mises en relation avec des résidences comparables.

1- Agrémenter le catalogue numismatique

Nous avons réalisé le catalogue numismatique. Il a révélé des informations qui servent l'approche historique et qui permettent de cerner les flux de population comme l'occupation du château. Il pourrait proposer des terminus s'il couvrait une plus grande partie des niveaux archéologiques.

Pour aller plus loin, nous avons vu qu'il était nécessaire de reprendre la détermination du monnayage des Centulle. Par ailleurs, il faut dès aujourd'hui y incorporer de nouvelles entrées pour une dizaine de monnaies récemment mises au jour à l'angle nord-est de la courtine.

Ouvrir cette étude sur des sites contemporains pourrait aussi nous permettre de comparer le lot. L'intérêt serait d'y voir ses particularités ou au contraire de comprendre une logique qui se retrouve à l'échelle du Lavedan, par exemple, ou plus largement dans la Bigorre.

2- Etablir un catalogue du mobilier métallique

De façon à illustrer notre commentaire sur le statut des résidants, nous avons constitué une planche minime du petit mobilier métallique. Cependant le lot offre là encore de larges perspectives que nous n'avons pas exploitées.

Un catalogue complet permettrait dans un premier temps de faire un état sanitaire et d'amener certains éléments à la restauration pour assurer leur conservation.

L'étude des différentes catégories d'objets pourrait permettre des parallèles. Par exemple, une typologie des aiguilles en bronze pourrait être envisagée, comme une typologie des plaques-boucles ou encore des carreaux d'arbalète. Un inventaire des

appliques décoratives et de leurs décors permettrait des relations avec un corpus déjà référencé.

3- Préparer à une étude de céramologie

Le volume que représente la céramique est tel qu'il est possible d'établir un corpus avec un riche faciès. La diversité typologique est à souligner. Le lot est sain et chaque tesson est marqué et classé. Il n'y a à ce jour aucun profil dessiné mais le lot renferme une série de sujets qui par leur relevé et analyse donneraient un référentiel local. Le corpus pourrait être comparé avec celui du château de Mauvezin pour essayer de toucher la diffusion et circulation de ce mobilier de consommation.

À l'image de ce que représentent aujourd'hui le lot monétaire ainsi que le lot d'ardoises gravées, l'ensemble du mobilier issu du *Castet Naü* peut constituer un corpus de référence pour les sites du Lavedan.

Le château d'Arras présente l'avantage d'avoir été abandonné sans être remanié postérieurement. Par son enceinte, il est un espace clos qui conserve ses niveaux archéologiques en place. Ceux qui ont été perturbés par les travaux de restauration ont livré un mobilier de qualité, raffiné et à même de servir la recherche. Ceci passe par le travail minutieux de Jacques Omnès depuis près de vingt ans. Le potentiel archéologique du château représente aujourd'hui une opportunité pour mettre en évidence son occupation et venir combler les lacunes historiques.

C. L'intérêt de sondages archéologiques

Une fois les sources textuelles décortiquées, nous nous sommes rendus compte que les problématiques relevées seraient difficiles à résoudre par la documentation. Il est possible de trouver d'autres informations dans les archives navarraises ou aragonaises mais localement elles sont trop lacunaires. Pour y pallier, les sondages constituent la suite d'un raisonnement archéologique après l'inventaire et le bilan des connaissances.

1- Des sondages clés

Au cours de notre argumentaire, nous avons relevé les secteurs qui nous semblaient porteurs quant à la compréhension du château. Nous pouvons à présent les résumer et souligner les problématiques qu'ils touchent.

Dans un premier temps, la basse fosse du donjon central donnerait un premier aperçu déterminant. Clos, ce milieu est conservé dans son état d'origine et ses niveaux de sols n'ont pas été traversés par les restaurations. Un sondage pourrait permettre de revenir sur la date de son érection, et en cela essayer de répondre à la question de la fondation du château.

L'éventuelle cuisine en courtine ouest, spatialisée par l'évier monumental, présente elle aussi des niveaux archéologiques en place. Le sol actuel se situe à près d'1,50 m du niveau médiéval, si l'on considère la ligne de corbeaux faisant le sol du premier étage. Il serait alors intéressant de pouvoir percevoir ce bâtiment de commun qui semble être disposé en amont de la salle d'apparat.

Le logis seigneurial, en courtine nord, conserve là encore des niveaux archéologiques en place sur une bonne élévation. Perturbés seulement aux abords du parement de la courtine pour sa restauration, l'ensemble reste un secteur intéressant pour sonder un niveau noble

Les parties ouest et sud-ouest de l'enceinte sont vierges de travaux et donc totalement en place. Les hypothèses sont envisageables. Nous n'avons pas d'emprise à ce jour.

Hors les murs, les fossés présentent aussi un intérêt. Il serait bon de confirmer ou d'infirmer leur fond maçonné et les définir ou non comme douves.

Au-delà, les deux terrasses qui bordent le château présentent des affleurements de structures. Dans un premier temps, il serait intéressant de les délimiter, puis les qualifier voire les dater.

2- Pour aller plus loin dans la connaissance du Castet Naü

D'une manière générale, les sondages auraient vocation à revenir sur l'érection du château et à essayer d'en clarifier sa datation. Une démarche qui préciserait aussi la question de la création comtale.

L'autre enjeu viserait à délimiter et situer chronologiquement le remaniement de la seconde phase en essayant de toucher à la réorganisation de l'espace interne de la cour.

Enfin, les sondages pourraient revenir sur les questions qui concernent le contexte d'abandon du château, sa démilitarisation et l'arasement du donjon carré.

Concrètement, mettre en pratique les opérations archéologiques envisagées est l'unique moyen permettant d'appréhender la fonction des espaces de la vie quotidienne mais encore d'en définir leur limite d'emprise au sol. Aller plus loin dans la connaissance de cette résidence élitaire demande de cerner son occupation interne et appelle à présent l'appui d'analyses stratigraphiques.

Conclusion

En reprenant les recherches sur le *Castet Naü* d'Azun, nous avions plusieurs objectifs. Le premier était de proposer un état des connaissances destiné à être exploité par d'autres études. Nous avions ensuite l'enjeu majeur d'inventorier les restaurations de Jacques Omnès, d'en comprendre les particularités, d'en distinguer l'emprise sur les vestiges. L'atout de cette étude est d'avoir été menée directement avec le maître d'œuvre, en intégrant sa vision et son sentiment sur l'état du château avant les reprises. Fort de ces notions, le document se voulait être une base pour que l'on puisse poursuivre la recherche. Pour cela nous avons tenté d'aller plus loin dans la réflexion en entrant dans la résidence que constitue ce site élitaire. Au fil des prospections menées sur la structure architecturale, nous nous sommes essayé à l'archéologie du bâti. C'était pour nous un aperçu destiné à être perfectionné et élargi à l'ensemble du château.

De cette tentative de synthèse historiographique et les sources récolées mises en connexion, nous avons pu comprendre des nuances et revoir certaines lacunes du fil historique.

Certes nous ne pouvons pas préciser les datations mais nous pensons pouvoir dire que l'érection du *Castet Naü* s'inscrit dans la politique structurante du pouvoir comtal à la fin du XII^e siècle. Visant à parfaire la défense des frontières de la Bigorre, le château est un verrou au débouché de la voie de l'Aragon et du Béarn. Installé à ce carrefour économique, il semble être le point d'ancrage d'un puîné de la noblesse d'Arras dont les membres connus sous ce toponyme étaient dans l'entourage du comte au moins dès la seconde moitié du XII^e siècle. Exerçant des rôles sur le village et plus largement sur la baylie d'Azun, le châtelain en place semble s'être servi des prérogatives attachées au site de défense pour s'élever dans la hiérarchie sociale du Lavedan, au second rang après la famille vicomtale. Le Castet Naü a semble-t-il été l'assise de l'émancipation de la lignée qui en a adopté le nom. Au vu des documents d'archives, les seigneurs de Castelnau, insérés dans les lignages nobiliaires de la Bigorre et au-delà, gardent la possession du château malgré le traité de Brétigny. C'est seulement à partir de 1402 que l'on peut voir Jean de Béarn à la tête de la seigneurie pour le roi d'Angleterre. Le contexte de cette passation reste flou et la question d'une vente à l'instar d'autres châteaux voisins reste envisageable. Après le siège de 1404, il semble qu'Arnaud de Lavedan en soit seigneur en tant que sénéchal de Bigorre et que Bernard de Coarraze en devienne gouverneur. En

remerciement de ses services à la couronne de France, le Dauphin Charles lui en fait donation avant 1422, ce que confirme le comte de Bigorre Jean de Grailly en 1426. Bernard de Coarraze devient sénéchal de Bigorre en 1432 et sa descendance conserve la seigneurie du *Castet Naü*. Par alliance matrimoniale, elle reviendra aux mains des seigneurs de Castelnau qui s'y étaient élevés.

Architecturalement, la seconde phase de construction du château est à inscrire dans ce courant, entre la fin du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. Un remaniement architectural fondé sur l'érection d'un nouveau donjon, carré et réorganisant à la fois la défense du site castral mais encore les espaces d'occupation de la résidence. Nous avons pu avancer quelques hypothèses de phasages mais pour les confirmer ou les infirmer la recherche demande à s'ouvrir sur une étude d'archéologie du bâti complète. Il est aujourd'hui possible d'établir des parallèles avec le donjon du château de Lourdes pour des particularités architecturales et stylistiques. Au-delà, l'occupation interne et la distribution des espaces de vie semblent épouser le plan du château de Montaner.

Suite à une monumentale campagne de restauration, le site a livré un riche mobilier archéologique. À l'image du catalogue numismatique proposé, l'étude de l'ensemble du lot issu du fonds Omnès offrirait un réel référentiel pour cerner l'occupation des sites du Lavedan. En présenter une partie dans cette recherche était pour nous le moyen d'entrevoir la vie au sein de cette résidence élitaire.

Au terme de notre argumentaire, pour aller plus loin dans les connaissances du *Castet Naü* et pour répondre à ces problématiques restées en suspens, nous devons à présent aborder le site par une étude d'archéologie du bâti plus précise. Enfin, de façon à mieux appréhender la résidence et ses occupants, l'étude appelle à des sondages stratigraphiques.

Bibliographie

Ouvrages généraux :

Pour aborder le fait castral

Abadie B., 1996-1997, *La restauration du château de Morlanne*, DEA « Sociétés, Aménagement, Développement Local » option histoire, Directeur de recherche M. Christian Desplat, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Araguas Ph., 1986, « A propos des constructions militaires de Gaston Fébus : Sicard de Lordat », dans *Revue de Pau et du Béarn*, n°13, p. 5-30.

Araguas Ph., 1987, « Modèle, projet théorique et réalisation : le château de Montaner, (XIV^e siècle) », dans *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age*, vol. II, Picard, p. 225-234.

Bayrou L., (dir.), 2000, *Peyrepertuse, Forteresse royale*, Archéologie du Midi Médiéval.

Berdoy A., 2006, « Abbayes laïques et domenjadures : l'habitat aristocratique en haut Béarn », dans Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, CAML (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4), p. 65-103.

Berdoy A., 2006, « Castet (Béarn) : le château *tour Abadie* », dans Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002*, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, CAML (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4), p. 411-412.

Berdoy A., 2014, « Le lexique de la résidence aristocratique dans les Pyrénées occidentales », dans Bourgeois L. (dir.), Remy Ch. (dir.), Demeurer, défendre et paraître : Orientation récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, APC, (Mémoires, LXVII), p. 597-600.

Bernage G., 1978, Encyclopédie médiévale, d'après Viollet-Le-Duc, refonte du dictionnaire raisonné de l'Architecture, Bayeux.

Cursente B., 1978, *Châteaux et peuplement en Gascogne (Gascogne gersoise) aux XI^e-XII^e et XIII^e siècles*, Thèse de 3^e cycle dactylographiée, Université de Bordeaux III.

Cursente B., 1990, Les castelnaux de Béarn (XII^e-XV^e siècle), Cadres de vie et société dans le Midi médiéval, Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi, n°189-190.

- Cursente B., 1990, « Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche », dans Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987, Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées, Aquitania, supplément 4, p. 123-131.
- Debord A., 1992, « Confort et inconfort dans les châteaux du X^e au XIII^e siècle », dans *La vie de château*, Actes des IV^e rencontres internationales d'histoire et d'archéologie de Commarque, Les cahiers de Commarque, Le Bugue, p. 11-28.
- Debord A., 2001, « La politique de fortification des Plantagenêt dans la seconde moitié du XII^e siècle », dans Les fortifications dans les domaines Plantagenêt, XII^e-XIV^e siècles, Actes du colloque de Poitiers, novembre 1994, CESCM, p. 9-14.
- Durand Ph., 2009, *Petit vocabulaire du château du Moyen âge : initiation aux mots de la castellologie*, Paris, Ed. Confluences.
 - Fénié J.-J., Fénié B., 2006, *Toponymie gasconne*, éditions Sud Ouest.
- Galès Fr., 2000, *Des fortifications et des hommes : l'œuvre des Foix-Béarn au XIV*^e siècle, Thèse de doctorat d'histoire de l'art, Université de Toulouse le Mirail.
- Gardelles J., 1972, Les Châteaux du Moyen-âge dans la France du Sud-Ouest : la Gascogne anglaise de 1216 à 1327, Bibliothèque de la société française d'archéologie, Droz, Genève, et Arts et Métiers Graphiques, Paris.
- Guillot Fl. (dir.), 2009, Châteaux Pyrénéens au Moyen Âge: Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges, Cahors, La Louve éditions.
 - Mesqui J., 1997, Châteaux forts et fortifications en France, Paris, Flammarion.
- Pérouse de Montclos J.-M., 2011, *Architecture, description et vocabulaire méthodique*, Paris, Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux.
- Pujo J., Arnal J., 2000, *Les douves du château de Bertholène (fouille 1999*), Catalogue de l'exposition, juin-octobre 2000, Musée de Montrozier, Guide d'archéologie n°7, Montrozier.
- Ritter R., 1923, Les Constructions militaires de Gaston Febus en Béarn, Pau, Garet.
- Ritter R., 1953, Châteaux donjons et places fortes : l'architecture militaire française.
 - Ritter R., 1974, L'Architecture militaire du Moyen-Age.
- Salch Ch.-L., 1979, *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Age en France*, Edition Publitotal, Strasbourg.

Séraphin G., 2002, « Les fenêtres médiévales, état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans *La maison au Moyen Age dans le Midi de la France*, Actes du colloque des journées de Toulouse des 19 et 20 mai 2001, n° hors-série des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, Toulouse, p. 145-201.

Tucoo-Chala P., 1959, Gaston Febus et la vicomté de Béarn, 1343-1391, Thèse de doctorat d'état, Bordeaux.

Tucoo-Chala P., 1993, Gaston Fébus, Prince des Pyrénées (1331-1391), Pau, éditions Deucalion.

Etat de la recherche en archéologie médiévale

Barraud D. (dir.), Hautefeuille Fl. (dir.), Rémy Ch. (dir.), 2006, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Recherches archéologiques récentes, 1987-2002*, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, CAML (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4).

Bernardi Ph. (dir.), Hartmann V., Vingtain D., 2005, *Texte et archéologie monumentale : approches de l'architecture médiévale*, Actes du colloque, centre international de Congrès, Palais des Papes, Avignon, 30 novembre, 1^{er} et 2^e décembre 2000, Montagnac, édition M. Mergoil, 1vol 156 p. illustrées.

Bourgeois L. (dir.), Remy Ch. (dir.), 2014, Demeurer, défendre et paraître : Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, APC, (Mémoires, LXVII).

Burnouf J. (dir.), 2008, *Archéologie médiévale en France, Le second Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, La Découverte.

Burnouf J., Arribet-Derouin Danielle, Desachy Bruno, Nissen-Jaubert Anne, 2009, *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, A. Colin.

Catteddu I. (dir.), 2009, *Archéologie médiévale en France, Le premier Moyen Âge (Ve-XIe siècle)*, Paris, La Découverte.

Chapelot J. (dir.), 2010, *Trente ans d'archéologie médiévale en France : un bilan pour un avenir*, Actes du IX^e congrès international de la société d'archéologie médiévale, Vincennes, juin 2006, Caen, CRAHM.

Barrière B. (préface), Desbordes M. (préface), 1990, Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Age entre Loire et Pyrénées, Actes du premier colloque Aquitania tenu à Limoges du 20 au 22 mai 1987, Bordeaux, Fédération Aquitania, (Aquitania, suppl. 4.).

Ouvrages sur la Bigorre :

Approche historique

- Abadie A., 1837, Itinéraire topographique et historique des Hautes-Pyrénées, réédition 2000, SEPEC.
- Alimen H., 1964, Le Quaternaire des Pyrénées de la Bigorre, Paris, Imprimerie nationale.
- Arin Cl., 2006, Jean Froissart, Voyage dans les Pyrénées à la rencontre de Fébus, Chroniques (livre III), éditions Monhélios.
- Balencie G., 1881, « La Montre de Bigorre de 1285 », dans *Souvenir de la Bigorre*, t. I.
- Balencie G., 1881, 1882, 1883, « Enquête de 1300 » dans *Souvenir de la Bigorre*, t. I, t. III.
- Balencie G., 1887, Sommaire description du païs et comté de Bigorre, par Guillaume Mauran (1614), Tarbes, association Guillaume Mauran.
- Balencie G., 1901, « *Le Livre Vert de Bénac* titres de propriétés des vicomtes de Lavedan 865-1405 » dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, Bulletin documentaire, t. I.
 - Balencie G., 1908, « Le procès de Bigorre », dans Revue des Hautes-Pyrénées.
- Balencie G., 1930, « La Montre de Bigorre de 1285 », dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*, Imprimerie Lesbordes, Tarbes.
- Balencie G., 1930, « le procès de Bigorre pièces justificatives », dans *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées*.
- Barrère P., Bois J.-P., Bois, Soulé J.-C., Ternet Y., 1980, *Carte géologique de la France à 1/80 000*, feuille Argelès-Gazost, BRGM.
- Berthe M., 1976, *Le comté de Bigorre, un milieu rural au bas moyen-Age*, Paris, SEVPEN.
- Bourdette J., 1898, *Annales des sept vallées du Labéda*, t. I-II-III et IV, Toulouse, Privat.
- Bourdette J., 1902, Notice des Seigneurs du Doumec et Abbaye Laye d'Arras en la Vallée d'Azu, Toulouse, Privat.
- Bourdette J., 1907, Notice des Seigneurs du Castet-Nau d'Arras-en-Labéda, Toulouse, Privat.

Bove J.-P., Le Nail J.-Fr., Soulet J.-Fr., 1988, *Bigorre*, Paris, Christine Bonneton Editeur.

Colomez abbé H., vers 1735, *Histoire de la Province et du comté de Big*orre, publiée et annotée par l'abbé Ferdinand Duffau, 1886, Paris, Champion, Tarbes, Larrieu.

Davezac Macaya M.-A., 1823, Essais historiques sur le Bigorre, accompagnés de remarques critiques, de pièces justificatives, de notices chronologiques et généalogiques, Bagnères, 2 vol.

Dufau de Maluquer A. de, Jaurgain J. de, 1893, *Armorial de Béarn, 1696-1701*, Pau, t. III, p. 164, article n°286, p. 411, article n° 126 et p. 446.

Dupoux Fr., 1995, « Essai généalogique sur la famille Castelnau », dans *Lavedan et Pays Toy*.

Froidour L. de, 1675-1685, *Mémoire du pays et des Etats de Bigorre*, publié avec introduction, notes et compléments par Jean Bourdette, Paris, Champion, Tarbes, Baylac 1892.

Kuzminski J., 2013, Vivre dans la société lavedanaise du XV^e siècle. Conditions matérielles, relations sociales et systèmes de pensées à travers l'étude de sources notariales, Mémoire de Master 2 d'histoire, sous la direction de J.-P. Barraqué, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

La Boulinière P., 1825, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises*, Paris.

La Chesnaye-Debois, Badier, 1864, *Dictionnaire de la Noblesse*, troisième édition, verbo Castelnau, col. 815 à 823, Paris, Schlesinger frères.

Larcher J.-B., 1746-1752, *Glanages*, Tarbes, 25 vol., conservé aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées et à la bibliothèque municipale de Tarbes.

Lavit J.-L., 2011, De mot a mot. Archives et chroniques des Pyrénées, éd. J.-L. Lavit, Camins.

Le Laboureur Abbé J., 1659, Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, Paris, Pierre Lamy.

Le Laboureur Abbé J., 1659, « Histoire généalogique de la maison de Castelnau », dans *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, Paris, Pierre Lamy.

Le Nail J.-Fr., Soulet J.-Fr., 1981, Bigorre et quatre vallées, Pau, SNERD.

Marca P. de, 1640, Histoire du Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre, Pau, A. Dubarat, réédition de 1894-1912.

Mauran G., 1614, *Sommaire description du pais et comté de Bigorre*, Chroniques publiée en 1887 par Gaston Balancie.

Navelle A., 1991-1993, Familles nobles et notables du Midi toulousain aux XV^e et XVI^e siècles, Toulouse, t. III.

Raguier H., Comptes de dépense de la Guerre de Guyenne.

Ravier X., Cursente B., 2005, *Le Cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, dans Collection de documents inédits sur l'histoire de France, section d'Histoire et Philologie des civilisations médiévales, série in-8° - Volume 36, Pau, édition du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Approche archéologique

Balencie G., Ritter R., 1936, *De Lourdes à Gavarnie*, Toulouse-Paris, Privat et Didier.

Cénac-Moncaut J., 1856, Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre, Tarbes.

Société d'Étude des Sept Vallées, 1979, *Château-Forts des sept vallées*, Exposition Argelès-Gazost, juillet septembre 1979.

Dartus M., 2001, Les châteaux forts dans les montagnes du comté de Bigorre du X^e au XV^e siècle, école des Hautes-études en sciences sociales, Lyon, mémoire sous la direction de J-M Poisson.

Deloffre R., Bonnefous J., 1998, *Pierres des églises, châteaux et fortifications de la Bigorre, Hautes-Pyrénées*, J & D édition.

Dulac J., 1873, « Fronton épigraphique », dans Revue de la Gascogne.

Fourcade Abbé, 1886, souvenirs de la Bigorre.

Fourcade Abbé, 1891, Monographie d'Adé, Tarbes.

Galès Fr., 1995, *Châteaux forts des sept vallées de Lavedan*, Mémoire de maitrise sous la direction de Nelly Pousthomis, Université de Toulouse le Mirail.

Galès Fr., 1996, *Inventaire des châteaux forts des Pyrénées Occidentales*, mémoire de D.E.A présenté à l'Université de Toulouse le Mirail.

Galès Fr., 1996, « Essai de synthèse sur les châteaux forts du Lavedan », dans Lavedan et Pays Toy, p. 57-68.

Galès Fr., 1997, « Castet Nau d'Arras, un nouvel éclairage architectural », dans Lavedan et Pays Toy, p. 43-50.

- Gintrand P., 2006, *Châteaux, Maisons Nobles des Hautes-Pyrénées*, Bizanos, éditions du Val d'Adour.
- Latanne L., 1991-1992, *Le Château de Lourdes*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de L. Pressouyre, Université Paris-Sorbonne.
- Latanne L., 1994, « Les campagnes de construction du château fort de Lourdes », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 53-58.
- Lussault A., 1997, *Carte archéologique de la Gaule : Volume 65, Hautes-Pyrénées*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1 vol. 304 p.
- Morisson B., 1989, « Les chapiteaux du cloitre de Saint-Savin, des œuvres méconnues », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 21-40.
- Omnès J., 1999, « Arras-en-Lavedan, Renaissance du Castet Naü d'Azun », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 159.
- Omnès J., 2009, « Le Castet Naü d'Azun : 1996-2009 », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 143-146.
- Omnès J., Laffont R., 2014, « Catalogue monétaire du Castet Naü d'Azun, Arrasen-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 81-90.
- Omnès J., Le Nail J.-Fr., 2015, « Les ardoises gravées du Castet Naü d'Azun à Arras-en-Lavedan (Hautes-Pyrénées) », dans *Lavedan et Pays Toys*, p. 15-34.
- Parrou A., 1977, « Les quatre châteaux d'Arras en Lavedan », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 51-62.
- Parrou A., 1992, « Les vieilles maisons d'Arras », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 105-108.
- Parrou Ch., 2004, «Le château de Doumec d'Arras, dessin au crayon de C. Maurice », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 25-28.
- Pousthomis-Dalle N., 1987, « Trois chapiteaux en marbre antérieurs à l'époque romane à Saint-Savin de Lavedan », dans *Lavedan et Pays Toy*, p. 115-121.
- Saint-Paul A., 1866, « Une excursion archéologique dans le Bigorre », dans *Bulletin monumental*, Caen, F. Le Blanc Hardel, Imprimeur-Libraire.
- Varichon E., 1986, « Arras-en-Lavedan, sondage à la chapelle saint Barthélémy », dans *Lavedan et Pays Toy*.
- Vié R., Barlangue Cl., 2004, *Mauvezin, Le Château et le Village : archéologie et histoire*, Serres Morlàas, éditions Reclams.

Bibliographie utile à la consultation des archives anglaises :

Bémont Ch., 1900, Rôles gascons, (1273-1290), t. II.

Bémont Ch., 1906, Rôles gascons, (1290-1307), t. III.

Bémont Ch., 1914, Recueils d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania), Paris.

Carte Th., 1743, Catalogue des Rôles Normands, Gascons et Français conservés dans les Archives de la Tour de Londres, 2 vol.

Delpit J., 1847, Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre.

Francisque M., 1885, *Rôles Gascons (1242-1254)*, t. I.

Renouard Y., 1962, Gascon rolls, (1307-1317), t. IV.

Rymer Th., 1713, Foedera et Conventiones, The Hague edition.

Trabut-Cussac J.-P., 1949, L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Edouard Ier, de 1252 à 1307, Thèse de l'Ecole des chartes.

Trabut-Cussac J.-P., 1952, « Itinéraire d'Edouard Ier en France, 1286-1289 », dans *Bulletin of the institute of historical research*, t. XXV, p. 160-203.

Trabut-Cussac J.-P., 1953, Les cartulaires gascons d'Edouard II, d'Edouard III et de Charles VII, dans Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. CXI, p. 65-106.

Trabut-Cussac J.-P., 1962, « Actes gascons dispersés émanant d'Edouard Ier d'Angleterre pendant son séjour en France, 1286-1289 », dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, p. 63-139.

Sources, documents consultés dans les archives françaises :

Voir l'annexe 13, au second volume, qui répertorie les différentes entrées dans les fonds.

Sites internet :

Projet Gascon rolls:

http://www.gasconrolls.org/fr/edition/index.html

Notice de l'inventaire du patrimoine :

http://patrimoines.midipyrenees.fr/fr/rechercher/recherche-base-de-donnees/index.html?notice=IA65001032&tx_patrimoinesearch_pi1%5Bstate%5D=detail_avancee&tx_patrimoinesearch_pi1%5Bniveau_detail%5D=N3&RechercheId=5485358f203ee

Table des matières

Dédicace	2
Remerciements	3
Sommaire	5
Introduction	6
Partie I - Etat des connaissances	9
Chapitre 1 : Inventaire et analyse des sources	10
A. Les documents d'archives	10
1- Les cartulaires, censiers et registres	10
a) Des enquêtes renseignant la situation du comté de Bigorre	10
b) Les cartulaires, recueils d'actes particuliers	12
c) Les registres de notaires	15
2- Les archives, par Jean-Baptiste Larcher	18
a) Un dépouillement en 25 tomes	18
b) Le Castet Naü dans le Glanage de Jean-Baptiste Larcher	20
c) Extrait de l'inventaire des titres de la Loubère	21
3- Les différents fonds	21
a) Archives françaises	22
b) Archives anglaises	22
B. Bilan historiographique	29
1- Les études anciennes	29
a) Le château abordé par la généalogie	29
b) L'historien Jean Bourdette	35
c) Les problématiques relevées dans le discours de ces historiens	38
2- Prise d'intérêts pour une étude architecturale et archéologique	40
a) Les approches archéologiques	40
b) La dynamique de la Société d'Étude des Sept Vallées	
c) Mise en inventaire	44
3- Point sur l'historiographie concernant le bâti et l'architecture médiévale : Colloques de Limoges, Pau et Chauvigny	46
a) Evolution de la perception du fait castral	47
b) Notion de résidence aristocratique	49
c) Les nouvelles façons d'entreprendre la recherche	50
C. Iconographie	52
1- La cartographie	52
a) Les cartes de l'Ancien Régime	52

b) Le cadastre napoléonien	52
c) Les cartes IGN	53
2- Les premières prises de vues	53
a) Le croquis d'Anthyme Saint-Paul	53
b) Farnham Maxwell-Lyte	54
c) Les premiers clichés	55
3- Des clichés plus contemporains	57
a) Le fonds Francez	57
b) La collection de Christian Parrou	57
D. Le fonds Jacques Omnès	58
1- Le suivi des restaurations	58
a) Une couverture photographique depuis 1995	58
b) Des restaurations illustrées	59
c) Des restaurations commentées	60
2- Le mobilier archéologique, état des collections	60
a) La céramique	60
b) La faune	61
c) Le mobilier lapidaire	61
d) Le mobilier métallique	63
e) Le lot monétaire	64
Chapitre 2 : Mise en contexte	67
A. Le site dans son environnement	67
1- Situation géographique et topographique	67
a) Situation	67
b) Approche géologique du milieu	68
2- Une position stratégique	69
a) Plaque tournante de la vallée	69
b) Le plateau du Bergons	70
c) Trame des voies de circulations	72
B. Occupation du territoire	74
1- Le maillage castral rencontré en Lavedan	74
a) Les fortifications des sept vallées	74
b) Quelques caractéristiques	76
c) Cartographie	78
2- Le village d'Arras-en-Lavedan	78
a) Les différentes résidences aristocratiques	78
b) Rayonnement architectural	81

c) Cartographie	81
3- Etude cadastrale	82
a) Les différents cadastres	82
b) Essai de toponymie	83
c) Les sites de défense par une approche toponymique	85
C. Le contexte historique de l'implantation castrale	87
1- La Bigorre dans le courant des XI ^e – XV ^e siècles	87
a) La mise en place du comté	87
b) La politique des Centulle	88
c) La succession de Pétronille	90
2- La crise de la guerre de Cent Ans	92
a) Le conflit Anglais	92
b) L'occupation anglaise en Bigorre	93
c) La reprise du comté en deux temps	94
3- La politique de Jean de Béarn	97
a) Ses titres dans les documents d'archives	97
b) Une conquête progressive du comté	100
Chapitre 3 : Le château et ses occupants	102
A. Histoire du château	102
1- La question de la création comtale	102
a) Dans le contexte des enjeux militaires de la dynastie des Centulle	102
b) Le nom de Castetnau	104
c) Hypothèses et problématiques	106
2- De la crise de succession au traité de Brétigny	108
a) L'hommage à Thibaut de Navarre	108
b) La protestation en faveur de Constance de Moncade	110
c) Sous le traité de Brétigny	112
3- L'après 1404	117
a) L'intermède entre 1404 et 1426	117
b) La donation de 1426	119
c) Les Castelnau retrouvent la seigneurie	122
4- L'occupation du Castet Naü à partir de la seconde moitié du XVIe siècle.	125
a) Un changement de statut	125
b) La vente du Castet Naü d'Azun	126
B. Essai de Généalogie	128
1- La branche de Castelnau	128
a) La lignée des Castelnau référencés	128

b) Hypothèses sur d'éventuels aïeuls	131
c) Héraldique	133
2- La branche de Coarraze	135
a) La lignée de Bernard de Coarraze, seigneur du Castet Naü	135
b) La lignée des Castelnau de Coarraze	136
c) Héraldique	138
3- La descendance du Domec	138
a) La lignée de Bertrand, puîné de Domec	139
b) Une descendance commune au Domec dès les origines	141
Partie II - Étude du bâti, inventaire des remaniements	143
Chapitre 4 : De l'abandon au début des restaurations en 1996, état sanitaire de la structure	144
A. Un site abandonné	144
1- La fin d'une résidence aristocratique	144
a) Démilitarisation	144
b) Le château, une exploitation agricole	145
2- De forts traumatismes	146
a) Les séismes de 1660 et 1854	146
b) Le démantèlement de 1879	146
c) L'incendie des années 1980	147
B. Les constats de la fin du XIX ^e siècle à la fin du XX ^e siècle	148
1- L'intérêt des premières approches archéologiques	148
a) La vision d'Anthyme Saint-Paul	148
b) Visite et bilan de Gaston Balencie et Raymond Ritter	149
2- L'état critique à la fin du XX ^e siècle	149
a) Le constat alarmant de la Société d'Étude des Sept Vallées	150
b) 1995, une étude limitée par l'emprise de la végétation	150
C. La politique engagée par Jacques Omnès	151
1- L'objectif de l'entreprise	151
a) Une restauration monumentale	151
b) Vers la valorisation	152
c) Une sensibilité pour l'archéologie	153
2- Le « Moyen Âge, seulement le Moyen Âge »	153
a) Eliminer toutes traces de l'occupation moderne	153
b) Tendre vers des restaurations dissimulées	154
c) Le choix de matériaux nobles	154
3- Les opérations d'urgences	156

a) Le défrichement	156
b) L'angle nord-est	157
c) Le donjon	157
Chapitre 5 : Inventaire des restaurations de Jacques Omnès	158
A. L'extérieur de l'enceinte	158
1- Station 1 : le sas d'entrée	158
a) Le sas d'entrée, élévation est	159
b) Les vestiges d'occupation du sas	160
c) Le sas d'entrée, élévation nord	161
d) Le sas d'entrée, pignon du mur est.	163
2- Station 2 : élévation de la courtine sud-est	164
a) Le couronnement de corbeaux	164
b) Le problème des moraines	165
c) L'angle sud-est	166
3- Station 3 : élévation de la courtine est	166
a) Une faiblesse de l'enceinte	167
b) Les différentes baies	167
c) La poterne	169
d) Les autres percements	170
4- Station 4 : courtine nord, l'élévation et ses abords	170
a) L'angle nord-est	171
b) Les différents aménagements	172
c) L'appareil de l'élévation	174
d) un terrassement au-delà des douves	174
5- Station 5 : La courtine ouest	176
a) L'angle nord-ouest, unique pan arrondi de l'enceinte	176
b) Les phases de construction dans le parement	177
c) Les aménagements au pied de l'enceinte	177
B. L'intérieur de l'enceinte.	178
1- Station 6 : l'entrée sur la courtine sud-est	178
a) La porte d'entrée principale	178
b) L'élévation du mur sud-est, exposé au nord	180
2- Station 7 : élévation interne de la face est	181
a) Les cheminées	181
b) Les différentes baies	182
c) La poterne	184
d) La question de la restitution des corbeaux	185

3- Station 8 : élévation de la face nord, exposée au sud	186
a) Les reprises du parement	186
b) Les cheminées	188
c) Les fenêtres à double coussiège	189
d) Les latrines	190
4- Station 9 : élévation de la courtine ouest	191
a) L'angle nord-ouest	191
b) Un évier monumental	192
c) Les corbeaux comme seuls indicateurs d'occupation	192
C. Le donjon central	193
1- Le premier niveau	193
a) Le parement externe	194
b) La restitution d'un escalier	194
c) La basse fosse	195
2- Le premier étage	195
a) La porte du donjon	195
b) Les restaurations du premier étage	196
c) Le travail du bois	197
3- Le deuxième étage	197
a) Le pan de mur en place	197
b) Restitution de fentes de tir	198
c) Restitution d'un second plancher	199
4- Le troisième étage	199
a) Les vestiges restaurés	199
b) L'interprétation de l'équipement domestique	201
c) Une reconstruction terminée	202
D. La tour carrée	203
1- Les élévations extérieures	203
a) La face ouest	203
b) La face sud	204
c) La face est	205
d) La face nord de la tour carrée, à l'intérieur de l'enceinte	206
2- L'intérieur de la tour carrée	207
a) Le niveau aveugle	207
b) Le premier étage	208
c) Le couloir voûté	209
3. Une tour desservie par le chemin de ronde	211

a) Le chemin de ronde	211
b) Le rehaussement de l'enceinte	213
c) La circulation	214
Partie III - Bilan et perspectives	217
Chapitre 6 : Le Castet Naü d'Azun, une résidence élitaire	218
A. Un site castral avec ses attributs	218
1- Le château primitif	218
a) Sa position stratégique	218
b) Un plan simple	219
c) Une défense passive	219
2- Un remaniement visant à parfaire la défense	220
a) Érection de la tour carrée et rehaussement de l'enceinte	220
b) Adjonction de mâchicoulis	221
c) Un programme réfléchi	221
d) Deux hypothétiques périodes pour la seconde phase de construction	222
3- Les devoirs attachés à la forteresse	223
a) Protéger des incursions frontalières	223
b) Contrôler les flux	224
c) Gouverner sur le village	225
B. Une résidence du pouvoir	226
1- La possession d'une élite militaire	226
a) La maison de Castelnau	226
b) Guilhem Arion, capitaine pour le parti anglais	227
c) Les capitaines pour les seigneurs de Castelnau de Coarraze	228
2- La problématique de l'identité du seigneur	230
a) La question du statut de château comtal et les Castelnau seigneurs ou assimilés	230
b) La passation floue entre Bernard seigneur de Castelnau et Jean de Béar	rn231
c) Propriété de Bernard de Coarraze, seigneur du Castet Naü	233
3- Les droits rattachés à la résidence	233
a) Appartenances, profits et émoluments	234
b) La bégarie de la vallée d'Azun	234
c) Le droit de leude sur le marché d'Argelès	235
C. Un lieu de vie	236
1- L'organisation interne	237
a) L'agencement du premier château	237
h) Mise en évidence de l'habitat	237

c) La redistribution des espaces dans la seconde phase	238
2- Un équipement domestique ostentatoire	238
a) La hiérarchisation des espaces	239
b) Le confort pratiqué	239
c) Le programme ornemental	240
3- Expression des résidants à travers le mobilier archéologique	241
a) Des attributs d'une élite militaire	242
b) Des temps d'occupation de la vie quotidienne	242
c) Des témoins de leur consommation	243
c) Des reflets d'un raffinement	243
Chapitre 7 : Les perspectives de la recherche	245
A. Par l'archéologie du bâti	245
1- Production de plans pour les différents niveaux	245
2- Effectuer un relevé général du château	245
3- Proposer une restitution de l'emprise des bâtiments internes	246
B. Le mobilier, un catalogue général	247
1- Agrémenter le catalogue numismatique	247
2- Etablir un catalogue du mobilier métallique	247
3- Préparer à une étude de céramologie	248
C. L'intérêt de sondages archéologiques	248
1- Des sondages clés	248
2- Pour aller plus loin dans la connaissance du Castet Naü	249
Conclusion	251
Bibliographie	253
Table des matières	261

RÉSUMÉ

Situé dans le département des Hautes-Pyrénées, le Castet Naü d'Azun est un château de montagne, à la frontière de l'Aragon et du Béarn. Il tenait une position stratégique au village d'Arras, point d'entrée de la Bigorre. Maillon du système défensif du Lavedan, il contrôle les flux sur ce carrefour économique. Le château est fondé entre la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle dans un effort comtal visant à structurer les frontières. Ce que semble confirmer les sources documentaires, l'étude du lot monétaire et les caractéristiques architecturales. Une seconde phase de construction est amorcée entre la fin du XIVe siècle et le début du XVe siècle, dans le contexte de l'occupation anglaise de la Bigorre. Possession de la famille de Castelnau depuis les origines, en 1402 Jean de Béarn en est dit seigneur. Suite au siège de 1404, le château est pris par la couronne de France et le Dauphin Charles en fait donation à Bernard de Coarraze. Le château revient dans la famille de Castelnau par alliance et elle en conservera la seigneurie jusqu'au XVIIIe siècle. Le Castet Naü est ensuite démantelé puis finit par être abandonné. En 1996, Jacques Omnès rachète les ruines et amorce une politique de restauration monumentale avec pour objectif de reconstruire le château dans son ensemble. Ce devoir était l'occasion de revenir sur les connaissances historiques et architecturales de cet édifice. L'objectif principal était de faire un bilan des connaissances mais encore un inventaire des reprises du propriétaire actuel afin d'en garder le souvenir. Ce mémoire constitue une première approche du site et présente les bases d'une étude d'archéologie du bâti. À partir des caractéristiques architecturales, de l'équipement domestique, du soin apporté au château, cette étude a essayé de cerner le statut social de ses résidants. La corrélation entre sources d'archives et données de terrain était le moyen d'essayer de revenir sur les seigneurs du Castet Naü et leur lignage nobiliaire. En ouverture, une analyse du mobilier archéologique a tenté de mettre en perspective les informations pour essayer de percevoir le mode de vie des élites du Castet Naü d'Azun.

SUMMARY

Located in the Hautes-Pyrénées the Castet Naü d'Azun is a foothill castle on the boundary between Aragon and Béarn. It held a strategic purpose securing the village of Arras, the entering point to Bigorre. Link in the Lavedan's defence chain it controlled flows and exchanges through this economical knot. The castle was established late 12th, early 13th century in consequence to the Earl's efforts to structure boundaries. This seems to be confirmed by documentary sources, studies of coins and architectural highlights. A second phase of construction was carried out end of 14th beginning of 15th century during the English domination of Bigorre. Ownership of the De Castelnau family since the foundation, in 1402 Jean de Béarn is said to be it's Lord. Following the 1404 siege the castle is taken over by the French and the heir apparent Charles donates it to Bernard de Coarraze. The castle is regained by the De Castelnau family through alliances and will remain their belonging until the 18th century. From then on Castet Naü castle will be abandoned, dismantled and forgotten. In 1996 Jacques Omnès buys the ruins it and starts major restoration leading to a full reconstruction of the castle. This essay's purpose is to emphasize historical knowledge and architecture features of this building. The main goal is to assess knowledge and list the actual owner's works and repairs to keep a record. This dissertation constitutes a first approach of the site, and exposes the bases for archaeological studies of the building. Using architectural items, remaining utilities and based on the care brought into the construction this study tried to portray the resident's social position and connections. Correlation between archives and actual collected ground data was the only way to put forward the Lords of Castet Naü and their noble family lineage. As an opening point archaeological analyses of the furniture tries to compare informations in order to perceive and understand the Castet Naü d'Azun elite's way of life.

MOTS CLÉS: Hautes-Pyrénées – Château d'Arras-en-Lavedan – Site défensif – Résidence élitaire – Donjon cylindrique – Donjon carré – Évier monumental – Mâchicoulis - Castelnau – Jacques Omnès – Restauration -

KEYWORDS: Hautes-Pyrénées – Château d'Arras-en-Lavedan – Defensive site – Elite's residence – Round tower – Square Keep – Huge sink - Machicolation - Castelnau – Jacques Omnès – Restoration.